

LES CAHIERS DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Risque et démocratie

Conditions de publication

Les Cahiers de la sécurité intérieure publient des articles, des débats et des notices bibliographiques relatifs aux différents aspects nationaux et comparés de la sécurité intérieure et de ses acteurs.

Les propositions d'articles doivent être adressées à la rédaction pour évaluation. Les manuscrits soumis ne sont pas retournés à leurs auteurs.

Toute correspondance est à adresser à la rédaction de la revue :

19 rue Péclat, 75015 Paris. Tél. : 01 53 68 20 48/49
Fax : 01 45 30 50 71 - cassis@cedocar.fr

© Paris, 1999

ISSN : 1150-1634

N° de commission paritaire : 2 325 AD

Les articles publiés dans *les Cahiers de la sécurité intérieure* ne représentent pas une opinion de l'IHESI et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Risque et démocratie

Savoirs, pouvoir, participation

Vers un nouvel arbitrage ?

Avant-propos	5-7
--------------------	-----

Dossier

Risques et savoirs : les enjeux d'une démocratisation.

Pourquoi et pour qui un risque est-il acceptable ?	
Représentations du risque et inégalités sociales	
■ Patrick PERETTI-WATEL	9-35
Des différentes formes de démocratie technique	
■ Michel CALLON	37-54
Point de vue sur l'acceptabilité sociale du discours du risque	
■ Michalis LIANOS	55-73
Productivité des controverses et renouveau de l'expertise	
■ Pierre LASCOUMES	75-95

Nouveaux outils de gouvernement

La gouvernance technocratique par consultation ?	
Interrogation sur la première conférence de citoyens en France	
■ Claire MARRIS, Pierre-Benoît JOLY	97-124
Gestion des risques et des crises :	
les procédures de retour d'expérience	
■ Claude GILBERT, Isabelle BOURDEAUX	125-156
La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes	
et des choses	
■ Didier TORYN	157-183

R e p è r e s

NOTES ET ÉTUDES

Une « civilisation » de la matraque ? Naissance et institutionnalisation des CRS ■ Cédric MOREAU DE BELAING	185-197
Les modèles conceptuels d'appréhension du terrorisme ■ Xavier RETTIEZ	199-217

LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ

Une approche réflexive du partage entre savoir expert et savoir profane ■ Un texte de Brian WYNNE présenté par Yannick BARTHE	219-236
---	---------

A c t u a l i t é s

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

■ Antoine ALBERTINI, Julien DAMON, Jérôme FERRET, Frédéric OCQUETEAU, Jane RASMUSSEN	237-253
---	---------

COLLOQUES ET RENCONTRES

■ Julie LE QUANG SANG	255-263
---------------------------------	---------

ABSTRACTS	265
---------------------	-----

ONT CONTRIBUÉ	269
-------------------------	-----

INDEX DES AUTEURS	271
-----------------------------	-----

INDEX DES NOTES BIBLIOGRAPHIQUES	275
--	-----

A V A N T - P R O P O S

À première vue, ce nouveau numéro des *Cahiers de la sécurité intérieure* pourra surprendre dans la mesure où la question de la sécurité semble céder le pas à une interrogation plus générale sur les conditions de possibilité de la démocratie. Ce serait pourtant une erreur de ne pas chercher de temps à autre à s'abstraire de la vision d'une sécurité dans sa seule perspective instrumentale, comme un ensemble figé et cristallisé, et de s'interdire de voir que ses techniques et pratiques de mise en œuvre évoluent en fonction de nouveaux besoins générés par la transformation en profondeur de nos sociétés. Il y a fort à parier d'ailleurs que des menaces aujourd'hui émergentes - les auteurs de ce dossier préfèrent les qualifier en termes de risques collectifs - deviendront demain la préoccupation majeure de nos sociétés.

Certes, ce dossier, dont la dimension prospective est essentielle, ne fournira pas un prêt-à-penser confortable et ordonné avec des schémas explicatifs simples du changement. Les mutations à l'œuvre sont tellement importantes qu'il n'est pas question ici d'en saisir toutes les implications. Néanmoins, parmi la diversité de lectures qu'on peut en faire, deux niveaux de réflexion ont principalement retenu l'attention.

Un premier niveau de réflexion sera centré sur la question de l'adaptation

des processus de décision dans le contexte des «société de risques». Entendons sous cette terminologie que la modernité «réflexive» caractérisant notre époque implique l'idée que l'accélération des échanges via l'extension des réseaux socio-techniques, a engendré un progrès porteur de sa propre complexité, y compris la démultiplication de risques et de dangers. Cette réalité met en cause la relation de légitimation traditionnelle entre expertise scientifique et décision politique. C'est toute la valeur de l'article de B. Wynne, introduit par Y. Barthe dans la rubrique des *Fondamentaux*, que de montrer qu'un savoir scientifique à prétention universelle peut être battu en brèche par quantité de savoirs profanes, issus de la connaissance et de l'intelligence pratiques, souvent plus adaptés à la diversité et à la complexité du réel. Au reste, la science est elle-même de plus en plus conduite à ce travail de réflexivité, car elle apparaît comme durablement ébranlée dans son statut d'universalité et de neutralité hérité d'un positivisme qui n'est plus de mise aujourd'hui. Elle sait encore dire ce qui, au vu de l'expérience de laboratoire, est théoriquement valide. Mais elle n'est plus forcément en mesure de se substituer à la décision politique à laquelle elle ne fournit qu'une partie des éléments

nécessaires à un arbitrage qui ne lui appartient plus.

Parallèlement, les pouvoirs publics, dès lors qu'ils entendent gérer la complexité, ont le devoir de s'efforcer de s'approprier un niveau de technicité et de technologie jusque-là inégalé pour fonder leurs décisions. Ainsi, en va-t-il par exemple des techniques de traçabilité comme «modèle de gouvernement des choses et des hommes», dont D.Torny prédit une extension sans précédent avec sa part de questionnements induits : un contrôle des flux de plus en plus diffus mais en même temps de plus en plus précis et la généralisation de la participation et de la responsabilité individuelles. De même en va-t-il des procédures de retour d'expériences, étudiées par C. Gilbert et I. Bourdeaux : acteurs administratifs et privés sont de plus en plus souvent amenés à multiplier ces procédures de concertation à la suite d'incidents ou d'accidents collectifs générant des crises. Ces retours d'expérience, dont la méthode prend des formes diverses, visent à décloisonner des savoirs institués pour une meilleure prévention des risques ultérieurs.

De façon plus générale, on observe que les rapports entre citoyens et acteurs de la décision publique tendent à se modifier, avec en toile de fond la question des conditions de l'exercice du pouvoir démocratique dans les sociétés de risques. Comme le souligne P.Lascoumes, les exemples de «situations-problèmes», difficilement gouvernables, se sont multipliés ces dernières années. Beaucoup d'entre elles ont en

commun de combiner incertitude scientifique, stratégies divergentes d'acteurs et fortes mobilisations sociales. S'agissant de la population, le travail de P. Peretti-Watel montre bien que les conséquences d'un risque ne sont acceptées qu'à la condition qu'il soit considéré comme inévitable et/ou légitime. Et à la crise de légitimité qui a frappé un temps nos institutions dans le domaine de la gestion des risques, il semble bien que des débuts de réponses intéressants soient apportés. En effet, ne pouvant plus s'appuyer sur une expertise uniquement scientifique, les pouvoirs publics ont commencé à imaginer de nouveaux dispositifs incluant la «société civile» dans la prise de décision. Comme le remarque M. Callon, ce qu'on mobilise dans ces occasions-là, c'est cette façon irremplaçable qu'ont les «non-spécialistes» d'apprécier les enjeux politiques, culturels et éthiques de certaines recherches, autant de garde-fous et de limites à la liberté débridée que s'octroient certains chercheurs. Certes, la monographie précise conduite par C.Marris et P.-B. Joly à propos de la première conférence de citoyens française sur les OGM amènerait plutôt à relativiser leur influence. Ils montrent en effet comment le panel citoyen consulté l'a été dans un sens qui pourrait (peut-être) conforter la légitimité de la prise de décision par les instances habituelles du pouvoir.

Pour autant, il serait tout à fait prématuré de trancher définitivement sur la portée véritable constituée par cette innovation. Ces auteurs eux-mêmes ne

reconnaissent-ils pas une véritable conjonction de dynamiques provenant tant du « bas » que du « haut ». Ce qui veut dire que la maîtrise technologique reste un enjeu ouvert en ce qu'elle offre aussi la possibilité aux citoyens de s'informer, de s'organiser. Pour M. Callon, différents modèles existent à ce sujet allant de la délégation pure et simple, en passant par la consultation, modèle le plus répandu, jusqu'à la coproduction effective des savoirs, modèle le plus rare. La construction d'un espace public de discussion, quelles qu'en soient les forme, structure et extension, transforme en profondeur les processus de la décision publique ou privée. Surtout, il devient possible de délaisser le fatalisme au profit d'un optimisme raisonné, celui qui permet une transition progressive vers une démocratie de type « procédural », mettant en place des cadres permettant de réels débats publics à l'égard

des problèmes et de controverses scientifiques. Bien qu'embryonnaire, une telle dynamique serait bel et bien en marche, caractérisée selon P. Lascoumes par de nouvelles modalités d'expertise pluraliste. Restait enfin à s'interroger sur l'effectivité de la notion de risque aujourd'hui : doit-on l'envisager comme une catégorie immanente qui viendrait s'imposer comme la conséquence d'un changement objectif, amenant les acteurs à se réapproprier collectivement et progressivement cette notion de risque dans toutes ses composantes ; ou plutôt comme un discours de gouvernance conduisant à la refonte globale de la souveraineté socio-politique ? La réflexion iconoclaste de M. Lianos est à ce sujet décapsante et sans concession. Nul doute qu'elle fera date, s'agissant de voir tout d'abord dans la prolifération des risques une fonction paradoxale de la sécurité.

■ **Jean-Claude KARSENTY**
Directeur de l'IHESI

POURQUOI ET POUR QUI UN RISQUE EST-IL ACCEPTABLE ?¹

Représentations du risque et inégalités sociales

par Patrick PERETTI-WATEL

Cet article se propose de résituer la question de l'acceptabilité du risque dans le cadre d'une réflexion centrée sur les représentations du risque. Parce qu'elle se veut aujourd'hui de plus en plus concertée, la gestion des risques implique que l'on sache comment les citoyens se représentent les risques, et en particulier pourquoi ils jugent que certains sont acceptables, et d'autres pas. Toutefois, au sein du public, ces représentations, et donc également l'acceptabilité du risque, sont loin d'être uniformes, dans la mesure où elles traduisent des inégalités sociales.

....

(1) Cet article reprend quelques éléments d'une thèse *Les représentations du risque*, réalisée sous la direction de M. Forsé et soutenue à l'Institut d'études politiques de Paris en décembre 1999.

....

(2) Cf. EWALD, 1986, en particulier le Livre III.

....

(3) Cf. par exemple BECK, 1999. *Le Monde des débats* titrait d'ailleurs le numéro de novembre 1999 *L'ère du risque*. Plusieurs revues ont déjà consacré des numéros spéciaux au risque, et notamment *L'Année sociologique* (en 1996), *Daedalus* (la revue de l'académie américaine des arts et sciences) en 1990, mais aussi *Esprit*, en... 1965.

La notion de risque connaît un succès certain depuis déjà quelques dizaines d'années. Apparue dès le XIV^e siècle dans le vocabulaire des assurances maritimes qui se développent alors en Italie, cette notion a ensuite permis de transformer en profondeur le traitement juridique des accidents du travail au XIX^e siècle, avant d'essaimer plus récemment dans tous les domaines². Aussi le risque est-il peu à peu devenu social, économique, technologique, écologique, politique, sanitaire... Il a maintenant son vocabulaire (majeur ou diffus, choisi ou subi, le risque est couru, pris, calculé ou «managé»), mais aussi ses professionnels et ses revues. Dans une perspective plus large, des auteurs français, allemands ou anglais tels que F. Ewald, U. Beck, A. Giddens estiment même que les sociétés contemporaines seraient des «sociétés du risque», l'avènement historique de cette notion caractérisant notre fin de siècle et sa modernité³. Toutefois cette brillante carrière connaît quelques soubresauts, certains diagnostiquant, dès les années quatre-vingt, une «crise du risque» qui se prolongerait jusqu'à

aujourd'hui, nos sociétés passant en quelque sorte d'une phase de « conquête de la sécurité » à une phase de « gestion des risques »⁴. Ces soubresauts offrent comme une seconde jeunesse à la question de l'acceptabilité du risque, même si celle-ci ne se pose plus aujourd'hui dans les mêmes termes que par le passé.

Afin de mieux comprendre d'abord l'histoire récente de la notion de risque, et ensuite la résurgence de cette question de l'acceptabilité, ainsi que ses implications nouvelles, le risque sera abordé ici sous l'angle des représentations. Cette approche permettra de mettre en évidence le rôle des inégalités sociales qui pèsent sur les représentations des risques, et par là même sur leur acceptabilité.

LE RISQUE AUJOURD'HUI : CRISE OU MATURITÉ ?

LE RISQUE COMME REPRÉSENTATION

10

Lors d'un colloque récent intitulé *Risque zéro* ?⁵, la journaliste Michèle Cotta, chargée d'animer la deuxième journée, lança le débat par la question suivante : « *Existe-t-il des risques imaginaires* ? ». Évidemment, si l'on se fie à la définition « objective » du risque, qui renvoie simplement à la réalité d'une menace, d'un danger, cette question n'a aucun sens. Pour que le risque puisse « exister » sans être réel, il faut bien admettre qu'il ne se réduit pas à des faits, à des éléments concrets, matériels ; par conséquent, un risque est aussi une idée, une construction de l'esprit. Si l'ingénieur s'intéresse au versant objectif du risque, le sociologue se focalise plutôt sur l'autre versant, dont la question de Michèle Cotta suppose implicitement l'existence. On va voir que cette approche a l'avantage d'éviter un premier écueil : la définition du risque. En effet, cette notion s'est diffusée dans tous les domaines, de sorte qu'elle regroupe aujourd'hui sous le même vocable une collection d'événements et de phénomènes particulièrement hétéroclites (insécurité, pollution atmosphérique, inondations, catastrophes nucléaires, accidents domestiques, maladies contagieuses, etc.). En reprenant les analyses de F. Ewald⁶, il est possible de définir le risque comme un

....
(4) Cf. LAGADEC, 1981 ; DUCLOS, 1996.

....
(5) Il s'agit du colloque organisé par l'Institut national d'études de la sécurité civile (INESC) à Nainville les Roches, les 25 et 26 juin 1999.

....
(6) Cf. EWALD, 1986, Livres I et II.

mode de représentation particulier : au lieu de s'attacher aux faits eux-mêmes, cet auteur privilégie plutôt la façon dont les individus les appréhendent, les apprivoisent en leur donnant du sens. De ce point de vue, un événement donné n'est pas un risque en soi, il est constitué en risque par l'individu lorsque celui-ci se le représente d'une certaine façon, en lui attribuant certaines caractéristiques particulières. Plus précisément, ce mode de représentation se trouve au point de convergence des notions d'accident et d'assurance. Pour être pensé comme un risque, un événement doit d'abord être conçu comme un accident : il relève alors du hasard, de l'aléa, et non d'une cause simple, mécanique, ou d'une intention malveillante. Ce caractère aléatoire autorise ensuite que cet événement soit soumis à un calcul de type assurantiel : l'aléa est quantifié par le calcul statistique, de même que le dommage associé à l'événement possible est traduit en termes monétaires. Cette double quantification permet une estimation globale du risque. Ce mode de représentation est bien actualisé, à des degrés divers, dans tous les domaines où l'on parle aujourd'hui de risques : pour les maladies contagieuses comme pour les catastrophes nucléaires, pour les inondations comme pour les accidents de la route, les pouvoirs publics procèdent à un recueil d'informations statistiques, évaluent les probabilités d'occurrence comme les dommages. Même les agressions peuvent être appréhendées de cette façon : quantifier statistiquement le risque d'agression, c'est déjà considérer que celle-ci résulte d'une rencontre fortuite entre l'agresseur et la victime, rencontre favorisée par des facteurs de risque multiples (vulnérabilité de la victime, fréquence, localisation et horaire des sorties, etc.).

Il convient toutefois d'ajouter un bémol à cette analyse : il est bien évident que les représentations telles qu'elles peuvent être observées ne valident pas intégralement cette caractérisation du risque comme mode de représentation, et ont même une fâcheuse tendance à s'en éloigner. Cette caractérisation ne saurait donc être qu'idéale-typique. Elle permet avant tout d'aborder une réalité confuse avec des idées claires : un phénomène sera considéré comme un risque pour un acteur donné (individu ou organisation) si

celui-ci se le représente d'une façon qui se rapproche de ce type idéal.

LA MODERNITÉ DU RISQUE

12

Cette définition du risque comme mode de représentation permet de comprendre la modernité de cette notion. Le risque participe de la modernité dans la mesure où il transforme notre rapport aux choses. D'abord, il implique une nouvelle façon de penser les liens causaux. En rupture avec les sociétés plus anciennes, qui donnaient du sens au monde en le « surdéterminant » (toute catastrophe, toute épidémie relevant en particulier d'une volonté surnaturelle, divine ou maléfique⁷), la notion moderne d'accident suppose au contraire qu'un événement puisse être fortuit, relever du hasard, du pur aléa. Cette évolution semble arracher l'homme à une sorte de « manie » du lien causal pourtant tenace⁸. D'où aussi une nouvelle conception, probabiliste celle-là, de la causalité : il ne s'agit plus d'expliquer un effet par une cause simple, déterministe, nécessaire et suffisante, mais de l'associer à une multitude de facteurs de risque qui le favorisent sans l'entraîner automatiquement, et dont l'influence est mesurable par le calcul d'une corrélation qui reste toujours partielle⁹. Cette première quantification est complétée par une deuxième : l'estimation monétaire du dommage éventuel. Cette faculté à réduire un objet ou un événement, même encore non réalisé, à une abstraction numérique, est éminemment moderne, comme l'a montré G. Simmel dans sa *Philosophie de l'argent*. Cette monétarisation atteint l'homme lui-même, puisqu'elle suppose parfois l'évaluation du coût d'un décès, et donc de la valeur monétaire d'une vie¹⁰.

Le risque est moderne parce qu'il transforme notre conception de la causalité et implique une double quantification, probabiliste et monétaire. Ajoutons que ces calculs s'intègrent dans une démarche volontariste : ils donnent prise sur le réel et permettent d'anticiper, de prévoir le risque, donc de le gérer ou de le réduire, de l'apprivoiser au moins partiellement. Le succès de la notion de risque n'est donc pas séparable d'un optimisme positiviste têtu,

....

(7) Des sociologues ou des ethnologues comme L. Lévy-Bruhl, E. Evans-Pritchard ou C. Lévi-Strauss ont notamment souligné l'acharnement avec lequel les sociétés dites primitives tentent d'assigner une cause, et donc une signification, magique de préférence, à tout événement.

....

(8) Rappelons que la cause a le statut de catégorie de l'entendement dans la philosophie kantienne. Dans ses travaux de sociologie de la connaissance, BOUDON (1990) souligne que *l'a priori* implicite et systématique « *tout a une cause* » se trouve fréquemment à l'origine d'idées fausses.

....

(9) Cf. les analyses de BRANDT, 1990 ; celui-ci montre que la recherche médicale a longtemps tardé à valiser les méthodes de l'épidémiologie moderne, admettant difficilement que la relation entre tabagie et cancer du poumon puisse être établie par des calculs statistiques, et non sous le microscope.

....

(10) Cf. MOATTI, 1991, et plus récemment le rapport KOPP sur le coût social des drogues.

qui croit en la science et au progrès, lequel se mesurerait à la capacité de l'homme à contrôler son environnement. Le risque apparaît ainsi comme la dernière figure du mythe de la science triomphant de la nature, sa dernière frontière, et l'objectif final en serait une maîtrise parfaite du réel, l'éradication de toute contingence, bref le fameux «risque zéro». En considérant le risque comme un mode de représentation particulier, nous comprenons donc mieux en quoi réside sa modernité, et pourquoi le «risque zéro» en a semblé l'aboutissement naturel.

L'IMPASSE DU « RISQUE ZÉRO »

Toutefois, l'approche en terme de représentation met également en évidence le caractère utopique de cet objectif. En effet, penser une menace comme un risque, c'est renoncer à lui trouver des causes simples, déterministes, et leur substituer un enchevêtrement complexe de facteurs de risque, souvent interdépendants, et mesurables par des calculs de corrélation statistique. Ces facteurs ne sont ni nécessaires ni suffisants, et ils n'impliquent pas que soit comprise la relation directe ou indirecte qui peut les lier à l'événement considéré. La notion de risque affaiblit bien les liens causaux, mais ce faisant, elle ne les fait pas disparaître. Au contraire, elle les multiplie. Par conséquent, la conception probabiliste de la causalité n'est pas étrangère à la prolifération du risque : si un danger se trouve subordonné à une cause précise, il suffit de se soustraire à cette cause pour éluder le danger. Par contre, face à une multitude de facteurs de risque aussi ténus soient-ils, il n'est plus possible de se prémunir à coup sûr. Et la croissance exponentielle des informations, des données disponibles, ainsi que leur traitement statistique, accélèrent encore la diffusion du risque. Dans ces conditions, il n'est plus question d'éradiquer la menace. Considérer un danger en termes de risque, c'est forcément admettre que l'on ne pourra jamais s'en prémunir absolument : on pourra le gérer, le domestiquer, mais pas l'anéantir.

La causalité probabiliste qu'implique le risque comme mode de représentation se traduit donc par l'impossibilité

logique du «risque zéro». La «crise du risque» qui débute dans les années quatre-vingt conduit d'ailleurs les spécialistes à prendre conscience de cette impossibilité, et à réajuster leurs objectifs à la baisse. Ainsi, pour P. Lascoumes, «*à une conception du risque comme danger à éliminer grâce au développement scientifique et à l'action normative aurait succédé une conception du risque comme aléa à gérer.*»¹¹

Cette dernière analyse s'inscrit dans le cadre du séminaire «Sécurité, Risques, Insécurités» organisé par le ministère de l'Équipement en 1988-1989, et qui donnera lieu à un ouvrage collectif au titre très révélateur : «Conquête de la sécurité, gestion des risques». C. Dourlens et P.A. Vidal-Naquet¹² illustrent notamment cette évolution dans le domaine du traitement de l'eau et de l'assainissement urbain : au lieu de continuer à tenter d'éliminer les risques (pénurie, pollution, épidémie, débordement, etc.), on reconnaît maintenant leur caractère irréductible, et leur nécessaire intégration dans la gestion de l'eau urbaine. De même, il est significatif que le colloque organisé par l'Institut national d'études de la sécurité civile (INESC) en juin 1999 ait été intitulé «*Risque zéro?*», et que les intervenants se soient empressés d'affirmer que ce «risque zéro» n'existe pas. Si ce colloque avait eu lieu dix ans plus tôt, la question du «risque zéro» aurait sans doute encore été sérieusement débattue, et vingt ans plus tôt il est probable que le point d'interrogation aurait disparu de l'intitulé du colloque¹³. D'ailleurs les spécialistes ne sont pas les seuls à renoncer à l'utopie du «risque zéro» : un sondage datant de 1997 indique que près de neuf Français sur dix estiment que le risque nul n'existe pas¹⁴.

L'ATTENTION PORTÉE AUX REPRÉSENTATIONS DU PUBLIC

La «crise du risque» va également reporter l'attention des spécialistes sur les représentations du public, c'est-à-dire sur la façon dont les gens perçoivent les risques. Ces représentations sont considérées tour à tour comme des obstacles puis des relais à l'action publique. Dans différents domaines, de nombreux experts qui travaillent sur le risque

....

(11) Cf. LASCOUMES, 1991, p. 79.

....

(12) Cf. DOURLENS, VIDAL-NAQUET, 1991.

....

(13) Où aurait été remplacé par un point d'exclamation enthousiaste.

....

(14) Sondage réalisé par BVA pour l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) en nov. 1997, auprès d'un échantillon de 1035 personnes, représentatif des plus de 18 ans résidant en France.

....

(15) Cf. CAUZARD, 1991 ; GALLAND, 1991.

....

(16) Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.

....

(17) Cf. WILDE, 1982.

ont en effet dénoncé les «biais de perception» dont souffrirait le public, biais qui généreraient des représentations «irrationnelles», et affecteraient l'efficacité des politiques publiques. De leur point de vue, il devient nécessaire d'éduquer la population, et plus encore de la sensibiliser, de la responsabiliser, afin qu'elle prenne une part active à la gestion des risques, ou tout au moins n'entrave plus les actions menées.

Illustrons cette évolution avec l'exemple de la sécurité routière¹⁵. Dans les années soixante et soixante-dix, elle a surtout eu recours à la politique dite des «points noirs» : il s'agissait de repérer sur le réseau routier les endroits où se concentraient les accidents, puis de modifier leur aménagement et leur équipement en conséquence. Cette démarche visait à supprimer progressivement les accidents, par l'accumulation d'actions ponctuelles et localisées : elle s'inscrivait bien dans l'optique du «risque zéro», et on remarquera que le conducteur n'y avait pas sa place. Cette politique a échoué : certains points noirs persistaient, d'autres apparaissaient, ou surtout réapparaissaient non loin de l'endroit où ils avaient été supprimés, et le nombre total d'accidents de la route ne diminuait pas. Prenant acte de cet échec, la sécurité routière a par la suite focalisé ses efforts sur le conducteur : elle a tenté d'abord de comprendre son «fonctionnement», ses automatismes, ses réflexes ; puis a joué plutôt de la carotte et du bâton (en introduisant les systèmes de *bonus malus*, en multipliant les amendes) ; enfin, elle a essayé de le responsabiliser dans les années quatre-vingt. Cette dernière étape implique que soit comprise la façon dont les conducteurs appréhendent la conduite automobile et les risques qu'elle induit, et de fait l'INRETS¹⁶ a réalisé ces dernières années de nombreuses recherches visant à étudier ces représentations individuelles. Dans ce domaine, la théorie du «risque homéostatique», proposée dans les années soixante-dix par le psychologue canadien G. Wilde¹⁷, a connu un grand succès. L'idée est la suivante : chaque conducteur arbitre entre différents objectifs contradictoires (besoin de sécurité, gain de temps, plaisir de la vitesse, etc.), et choisit une conduite qui correspond au niveau de risque maximum qu'il tolère.

Dès lors, si la route et les véhicules sont modifiés pour être plus sûrs, le conducteur se retrouve en deçà de ce seuil de tolérance, et augmente sa vitesse de façon à l'atteindre à nouveau, et ainsi rester au même niveau de risque perçu : le nombre d'accidents observés ne diminuera pas. Cette théorie très discutable illustre bien l'attention portée aujourd'hui aux représentations des usagers, et son succès réside sans doute aussi pour une part dans le fait qu'elle dédouane en quelque sorte les pouvoirs publics : si la route tue toujours autant, ce serait uniquement à cause des conducteurs, qui absorberaient et annuleraient les « gains de sécurité » réalisés par les politiques menées.

Dans d'autres domaines, il semble au contraire que le public ait tendance à surestimer et dramatiser des risques que les pouvoirs publics prétendent pourtant maîtriser : pollution radioactive autour de La Hague, crise de la vache folle, dossier de l'amiante... Même quand il n'est pas directement partie prenante dans la gestion d'un risque, le public y ferait obstacle, de par la pression qu'il exerce sur le pouvoir politique (manifestations, mouvements antinucléaires dans les années soixante-dix, et plus simplement aujourd'hui poids des sondages d'opinion). En conséquence, la gestion des risques est aussi devenue une affaire de communication, et implique l'étude et le suivi de l'opinion publique. Ainsi, EDF s'est doté dans les années quatre-vingt d'un laboratoire de sciences sociales qui réalise des enquêtes par sondage visant à mieux comprendre les représentations des Français relatives à l'environnement en général, et au nucléaire en particulier¹⁸. Dans un tout autre registre, on notera que le sentiment d'insécurité est apparu d'abord comme un objet de recherche, avant de devenir aujourd'hui un objectif explicite de l'action policière, voire dans certains pays un critère d'évaluation de cette action. Par ailleurs, certaines technologies nouvelles suscitent de vives inquiétudes, ce qui incite les pouvoirs publics à développer des procédures de concertation « démocratiques », c'est-à-dire élargies au grand public. La « Conférence des citoyens » consacrée aux plantes transgéniques en juin 1998, réunissant experts et profanes sur le modèle danois, en constitue un bon exemple. Lors de ces

•••
(18) Il s'agit du Groupe de recherche énergie technologie et société (GRETS).

....

(19) C'est ce que Pierre Lascombes nomme des «forums hybrides» : LASCOMBES, 1996, 1999 ; LASCOMBES, CALLON, 1997 ; et LASCOMBES dans ce même numéro (NDLR).

....

(20) Par exemple, la Mission recherche du ministère de l'emploi et de la solidarité (la MIRE) a lancé récemment un appel d'offre pour financer des recherches portant sur les perceptions du risque.

....

(21) BECK, 1994.

concertations «mixtes»¹⁹, qui mêlent données techniques et données sociales, il s'agit d'informer les citoyens, mais aussi d'intégrer au débat leurs inquiétudes, leurs valeurs, leurs spécificités culturelles. On voit bien que de telles concertations supposent que soient étudiées et comprises les représentations individuelles du risque.

En définissant le risque comme un mode de représentation, il est donc d'abord possible de dégager une certaine unité, au-delà de la diversité des usages actuels de cette notion. Cette définition permet aussi de saisir ce qui fait la modernité du risque, et de comprendre à la fois la tentation du «risque zéro» et son caractère utopique. De la prétenue crise du risque, il semble surtout résulter aujourd'hui une préoccupation forte pour les perceptions, les représentations de la population²⁰. Ces représentations perturbent les politiques menées par les pouvoirs publics dans la mesure où elles ne se plient pas à la stricte rationalité probabiliste qui sous-tend les analyses de F. Ewald. Toutefois, si l'on suit les arguments d'U. Beck²¹, c'est justement lorsque cette rationalité commence à être remise en cause que débute véritablement ce qu'il appelle la société du risque, caractérisée selon lui par une auto-réflexion critique, laquelle se traduit par des conflits entre groupes sociaux portant sur la répartition des risques et de leurs conséquences. De ce point de vue, le risque ne serait pas en crise : au contraire, il atteindrait enfin sa maturité. Cette maturité repose avec plus d'acuité la question de l'acceptabilité du risque : si le «risque zéro» n'est plus un objectif possible, il faut déterminer un seuil de risque «acceptable», dont la définition va susciter des débats mettant à jour des intérêts conflictuels.

POURQUOI UN RISQUE EST-IL ACCEPTABLE ?

LES AVATARS DE LA QUESTION DE L'ACCEPTABILITÉ

La question de l'acceptabilité se trouve au centre des évolutions que nous avons décrites. Elle se transforme à mesure que la notion de risque s'affranchit de la rationalité probabiliste et se rapproche de la sphère politique. Dans le

cadre de la rationalité probabiliste, l'acceptabilité d'un risque devient une question purement technique, qui nécessite des calculs parfois difficiles, mais toujours résolubles. Elle devient par là-même presque tautologique : un risque est toujours acceptable, ou peut le devenir au prix d'un investissement approprié. Il suffit de quantifier les deux versants du risque (sa probabilité d'occurrence et le dommage que celle-ci occasionne), puis le coût et l'efficacité des mesures envisageables pour le réduire. Si ces mesures sont inefficaces ou trop coûteuses, le risque est nécessairement acceptable. Sinon, de telles mesures, dont l'efficacité est soumise à l'impitoyable loi des rendements décroissants, pourront le réduire jusqu'à un niveau acceptable, c'est-à-dire au-delà duquel elles cessent d'être rentables. Cette façon de régler la question de l'acceptabilité, présentée ici très schématiquement, devient plus compliquée lorsqu'il s'agit de gérer des risques concurrents, mais reste résoluble tant que les procédures de quantification ne sont pas remises en cause.

18

Cependant, à mesure que les représentations du public ont commencé à peser sur les décisions des politiques, la question de l'acceptabilité est devenue médiatique : il ne suffit plus de consulter un expert afin de déterminer dans quelle mesure un risque est acceptable, il faut aussi absolument apprendre à « communiquer », pour informer l'opinion, la convaincre d'accepter un risque. Pour emporter l'adhésion du public, les experts ont souvent eu recours à des comparaisons entre risques, en s'appuyant sur des syllogismes parfois douteux. Par exemple : en Bretagne, la radioactivité naturelle est plus intense que la radioactivité artificielle ; la population tolère très bien la radioactivité naturelle ; donc la population devrait aussi bien accepter la radioactivité artificielle, c'est-à-dire les installations de l'industrie nucléaire. Toutefois ces syllogismes, qui vulgarisent des arguments fondés sur une rationalité probabiliste, ne convainquent généralement pas la population visée. D'où les échecs répétés des actions médiatiques qui prétendent informer, éduquer le public, pour tenter de le rassurer (vache folle, nucléaire civil) ou au contraire de le sensibiliser (sida, accidents de la route), c'est-à-dire, selon les cas,

....

(22) Par ailleurs, ces campagnes d'information génèrent parfois des « effets pervers » (cf. par exemple SLOVIC et alii, 1980, et LASCOUMES, 1996).

....

(23) Cf. EWALD, 1986, page 424.

....

(24) Et parce qu'il est reconnu comme un partenaire à part entière, le public doit être tenu informé et non mis à l'écart : celui-ci ne revendique plus le « risque zéro » mais le « zéro mépris » (cf. VESSERON, 1998).

....

(25) Cf. BECK, 1999, p. 12.

....

(26) Cf. GUÉRY, 1999.

....

(27) Cf. THEYS, 1991 ; DUBY, 1998.

....

(28) Ces raisons sont généralement jugées « mauvaises » par les experts, dans la mesure où elles révèlent une « part irréductible d'irrationalité, d'angoisse, ou d'incompréhension » (cf. THEYS, 1991, p. 278), et qu'elles suscitent une peur « exagérée » (cf. DUBY, 1998, p. 34).

rendre un risque acceptable ou inacceptable²². À travers ces échecs, la question de l'acceptabilité d'un risque marque ainsi les limites de la rationalité probabiliste : « *On peut se livrer aux calculs de risques les plus complexes, on en arrivera, en fin de compte, à cette conclusion qu'un risque acceptable est un risque accepté.* »²³.

Après avoir appris à communiquer, ceux qui ont à charge la gestion des risques doivent donc apprendre à écouter le public, en ne jugeant plus ses réactions à l'aune de la rationalité probabiliste. Il leur faut comprendre comment les individus se représentent un risque, et en particulier pourquoi ils le jugent acceptable ou non. Le public cesse d'être un mauvais élève qu'il s'agit de mieux éduquer : il devient un partenaire à part entière de la négociation sur l'acceptabilité d'un risque²⁴, ce qu'illustrent bien les « forums hybrides » déjà évoqués. Objet de calcul puis objet de communication, le risque est devenu un objet de concertation : la question de l'acceptabilité devient ainsi politique, au sens noble du terme, après avoir été technique puis médiatique. Elle implique un nouveau contrat social, un accord sur ce qui est acceptable, sur ce qui ne l'est pas, et sur les conditions de l'acceptable²⁵. Elle implique aussi un partage des responsabilités entre l'État et les citoyens²⁶.

Comment le public se prononce-t-il sur l'acceptabilité d'un risque ? J. Theys et J.-J. Duby²⁷ ont parmi d'autres proposé un florilège des « mauvaises raisons »²⁸ qui incitent les individus à juger acceptable ou au contraire inacceptable un risque donné. De notre point de vue, ces florilèges ne sont pas des bêtisiers démontrant la sottise du sens commun. Ils fournissent simplement un bon point de départ pour tenter de comprendre pourquoi des individus acceptent ou non un risque, sans préjuger de la validité, de la solidité des arguments qui fondent leur appréciation.

RISQUE CHOISI, RISQUE SUBI

Un risque est d'autant mieux accepté que ceux qui y sont exposés ont le sentiment d'avoir choisi de le prendre, et non d'y être soumis contre leur gré. Il s'agit là d'un premier lieu commun des études portant sur les perceptions des

risques. Ces études distinguent également les risques selon qu'ils sont artificiels, c'est-à-dire produits par l'homme, ou naturels : les premiers sont moins bien acceptés que les seconds. Ces deux lieux communs peuvent être rapprochés : les individus sont averses aux risques qu'ils subissent davantage qu'à ceux qu'ils choisissent, et tout particulièrement aux risques qu'ils subissent et qui résultent du choix d'autrui. Les débats récents sur les méfaits du tabac l'illustrent bien : la toxicité du «tabagisme passif» est particulièrement mal acceptée par ceux qui y sont exposés parce qu'ils subissent le choix de consommation d'autrui. Inversement, les fumeurs «actifs» s'estiment généralement responsables de leur tabagisme, et ils sont encore très peu nombreux à attaquer l'industrie du tabac pour obtenir des dommages et intérêts²⁹. Évidemment, le fait qu'un individu se considère comme responsable des risques qu'il prend n'est pas indépendant de mécanismes psychologiques élémentaires, et notamment du fait que chacun tente de présenter une image valorisante de lui-même.

20

Il faut toutefois dépasser le stade des évidences, et d'abord remarquer que la distinction risque subi/risque choisi ne va pas de soi. M. Douglas et A. Wildavsky³⁰ montrent de façon convaincante que la notion de risque subi constitue soit une catégorie logique vide, soit une dénonciation des inégalités sociales. Illustrons ce point de vue : les pollutions de l'air, de l'eau courante et les accidents de la circulation sont-ils véritablement subis ? Après tout, certains optent pour la campagne et son air sain, ne boivent que de l'eau minérale et n'ont pas besoin de se déplacer en voiture. Les citadins qui respirent l'air et boivent l'eau des villes, qui prennent leur voiture quotidiennement, s'exposent à des risques spécifiques. Ils préféreraient peut-être s'y soustraire, mais il s'agit pourtant bien d'un choix, même si les autres possibilités sont rares et coûteuses. L'éventail et le coût des possibles traduisent simplement le caractère inégalitaire de nos sociétés : pour assurer leur subsistance, certains doivent par exemple accepter des emplois plus dangereux ou des logements insalubres, et par conséquent prendre davantage de risques que d'autres. Parler de «risque subi» n'a donc pas de sens, à moins qu'il ne s'agisse d'un

....

(29) Il n'est d'ailleurs pas sûr que le jugement rendu contre la Seita à Montargis en décembre dernier fasse jurisprudence.

....

(30) DOUGLAS, WILDAVSKY, 1984, p. 16 à 21.

argument employé pour dénoncer l'inégalité des chances, l'asymétrie des situations individuelles.

Au niveau des risques contemporains qui s'avèrent les moins acceptés et les plus médiatisés, cette asymétrie n'oppose pas des individus entre eux. Elle met plutôt en présence des particuliers et des organisations, au premier rang desquels l'État. Ainsi, comme l'écrit F. Ewald, «*dans tous les scandales que les années quatre-vingt-dix ont vu se succéder -sang contaminé ou «vache folle»-, le scandale est né d'une situation d'inégalité, d'une situation de dépendance, d'une situation où quelqu'un qui exerçait un certain pouvoir (...) l'a utilisé d'une manière qui a fait courir un risque en plaçant d'autres individus dans une situation de dépendance vis-à-vis d'un risque dont ils ne découvraient l'existence et la nature qu'après coup.*»³¹. Ces risques ressentis comme subis sont intolérables parce qu'ils révèlent à ceux qui y sont exposés qu'ils n'ont pas de prise sur des décisions qui les concernent, et sont dans une certaine mesure des indices d'une position sociale défavorable. Des procédures de concertation comme les forums hybrides visent justement à informer le citoyen, et à l'intégrer au moins symboliquement dans le processus de décision, afin qu'il ait le sentiment d'avoir choisi un risque, et non de le subir. On a déjà évoqué cette «contractualisation du risque», ce partage des responsabilités entre l'État et les citoyens. Cette relation est caractérisée par une forte asymétrie, notamment en terme de pouvoir et d'accès à l'information: pour être perçu comme équitable, ce partage doit donc être inégal³², et suppose évidemment que les citoyens accordent leur confiance à l'État, tant à l'efficacité de ses actions qu'à la véracité des informations qu'il diffuse.

S'il est sans doute juste de dire qu'un risque est davantage accepté lorsqu'il est perçu comme choisi plutôt que subi, encore faut-il préciser que cette distinction n'est pas donnée mais construite, qu'elle a une dimension politique qui met en jeu la crédibilité accordée à l'État. Un risque négocié de façon équitable serait davantage jugé acceptable. Toutefois, cet aspect n'est sans doute pas le plus déterminant : nous allons voir qu'un risque est surtout

....

(31) Cf. EWALD, 1998, p. 22-23.

....

(32) Les travaux empiriques de KELLERHALLS *et alii*, 1995, montrent en effet que pour évaluer l'équité d'un partage de responsabilités au sein d'une relation contractuelle, les individus prennent en compte les caractéristiques des contractants, et en particulier leur taille et leur puissance.

acceptable pour les individus lorsqu'ils ont le sentiment qu'il est évitable.

RISQUE ET MAÎTRISE INDIVIDUELLE

Un risque est plus facilement accepté par ceux qui y sont exposés lorsqu'ils ont le sentiment de pouvoir le maîtriser, le contrôler par eux-mêmes. Il s'agit là d'un autre poncif des études consacrées au risque. Pour l'illustrer, on cite souvent l'exemple suivant : lors d'enquêtes sur les perceptions des risques, les personnes interrogées craignent généralement davantage les accidents d'avion que les accidents de la route, alors que les premiers sont pourtant beaucoup moins fréquents que les seconds. Outre le caractère spectaculaire des accidents aériens, la raison de cette «*surestimation relative*» renverrait au sentiment de maîtrise individuelle : au volant, l'individu a le sentiment de contrôler son véhicule (et donc son destin), tandis que passager dans un avion, il est impuissant.

22 Dans le cas de la conduite automobile, ce lieu commun s'impose avec une acuité particulière, et la sécurité routière déploie beaucoup d'efforts pour saper la confiance des conducteurs, afin qu'ils s'inquiètent davantage des risques qu'ils courrent et font courir : dans ce domaine, l'objectif des pouvoirs publics serait plutôt de «rendre inacceptable» le risque. La communication des statistiques de mortalité routière ne suffit pas à sensibiliser les conducteurs, car ces statistiques mettent en scène un être factice, le «conducteur moyen», auquel la grande majorité des automobilistes s'estime supérieure³³. Évidemment, il est d'autant plus facile de se croire meilleur qu'un autre quand cet autre en question n'est qu'une abstraction anonyme. L'affirmation d'une maîtrise individuelle permet ici de «mettre à distance» les statistiques, de nier le danger automobile, du moins pour soi. Pour dénoncer le déterminisme statistique et affirmer l'autonomie individuelle, le sociologue G. Gosselin s'appuie d'ailleurs justement sur l'exemple routier : «*J'ai beau savoir avec une terrifiante certitude, en partant en vacances, que dix ou douze mille français n'en reviendront pas, en quoi cela m'indique-t-il mon avenir ? Les*

....
(33) Selon une enquête réalisée par l'INRETS auprès d'un millier de conducteurs en 1992, il apparaît que seuls 2,5% d'entre eux estiment que leur conduite est plus dangereuse que la moyenne. En outre, la connaissance correcte des chiffres de la mortalité routière n'est pas corrélée avec les conduites à risque (vitesse, ceinture non mise).

....

(34) Cf. GOSSELIN, 1994, p. 91. On notera au passage que Gosselin confond visiblement mortalité annuelle et mortalité estivale.

....

(35) Cf. BRENOT ,1998. Pour une discussion psychologique de ce « biais d'optimisme », cf. ASSAILLY, 1997.

....

(36) Cf. ZONABEND, 1989.

....

(37) Même s'ils ne sont pas nécessairement « justes », à supposer qu'il soit toujours possible de déterminer la justesse d'un argument.

victimes ne sont marquées que du sceau de la statistique : celui-ci ne marque qu'abstraitemen des individus interchangeables et indéfinis. Les morts de la route ne sont prévisibles que statistiquement : chacun reste un accident, au sens fort du terme.»³⁴

Cette propension à nier le risque en affirmant une capacité individuelle à le maîtriser n'est pas cantonnée à la conduite automobile, loin de là. De nombreuses enquêtes par sondage mettent en évidence un « biais d'optimisme », et ce pour des risques très divers (catastrophes naturelles ou technologiques, maladies infectieuses, criminalité, etc.). Invitées à se prononcer sur ces risques, d'une part pour elles-mêmes (risque pour soi) et d'autre part pour la population en général (risque pour les autres), les personnes interrogées sont toujours plus nombreuses à estimer que le risque encouru est élevé pour les autres plutôt que pour eux-mêmes³⁵. Ce « biais d'optimisme », matérialisé par l'écart entre risques perçus pour soi et pour les autres, apparaît également dans de nombreux travaux plus qualitatifs, dans des contextes parfois surprenants. Par exemple, dans sa monographie sur La Hague et ses habitants, F. Zonabend³⁶ consacre une partie aux ouvriers de l'usine de retraitement, confrontés quotidiennement à des risques de contamination radioactive. Face à une menace extrêmement diffuse, et au sein d'une organisation du travail très réglementée, les « ouvriers du nucléaire » se réaménagent une marge de liberté en jouant avec les règles de sécurité, et mettent au point des stratégies de prévention individuelles. Ces stratégies ne sont pas forcément plus efficaces les unes que les autres, mais elles ont surtout le mérite de restaurer l'autonomie des ouvriers, qui ont le sentiment de pouvoir maîtriser individuellement le risque de contamination.

De notre point de vue, l'expression « biais d'optimisme » est assez malvenue : elle suppose implicitement que le sentiment de maîtriser un risque est invariablement erroné et injustifié, qu'il s'agit d'une manie irrationnelle. Or, certains travaux qualitatifs montrent que les individus qui prétendent maîtriser un risque, et par là même le mettre à distance, sont souvent capables d'avancer des arguments cohérents³⁷. De fait, au sein de sociétés de plus en plus

attachées aux valeurs individualistes, le risque contrôlé, maîtrisé est d'autant plus recherché ou toléré que ce contrôle lui-même est valorisé en tant que tel, et affirme l'autonomie de celui qui l'exerce³⁸. Toutefois, ce « biais » n'est pas systématique : une enquête menée par l'IPSN en 1997 auprès des consommateurs de viande bovine montre que si l'appréciation du risque varie d'un individu à l'autre, en revanche le risque perçu pour soi et le risque perçu pour les autres diffèrent peu : lorsque la menace du prion est prise au sérieux, il semble que les individus ne parviennent pas à la mettre à distance par l'affirmation d'une maîtrise individuelle.

Un risque serait donc acceptable lorsqu'il est perçu comme évitable, et en particulier lorsque les individus qui y sont exposés ont le sentiment de pouvoir s'y soustraire ou y faire face par eux-mêmes. Affirmer une telle maîtrise permet de mettre le risque à distance, de le nier individuellement. Ce « mécanisme de dénégation du risque » est très répandu, même s'il n'est pas systématique.

RISQUE ET SÉLECTION VICTIMAIRE

La « sélection victimaire » constitue un autre mécanisme de dénégation du risque, collectif celui-là. Cette notion est empruntée à R. Girard³⁹, et peut être réactualisée⁴⁰. Lors des épidémies de peste durant l'Antiquité et le Moyen Âge, les populations désignaient des coupables (des boucs émissaires), tenus pour responsables de l'épidémie directement (empoisonnement d'un point d'eau et dissémination de la maladie) ou indirectement (pour avoir offensé une divinité). Le choix des coupables, c'est-à-dire la sélection victimaire, n'était pas « culturellement neutre », et s'orientait de préférence vers des minorités suspectes (au Moyen Âge, les Juifs furent souvent victimes de cette « préférence »). Aujourd'hui, ce mécanisme perdure, mais sous une forme atténuée et déritualisée. Sous couvert d'objectivité statistique, on stigmatise des « groupes à risque » selon des logiques qui ne sont pas forcément scientifiques. Une telle catégorisation revient à désigner des « victimes expiatrices », souvent sélectionnées parce qu'elles sont considérées comme déviantes.

....

(38) Cf. TEUBER , 1990. On peut d'ailleurs revisiter la théorie de G. Wilde, en notant que le conducteur accepte un niveau de risque qu'il a lui-même choisi, et qui correspond à sa perception de sa propre capacité à y faire face.

....

(39) Cf. GIRARD, 1982.

....

(40) Cf. PERETTI-WATEL, 1999, chap. 8.

....

(41) Il est remarquable de constater qu'au sein de la minorité homosexuelle stigmatisée, ces sélections se sont à une certaine époque enchâssées telles des poupées gigognes : au début de l'épidémie, les homosexuels français penserent que la maladie était confinée aux États-Unis, puis lorsqu'elle arriva en France, les jeunes homosexuels jugèrent qu'elle concernait plutôt les générations plus âgées, de même que ceux des classes populaires ou de province estimèrent que l'infection touchait surtout les catégories aisées et la capitale (*cf. POLLAK, 1988*).

....

(42) Sans oublier que les ouvriers semblent avoir tendance à penser que les ouvrières sont moins compétentes et donc plus exposées.

....

(43) Cf. par exemple TRISTAN, 1989.

Le sida constitue un exemple privilégié de ce type de mécanisme : la plupart des individus qui continuent actuellement à ne pas prendre de précautions lors de leurs rapports sexuels le font parce qu'ils estiment qu'il existe des « groupes à risque » spécifiques, auxquels ni eux, ni leurs partenaires n'appartiennent (homosexuels⁴¹, toxicomanes). En stigmatisant ces victimes privilégiées, ils mettent le risque à distance, se protègent symboliquement, et rationalisent leurs prises de risque éventuelles. La sélection victimaire rend le risque acceptable dans la mesure où elle le nie, le met à distance, en le reportant sur un autrui bien défini. De ce point de vue, elle est d'autant plus efficace que chaque groupe a tendance à procéder à sa propre sélection victimaire, à partir des stéréotypes qui sont les siens : chacun « personifie » le risque en l'associant à un stéréotype déterminé, généralement déprécié. Ainsi, dans l'usine de La Hague, les ouvriers titulaires stigmatisent les intérimaires, estimant que leur moindre qualification les expose davantage à une contamination accidentelle ; de même les plus anciens valorisent leur expérience et pensent que les jeunes sont plus exposés, tandis que ces derniers valorisent leurs diplômes plus élevés et rejettent le risque sur les anciens⁴². Sur les routes, chaque automobiliste a également en tête un stéréotype du « conducteur à risque », c'est-à-dire celui à qui les accidents arrivent, et généralement les caractéristiques qui fondent ce stéréotype sont aussi éloignées que possible de celles de l'automobiliste qui le stigmatise (notamment en terme d'âge, de sexe et de niveau social).

Le risque est une notion abstraite, et pour avoir prise sur lui, les individus ont tendance à l'incarner, en désignant des victimes stéréotypées. Ce mécanisme est très répandu, et renoue parfois avec ses origines : ce ne sont alors plus des victimes mais des coupables qui sont stigmatisés (ainsi les stéréotypes du délinquant abondent⁴³). Toutefois, dans les deux cas le mécanisme est le même, d'autant que la distinction coupable/victime est souvent illusoire. Ainsi, homosexuels et toxicomanes sont les victimes désignées du sida, mais sont aussi perçus comme des coupables, puisqu'ils sont définis par des comportements déviants, et que le virus du VIH est transmissible. De même, dans l'affaire de la vache

folle, les bovins anglais ont un statut parfois ambigu, dans la mesure où ils sont présentés à la fois comme des victimes (par opposition au boeuf français supposé sain) et comme des coupables en puissance, en tant que vecteurs de l'infection. Le mauvais conducteur, qui provoque des accidents en impliquant d'autres véhicules, et le fumeur qui constraint son entourage à un tabagisme passif, n'échappent pas à cette ambiguïté. Plus généralement, dans une société de plus en plus assurantielle, où les risques sont socialisés, et donc supportés financièrement par l'ensemble de la collectivité, celui qui par un comportement déviant s'expose à un risque est à la fois victime et coupable.

Pourquoi un risque est-il acceptable ? Il l'est d'abord davantage s'il est perçu comme choisi et non comme subi, et cette distinction a une dimension politique, qui met en jeu la façon dont l'État gère les risques, en termes de prise de décision (unilatérale ou concertée) comme en termes de diffusion de l'information (opaque ou transparente). Par ailleurs, dans leur rapport au risque, les individus ont d'ordinaire recours à des « mécanismes de dénégation », qui leur permettent de se convaincre qu'ils ne sont pas exposés, ou du moins que d'autres le sont plus qu'eux. Qu'elle repose sur l'affirmation d'une maîtrise individuelle ou sur une sélection victimaire, cette mise à distance du risque rend celui-ci plus acceptable. L'efficacité de ces mécanismes varie d'un risque à l'autre : toute la symbolique individualiste associée à la voiture favorise une dénégation du risque routier fondée sur un sentiment de maîtrise, tandis qu'un certain conservatisme social conduit certaines couches de la population à associer sida et déviance (homosexualité ou toxicomanie). À l'inverse, face à une menace beaucoup plus diffuse (comme le prion de la vache folle), ces mécanismes de dénégation du risque sont moins efficaces.

POUR QUI UN RISQUE EST-IL ACCEPTABLE ?

RISQUES ET INÉGALITÉS SOCIALES

Jusqu'ici, il a été question des représentations des individus, du public, sans que ce collectif soit différencié. Or

nous ne sommes pas égaux devant le risque. Les analyses précédentes, à propos de la distinction risque subi/choisi, le suggéraient déjà : parler de «risque subi» implique que l'on dénonce une asymétrie, une inégalité sociale, en termes d'exposition au risque ou de participation à sa gestion. Existe-t-il pour autant des «classes à risques»? Autrement dit, le rapport au risque serait-il devenu une nouvelle ligne de démarcation entre groupes sociaux, permettant de différencier des classes dominantes qui prennent les décisions et imposent les risques, et des classes dominées qui les subissent ? Reconnaissant que les risques ne sont pas distribués de façon équitable, et que les plus défavorisés y sont davantage exposés, U. Beck rejette néanmoins une telle analyse : «*Il existe des gagnants et des perdants, mais aucun des groupes n'est homogène. Les décisions émanent de plusieurs personnes ou de plusieurs groupes, qui subissent eux-mêmes les conséquences de décisions prises par d'autres. Il n'y a pas de «classe-risque» qui pourrait renverser la situation comme le prolétariat de Marx.*». ⁴⁴ De fait, nous sommes aujourd'hui confrontés quotidiennement à une multiplicité de risques, qui s'inscrivent chacun dans des situations, des contextes particuliers ; il n'est pas possible de systématiser notre rapport aux risques en distinguant des «dominés» soumis à tous les risques, et des «dominants» qui y échappent ou les imposent.

Si notre «situation objective» face aux risques est trop hétérogène pour que l'on puisse y lire des démarcations bien nettes entre groupes sociaux, en revanche, nous allons voir que la façon dont nous appréhendons les risques, en construisant des représentations qui leur donnent du sens, permet davantage de mettre en évidence des inégalités sociales.

CONFiance ACCORDÉE AUX AUTORITÉS ET RAPPORT AUX RISQUES

L'importance de la confiance a déjà été soulignée : le public accepte davantage un risque s'il juge que les autorités qui le gèrent sont compétentes, et ne dissimulent pas

....

(44) Cf. BECK, 1999, p. 13.

des informations alarmantes. Évidemment, la confiance accordée au pouvoir en place n'est pas uniforme au sein de la population, loin de là. La crise de la vache folle permet d'illustrer ce point. On se réfère ici sommairement à des analyses factorielles menées à partir d'un sondage IPSN⁴⁵, qui permettent de déterminer la façon dont s'agencent les comportements des consommateurs, leur jugement quant à la gestion de la crise et leurs caractéristiques individuelles.

Ces analyses invitent à distinguer deux profils. Le premier regroupe des individus qui pensent que la vérité n'a pas été dite sur les dangers pour la population, qui ne font pas confiance aux autorités françaises et à leur gestion de la crise, et qui ne se fient pas non plus au label certifiant l'origine française d'une viande bovine. Les individus qui présentent ce profil ont durablement réduit ou cessé leur consommation de bœuf, mais aussi parfois de mouton. À l'opposé, les individus du second profil se caractérisent par une grande confiance accordée aux autorités et au label «bœuf français», et n'ont pas modifié leur consommation. Du point de vue des caractéristiques individuelles, le premier profil correspond à des individus moins diplômés, aux revenus plus faibles, qui en termes d'activité professionnelle, sont plus souvent soit exclus (chômeurs ou retraités), soit dominés (ouvriers), et se situent politiquement davantage à gauche (sachant qu'à l'époque le gouvernement était de droite). Autrement dit, les attitudes à l'égard de la crise de la vache folle dépendent étroitement de la confiance accordée aux différents acteurs (médias, gouvernement, distributeurs, etc.), et du point de vue de la structure sociale elles semblent opposer un «haut» et un «bas», ou un «centre» et une «périphérie» : un individu mieux intégré, situé plus haut dans la structure sociale, accordera plus facilement sa confiance aux autorités, et acceptera plus facilement les risques que celles-ci gèrent.

Cette analyse fait écho à un résultat classique des enquêtes de victimation : quelle que soit l'exposition réelle à un risque d'agression ou de vol, le sentiment d'insécurité semble souvent traduire une inquiétude diffuse, due à des difficultés économiques ou à la décomposition du tissu social. Il n'est pas non plus indépendant de la confiance

....

(45) Cf. *infra* note 13, pour quelques détails sur l'enquête. Cf. PERETTI-WATEL, 1999, chap. 13, pour le détail des analyses.

....

(46) Cf. notamment GRÉMY, 1997.

accordée à l'État et aux forces de police⁴⁶. L'acceptabilité d'un risque n'est donc jamais uniforme dans la mesure où cette acceptabilité dépend de la confiance accordée aux autorités, et que cette confiance est très diversement partagée au sein du système social : plus on s'éloigne des segments de la population les mieux intégrés, plus on se rapproche de sa périphérie, de ses marges, moins cette confiance est accordée, et moins le risque est accepté.

SENTIMENT DE MAÎTRISE ET POSITION SOCIALE

Face à un risque, les individus ont tendance à se protéger symboliquement en affirmant leur capacité à contrôler, à maîtriser par eux-mêmes la menace. Toutefois ce sentiment de maîtrise s'avère très inégalement réparti au sein de nos sociétés, et dépend en particulier de la position sociale des individus, dans la mesure où cette position cristallise la somme des expériences vécues, laquelle conditionne notre façon d'appréhender le monde.

On rejoint ici un thème de recherche de la psychologie sociale, qui oppose « intérieurité » et « extériorité » : certains individus pensent que les événements qui leur arrivent dépendent d'eux-mêmes, de leurs propres initiatives (contrôle interne), d'autres au contraire ont le sentiment de subir leur existence, d'être soumis à des facteurs extérieurs sur lesquels ils n'ont pas de prise, que ces facteurs renvoient à des sources de pouvoir, à des malveillances délibérées, ou simplement au hasard. Une analyse secondaire réalisée à partir de l'enquête ACSJ⁴⁷ permet de retrouver empiriquement cette opposition entre intérieurité et extériorité, et de la compléter par une seconde dimension, qui distingue les enquêtés selon qu'ils se représentent leur environnement comme certain, ordonné, ne laissant qu'une place purement résiduelle au hasard, ou au contraire incertain, soumis à toutes sortes d'aléas. La mise en rapport de ces deux dimensions avec les représentations associées au sida, la sexualité vécue et la carrière scolaire fait apparaître des relations intéressantes. Ainsi, les jeunes issus de milieux défavorisés, marginalisés au sein du système scolaire (en filière professionnelle ou en apprentissage),

....

(47) Cf. PERETTI-WATEL, 1999, chap. 11 et 14. L'enquête Analyse du Comportement Sexuel des Jeunes (ACSJ) a été réalisée début 1994 auprès de plus de 6000 jeunes âgés de 15 à 18 ans.

ou qui ont le sentiment de subir leur vie sexuelle (expérience contrainte ou incapacité à imposer le préservatif), ont davantage le sentiment de subir leur existence, de vivre dans un environnement incertain, au sein duquel ils sont soumis à des dangers extérieurs. Ils ont également tendance à se représenter le sida comme une maladie extrêmement contagieuse contre laquelle il n'est pas possible de se protéger individuellement, la seule solution passant par une gestion coercitive (développement du dépistage obligatoire, isolement des malades, etc.).

Ces résultats confirment les analyses élaborées par A. Hahn *et alii*⁴⁸, à partir d'un sondage mené auprès d'un échantillon représentatif de la population allemande : cette étude montre que les couches sociales supérieures appréhendent le sida comme un risque individuellement maîtrisable, tandis qu'en milieu populaire le virus est davantage craint, car perçu comme une maladie contagieuse contre laquelle il n'est pas possible de se prémunir. Les sociologues allemands concluent que «*les sentiments de peur et d'insécurité sont inégalement distribués dans le corps social. Une position sociale élevée est liée à une vision du monde positive, au sentiment de savoir s'orienter et de dominer les problèmes. L'absence d'insécurité et de peur semble donc un indice universel de capital social.*⁴⁹ Plus généralement, de nombreux sociologues⁵⁰ ont développé des thèses connexes, qui soulignent le fatalisme et le sentiment de vulnérabilité qui imprègnent les représentations des couches sociales défavorisées.

Bref, les représentations sont modelées par l'expérience vécue, par la position sociale des individus. En particulier, la façon dont ceux-ci appréhendent le risque dépend de leur capacité à affirmer une maîtrise sur leur existence. Plus un individu aura le sentiment d'être vulnérable, de subir son environnement, plus il sera averse au risque, et moins il l'acceptera.

LE RISQUE COMME RESSOURCE POLITIQUE

Implicitement, le précédent paragraphe adopte le point de vue de la stratification sociale, en supposant qu'une société est composée d'un *continuum* de strates peu différenciées et

....
(48) Cf. HAHN *et alii*, 1994.

....
(49) Cf. HAHN *et alii*, 1994,
p. 81.

....
(50) Cf. VEBLEN, BOURDIEU,
PARSONS ou encore
HOGGART.

perméables entre elles, la strate d'un individu dépendant de ses ressources, et notamment de son capital social, dont l'attitude face aux risques constituerait un indice. Le point de vue alternatif consiste à se représenter la société comme la juxtaposition de différents groupes sociaux qui luttent pour le pouvoir, groupes relativement clos sur eux-mêmes, réunissant des membres qui ont plus ou moins conscience d'y appartenir et d'avoir des intérêts communs à défendre.

Une telle conception de la structure sociale conduit à souligner la fonction identitaire des représentations. Il ne s'agit pas ici de définir en détail une représentation sociale. Rappelons simplement que «*c'est une forme de connaissance socialement élaborée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social.*»⁵¹ Socialement élaborées et partagées, les représentations portent la marque des appartenances sociales et culturelles des individus. Elles visent non seulement à orienter nos actions, mais aussi à assurer la pérennité de notre groupe, à maintenir son identité, en particulier face à un élément perturbateur qui le menace : en ce sens, les représentations constituent un mode de connaissance «socio-centrique», au service des besoins et des intérêts du groupe. Face à un risque émergent, un groupe social aura ainsi tendance à réagir collectivement par la mise en œuvre d'un mécanisme de sélection victimaire, en désignant comme victime et comme coupable des individus extérieurs à lui-même : le risque peut ainsi devenir une ressource politique, qui permet à un groupe de promouvoir ses intérêts et de renforcer sa cohésion.

Ainsi, lorsque la peste ravagea Londres au XVII^e siècle, ou lorsque le choléra frappa Paris au XIX^e siècle, dans les deux cas l'épidémie constitua pour la bourgeoisie urbaine un prétexte pour renforcer son pouvoir en isolant et en contrôlant plus étroitement les classes populaires, stigmatisées comme responsables de l'épidémie. De même, la délinquance et le sida suscitent aujourd'hui des revendications extrémistes pour un «rétablissement de l'ordre» et un renforcement des institutions répressives (incluant des contrôles accrus aux frontières, des peines plus sévères, le

....

(51) Cf. JODELET, 1989, p. 36.

dépistage obligatoire, etc.). Ces revendications sont inséparables d'une sélection victimaire qui stigmatise les homosexuels, les toxicomanes et les immigrés, minorités suspectées de remettre en cause l'ordre social et culturel traditionnel. M. Douglas et A. Wildavsky⁵² ont illustré de façon convaincante cet usage du risque, en s'intéressant plus particulièrement aux mouvements écologiques américains, et en montrant comment les problèmes de pollution et d'environnement sont utilisés comme des «*armes politiques*»⁵³ pour défendre ou promouvoir des systèmes de valeurs concurrents.

Un risque sera donc différemment appréhendé, et par là même diversement accepté d'un milieu social à l'autre. Non seulement la sélection victimaire n'aura pas les mêmes cibles, mais encore la capacité d'un groupe social à désigner un autre comme coupable, et à résister lui-même à la stigmatisation dont il pourrait être l'objet, dépend de sa place dans la hiérarchie sociale, et de sa capacité à mobiliser ses membres afin de défendre et promouvoir son identité et ses intérêts.

32

CONCLUSION

Appréhender le risque sous l'angle des représentations individuelles permet de comprendre la modernité du risque, comme la tentation et tout à la fois l'inanité de l'objectif «risque zéro». Avec l'abandon de cet objectif, la question de l'acceptabilité revient au premier plan. Toutefois, elle se pose maintenant différemment. À la glorieuse époque de la «conquête de la sécurité», il s'agissait d'une question purement technique. Aujourd'hui, elle est devenue médiatique, puis politique, et conduit justement à s'intéresser de très près aux représentations du public. Cet intérêt ne doit pas se limiter à un simple inventaire des «biais de perception» censés démontrer l'irrationalité des individus face aux risques. Il faut au contraire prendre aux sérieux leurs représentations, en comprendre les ressorts et les mécanismes, pour être à même de mettre en place une véritable concertation en matière de gestion des risques. Un risque est davantage acceptable lorsqu'il est

....

(52) DOUGLAS, WILDAVSKY, 1984.

....

(53) Ces auteurs utilisent cette comparaison suggestive : «*The whole natural order is like an armory of weapons at hand for the war of political ideas.*» : DOUGLAS, WILDAVSKY, 1984, p. 47.

....

(54) BOUDON, 1990.

perçu comme équitable, choisi et non subi, et surtout quand l'individu a le sentiment de pouvoir y échapper, en mettant en œuvre un mécanisme de dénégation, qui s'appuie sur l'affirmation d'une capacité individuelle à maîtriser le risque, ou sur une sélection victimaire. Il convient ici de souligner un point que nous n'avons malheureusement pas eu la place de développer plus haut : du point de vue de l'individu, ces raisons qui rendent un risque acceptable sont de « bonnes raisons », au sens que donne R. Boudon⁵⁴ à cette expression dans le cadre de sa théorie de la rationalité cognitive : ces raisons s'appuient sur des arguments valables, défendables, même s'ils ne sont pas nécessairement justes, et évidemment elles n'ont en général pas grand-chose à voir avec les canons de la prise de décision institutionnelle, et notamment avec les estimations coût-bénéfice ou le calcul actuariel. Par ailleurs, les représentations du risque dépendent étroitement des positions sociales des individus ou des groupes auxquels ils appartiennent, de sorte qu'elles traduisent les inégalités, les asymétries sociales, et canalisent aussi parfois des réflexes identitaires et des revendications politiques. En particulier, si un risque est utilisé en tant que ressource politique, en pratique, il ne sera jamais possible d'obtenir un consensus sur l'acceptabilité de ce risque.

Bref, si la concertation autour de l'acceptabilité des risques n'est pas un vain mot ou une ruse du politique, elle implique une réflexion approfondie sur les représentations du risque. Il faut comprendre les raisons qui rendent un risque acceptable pour le public, comprendre également que ce public n'est pas uniforme, et que la disparité de ses représentations traduit des inégalités sociales.

■ **Patrick PERETTI-WATEL**

CREST-INSEE

B I B L I O G R A P H I E

- ASSAILLY (J.-P.), 1997, *Les jeunes et le risque, une approche psychologique de l'accident*, Vigot.
- BECK (U.), 1994, « D'une théorie critique de la société vers la théorie d'autocritique sociale », *Déviance et société*, vol.18, n°3, p. 333-344.
- BECK (U.), 1999, « Le cœur de la modernité », *Le Monde des Débats*, novembre, p. 12-15.
- BOUDON (R.), 1990, *L'art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Fayard.
- BRANDT (M.), 1990, « The Cigarette, Risk, and American Culture », *Daedalus, Journal of the American Academy of Arts and Sciences*, vol. 119, n°4, p. 155-174.
- BRENOT (J.), 1998, « La perception des risques en Europe », intervention au colloque *Risque et Société*, organisé par le Centre Antoine Béclère, 18 novembre 1998.
- DOUGLAS (M.), WILDAVSKY (A.), 1984, *Risk and Culture, An Essay on the Selection of Technological and Environmental Dangers*, University of California Press.
- DOURLENS (C.), VIDAL-NAQUET (P.A.), 1991, « Le risque et la sécurité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement urbain », dans l'ouvrage collectif *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, L'Harmattan, p. 127-142.
- DUBY (J.-J.), 1998, « L'acceptabilité du risque au seuil du XXI^e siècle : de nouveaux modes de régulation s'imposent », *Passages*, n°93/94, hiver 1998, p. 34-35.
- DUCLOS (D.), 1996, « Puissance et faiblesse du concept de risque », *L'année sociologique*, vol. 46, n°2, p. 309-337.
- EWALD (F.), 1986, *L'État providence*, Grasset et Fasquelle.
- EWALD (F.), 1998, « L'acceptabilité du risque au seuil du XXI^e siècle : de nouveaux modes de régulation s'imposent », *Passages*, n°93/94, hiver 1998, p. 22-23.
- GALLAND (J.P.), 1991, « Trois façons d'appréhender la sécurité routière », dans l'ouvrage collectif *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, L'Harmattan, p. 111-126.
- GIRARD (R.), 1982, *Le bouc émissaire*, Grasset et Fasquelle.
- GOSSELIN (G.), 1994, « Le pluriel et le singulier dans la société et dans la sociologie », dans l'ouvrage collectif *Durkheim, Weber, vers la fin des malentendus*, L'Harmattan, p. 87-96.
- GRÉMY (J.-P.), 1997, *Les Français et la sécurité*, collection Études et Recherches, Paris, IHESI.
- GUERY (F.), 1999, *Présentation analytique, introduction au colloque « Risque zéro ? »* organisé par l'Institut national d'études de la sécurité civile, à Nainville les Roches (25-26 juin).
- HAHN (A.), EIRMBTER (W.H.), JACOB (R.), 1994, « Le sida : savoir ordinaire et insécurité », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 104, p. 81-89.
- JODELET (D.), 1989, « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans l'ouvrage collectif *Les représentations sociales*, PUF, p. 31-60.

B I B L I O G R A P H I E

- KELLERHALLS (J.), MODAK (M.), SARDI (M.), 1995, « Justice, sens de la responsabilité et relations sociales », *L'année sociologique*, vol.45, n°1, p. 317-349.
- LAGADEC (P.), 1981, *La civilisation du risque, catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Le Seuil.
- LASCOUMES (P.), 1991, « De l'atteinte à la prévention des risques industriels », dans l'ouvrage collectif *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, L'Harmattan, p. 65-86.
- LASCOUMES (P.), 1996, « La précaution comme anticipation des risques résiduels et hybridation de la responsabilité », *L'année sociologique*, vol.46, n°2, p. 359-382.
- LASCOUMES (P.), CALLON (M.), 1997, « Information, consultation, expérimentation : les activités et les formes d'organisation au sein des forums hybrides », Actes de la huitième séance du séminaire CNRS du Programme Risques Collectifs et Situations de Crises, p. 13-98.
- LASCOUMES (P.), 1999, « L'expertise peut-elle être démocratique ? », *Le Monde des Débats*, novembre, p. 20-21.
- MOATTI (J.P.), 1991, « Incertitudes scientifiques et gestion des risques pour la santé : l'exemple des toxiques cancérogènes », dans l'ouvrage collectif *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, L'Harmattan, p. 197-240.
- PERETTI-WATEL (P.), 1999, *Les représentations du risque*, thèse de doctorat de l'IEP de Paris, sous la direction de M. Forsé.
- POLLAK (M.), 1988, *Les homosexuels et le sida, sociologie d'une épidémie*, éditions A. M. Métailié.
- SLOVIC (P.), FISCHOFF (B.), LICHTENSTEIN (S.), 1980, « Nous savons mal évaluer le risque », *Psychologie*, septembre, p. 45-48.
- TEUBER (A.), 1990, « Justifying Risk », *Daedalus, Journal of the American Academy of Arts and Sciences*, vol. 119, n°4, p. 237-251.
- THEYS (J.), 1991, postface à l'ouvrage collectif *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, L'Harmattan, p. 279-298.
- TRISTAN (A.), 1989, « Marseille, conversations en lambeaux », numéro spécial Obsession sécurité, Autrement, série mutations, n°104, p. 30-34.
- WILDE (G.), 1982, « The theory of risk homeostasis : implications for safety and health », *Risk analysis*, n°2, p. 209-225.
- ZONABEND (F.), 1989, *La presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob.

DES DIFFÉRENTES FORMES DE DÉMOCRATIE TECHNIQUE¹

Michel CALLON

Quel est le rôle des profanes dans l'élaboration et la dissémination des connaissances scientifiques ? L'auteur propose de distinguer trois modèles. Dans le modèle de l'instruction publique, la connaissance scientifique s'oppose aux croyances irrationnelles d'un public qui doit être éduqué. Dans celui du débat public, les profanes sont invités à donner leurs points de vue et à communiquer leurs expériences. Dans celui de la co-production des savoirs, les profanes participent directement à l'élaboration des connaissances qui les concernent et dont dépendent bien souvent leur bien-être et leur identité. Chaque modèle possède son propre domaine de validité. L'article suggère que le troisième modèle se généralise, offrant ainsi une issue à la crise de confiance du public vis-à-vis des experts.

••••(1)
Cet article repris et modifié par l'auteur pour *Les Cahiers de la sécurité intérieure* a été publié in CALLON (M.), 1998, «Des différentes formes de démocratie technique», *Annales des mines*, série Responsabilités et environnement, n°9, p. 63-73.

Les technosciences submergent nos sociétés. Non seulement elles sont présentes dans les moindres aspects de notre vie quotidienne mais de plus elles envahissent l'espace public alimentant des controverses souvent violentes sur des sujets aussi divers que les risques associés aux OGM, les effets de l'amiante sur la santé, les précautions à prendre en matière de comportements sexuels, le réchauffement global, les choix éthiques liés au clonage ou aux diagnostics prénatals ou encore l'impact des nouvelles technologies de l'information sur l'emploi. Quelles que soient les questions politiques, morales ou économiques en discussion, elles impliquent de plus en plus fréquemment une composante scientifique et technique. Les sciences et les techniques réchauffent nos sociétés, multiplient les confrontations et les arènes dans lesquelles elles se déroulent.

Le fait que ces débats se multiplient et que des non-spécialistes ne se privent pas d'y prendre part est considéré

par certains comme la preuve éclatante de la crise de confiance dans les sciences et les techniques. Des auteurs comme U. Beck², qui est à l'origine du concept de société de risque, considèrent par exemple que les profanes, ce que l'on appelle habituellement le public, se défient de la science et des experts parce que ces derniers se montrent incapables de prévoir et de maîtriser certaines conséquences négatives des sciences et des techniques. Qu'il s'agisse de l'environnement, de la santé publique ou de la sécurité alimentaire, les exemples d'effets inattendus abondent qui affectent gravement certaines personnes, voire des populations entières. Contrairement à une conviction largement répandue, il se pourrait que, tout compte fait, la science ne soit pas un bien public dont la production améliore la prospérité collective, mais un malheur public dont les effets néfastes doivent être contenus à tout prix. De ce point de vue, la crise de confiance est simple à expliquer : les non-spécialistes ne sont ni irrationnels ni fermés au progrès, ils se montrent au contraire hautement rationnels en décidant de ne pas faire confiance à des chercheurs et à des ingénieurs qui sont incapables de gérer correctement les risques qu'ils font courir, parfois sans même s'en rendre compte, à la société dans son entier. Nos sociétés modernes entrent dans l'ère du soupçon tout simplement parce que les institutions, politiques et économiques, qu'on avait imaginées pour garantir la validité et la légitimité de la science, s'avèrent à l'usage d'une grande inefficacité.

Je ne suis pas certain que cette interprétation, pour aussi convaincante et séduisante qu'elle paraisse, soit la bonne. Il est certes incontestable que les relations entre experts et profanes se sont profondément altérées et dégradées, mais je ne pense pas que les causes doivent être recherchées du côté de la perte de confiance. Dans cet article, je voudrais suggérer que si crise il y a - et crise il y a vraiment - c'est celle du grand partage qui s'est progressivement instauré entre les scientifiques et le public. Cette frontière vacille. Le grand partage est attaqué de tous côtés parce qu'il rend quasiment impossible la construction raisonnée d'un collectif dans lequel les sciences et les techniques trouvent

....(2)

Voir par exemple, BECK (U.), 1992, *Risk Society : Towards a New Modernity*, London, Sage, (traduction de la version germanique, *Risikogesellschaft*, Frankfurt, Suhrkampf, 1986).

une place admise par tous au terme d'un débat large et ouvert.

Dans le but de comprendre la genèse de cette crise et d'esquisser des pistes pour son dénouement, je me propose de mettre en évidence la variété des formes d'implication possibles des non-spécialistes dans l'orientation, la production et la discussion des savoirs scientifiques et techniques. Par souci de clarté et de simplicité, je distinguerai trois modèles. Chacun d'entre eux doit être considéré à la fois comme une façon commode de rendre intelligible une réalité complexe et riche, mais aussi comme une référence pour les acteurs lorsqu'ils réfléchissent aux modalités pratiques de la démocratie technique. D'un modèle à l'autre varient le degré et la profondeur de l'implication des profanes dans la production et la dissémination des connaissances sur lesquelles sont fondées les décisions qui les concernent.

LE MODÈLE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

C'est à ce modèle, le plus simple et le plus répandu, mais probablement le moins adapté aux défis actuels, que se réfèrent explicitement tous ceux qui considèrent que la perte de confiance vis-à-vis des sciences et des techniques est due à un manque d'information du public.

DÉTENIR LA CONNAISSANCE

Parce qu'elles sont universelles et objectives, les connaissances scientifiques s'opposent aux savoirs profanes ou indigènes qui sont pétris de croyances et de superstitions ; elles ne peuvent s'imposer qu'en obtenant l'éradication totale de ces dernières. Non seulement les scientifiques doivent tout apprendre au public, mais de plus ils ne peuvent rien apprendre de lui.

DÉFENDRE SON AUTONOMIE

La science est une institution séparée et régie par des normes propres. Pour mener à bien son entreprise de

connaissance et se prémunir de toute contamination, elle doit se protéger des savoirs profanes, s'établir contre le sens commun. Les liens entre les scientifiques et le public sont donc indirects : ils sont pris en charge par l'État, qui représente les citoyens et leur volonté, et par les entreprises qui se soumettent à la demande des consommateurs. Ainsi la science est-elle autonome, mais pas indépendante : elle se plie au contrôle des pouvoirs publics et se coule dans les projets d'innovation des firmes. Le public ne participe pas directement à la production des connaissances ; il est constitué d'individus qui, soit comme citoyens soit comme consommateurs, délèguent à des intermédiaires, qui sont en relation directe avec les scientifiques, la satisfaction de leurs attentes et de leurs requêtes.

ENGENDRER LE PROGRÈS

40

Les technosciences, à condition qu'elles soient bien utilisées, c'est-à-dire à condition que les pouvoirs publics et les firmes jouent convenablement leurs rôles et respectent les règles du jeu (représentation fidèle, compétition), sont sources de progrès.

ÉTABLIR LA CONFIANCE PAR L'INFORMATION ET LA FORMATION

Le point crucial dans le modèle est l'existence de relations de confiance entre profanes et scientifiques. Que la méfiance, due à la distance qui les sépare, vienne à s'installer et l'ensemble des relations ainsi que leur équilibre sont mis en péril. Cette méfiance peut avoir de multiples origines : les scientifiques sont débordés par des résultats non prévus et qui atteignent de manière inattendue le public ; les scientifiques sont divisés et donnent l'image d'une science incertaine et controversée. Dans ses formes extrêmes, cette méfiance peut aller jusqu'à des actions de résistance parfois violentes. Dans tous les cas, sa véritable cause est l'illettrisme du public, son ignorance qui le transforme en une proie facile pour les croyances et les passions. Le seul antidote, pour combattre le poison de la

méfiance, est d'amplifier les actions de formation et d'information : c'est pourquoi le modèle mérite d'être qualifié d'instruction publique. Ce combat pour les « lumières » et contre toutes les formes d'obscurantismes, ce combat pour que, dans l'esprit du public, la terre tourne enfin autour du soleil et non l'inverse, n'est jamais terminé.

RAPPROCHER RISQUE PERÇU RISQUE OBJECTIF

Dans ce modèle, les risques associés aux technosciences (risques environnementaux ou sanitaires) existent sous deux formes : une forme objective et une forme subjective.

Les risques objectifs sont décrits et analysés par les scientifiques, qui assignent des probabilités à certains événements et identifient des facteurs de risque.

Les risques subjectifs sont ceux que les individus, et tout particulièrement les profanes, se représentent indépendamment de toute référence à des savoirs attestés et objectifs. Le risque d'un accident grave dans une centrale nucléaire française se calcule, nous disent les spécialistes, et sa probabilité peut être considérée comme infime. Le risque perçu par les riverains est, lui, variable et peut dans certaines conditions être si élevé qu'il semble ne plus avoir aucun rapport avec la réalité. De la même façon qu'elles contribuent à rétablir un climat de confiance, les actions de formation et d'information concourent à rapprocher le risque perçu du risque objectif. Une fois dissipées les émotions et les croyances qui obscurcissent son esprit, le citoyen ou le consommateur est en mesure de prendre des décisions rationnelles : celles-ci n'excluent pas l'existence de risques - une société sans risque est une société immobile - mais les assument en toute connaissance de cause.

LA LÉGITIMATION PAR L'INFORMATION

Dans ce modèle, la légitimité des décisions politiques a deux sources. La première concerne les fins poursuivies et ne dépend que de la représentativité de ceux qui parlent au nom des citoyens. La seconde touche aux moyens

mobilisés pour atteindre ces fins et est conférée par la connaissance scientifique, objective et universelle, qui permet d'anticiper les effets produits par certaines actions.

Pour être légitime, une décision doit viser des fins approuvées par l'assemblée des citoyens, mais elle doit également être réaliste, c'est-à-dire ne pas vendre des illusions, et pour cela reconnaître la force des choses et accepter de composer avec elle. L'action politique est faite de consultation (que veut-on faire?) et d'explication (que peut-on faire?).

LE MODÈLE DU DÉBAT PUBLIC

Le modèle de l'instruction publique repose sur l'irréductible opposition entre connaissances scientifiques et croyances populaires. Aucune discussion n'est possible avant que les superstitions, ces supposés poisons de la démocratie, n'aient été éradiquées : l'ouverture du débat politique est tout entière suspendue aux résultats du contrôle préalable des connaissances.

Ce modèle, même soigneusement entretenu et reproduit, rencontre parfois des limites, les hypothèses qui le sous-tendent étant infirmées sans qu'il soit possible de rétablir leur pertinence. Cet échec, relatif, conduit à la mise en place d'un second modèle, le modèle du débat public, obtenu par déformation et extension du précédent.

Ce modèle propose des relations plus riches entre profanes et scientifiques. À un public indifférencié, fait d'individus - qui agissent suivant les circonstances en citoyens ou en consommateurs et ne se distinguent les uns des autres que par leur niveau de connaissances - viennent se substituer des publics différenciés (en fonction de leurs conditions d'existence, de leurs activités professionnelles, de leur localisation, de leur âge ou de leur sexe, etc.) et qui sont dépositaires de compétences et de savoirs spécifiques, particuliers et concrets, fruits de leurs expériences et de leurs observations, et dont la mobilisation vient enrichir les savoirs abstraits et inhumains des scientifiques.

COMPLÉMENTARITÉ DES SAVOIRS UNIVERSELSENT DES SAVOIRS LOCAUX

Comme dans le modèle précédent, le savoir scientifique a une valeur universelle. Mais il est, par construction, incomplet et lacunaire : la contrepartie de son exactitude et de sa généralité est sa grande abstraction et sa pauvreté. En effet, les conditions de validité des connaissances produites par les chercheurs sont très restrictives. Elles ne valent que dans les rares et coûteux endroits où prévalent les conditions expérimentales qui ont permis leur élaboration contrôlée et qui sont celles du laboratoire. Pour qu'elles s'appliquent et se répliquent en tout point et en tout lieu, il faudrait avoir au préalable transformé la société en un vaste laboratoire. Ce que certains ont appelé la «laboratorisation» du social s'observe d'ailleurs en de nombreux endroits. C'est ainsi que les différences entre, d'un côté, une usine de production de vecteurs destinés à la thérapie génique ou une unité de fabrication de cd-rom et, de l'autre côté, un centre de recherche travaillant sur des techniques analogues, s'estompent progressivement. Mais ce mouvement ne peut être total car la réalité finit toujours par déborder, empêchant que des connaissances produites en laboratoire parviennent à épouser toute la complexité et toute la richesse du monde. Les travaux anthropologiques sont nombreux qui démontrent cette faille. B. Wynne³ a analysé en détail les interactions entre les bergers, riverains d'une usine de retraitement nucléaire située dans le nord-ouest de l'Angleterre, et les innombrables spécialistes chargés d'en suivre le fonctionnement et d'en évaluer les impacts. Il montre que le monde dans lequel vivent les bergers et leurs moutons est si riche, si différencié, si complexe et changeant, que les savoirs spécialisés n'en viennent jamais à bout. Une première fois les modèles des experts sont mis à mal par des particularités géologiques non prévues ; une autre fois, et sur ce point les bergers en savaient beaucoup plus que les chercheurs, c'est l'hypothèse selon laquelle les formes d'alimentation et de métabolisme de moutons paissant dans un enclos sont identiques à celles de moutons paissant en liberté, qui se

••••(3)

Voir dans ce numéro, *les fondamentaux de la sécurité*, LASH (S.), BZERSZYNSKI (B.), WYNNE (B.) (eds), 1996, *Risk, Environment and Modernity. Towards a New Ecology*, Sage, p. 44-83.

trouve brutalement démentie. De guerre lasse, les experts finissent par admettre que leurs savoirs sont partiels et que, pour être réalistes, ils doivent être complétés par les observations et les connaissances des «indigènes». Cette complémentarité des savoirs universels et des savoirs locaux, les seconds venant enrichir les premiers, se retrouve également dans le cas de l'expérimentation de nouveaux médicaments : les patients sont capables d'analyses très fines comme dans le cas des phénomènes d'accoutumance aux psychotropes. Les compétences des profanes vont d'ailleurs bien au-delà : elles incluent des capacités d'analyse sociologique qui les conduisent, par exemple, à relativiser le contenu des prises de position de certains scientifiques en les mettant en relation avec leurs intérêts professionnels ou économiques : tel chercheur favorable aux plantes transgéniques ne serait-il pas influencé par son rôle de conseiller scientifique auprès d'un grand groupe industriel? De plus, le scientifique est toujours borné par les limites étroites de sa spécialisation, et se trouve aussi démuni que le profane lorsqu'il aborde des questions d'éthique ou d'économie.

44

OUVERTURE AU DÉBAT PUBLIC

Puisque la science produite dans les laboratoires est au mieux incomplète et au pire irréaliste, ne pouvant rendre compte de la complexité des problèmes particuliers aux-quels elle est appliquée, il convient d'ouvrir l'espace de discussion et de délibération pour créer les conditions de son enrichissement. Cette exigence est d'autant plus forte que les situations sont problématiques et controversées. Dans ce modèle, l'absence d'accord entre spécialistes est un appel au débat, à l'enrichissement externe et non le signe, comme dans le modèle 1, d'un manque de maturité, d'un nécessaire «approfondissement» interne. Comme le souligne Wynne⁴, lorsque les experts ne parviennent pas à un consensus, c'est fréquemment parce que le laboratoire n'est pas suffisant pour rendre justice à la diversité des conceptions, des hypothèses et pour anticiper tous les effets envisageables. Pour décider de l'implantation d'un laboratoire souterrain de traitement des déchets

•••(4)
Cf. WYNNE (B.), *op. cit.*

nucléaires, il faut explorer non seulement la dureté et la stabilité des couches géologiques profondes mais également l'ensemble des retombées sur la société et l'économie régionales.

Les solutions qui ont été, et continuent d'être, imaginées pour réaliser cette ouverture du débat et de la consultation sont nombreuses et variables selon les pays. Dans tous les cas, elles se concrétisent dans des procédures qui visent à élargir le cercle des acteurs discutant des technosciences et de leurs applications. Ces procédures visent à enrichir les interventions des pouvoirs publics et des entreprises. Elles substituent à un public indifférencié, constitué de citoyens ou de consommateurs anonymes, des publics différenciés, ayant des compétences et des points de vue particuliers et contrastés. Il serait fastidieux d'établir une liste exhaustive de ces procédures. Il suffit de mentionner les plus significatives.

Les enquêtes et les auditions publiques permettent de recueillir les points de vue, les suggestions et les commentaires des différents acteurs ou groupes d'acteurs souhaitant s'exprimer. La méthode des «*focus groups*», utilisée aussi bien par les pouvoirs publics que par les entreprises, permet de constituer à la fois une dynamique collective et une représentation contrastée des points de vue et des intérêts : dans ce cas, au lieu d'interroger des individus, on organise, en fonction de critères variables, plusieurs groupes homogènes qui élaborent eux-mêmes leurs arguments et recommandations. Les comités locaux d'information, qui se sont multipliés au cours des dernières années en France (dans le domaine des déchets, des risques industriels ou de la gestion de l'eau), constituent des mini-parlements où sont discutées des décisions et des mesures qui concernent toujours des territoires ou des situations particulières : savoirs, hypothèses, prévisions et arguments sont confrontés ; parfois même, certaines expériences sont entreprises. Les conférences de consensus ou conférences citoyennes qui ont fleuri dans les pays scandinaves et anglo-saxons et que la France adopte en les transposant, organisent un dialogue, strictement encadré, entre profanes et scientifiques sur des thèmes d'intérêt général.

Plus que les savoirs indigènes locaux, ce qui est mobilisé, dans ce cas, c'est la compétence irremplaçable qu'ont les non-spécialistes d'apprécier les enjeux politiques, culturels et éthiques de certaines recherches (par exemple sur le clonage génétique) de manière à les encadrer et à limiter la liberté des chercheurs.

DU DÉBAT À LA NÉGOCIATION

Ces procédures qui instaurent des espaces publics de débat contribuent à brouiller les frontières habituelles entre spécialistes et non spécialistes. Celles-ci cèdent devant la multiplication des divisions qui parcourent en tous sens la communauté des scientifiques et le public. L'accord s'obtient par compromis et ceux-ci résultent le plus souvent de jeux stratégiques compliqués : dans ce modèle, la lumière ne vient pas d'une science rayonnante et sûre d'elle-même ; elle naît de la confrontation des points de vue, de savoirs et de jugements, qui, séparés et distincts les uns des autres, s'enrichissent mutuellement. Les acteurs au lieu de se voir imposer des comportements et une identité dans lesquels, éventuellement, ils ne se reconnaissent pas, sont en position de les négocier.

46

FONCTION CATHARTIQUE DU DÉBAT

Les crises qui, dans le modèle 1, sont attribuées à une perte de confiance des profanes vis-à-vis des scientifiques et de la science s'expliquent dans ce modèle par la soudaine libération d'une parole qui n'avait pas eu la possibilité de s'exprimer. En effet, de ce que le public ne dit mot, ne doit pas être inféré son consentement. Le silence s'explique plus simplement par l'absence de procédures destinées à donner la parole, à organiser les différends. La crise de confiance, qui peut prendre la forme de revendications brutes, n'est que l'expression soudaine, radicale et dramatique, de critiques bien présentes qui, formulées en privé, ne parvenaient pas à être articulées dans un espace public. Elles sont donc inaudibles. Ces critiques s'enracinent dans des savoirs indigènes et dans les évaluations que ces savoirs

permettent : pour prévenir la crise, il suffit de leur donner des possibilités d'expression.

RECONNAISSANCE IDENTITAIRE

Comme dans le modèle 1, les réticences vis-à-vis des technosciences sont liées aux risques que celles-ci font courir. Mais, à la différence du modèle 1, les risques, dans le modèle 2, ne sont pas associés à l'occurrence d'événements inattendus qui viendraient frapper de l'extérieur les acteurs. Ils concernent l'identité même de ces derniers. Ce que montre bien Wynne⁵, c'est que les bergers ne sont pas plus pusillanimes que les chercheurs et qu'ils ne sont pas plus prisonniers de leurs croyances que les experts. Ce qu'ils craignent par-dessus tout, c'est qu'on décide à leur place de ce qui est bon pour eux, et que ces décisions soient prises dans une profonde ignorance de leurs besoins et de leurs projets. De même, les patients sur qui on expérimente des médicaments nouveaux désirent-ils pouvoir donner leur avis au lieu d'être contraints à des comportements auxquels ils répugnent. Et les viticulteurs de la région de Marcoule tiennent à ce que l'on prenne en considération le fait que le marché japonais risque de se fermer à leurs vins élevés au-dessus de zones de stockage de déchets radioactifs. Risquer de perdre son identité, par la méconnaissance des savoirs et des compétences qui la nourrissent, telle est la crainte qui saisit les profanes dans le modèle 2. Et l'antidote n'est pas la formation, mais la prise de parole.

LA LÉGITIMITÉ PAR LE DÉBAT

La construction d'un espace public de discussion, quelles que soient sa forme, sa structure et son extension, transforme en profondeur le processus de décision, publique ou privée. À la décision prise dans les arcanes secrètes du pouvoir et s'appliquant à tous sans discussion, se substituent des décisions qui tiennent compte de l'existence et de la diversité de situations locales controversées ; elles donnent la parole aux différentes parties prenantes, établissant un

••••(5)
Cf. WYNNE (B.), *op. cit.*

droit minimal d'accès à l'information. Dans ces conditions, la légitimité de la décision tient pour l'essentiel à l'existence d'une consultation et d'un débat ouvert. Ceci vaut aussi bien pour l'entreprise qui s'efforce de faire admettre par des agriculteurs inquiets le bien-fondé de son projet d'épandage de boues résiduelles de traitement des eaux usées, qu'aux pouvoirs publics qui explorent les diverses options de retraitement des déchets nucléaires.

Cette forme de légitimité connaît des limites qui lui sont propres. Elle bute sur la question épineuse de la représentativité. Qui inclure dans le débat? Qui représente qui? Le modèle 2 permet d'échapper au monopole de la parole dont disposent les scientifiques. Mais une fois ouverte, la question de la représentativité peut difficilement être close. Dans le modèle 2, elle constitue une interrogation permanente.

LE MODÈLE DE LA CO-PRODUCTION DES SAVOIRS

48

Dans le modèle 1, la tâche prioritaire est l'éducation d'un public atteint d'illettrisme scientifique. Dans le modèle 2, le droit à la discussion est premier, car le profane détient des savoirs et des compétences qui viennent enrichir et compléter celles des scientifiques et des spécialistes. Au-delà de leurs différences, ces deux modèles partagent pourtant une même obsession : celle de la démarcation. Le modèle 1, sous une forme brutale, et le modèle 2, sous une forme douce et pragmatique, déniennent au profane toute compétence pour participer à la production des seules connaissances qui vaillent : celles qui méritent le qualificatif de scientifiques. Dans le modèle 1, l'exclusion est totale ; dans le modèle 2, elle est négociée, mais dans l'un et l'autre cas, la peur est de voir les laboratoires pris d'assaut, en dehors des journées portes ouvertes, par des hordes de non-spécialistes.

Le modèle de la co-production des savoirs, ou modèle 3, tend à surmonter ces limites en associant activement les profanes à l'élaboration des connaissances les concernant.

COPRODUCTION DES SAVOIRS

Dans ce modèle, le rôle des non-spécialistes dans la production des savoirs et des savoir-faire est capital. Dans le modèle 1, la préoccupation de tous les instants est de se débarrasser des savoirs locaux et indigènes ; dans le modèle 2, elle est de n'en tenir compte que pour enrichir l'expertise officielle. Dans ce modèle, la dynamique des connaissances est le résultat d'une tension toujours renouvelée entre la production de savoirs à portée générale, standardisée et la production de connaissances tenant compte de la complexité des situations locales singulières. Ces deux formes de connaissances ne sont pas radicalement incompatibles, comme dans le modèle 1 ; elles ne sont pas engendrées indépendamment les unes des autres comme dans le modèle 2 ; elles sont les sous-produits conjoints d'un même et unique processus dans lequel les différents acteurs, spécialistes et non-spécialistes, se coordonnent étroitement.

49

CONSTITUTION DE GROUPES DE SAVOIR

À la notion de publics différenciés (modèle 2) ou indifférenciés (modèle 1), se substitue celle de groupe concerné, dont un bon exemple est fourni par les associations de malades. Comme le nom l'indique, ces associations sont des groupements volontaires s'engageant dans des actions collectives qui ne sont pas réductibles à l'addition d'actions individuelles. Elles affirment en outre publiquement l'existence d'une singularité, celle d'êtres humains frappés par une maladie commune qui les dote d'une identité spécifique, partagée et qui les distingue des autres êtres humains. Dans la dynamique de production de savoirs et de savoir-faire concernant leurs maladies, les membres de ces associations jouent, dans un certain nombre de cas, un rôle actif voire même, dans certaines circonstances, prépondérant.

Prenons le cas d'un groupe de malades souffrant de maladies génétiques rares, orphelines pour reprendre la terminologie consacrée. Ignorés par la médecine instituée, ils s'organisent pour exister, face à des spécialistes démunis

qui leur retirent parfois jusqu'au droit à la survie : « laissez les mourir, ne vous y attachez pas, il n'y a rien à faire, ils sont condamnés ». Pour affirmer et faire reconnaître leur existence, ils s'engagent naturellement dans ce que l'on pourrait appeler une accumulation primitive de connaissances scientifiques : repérage et identification des malades ; organisation et participation active à la collecte d'ADN ; réalisation de films ou constitution d'albums de photos qui sont conçus comme de véritables instruments d'observation permettant de suivre et de comparer les évolutions cliniques de la maladie ou d'établir les effets de certains traitements ; rédaction de récits-témoignages qui transmettent des expériences vécues ; réalisation d'enquêtes auprès des malades, qui vont parfois jusqu'à la rédaction et à la publication d'articles dans des revues académiques. La contribution active des malades ne se limite pas à cette accumulation primitive qui fait exister la maladie et les malades dans le champ de la connaissance objective. Elle va au-delà, avec par exemple une participation directe aux expérimentations thérapeutiques et à l'évaluation de leurs résultats.

Dans cette dynamique, les interactions entre les profanes - ici les malades - et les spécialistes - ici les médecins et les chercheurs biologistes - sont permanentes. Les savoirs, depuis les plus universels et les plus généraux (par exemple sur les gènes) jusqu'aux plus spécifiques (par exemple sur l'art et la manière de gérer un malade trachéotomisé), sont appropriés, discutés, modalisés par un collectif hybride, qui inclut les malades et les spécialistes. Cela n'entraîne pas l'absence de toute répartition des tâches au sein de ce collectif savant, mais plus fondamentalement que chacun a son mot à dire et que les complémentarités dominent : des informations sont échangées et les actions entreprises par les uns et par les autres sont étroitement coordonnées. Le malade, ou plutôt le groupe de malades, est un point de passage obligé : il a dû s'organiser, et faire reconnaître son existence, pour se transformer en objet de savoir et il a fallu qu'il s'étudie pour devenir un objet de recherche à part entière. Cette entreprise d'objectivation n'est, malheureusement, jamais achevée car chaque progrès des connaissances, en

favorisant la survie, contribue à l'émergence de nouvelles questions et de nouveaux problèmes qui relancent la dynamique collective.

APPRENTISSAGE COLLECTIF CROISÉ

Il est possible, dans ce modèle, de parler d'apprentissage collectif croisé puisque les différents savoirs s'enrichissent mutuellement dans le cours même de leur co-production. Ce qui distingue ce modèle des précédents, c'est évidemment l'existence de ce que nous avons appelé le groupe concerné. Directement impliqué, et sur une base nécessairement collective (chaque cas ne peut se saisir que par comparaison avec d'autres cas), il peut, sous certaines conditions, jouer un rôle de *leader* dans la production des savoirs, leur orientation et leur évaluation. Il peut, en fonction de ses préoccupations, commanditer des états de l'art sur des sujets qu'il considère comme stratégiques, ou par exemple décider des expérimentations thérapeutiques et participer à leur évaluation. Le savoir produit par les laboratoires est aussi crucial que dans les modèles 1 et 2, mais il est encadré, nourri par les actions des profanes, vascularisé par le flux des connaissances et des questions que ceux-ci élaborent. Ce qu'il produit est d'autant plus riche et plus pertinent que ces relations sont étroites et constantes. Dans le même mouvement les malades se mettent en position de maîtriser les savoirs touchant à leur maladie et, du même coup, ils ont accès à la construction de leur propre identité.

CONSTRUCTION ET MAÎTRISE IDENTITAIRES

Participant à l'action collective de production, de dissémination de savoirs et de savoir-faire le concernant, le groupe ne vit pas ses relations avec les spécialistes sur le mode de la confiance ou de la méfiance puisqu'il est de plain pied avec eux. Il ne se contente pas non plus, comme dans le modèle 2, de revendiquer une identité déjà là et qu'il estimerait menacée : il participe à la construction d'une identité nouvelle, reconfigurée et qui lui donne

accès à la reconnaissance sociale. Le malade atteint d'une grave déficience génétique, en participant activement au collectif hybride, élabore une nouvelle identité qu'il s'attache à faire reconnaître et dans laquelle il se reconnaît : par exemple, d'être à peine humain, sans existence, accablé d'une tare qu'il cache, il se transforme progressivement en être public à part entière, victime d'une erreur de codage génétique, mais semblable, à cette erreur près, à tous ses frères humains. Cette identité construite et négociée, en même temps que les savoirs et les techniques qui en fournissent les ingrédients, entretient avec la science un rapport tout à fait original. Les gènes ne sont plus, dans le cas considéré, des réalités extérieures aux malades et qui imposeraient leur logique impitoyable à des êtres humains réduits à ne plus être que la conséquence de déterminismes biologiques qui leur échappent : ils sont intégrés, domestiqués, partagés, manipulés, maîtrisés collectivement. Grâce à eux, grâce aux recherches qui permettent de mieux comprendre les modalités de leur fonctionnement et de leurs dysfonctionnements, les malades ont prise sur leurs comportements, sur leurs souffrances et sur leur destin, en un mot sur leur identité, et cette maîtrise, ils amènent les chercheurs et les praticiens à la partager avec eux.

52

LA LÉGITIMITÉ PAR LA MOBILISATION DU PUBLIC

La légitimité de cette entreprise commune, par laquelle de nouvelles connaissances et de nouvelles identités sont conjointement élaborées, repose entièrement sur la capacité des groupes concernés à faire reconnaître le bien-fondé de leurs actions. Comment développer ces recherches consacrées à une maladie singulière sans ressources financières, et comment accumuler ces ressources sans mobilisation du public, c'est-à-dire sans effort d'intéressement de tous ceux qui ne sont pas directement concernés par la maladie en question? Ou bien le groupe concerné est capable d'une telle mobilisation et, du même coup, il légitime à la fois les recherches qu'il soutient et la nouvelle identité qu'elles lui permettent de construire pièce à pièce; ou bien il n'y parvient pas et il sombre dans la méconnaissance et

dans l'inexistence. Un exemple de la première éventualité est fourni par l'association contre les myopathies et la reconnaissance que signe le Téléthon : les myopathes ne sont plus des êtres « tarés » que leur famille cache, mais des êtres humains comme les autres qui sont admis à se produire sur un plateau de télévision. Un exemple de la seconde éventualité est fourni par les victimes du saturnisme, qui, recrutées dans les milieux sociaux les plus démunis, sont exclues une seconde fois puisqu'elles n'ont ni les moyens ni la volonté de faire entendre leur différence et de se construire une nouvelle identité.

La pierre angulaire du modèle 1 est la confiance des profanes dans les scientifiques ; celle du modèle 2 est la question de la représentativité. La viabilité du modèle 3 dépend de la problématique conciliation entre la reconnaissance de minorités, dont l'identité dépend étroitement des connaissances produites, et la réalisation d'un bien commun qui ne soit pas absorbé dans les intérêts particuliers ; comme le suggère l'exemple des maladies génétiques, les technosciences contribuent à cette possible conciliation: la connaissance des gènes explique le handicap, permet d'agir sur lui, en même temps qu'elle sert de base à des actions concernant le plus grand nombre.

CONCLUSION

Chacun des modèles propose une forme originale de démocratie technique qui combine de manière spécifique à la fois la nature des connaissances élaborées, leurs complémentarités, les modalités de coopération entre spécialistes et profanes, ainsi que les conditions d'efficacité et de légitimité des décisions prises.

Chaque modèle, nous l'avons souligné, peut être considéré à la fois comme une description idéalisée des réalités existantes et comme une référence mobilisée en tant que de besoin par les acteurs pour organiser, de manière systématique, le monde dans lequel ils ont décidé de vivre. Une des conséquences est qu'il n'y a aucune raison pour qu'un modèle supplante définitivement les autres : on voit mal par exemple comment la physique des particules pourrait

se plier au modèle 3, elle qui a, pour réussir, dû se couper du public et travailler dans le secret de ses laboratoires, retranchée derrière de gros équipements ésotériques. En revanche, l'organisation et la production des connaissances sur les problèmes environnementaux, sur les problèmes de santé ou de sécurité alimentaire pourraient parfaitement se couler dans les modèles 2 et 3 et les forums hybrides qu'ils organisent. Toutes ces questions supposent en effet une contribution active des profanes soit pour enrichir, compléter, relancer les connaissances scientifiques produites dans le laboratoire, soit pour participer directement, au moins en certaines occasions, à leur élaboration. Dans ces différents cas, interviennent des publics particuliers ou des groupes concernés, par exemple les populations à risques mises en évidence par les enquêtes épidémiologiques, qui se mobilisent et qui, en participant à la production de connaissances, se battent pour définir et imposer leur propre identité. Dans des affaires aussi embrouillées que «l'encéphalite spongiforme bovine», le retraitement des déchets nucléaires ou les pollutions aquatiques, ce qui se joue, c'est la capacité pour certains groupes, soudain interpellés, de se définir, à travers la production de connaissances, des intérêts, des risques admissibles, des projets, et, bien que minoritaires, de les faire reconnaître comme légitimes. Ceci n'est qu'un cas particulier d'un problème politique actuel plus général : celui de la reconstruction du lien social à partir de l'existence reconnue de minorités.

■ Michel CALLON

Professeur à l'École des mines (Paris)

POINT DE VUE SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DU DISCOURS DU RISQUE

par Michalis LIANOS

La focalisation de l'intérêt public sur des dangers environnementaux, techniques, sociaux ou sanitaires, a conduit à analyser les sociétés capitalistes contemporaines comme « sociétés du risque ». Bien que précises dans leur représentation de l'importance attribuée actuellement au risque, ces analyses n'expliquent pas l'émergence et la causalité sociale du phénomène.

Cette contribution critique vise à expliquer combien il est nécessaire de s'interroger sur la fonction sociale du discours du risque et d'établir la compréhension de ce discours en termes d'analyse sociale plutôt que de description réifiée.

L'engouement actuel des institutions publiques et privées pour la représentation des structures et des rapports politiques, économiques, sociaux, techniques ou géopolitiques en termes de danger, n'est pas neutre. Il reflète par définition la réorientation du débat public vers de nouvelles façons d'illustrer la condition contemporaine, qui tiennent pour acquise la conscience des menaces projetées. L'examen des motifs et des conséquences du développement d'un discours institutionnel du risque, interprétés en tant qu'indices de dynamique sociale, montre que le risque est un outil idéal pour l'affirmation de nouvelles formes de pouvoir qui favorisent l'emprise croissante des institutions sur les collectivités sociales et les individus. À partir de cet examen, le succès actuel d'une « culture du risque » doit être attribué à sa capacité à servir comme outil discursif efficace pour le maintien d'une paix commerciale qui transforme les formes spontanées des rapports sociaux en dépendances institutionnelles. Le risque reflète ainsi en

surface une mutation sociale véritablement profonde et importante, portant sur la mise à l'écart de tout enjeu de division sociale par le rassemblement obligatoire des individus autour de la gouvernance institutionnelle et de sa gestion des menaces censées concerner chacun de la même façon. Cependant, la concentration actuelle sur les vulnérabilités du système capitaliste planétaire occulte l'évidence selon laquelle les vérités qu'un discours parvient à établir expriment la victoire de certains rassemblements socio-culturels sur d'autres.

Il y a déjà trente-quatre ans, Mary Douglas présentait dans *Purity and Danger*¹ la thèse innovante selon laquelle le danger est un outil social, une entité conceptuelle et émotionnelle stratégique dont on use pour promouvoir des croyances et des intérêts. Au début des années quatre-vingt-dix, très peu de spécialistes des sciences sociales avaient entendu parler du risque comme concept interprétateur et synthétique de la modernité récente. Au cours des cinq dernières années, la France a reproduit avec un décalage dans le temps une évolution qui avait déjà eu lieu dans d'autres pays : les colloques sur le risque s'organisent les uns après les autres, les unités de recherche font ce qu'elles peuvent pour adopter une « perspective risque » et les ministères financent des projets qui en traitent. J'essaierai d'esquisser ici une thèse sur la pénétration contemporaine du discours sur le risque en Europe et sur la signification du contexte qui favorise cette pénétration.

56

LA SOCIÉTÉ DU RISQUE

Le travail fondamental d'Ulrich Beck, qui a amené le danger sur la scène internationale de l'analyse théorique des sociétés de la modernité récente, surtout après sa traduction en anglais² et son appui de la part de Giddens³, a proposé une nouvelle problématique de l'organisation des sociétés capitalistes contemporaines. Deux suggestions principales de Beck ont connu un succès remarquable auprès des chercheurs et des étudiants en sciences sociales : la réflexivité du processus de modernisation, c'est-à-dire le fait que « *la modernisation devient son*

....
(1) DOUGLAS (M.), 1966

....
(2) BECK, 1992.
....
(3) GIDDENS, 1991.

....

(4) BECK, 1992, p. 19.

....

(5) BECK, 1992, p. 19.

....

(6) BECK, 1992, p. 183.

....

(7) GIDDENS, 1990, p. 139.

propre sujet»⁴ et le fait que l'exposition au risque remplace l'accès aux biens en tant que facteur de stratification dans les sociétés capitalistes d'aujourd'hui, à cause du changement «*de la logique de la distribution de la richesse dans une société de rareté vers la logique de la distribution de risque dans la modernité avancée»⁵*.

Ces thèses reposent toutes deux sur l'observation selon laquelle le danger se constitue aujourd'hui par «*la connaissance plutôt que par l'ignorance»⁶*. C'est la conscience que le sujet a des dangers qui l'entourent, qui transforme *de facto* sa position sociale, dans une propulsion collective vers une nouvelle conception du monde environnant. De nouveaux risques planétaires traversent les frontières, et avec elles les souverainetés étatiques, en nous rendant tous dépendants et impuissants face aux systèmes politiques, économiques et sociaux. Cela a conduit Giddens à présenter le caractère ambivalent de l'individu dans la «société du risque», à la fois enchassé dans des angoisses de la modernité récente et engagé dans sa «*poussée irrésistible»⁷*. Entravé par sa propre conscience, immergé dans les complexités d'une identité optionnelle et fragmentée, et dans la construction d'une trajectoire biographique satisfaisante, le sujet de la société du risque se concentre sur de nouvelles menaces portant sur son existence sociale (un divorce...), son intégrité physique (une maladie grave...), ou l'environnement naturel et géopolitique dans lequel il évolue (la pollution atmosphérique ou la guerre...).

ANALYSE SOCIALE ET DISCOURS INSTITUTIONNEL

Les travaux de Beck et Giddens, ainsi que des auteurs usant de ces travaux comme socle théorique, font de la génération et de la prolifération des risques un constat analytique à propos de la conjoncture sociale, économique et politique ; mais ils n'expliquent pas pourquoi les démocraties capitalistes se sont portées, en vérité seulement depuis les années soixante-dix, vers une interprétation du monde donnant au risque une certaine proéminence, et cela dans des conditions où, de façon évidente,

les dangers eux-mêmes diminuent, comme Giddens le fait d'ailleurs observer⁸.

De même, demeure inexpliquée la question de savoir pourquoi n'ont jamais été décrites comme «sociétés du risque» les sociétés exposées, à un degré au moins aussi important que les sociétés «occidentales», à des dangers environnementaux, géopolitiques et économiques. Il est, par exemple, difficile de soutenir que les «États du socialisme appliqué», et ceux qui leur ont succédé, se sont exprimés par une concentration subtile sur des dangers éventuels, et non pas présents; il est encore plus difficile de voir les sociétés du «capitalisme émergeant» ou du tiers-monde comme des sociétés du risque. Cela montre que les raisons structurelles amenant le risque au centre des considérations des sociétés postindustrielles portent bien sûr leur organisation sociale interne, plutôt que sur l'avènement de nouveaux risques majeurs ou planétaires. Autrement dit, la thèse de la «société du risque» mérite son succès dans un cadre analytique mésoscopique, mais elle ne constitue pas vraiment un cadre théorique macroscopique pour la modernité ; cependant, elle est souvent interprétée et utilisée de cette façon. Le risque, c'est-à-dire la conscience des probabilités néfastes, n'est qu'un symptôme à la surface de la modernité récente, l'indice d'une mutation contemporaine majeure dans la trajectoire des sociétés humaines. Je livre ailleurs⁹ la première partie de l'analyse de cette mutation mais il est aussi important de montrer pourquoi autant les spécialistes des sciences sociales que les institutions postindustrielles - entreprises, médias ou institutions publiques - privilégient le discours du risque comme cadre d'interprétation et de prise de décisions.

LE PARADOXE DE LA SÉCURITÉ

En tant que paramètre de configuration de l'existence sociale, le risque semble mener à la redéfinition des enjeux de la vie individuelle et collective dans une perspective défensive et stratégique qui applique un regard inquisiteur sur le monde, et cherche à détecter et à désamorcer les sources éventuelles de danger avant qu'elles

....

(8) GIDDENS, 1991, p.115 et suivantes.

....

(9) LIANOS, 2000b.

....

(10) Du mot grec κινδυνός (le danger). J'ai analysé ailleurs, de façon détaillée, la cindynisation dans la vie quotidienne : LIANOS, 1996, 2000a.

....

(11) Charles Perrow (1984) a suggéré par le concept des « accidents normaux » un paradoxe dans la gestion des dangers industriels. Ce paradoxe est inversé dans la vie sociale, où une multitude d'éventualités néfastes considérées auparavant comme normales, ne le sont plus.

puissent exprimer leur potentiel menaçant. Cette lecture des contextes de pensée et d'action régie par la peur « cindynise »¹⁰ tout ce qui entoure le citoyen postindustriel, c'est-à-dire accorde aux situations, aux choses et aux personnes une capacité délétère ; mais délétère en rapport à quoi ? Les angoisses quotidiennes du citoyen postindustriel, contrairement à celles des habitants des pays « en développement », ne se construisent pas autour d'une casuistique des dysfonctionnements organisationnels constants ni autour des problèmes de subsistance ; les trains arrivent plus ou moins à l'heure et les aliments sont disponibles, plus ou moins pour tous. Les menaces de prédilection chez les sujets postmodernes sont liées à la mise en cause de la continuité de leur mode de vie et des aspirations qu'ils cultivent à propos de son amélioration considérée comme normale. Leurs peurs témoignent de l'adaptation à un haut niveau de sécurité qui rend automatiquement exceptionnels et injustifiés les accidents de parcours des individus et des institutions. Des évolutions perçues, jusqu'à il y a quarante ans, comme des aléas auxquels on était inévitablement exposé, sont aujourd'hui mal tolérées. La modernité récente confère pour la première fois un caractère anormal¹¹ aux éventualités non souhaitées, et légitime la vision de l'indésirable comme inacceptable.

La prolifération des risques est de ce point de vue une fonction paradoxale de la sécurité, une conscience de vulnérabilité érigée sur le socle de la puissance et de l'efficacité de la toile des structures qui organisent et gèrent le monde naturel, technique et social.

INSTITUTIONS ET CONSENSUS SUR LE RISQUE

C'est sur cette toile qui livre de façon fiable des biens et des services, que se cultivent les projections de trajectoires individuelles ou familiales et les aspirations sociales qui leur correspondent. La concurrence parmi les individus et parmi les institutions est ainsi « médiée » par un ensemble d'interconnexions institutionnelles et la durabilité de cette interconnexion paraît à la fois une condition préalable et une garantie des probabilités de réalisation des projets des

individus et des institutions. Ainsi, le chômeur doit-il espérer la croissance autant que le cadre supérieur, l'allocataire du RMI des préparations efficaces contre le bogue de l'an 2000 autant que le voyageur du Concorde, les jeunes parents autant que les retraités de bonnes décisions scientifiques et politiques sur les organismes génétiquement modifiés. Qui ne souhaiterait moins de pollution atmosphérique dans les villes, des littoraux jamais atteints par des marées noires, des quartiers sans violences ? Une éradication des accidents de travail, une diminution substantielle du nombre de personnes sans domicile fixe ou même - pourquoi pas - de colis perdus à la poste ? Ce catalogue hétéroclite n'a qu'une trame conceptuelle unificatrice qui le rend cohérent en tant que série de dysfonctionnements dans la gestion des rapports postindustriels ; cette trame se construit sur le présupposé qu'il faut constamment prévenir, réduire et éliminer ces dysfonctionnements, c'est-à-dire concevoir l'organisation socio-économique comme ses conséquences individuelles en termes de risque. Plus qu'un état de conscience collective, le risque devient ainsi un discours de gouvernance promouvant et distribuant des rationnels «cindynisants» qui conduisent à un nouveau paradigme de la souveraineté socio-politique.

PAX MERCATORIA

Le discours du risque présente évidemment tous les avantages de la perspective assurantielle que Donzelot a remarquablement analysée en tant que socle de la socialité capitaliste moderne¹². L'application des limites de perte dans une société en expansion économique formidable a été un compromis nécessaire pour accroître le rythme de cette expansion et contrôler l'influence des propositions politiques rivales ; l'assurance, propose Donzelot, en définissant ainsi la fonction de l'État-providence,¹³ n'est pas «l'antichambre du socialisme mais son antidote»¹⁴. Cette science de consolidation de la société autour d'un projet capitaliste a connu son apogée lors des Trente glorieuses, de l'expansion économique et des mutations sociales de l'après-guerre réalisées elles-mêmes sous la

....
(12), DONZELOT, 1984.

....
(13) Pour les modalités du développement de l'État-providence en France dans une perspective assurantielle, cf. EWALD, 1986.

....
(14) DONZELOT, 1984, p. 137.

menace de l'alternative politique qu'offraient les régimes communistes. On est entré progressivement depuis les années soixante-dix dans le contexte d'une socialité polymorphe comprenant certains «autres», auparavant exclus par des démocraties capitalistes de la modernité : femmes, enfants, étrangers, homosexuels... La conscience de la différence individuelle et de la division sociale après les grands mouvements sociaux des années soixante et soixante-dix s'est incorporée dans les systèmes de gouvernance politique. Le pouvoir ne peut plus s'exprimer par un discours souverain, plus ou moins libéral. Qu'il soit étatique ou non, il se diversifie dans des structures décentralisées devant se montrer inclusives, accessibles et contrôlables par «les citoyens». En même temps, il est de plus en plus véhiculé par des systèmes socio-techniques dont l'interaction détermine l'existence et le comportement des sujets individuels dans la plus grande profondeur: les supermarchés, les médias ou les réseaux de transport urbain produisent le contenu de l'expérience sociale au moins autant que les structures de gouvernance formelle.

Ce contexte parvient aujourd'hui à cacher aux discours rivaux toutes les cibles possibles de contestation. Paradoxalement, sa force se trouve dans l'impuissance prétendue de chacun de ses composants obligé de tenir pour donnée la dynamique du total et d'agir en compatibilité absolue avec cette dynamique. Autrement dit, un capitalisme libéral et transnational ainsi que toutes ses conséquences sociales, environnementales et politiques paraissent inévitables sans que personne puisse être tenu pour responsable de ce phénomène¹⁵. La performance fluide des institutions, privées et publiques devient la seule priorité plausible et les critiques ne peuvent se formuler qu'au-delà de cette admission. Autant le sens que la cadence des projets sociaux sont assujettis à la paix commerciale imposée par la combinaison du repli de la souveraineté et l'expansion simultanée de la toile institutionnelle «médiant» les rapports entre individus toujours plus éloignés. Le discours social de cette *pax mercatoria* n'est ni agressif ni même prescriptif. Il se présente en première instance comme relativiste et pragmatiste, concentré sur le possible

....

(15) Un des buts principaux des protestations de Seattle en décembre 1999 a été justement l'identification symbolique de l'Organisation Mondiale du Commerce en tant qu'institution à la tête de cette dynamique.

et le fiable. Les gouvernements apprennent à leurs peuples que l'on ne peut pas gouverner contre l'économie, et les grands *consortiums* que l'on ne peut pas entreprendre contre la concurrence internationale et les marchés financiers mondiaux. Il est également suggéré que tous ceux que la réussite capitaliste n'inclut pas - qu'ils se situent dans les métropoles occidentales ou dans les villages du tiers-monde - dépendent de la densification de la toile institutionnelle, jusqu'à ce que son activité les intègre au jeu. Le droit à une société plus égalitaire n'est plus nié par le discours hégémonique des grandes institutions. En revanche, il est allégué que, pour y arriver plus vite, il faut encore « moderniser », déréglementer, favoriser la concurrence des marchés, tandis que sur le plan politique, il faut ouvrir les institutions de gouvernance à la société civile, écouter les citoyens et répondre à leurs soucis. La stratification sociale s'est transformée en problématique gestionnaire d'un capitalisme mondial, qui promet vaguement de la réduire en s'approfondissant. Les taux élevés de chômage en Europe pendant les années quatre-vingt-dix n'ont créé que peu de réaction sociale et encore moins de changement politique.

On peut alors se demander comment cette *pax mercatoria* a pu établir son hégémonie, composée d'une myriade d'arguments émanant des interstices institutionnels les plus divers mais complètement alignés les uns sur les autres.

LE DISCOURS INSTITUTIONNEL DU RISQUE

Une réponse brève mais précise est que la *pax mercatoria* a pu transformer les enjeux en problèmes. Par conséquent, elle a substitué des méthodes à des décisions. En prestidigitateur, elle a subtilisé les questions fondamentales de l'espace public et privé, et permis l'interrogation seulement dans un contexte tenu pour acquis, formé par des institutions alignées au jeu. En dépit des illusions sur l'utilité de l'information, le discours de la paix commerciale a pu concentrer la vision des sujets post-industriels sur le niveau de la résolution de problèmes précis et, exceptionnellement sur la dimension mésoscopique de régulation efficace des mécanismes capitalistes contemporains, en écartant les

....

(16) Voir par exemple le texte de l'OCDE (1998) : l'Accord Multilatéral sur l'Investissement

questions sur la nature et les priorités du processus et de ses structures de gouvernance. Le discours de renforcement de la paix commerciale mondialisée se construit de façon distincte, mais non pas réellement différente, pour ce qui concerne l'économique et le politique. Tandis que les institutions liées au premier promeuvent ouvertement le plus grand degré de libéralisation possible¹⁶, le second mesure ce propos en le traduisant en discours du risque pour le rendre socialement admissible et donc gouvernable. Du changement climatique aux fluctuations monétaires, la prudence est de rigueur en tant qu'unique devoir socio-politique réalisable. Il s'agit d'appuyer doucement sur les leviers du système afin de le préserver, car sa fragilité nous menace tous. Il faut s'assurer que les déchets nucléaires soient «sûrs» sans nuire pour autant à la capacité de production de l'industrie nucléaire, son nombre d'emplois, son revenu issu de l'exportation de savoir-faire et du traitement des déchets internationaux, etc. La gouvernance politique s'est transformée en fonction gestionnaire et réconciliatrice des maux généralement perçus comme impossibles à éradiquer. Une fois le risque donné, on ne peut que se concentrer sur sa gestion et oublier sa production. Or, réaffir le pouvoir en tant que dispositif de prévoyance et de protection génère plus que le consensus, c'est-à-dire le débat authentique et minutieux à propos de la meilleure façon de maintenir ce pouvoir en place. La société du risque fait du contournement de la division sociale son corollaire politique ; cette division se trouve diluée dans sa représentation par la société civile qui est un allié naturel de la culture cindynisante : l'éventail des organisations non étatiques, par exemple, présente effectivement pour le pouvoir économique et politique l'avantage d'une légitimité sectorielle, qui ne peut se prononcer sur la dynamique globale de la peur en tant que modèle de régulation socio-politique. Au contraire, cette légitimité est elle-même fondée sur l'assouvissement des dangers : autant les associations de consommateurs que les associations humanitaires ou écologistes doivent leur existence, et leur continuité, à la projection des dangers perçus comme ruptures des standards jugés adéquats. De la même façon, il ne s'agit pas de

penser la causalité de l'exclusion sociale ou du racisme, mais uniquement de renforcer les dispositifs de la société civile censés les contenir. La modernisation réflexive est à ce titre irréfléchie, et cela représente une conséquence, plutôt qu'une cause, du discours du risque.

LE SUCCÈS D'UN DISCOURS A-POLITIQUE

64

Une première déduction utile est qu'il faut comprendre le discours du risque comme un discours institutionnel, plutôt qu'individuel ou groupal ; un discours qui privilégie l'organisation du monde naturel, technique et social selon des paramètres favorisant l'influence des pôles de gestion et des dimensions gestionnaires de gouvernance. Le discours du risque désamorce, et le plus souvent élimine, le droit à la pensée individuelle. Dans ce sens, il nie dans toute son étendue la dimension souveraine du sujet de la modernité qui ne peut que se percevoir actuellement comme un élément systémique minuscule, entièrement assujetti aux priorités qui lui sont imposées par des précautions précises dont l'origine est pourtant diffuse et non identifiable. La fonction républicaine du sujet civique cède sa place à la prise de positions stratégiques d'une complication croissante et d'une influence dégressive. La contribution du sujet à la formation de choix sur la coexistence collective s'exprime par des médiations lointaines, telles que sa consommation alimentaire, où il a l'option de faire son devoir envers la planète en achetant des produits biologiques, et la gestion de ses ressources financières personnelles, qui peut inclure sa contribution à une association pour l'insertion de jeunes sans emploi. Le message du discours du risque est identique dans tous les secteurs de l'expérience, et aussi simple qu'il paraît sophistiqué : *améliorons uniquement ce qu'il semble possible d'améliorer sans modifier le cadre dans lequel on évolue*. Est-ce une approche compatible avec une société démocratique ? Ceux qui cherchent à établir des processus de consultation capables d'intégrer les enjeux de dangers collectifs dans une démocratie « délibérative » ou « participative » réussissent à en extraire la légitimité d'une ouverture des institutions à la

....

(17) Voir les articles de Claire Marris et Pierre-Benoit Joly ; Michel Callon et Pierre Lascoumes dans ce volume.

société. Il est peut-être utile d'imprégnier le processus décisionnel des apports d'un forum hybride ou d'une conférence de citoyens, car cela améliore autant l'acceptation que la compatibilité de la gestion institutionnelle avec la pensée des usagers¹⁷ ; mais on oublie qu'il est impossible de demander à une personne de rester à la fois citoyen moyen et profane et de se pencher sur une question pour en examiner les aspects techniques, la faisabilité financière et l'équilibre des intérêts qui l'entourent. Autrement dit, le sujet politique de la démocratie et le sujet technocratique du risque coexistent mal, précisément à cause des contraintes du processus décisionnel qui ne permettent pas le raisonnement en termes de valeurs ; le discours démocratique est déontologique tandis que le discours du risque ne peut être que «pragmatique». C'est précisément pourquoi toutes les institutions possédant une puissance quelconque ont intérêt à traduire le discours démocratique en discours du risque, en lui soustrayant par cette transcription sa radicalité potentiellement déstabilisante. Cela explique, entre autre, l'engouement universel des gouvernements pour la requalification des divisions sociales en tant que «risques sociaux». À la place des quartiers pauvres, on a aujourd'hui des quartiers «à risque» ; les travailleurs sociaux, les policiers, les urbanistes, les entrepreneurs locaux, les conseillers municipaux, les associations d'insertion, les partis politiques accommodent de plus en plus leurs différences dans une même perspective qui regarde uniquement vers le bas de la structure socio-politique et jamais vers le haut. Il faut identifier les quartiers à risque d'émeute, les écoles à risque de violence, les adolescents à risque de délinquance, les personnes âgées à risque d'isolement, les chômeurs à risque de suicide... Ensuite, il s'agit de discuter la question de savoir s'il faut prévenir ou contenir, ce qui revient à un dilemme théorique, après avoir examiné les ressources disponibles. Les rapports sociaux s'interprètent ainsi comme des réseaux fonctionnels s'offrant à la gouvernance hégemone de ceux qui établissent ce qui est dysfonctionnel et comment il faut le traiter. Les représentations des «banlieues» dans le discours étatique et sa résonance médiatique, indiquent

combien il est nécessaire de les rendre gouvernables et, avant tout, de contenir leurs problèmes là où ils se créent, et loin des strates moyennes.

Il est concrètement impossible aujourd’hui de contrer ce discours par la mise en question de la concentration des populations pauvres dans des enclaves sociales, raciales et ethniques, exactement de la même façon qu’il est impossible d’associer une marée noire à la conséquence de nos choix sur les sources et la consommation d’énergie, alors qu’elle est associée aux règlements régissant la sécurité des pétroliers et à l’importance des dédommagements pour la perte des revenus provenant du tourisme. Le premier effet du discours du risque est de placer les priorités organisationnelles avant les enjeux de planification. Et cela, s’applique autant à la bulle spéculative boursière qu’à la pauvreté ou à la maladie, et permet la mise à jour continue et libérale d’une socialité alignée sur les priorités des grands acteurs du capitalisme.

Poser l’interrogation civique en termes de risques implique l’hégémonie des institutions en tant que structures organisatrices non seulement de l’expérience mais aussi de la conscience dans la modernité récente. L’individu se développe aujourd’hui sous la forme d’un sujet neutre, non pas par la fonction qu’il réserve à ses valeurs mais par l’absence même des valeurs qu’il souhaite promouvoir auprès des autres. On est ici à l’antipode du sujet totalitaire ; on assiste à l’émergence du sujet a-politique immergé dans l’universalisme nivellant et pacificateur du discours hégémonique du risque. Ce sujet n’est pas apathique ; bien au contraire, il est actif, participatif, souvent militant, mais seulement au niveau des causes spécifiques qu’il épouse parmi celles qui apparaissent dans la carte «cindynisante» proposée par les institutions. Il jongle avec les boules qu’on lui jette sans pouvoir penser au sens ou aux règles du jeu. Beck appelle ce jeu «sous-politique» en soutenant qu’il s’agit d’une représentation de modernisation réflexive¹⁸ ; mais cela n’explique pas pourquoi cette réflexivité ne se présente pas aujourd’hui sous la forme de mouvements animés par des visions sociales, alors qu’ils occupaient encore le devant de la scène jusqu’aux années

....

(18) Voir L’essai de Beck in BECK, et al., 1994.

....

(19) GIDDENS, 1998.

quatre-vingt dans le monde capitaliste. La pensée relative à la modernité a donc changé de forme et la «société du risque» n'est pas vraiment l'aspect qualificateur de la modernité, mais une répercussion de l'hégémonie très récente d'un discours institutionnel libéral. Ce discours intègre le risque comme plate-forme principale de rassemblement en encourageant simultanément la conception du sujet social comme simple usager des services institutionnels. Le projet politique est ainsi substitué par l'observation des standards de performance, de sécurité et de précaution. Il n'est pas étonnant que dans ce contexte Giddens se trouve obligé d'inventer un projet politique mieux ajusté à la *pax mercatoria* qu'alimente ce discours, et au nouveau cadre des compromis et des consensus qu'il implique. Sa «troisième voie»¹⁹ introduit pour ainsi dire une ère post-politique de gestion de la société ; l'ambition est noble et n'écarte pas la recherche de justice sociale, mais elle la traite consciemment comme un casse-tête à résoudre dans une dynamique capitaliste donnée. Or, une telle suggestion confirme l'hégémonie du discours qui émane des institutions contemporaines plus qu'elle ne prouve le caractère inévitable des représentations que ce discours établit.

L'identification du sujet social au décideur rationnel et relativiste contribue à l'émergence d'un nouveau pouvoir enchaîné dans le compartimentage des visions globales en prises de position thématiques et tactiques, bien que mondialisées. En soustrayant les liens entre ces fragments, l'hégémonie cindynisante génère un pouvoir infiniment plus discursif dans sa nature qu'il ne l'a jamais été. Les systèmes qui sont censés produire, protéger et gouverner feraient cela indépendamment de leurs représentations, mais leur fonction ne serait pas la même sans la dimension critique ou salutaire dont le discours du risque les dote. La vulnérabilité du monde naturel, technique ou économique efface les tensions collectives du monde social qui se trouve délité dans la multitude contradictoire des options individuelles. Le risque absorbe efficacement l'énergie qui pourrait se consacrer autrement à la construction des alternatives. Ainsi, occulte-t-il idéalement des aspects importants d'une conception proprement socio-politique des enjeux

qui entourent la coexistence collective. Trois fonctions majeures du discours du risque émergent comme axes stratégiques en ce sens.

FONCTIONS DU DISCOURS DU RISQUE

En premier lieu, sa fonction évasive : le risque occulte le fait que pendant sa gestion la vie continue, et qu'elle continue différemment pour les participants. Poser une question dans un contexte de risque lui accorde par définition une dimension temporelle de « patience ». L'hypothèse que les institutions (l'État, la municipalité, le groupe industriel, les associations, etc.) « travaillent pour améliorer les choses » en réduisant les probabilités ou les conséquences des dangers, légitime *de facto* une vision progressiste et simplifiée du monde, chère aux institutions et aux formes les plus déréglementées du capitalisme. Cela implique l'impossibilité d'adresser le problème de façon volontairement claire et par conséquent, la nécessité du maintien du *statu quo* ; ceux qui subissent les conséquences de dangers doivent donc se contenter d'études de faisabilité économique plutôt que de solutions. Il n'est pas difficile, par exemple, de prévoir que, si l'on construit un boulevard périphérique, quelqu'un souffrira de la pollution sonore et atmosphérique, ni que ce seront les couches de population les plus pauvres qui se concentreront avec le temps sur cette lisière particulièrement désagréable ; mais contre toute logique, il semble aujourd'hui acceptable d'objecter qu'un programme municipal de réduction de pollution est en cours prévoyant l'introduction de quelques pistes cyclables et l'élargissement de l'espace piétonnier dans le centre ville. Le discours du risque permet aux institutions d'inventer des réponses convenables en contrôlant le sens et les limites des questions et en écartant ainsi les vrais enjeux que les dangers eux-mêmes soulèvent.

Deuxièmement, une fonction assimilatrice : le discours du risque impose un pragmatisme conservateur qui renouvelle constamment la production des faits accomplis ; la centration sur la résolution d'un problème démontre que sa production n'est pas le sujet de l'action. L'événement en

tant que tel, l'accident, l'introduction d'un nouveau produit, le crime, l'émeute, n'est pas abordé comme une conséquence concrète des causes structurelles qui ne relèvent pas des dangers mais comme menaces quasiment naturelles. En même temps, la concentration sur la rupture des processus censés garantir la constance de leur fonctionnement conduit à l'imputation de la responsabilité à des acteurs avoisinants. La prédilection institutionnelle pour l'«erreur humaine», dans les incidents techniques, et pour le «jeune délinquant», dans les incidents sociaux, écarte la causalité structurelle de l'événement et estompe les divisions qui contribuent à sa production. Le rapport entre le problème immédiat et la profondeur de son contexte est supprimé parce que le discours du risque ne fonctionne que dans un sens, séparant la dimension «de risque» de la dimension socio-politique ; sans quoi il perdrat sa spécificité. C'est une condition préalable de cette spécificité que d'éviter, autant que possible, de représenter les tensions, contradictions et conflits sous-tendant le danger. Au contraire, une image claire et régulière d'où le danger émerge soudainement favorise la perspective de la gouvernance institutionnelle et son acceptation par la société. Cela explique pourquoi la différenciation et la complexité d'un monde socio-économique stratifié et divisé sur plusieurs axes n'apparaissent pas facilement dans la représentation publique des menaces ; leur utilisation dans le discours du risque tend à réduire les disparités liées aux styles de vie et aux bénéfices inégalement distribués à l'intérieur de chaque champ d'activité technique ou sociale en les assimilant les unes aux autres dans une brume vague et indifférenciée qui soustrait à la société le reflet de son image divisée et fragmentée, et la possibilité de réagir à cette image.

Troisièmement, une fonction hiérarchisante : le risque est un mélange de peur et d'organisation. Dans des conditions de connaissance avancée, sa dimension organisationnelle est inéluctablement sélective. Dans des conditions de «cindynisation» où la connaissance est de plus en plus utilisée comme outil de précaution, la sélection des dangers à explorer et à traiter devient l'un des principaux aspects de

la gouvernance politique. Contrôler la priorité des menaces à gérer signifie, en pratique, déterminer l'importance des champs dans lesquels elles se présentent. De par la gravité de son rôle, cette hiérarchisation devrait être une des cibles principales du processus démocratique formel ; elle demeure une fonction de l'espace public, négociée entre les gouvernements, les médias et les grands acteurs institutionnels dont les intérêts sont chaque fois en jeu. Ce répertoire, apparemment changeant et aléatoire, forme une grande partie de l'actualité et participe largement à la constitution de l'objectif perçu de la coexistence sociale. Il naît dans cette condition une souveraineté informelle que le discours du risque procure au monde de la gestion institutionnelle, et qui contourne autant le processus démocratique que les tentatives de son élargissement par des formes parallèles de participation civique. Cela rend lisible l'acceptation neutre des paradoxes que la hiérarchie des risques établit et qui peuvent parfois atteindre des proportions surprenantes. Un bon indice de ces proportions ressort du conflit récent entre la Grande Bretagne et la France au sujet du bœuf importé, qui a pendant quelques jours pris la forme d'une crise bilatérale²⁰ ; pourtant, personne ne peut espérer une mobilisation comparable de ressources culturelles pour l'introduction, par exemple, de la couverture médicale universelle. Le débat sur la façon d'agir occulte le débat sur l'objet prioritaire de l'action en produisant au profit du pouvoir institutionnel établi la grande visibilité que le traitement des dangers impose. Seuls peuvent faire partie de cette hiérarchie les risques dont l'émergence reproduit l'hégémonie de ce pouvoir.

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTIONS

Ces trois fonctions du discours du risque se combinent dans un effet qui soustrait la dimension de la collectivité sociale parmi les citoyens de la modernité récente. Ils remplacent cette dimension par la projection d'une communauté organisationnelle fragile dont les membres sont inévitablement constitués en tant qu'usagers isolés. Les dangers qui menacent la paix commerciale de l'ensemble sont gérés

....

(20) Voir par exemple les déclarations du ministre français de l'agriculture, Jean Glavany, devant le parlement et celles du porte-parole du premier ministre britannique (*Le Monde*, 10 décembre 1999).

....

(21) On retrouvera ces mêmes constats dans ces récentes déclarations : «*Il y a dix ans, la délinquance des mineurs ne constituait pas un problème social ; aujourd’hui, elle pourrait bien traduire un refus d’adhésion au pacte social de la Nation et une mise en cause de la légitimité de ses normes en même temps qu’une application de la logique individuelle qui me semble dominer son évolution.*», Philippe Melchior, Directeur de l’Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure, *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 37, 1999, p. 5. ; «*Les clivages dans la population se retrouvent chez les jeunes. Je suis sidéré par l’influence du libéralisme chez certains, dont les plus agressifs. Ceux-là ne se révoltent pas contre la société mais pour avoir leur part du gâteau.*», Enseignant, habitant du quartier sensible du Mirail à Toulouse depuis quinze ans in *L’Humanité* 11-12-99, p. 15, déclaration en rapport avec la délinquance et des émeutes importantes dans le quartier.

....

(22) In *Le Monde des Débats*, n°8, novembre 1999.

par le transfert total de pouvoir aux institutions, non seulement publiques mais aussi privées. Le lien entre les individus ne peut se constituer qu’à propos de la gestion institutionnelle de leur vie et par la toile institutionnelle qui les sert, car leur horizon public est habité par des risques thématiques saccadés qui les empêchent de construire une projection biographique enchaînée dans la collectivité et l’interdépendance. C’est précisément la raison pour laquelle la représentation qu’ils se font de leurs trajectoires, et les aspirations qu’ils y attachent, ne peuvent être que des réponses visant à éviter les dangers connus sur le plan individuel. Par l'imposition d'une perspective défensive que le sujet intègre dans la conception de son univers, le discours hégemone du risque conduit à l'éclatement du lien social en nous transformant en unités atomisées qui s'équipent stratégiquement contre des dangers réifiés. Ces pratiques de précaution ont transformé au cours des trois dernières décennies notre rapport à la dimension publique de notre vie et nous ont conduits à un mode d'existence se déroulant dans des tunnels d'expériences privées qui nous permettent de nous isoler autant que possible des personnes qui ne nous ressemblent pas et des conditions qui nous paraissent un temps soit peu désagréables. Le soi se fortifie en se contractant, contre les dangers affichés bien avant qu'une menace quelconque n'émerge. Il est évident que les représentations collectives se détériorent rapidement dans ce contexte.²¹ Les lignes de division entre les parties de la société ne sont pas visibles car l'horizon se restreint à l'individuel ou, au plus, aux limites de la famille nucléaire. Ulrich Beck a récemment réaffirmé dans un entretien qu'«*il existe des gagnants et des perdants, mais aucun des groupes n'est homogène [...] Il n'y a pas de classe-risque qui pourrait renverser la situation comme le prolétariat de Marx*»²². La construction de l'homogénéité sociale est pourtant une question de conscience ; les rassemblements se construisent dans les liens imaginaires de leurs membres. L'inexistence d'une «classe-risque» ne représente que l'hégémonie du discours du risque émis par les institutions, qui utilise le danger comme outil afin d'imposer précisément une conception de la condition

postindustrielle bannissant le collectif pour favoriser l'atomisé. La société du risque n'est qu'un effet de ce discours, représentant par excellence la société des institutions. Le manque de rassemblement stratifié est largement dû à son hégémonie actuelle plutôt qu'à des causes réelles qui le soutiennent. Autrement dit, il n'existe pas une « chose » telle que le risque dans les rapports sociaux, mais seulement une condition sociale qui est favorable à la réification du risque ; son omniprésence n'est en effet que le retentissement discursif des vraies mutations sociales qui ont à voir avec l'ascendant des institutions en tant que médiateurs exclusifs de l'expérience et véhicules uniques de collectivité. C'est pourquoi on ne devrait pas traiter le risque comme une cause profonde du changement social, comme le font apparaître les thèses de la « société du risque », mais comme un symptôme superficiel de ce changement. Il faudrait, en revanche, s'attacher à mieux comprendre la « société des institutions », dans laquelle les divisions sociales et les positions individuelles se construisent par des voies nouvelles, et faciliter par cette analyse la représentation globale et signifiante du monde socio-économique pour tous ses participants.

72

■ **Michalis LIANOS**

*CEIST (Centre for Empirically Informed Social Theory)
Université de Portsmouth*

B I B L I O G R A P H I E

- BECK (U.), GIDDENS (A.), LASH (S.), 1994, *Reflexive Modernization : Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press.
- BECK (U.), 1992, *Risk Society : Towards a New Modernity*, London, Sage, 1992 ; édition originale : 1986, *Risikogesellschaft : Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Frankfurt, Suhrkamp Verlag.
- DONZELOT (J.), 1984, *L'invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard.
- DOUGLAS (M.), 1966, *Purity and Danger : An Analysis of the Concepts of Pollution and Taboo*, London, Routledge and Kegan Paul.
- EWALD (F.), 1986, *L'État-Providence*, Paris, Grasset.
- GIDDENS (A.), 1998, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, Oxford, Polity Press.
- GIDDENS (A.), 1991, *Modernity and Self Identity : Self and Society in the Late Modern Age*, Cambridge, Polity Press.
- GIDDENS (A.), 1990, *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press.
- LIANOS (M.), 2000a, «Dangerization and the End of Deviance : The Institutional Environment», *British Journal of Criminology*, n°40.
- LIANOS (M.), 2000b, *Le nouveau contrôle : maîtrise et déviance dans l'ère des institutions* (à paraître).
- LIANOS (M.), 1996, *La poétique de la peur : le sujet hyper-régulier*, thèse pour le doctorat, Université Paris VII - Denis Diderot.
- OCDE, 1998, Texte de négociation de l'Accord Multilatéral sur l'Investissement, <http://www.oecd.org/daf/cmis/mai/negtext.htm>.
- PERROW (C.), 1984, *Normal Accidents : Living with High-Risk Technologies*, New York, Basic Books.

PRODUCTIVITÉ DES CONTROVERSES ET RENOUVEAU DE L'EXPERTISE

par Pierre LASCOUMES

Les exemples de controverses récentes montrent les problèmes qui se posent lorsqu'il y a superposition d'incertitude scientifique, de stratégies divergentes d'acteurs et d'une forte mobilisation sociale. Cet article envisage ces situations non comme une anomie sociale mais comme un processus d'apprentissage.

Cette dynamique permet de rendre politiquement traitables des situations complexes où l'expertise scientifique et l'autorité politique classiques s'avèrent insuffisantes. De nouvelles modalités d'expertise pluraliste sont aujourd'hui mises à l'épreuve même si leurs conditions de validité sont encore à préciser.

....

(1) WYNNE, 1980, p. 173-208.

Les exemples de situations problèmes difficilement gouvèrnable se sont multipliés ces dernières années (déchets nucléaires, sang contaminé, hépatite C, OGM, ESB). Leur point commun est de combiner incertitude scientifique, stratégies divergentes d'acteurs et forte mobilisation sociale. Les interactions entre ces facteurs créent une situation de controverse. L'objet de cet article est d'envisager ces situations de controverse non comme une anomie sociale mais comme un processus d'apprentissage. C'est-à-dire comme une expérimentation grande nature qui permet à la fois la reformulation des problèmes, l'acquisition collective de connaissances, une évaluation plurielle des risques, l'apparition de nouveaux acteurs et la transformation des groupes existants.¹ C'est un immense chantier jamais achevé car régulièrement réactivé par des données nouvelles qui viennent résorber ou intensifier l'incertitude. Mais cette dynamique a l'avantage de rendre politiquement traîtable des situations rendues complexes par l'absence de savoirs

stabilisés et l'hétérogénéité des acteurs et des enjeux impliqués. L'expertise scientifique classique ne parvient pas à cantonner de telles situations, pas plus que le discours pragmatique des ingénieurs vendeurs de solutions clé en main, ou l'autorité politique classique des acteurs légitimés par l'élection. C'est pourquoi de nouvelles modalités d'expertise pluraliste sont aujourd'hui mises à l'épreuve.

Mais en sens inverse, nous ne croyons pas que le développement d'une controverse puisse être assimilé à un ensemble d'échanges entre des sujets raisonnables dont les interactions feraient émerger progressivement l'objectivation parfaite d'une situation problème et déboucherait spontanément sur la meilleure solution possible. Les travaux sur les controverses socio-techniques ont au contraire montré à quel point le déroulement de ces dernières repose sur des activités permanentes de sélection et d'évacuation d'acteurs et d'arguments, assorties de leurs retours plus ou moins efficaces² : «*dans une controverse rien n'est plus important que les mécanismes par lesquels se fixent l'identité des participants, les rôles qu'ils jouent et les sujets qu'ils abordent*»³. Les positions, les intérêts et les arguments s'assemblent et se confrontent en situation, beaucoup plus qu'ils ne préexistent aux échanges. L'observation empirique de nombreuses controverses socio-techniques montre que le modèle habermassien de découverte itérative d'une vérité par la seule délibération se révèle très idéaliste. Dans la ligne tracée par la sociologie de la traduction, nous nous attachons au processus de la controverse et aux différentes activités qu'elle suscite. Le préalable à cette démarche est la rupture avec les conceptions négatives des controverses. A. Riep a particulièrement bien montré comment une situation problème traitée par la voie d'une controverse en ressortait mieux articulée dans ses composantes et consolidée dans ses effets sur les acteurs et les issues.⁴ La controverse n'est pas pour lui un moment d'anomie sociale, elle est au contraire une démarche susceptible de construire la solidité des projets. Mais encore faut-il que la controverse ait pu être développée, c'est-à-dire organisée et menée jusqu'à son terme. Classiquement les décideurs publics après avoir amorcé le processus craignent de le voir les conduire vers d'autres

....
(2) CALLOON, 1981, p.381-399.

....
(3) *Ibidem* p.394.

....
(4) RIEP (A.), 1986, p.349-371.

solutions techniques ou vers des engagements financiers ou politiques plus lourds que ce qu'ils avaient initialement envisagé. C'est le cas pour le projet du canal Rhin-Rhône où des annonces gouvernementales sont faites avant la remise du rapport qui met en cause l'opportunité du projet. Ou pour les autorisations en matière d'utilisation des OGM à propos desquelles des décisions favorables ont été prises avant la tenue de la Conférence de citoyens.

CONTROVERSES ET APPRENTISSAGE

LA PRODUCTIVITÉ SOCIALE DES CONTROVERSES

Les situations de controverse sont ordinairement perçues négativement. E. Neveu a montré dans son analyse des mouvements sociaux la facilité avec laquelle le regard commun aussi bien qu'expert tend à pathologiser les conflits sociaux. On leur reproche autant un fondement irrationnel que l'on critique le défaut de pédagogie des décideurs⁵. La controverse est ainsi classiquement perçue comme une lacune du modèle de l'instruction publique : le savant ou le politique n'ont pas voulu ou pas réussi à se faire comprendre du citoyen ordinaire. Au mieux, elle serait une perte de temps, au pire elle dénoterait une pathologie sociale. Elle serait le signe de rapports sociaux irréductiblement conflictuels, sourds à toute raison. Elle manifesterait une opposition stérile où s'épuiseraient des positions de prestance ou des rapports de pouvoir entre « anciens et modernes », « libéraux et jacobins », etc. La controverse ne serait aussi qu'une surface, un symptôme d'enjeux particularistes inavoués et inavouables qui entretiendraient à dessein des oppositions pour mieux se positionner sur d'autres plans. Elle constituerait un type d'interaction perverse.

Notre analyse est inverse à ces positions idéalistes qui veulent ignorer l'hétérogénéité du social, la confrontation constante de différences et les relations multiples de négociation et d'ajustements temporaires qu'elles suscitent. Dans les situations démocratiques ouvertes qui ont pris une certaine distance vis-à-vis des rapports d'autorité classique du

....

(5) NEVEU, 1996.

politique et de la science, les exigences de discussion et les besoins de compréhension conduisent à envisager positivement les controverses. C'est-à-dire à les considérer comme des situations productrices d'effets enrichissant les rapports sociaux. Aujourd'hui, la mesure d'un phénomène, aussi rationnelle soit-elle, l'expertise savante modélisant son explication des causes et les moyens de la transformer, ou bien l'affirmation déterminée d'un volontarisme politique, tous ces discours d'autorité sont souvent insuffisants pour répondre aux questionnements de citoyens sinon éclairés, du moins concernés. Le traitement social d'un nombre croissant de situations exige le passage obligé par un temps de controverse publique. Et toute tentative pour ignorer ces échanges, pour réduire ces processus à de simples formalités, ou à une procédure creuse bien qu'obligatoire, toutes ces démarches défensives se retournent souvent contre ceux qui s'imaginent «connaître la chanson» et savoir «tirer les ficelles». En 1989, la première vague de protestation contre la décision autoritaire du choix des lieux d'enfouissement des déchets nucléaires, ou, la même année, la tentative d'imposition unilatérale du tracé initial du TGV sud-est attestent des changements à l'œuvre⁶. Les impacts politique et économique de ces grands conflits montrent aussi les risques générés par le mépris dans lequel sont tenues les controverses.

En sens inverse, nous allons montrer qu'une situation de controverse peut être productive dans la mesure où elle rend tangible la coexistence de cadres de connaissance différents permettant de penser et de traiter les situations d'incertitudes scientifiques, mais aussi sociales⁷. Des systèmes divergents d'observation et de compréhension du réel peuvent se manifester ainsi, alors qu'ils sont le plus souvent masqués ou délégitimés par les cadres dominants (scientifiques, politiques, administratifs, économiques)⁸. Qu'il s'agisse de décrire la situation problème, d'en présenter une explication causale ou de justifier les voies d'action envisagées, les critères mobilisables après une controverse aboutie apparaissent beaucoup plus diversifiés et sont productifs de nouvelles perspectives. La controverse rend les situations gouvérnables dans la mesure où elle facilite la délimitation et

....
(6) LASCOUMES, 1994, p. 286-297.

....
(7) Des dossiers aussi complexes que la réforme des systèmes de retraite, le passage aux trente-cinq heures ou le PACS soulèvent une telle quantité d'enjeux et une telle diversité d'acteurs qu'ils constituent une situation marquée de fortes incertitudes. Des processus plus démocratiques et plus mobilisateurs auraient pu être générés par une gestion collective des controverses. Mais en matière sociale, le va et vient confus entre l'expertise classique, la pression des groupes d'intérêts et l'arbitrage politique prévaut encore. Pour combien de temps ?

....
(8) Sur la coexistence de cadres d'analyse, cf. SNOW, BENFORD, 1988, p. 197-217.

....

(9) LASCOUMES, 1998.

la hiérarchisation des divers problèmes à traiter où elle tisse des réseaux d'acteurs hétérogènes, mais temporairement stabilisés et où enfin, elle a une vertu exploratoire de recherche expérimentale de solutions par essai-erreur. Dans cette perspective, le développement d'une controverse s'inscrit bien dans une « activité de gouvernance », dans un « travail de gouvernabilité »⁹.

MOYEN D'ÉVALUATION D'UN ENJEU

Cette évaluation de l'ampleur d'un enjeu s'accomplice par la combinaison de trois types d'inventaire, celui de l'ensemble des dimensions de la situation, celui des investissements effectués par les différents types d'acteurs mobilisés, celui enfin des diverses solutions qu'ils sont capables d'envisager. L'évaluation n'est possible qu'à deux conditions : d'une part, si toutes les positions sont traitées, au moins dans un premier temps, sur un mode équivalent, et d'autre part, si le déroulement de la controverse ne s'accompagne pas de fermeture progressive et laisse toujours une place à des points de vue émergents aussi marginaux soient-ils. Ces activités d'inventaire ne sont pas un tri entre le vrai et le faux, le légitime et l'illégitime, elles constituent au contraire une mise à plat qui doit rester la moins normative possible.¹⁰

....

(10) L'essentiel des informations contenues dans ce chapitre proviennent des travaux de : TRICOT, 1994, p. 69-98 ; BERNAT, TAPIE-GRIME, mai 1995 ; REMY, 1995, p. 136-144. FOURNIAU, novembre 1997 ; FOURNIAU, 1996, p. 9-47 ; BOULEAU, THEYS, 1997 ; FOUNIOL, *et al.*, 1998 ; SINÉ, 1998, *op cit.* ; CHATEAURAYNAUD, LEMIEUX, Torny, avril 1998 ; LOLIVE 1999 ; CORBIER, 1999 ; BLATRIX, 2000 ; JOLY, janvier 2000.

Tout d'abord, la controverse doit permettre d'inventorier les dimensions d'un enjeu. Et celui-ci ne doit pas être réduit à ses aspects les plus visibles, les plus manifestes. Les mobilisations suscitées par l'implantation des grands équipements (autoroutes, TGV, aéroport, stockage de déchets dangereux) ne s'expliquent pas seulement par la crainte des nuisances ressenties par les populations riveraines. Elles sont indissociables des investissements effectués par les populations sur les territoires concernés et des alliances qui se nouent entre élus locaux, associations et responsables nationaux techniques et politiques. De même contrairement à une dynamique cognitive bien connue, chaque situation de controverses ne peut être ramenée à un cas d'école bien connu qui fournirait des méthodes déjà éprouvées afin de réduire les tensions émergentes. Malgré l'importance des risques sanitaires, l'épidémie d'ESB n'est pas assimilable à celle du VIII,

pas plus que le choix des sites d'enfouissement des déchets nucléaires n'est équivalent aux négociations d'un tracé de TGV. Entrer dans la controverse, lui permettre de se développer, l'étoffer, c'est vouloir dépasser aussi bien les dimensions spectaculaires que les perceptions routinières.

Enrichissement

La controverse enrichit ainsi le sens d'une situation. Tous les grands projets d'aménagement et plus largement de transformation du social partent par nécessité de la sélection d'un certain nombre d'objectifs, légitimés en termes de «besoins». Ces derniers peuvent aussi bien émaner d'un organisme public cherchant à étendre ou renouveler son champ d'action (élargissement des politiques de lutte contre les stupéfiants,¹¹ modernisation des moyens de transport, résolution du problème des déchets nucléaires), que de ceux observés dans une population et reformulés dans l'agenda politique (nouvelle épidémie, précarité, absence de statut du concubinage). Ces délimitations et formulations initiales s'accomplissent dans des cercles fermés (cabinets politiques, administrations centrales, direction des entreprises publiques, etc.), dénommés par Pinch et Collins le «forum constituant»¹². Mais tout processus de décision exige un travail d'ouverture, de diffusion, ne serait-ce qu'en raison de la mobilisation d'acteurs divers qu'il est nécessaire de susciter pour faire aboutir le projet ou garantir *a minima* sa réception sociale. Décider, c'est ouvrir la «boîte de Pandore» en permettant à des acteurs et des enjeux jusque-là tenus à distance de s'engouffrer dans la dynamique et de prétendre y tenir un rôle ; un «forum officieux» s'ouvre. Toutes les contestations sur les tracés de TGV ont rendu tangibles le problème des dessertes locales. Si pour la direction de la SNCF, le but était de relier Paris à Nice ou Strasbourg dans le meilleur délai, elle dut chaque fois élargir ses objectifs et trouver des compensations pour les transports locaux. J. Lalive parle justement de «*myopie à l'égard des territoires d'implantation*» pour rendre compte «*de la déchirure des tissus urbains et agricoles*» causée par le TGV et de la non prise en compte des besoins de communication locaux. La

....

(11) On pense au travail fondateur de H. S. Becker, dans lequel il analyse le passage du *Bureau of narcotics du Treasury Department* à la lutte contre la marijuana en 1937 : Becker, 1985 (1963), p. 158-169.

....

(12) PINCH, COLLINS, 1979, distinguent le «forum constituant» du «forum officieux».

....

(13) Inventaire des ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

....

(14) Dans la controverse sociale générée par le PACS, et bien que son développement politique soit resté inabouti, elle a fait apparaître que, si la situation des concubins homosexuels était particulièrement inégaleitaire, celle des concubins hétérosexuels méritait aussi attention par son importance quantitative et son impact sur la filiation : 16,2% des couples vivent en concubinage (la proportion est de plus de 50% chez les moins de 26 ans), et 40% des enfants sont nés hors mariage en 1997 (INED, rapport annuel, décembre 1999).

controverse permet aussi de souligner l'impact environnemental, classiquement sous-estimé dans les grands projets. Ainsi dans les Bouches-du-Rhône, 70% du premier tracé de TGV passait par des zones inventoriées comme présentant un intérêt écologique.¹³ En matière de stockage de déchets industriels ou nucléaires, les promesses de ressources financières pour les collectivités locales n'ont pas été suffisantes pour rétribuer l'atteinte symbolique à l'image du territoire ; de même, lors du conflit lié au projet de construction d'un barrage sur le Gardon où l'enjeu de l'engloutissement d'anciens cimetières pourtant désaffectés s'est révélé aussi lourd de conséquences que la disparition de surfaces cultivables.¹⁴

Évaluation

La controverse contribue ensuite à l'évaluation d'un enjeu en faisant apparaître sur la scène publique de nouveaux acteurs. Elle redistribue les positions dans les configurations d'acteurs publics et privés déjà en place. Dans un premier cas de figure, il s'agit d'acteurs qui ont été jusqu'alors cantonnés dans les coulisses de la situation-problème et qui trouvent là l'opportunité d'entrer en scène avec un rôle légitime. Dans un second cas de figure, ces acteurs sont le produit direct de la controverse qui les a mobilisés et conduits à se structurer faute d'organisation préexistante satisfaisante. L'exemple de la contestation du TGV-Sud-Est est exemplaire de ce double processus. Une fois les études préalables réalisées, la SNCF, dans un premier temps, amorce, en juillet 1989, une concertation avec les seuls grands élus, aussi institutionnelle que discrète. Dans un second temps, au début de l'année quatre-vingt-dix, après des fuites sur le tracé et la révélation de l'existence de ces contacts de haut niveau, une flambée de mobilisations se produit où se joignent dans un front hétéroclite les élus communaux et départementaux, les associations de protection de l'environnement, des représentants des viticulteurs et des producteurs de primeurs, avec dans certaines zones une prolifération d'associations de riverains. Cette démultiplication des acteurs et des revendications provoque l'arrêt du projet et conduit à une remise à plat générale. Une mission de conciliation est nommée en août

1990 afin d'offrir aux populations menacées «une brochette d'interlocuteurs neufs».¹⁵ Mais cette opération ratrappage, qui durera jusqu'au début 1991 est insuffisante pour réduire le conflit. Et parallèlement, les acteurs locaux associatifs et politiques se structurent. L'UDA, une association locale mêlant agriculteurs et résidents se constitue au début des années quatre-vingt-dix et mène des actions de protestation radicales qui durcissent le contexte. Peu après, une coordination plus étendue (la CARDE) est créée ; l'UDA y adhère quelques mois plus tard. Si la CARDE fédère des groupes très divers sur le thème de la défense du paysage provençal, elle amorce une nouvelle représentation associative qui vient concurrencer l'organisation régionale plus ancienne peu impliquée dans la contestation. De plus, la CARDE évolue et en quelques mois reformule ses objectifs de coordination départementale en une association régionale s'attachant à exprimer un intérêt général régional. Elle devient alors FARE-SUD et tient un rôle décisif dans la troisième étape où un «collège d'experts» pluraliste, nommé en mai 1992, mène les négociations qui conduiront deux ans plus tard à la normalisation progressive de la crise.

Dans son analyse de la controverse sur l'extension de l'aéroport de Roissy (1992- 1996), A. Siné (1998) met en évidence la constitution et les effets de trois configurations d'acteurs qui produisent trois interprétations successives du problème : la première d'ordre technique (logique de productivité animée par les techniciens), la deuxième publique (logique de mobilisation locale menée par les élus et les associatifs), la troisième politique (logique de domination où ministres et grands élus imposent leur choix dans un contexte de division des groupes locaux).

Capacité d'inventaire

Enfin, la controverse doit permettre d'inventorier la multiplicité des systèmes d'interprétation élaborés par les divers acteurs en fonction de leurs expériences et de leur savoir-faire. Elle doit être l'occasion d'élargir les points de référence par la recherche des multiples solutions envisageables pour résoudre un problème élargi dans ses dimensions et

....

(15) QUERRIEN, 1997, p. 16-23.

épaisse par la mobilisation d'acteurs non coordonnés. Quand est relancé, en 1995, le projet canal Rhin-Rhône (en gestation depuis une quarantaine d'années), une commission de «cinq experts indépendants» est chargée d'organiser une vaste consultation locale afin de déterminer les modalités de réalisation de l'ouvrage. Mais, progressivement, le dispositif délibératif a suscité un déplacement des débats sur les problèmes d'impact de l'ouvrage au plan économique, environnemental, politique et culturel. L'occasion est fournie à des acteurs nouveaux de prendre la parole. Ils introduisent dans les débats des informations, jusque-là négligées, dont la mise en relation aboutit à une réévaluation complète du projet initial. C'est finalement la question politique de l'opportunité du canal qui se substitue aux enjeux techniques des conditions de réalisation. L'effet de la remise en débat sera tel que le gouvernement Jospin annoncera dans ses premières mesures le renoncement à ce projet. Cet exemple est intéressant dans la mesure où il montre la capacité du politique à rompre avec les puissants effets d'inertie qui étaient ici créés par l'existence d'une déclaration d'utilité publique antérieure, l'importance des investissements économiques déjà réalisés, et par l'appui d'acteurs territoriaux puissants, mais qui ont progressivement vu se dissoudre l'essentiel de leurs appuis politiques.

Les débats publics à l'occasion du projet de TGV Rhin-Rhône fournissent un autre exemple de réouverture de la «boîte noire» des solutions techniques ; depuis l'ouverture de la liaison Paris-Lyon, le modèle TGV ne donne plus lieu à discussion. Il n'est pas la meilleure des solutions possibles, mais «la solution». Ici, une autre option qui avait été écartée initialement a pu être réintroduite, celle de la technique pendulaire¹⁶. Dans un contexte de pénurie de fonds publics, de mobilisation de nouveaux acteurs politiques (collectivités locales, groupes de défense de l'environnement, associations de résidents), et de développement des controverses sur l'ensemble des projets TGV, les procédures participatives ont fourni une occasion pour la relance d'une solution alternative et sa popularisation. L'option n'est certes défendue que par des minoritaires et fermement critiquée par la SNCF, mais dans les échanges publics, elle devient un point de passage

....

(16) La technique pendulaire est abandonnée dès 1972 au profit du seul TGV. FOURNIAU, 1990, p. 150 et suivantes.

obligé par rapport auquel tous les intervenants sont désormais tenus de se situer.

Une des façons de rouvrir le débat sur d'autres modes de problématisation d'un enjeu se trouve dans la recherche systématique d'autres solutions déjà testées dans d'autres lieux et d'autres circonstances et dans la relance d'expérimentation. C'est le cas pour la gestion des déchets nucléaires, où après une forte contestation et la décision d'un moratoire, la loi de 1991 est venue relancer les options de recherche et créer des structures de concertation locales.¹⁷ Une démarche de même type a été retenue pour l'utilisation des OGM par la mise en œuvre concrète d'une procédure de précaution limitant les usages et accompagnant d'un suivi précis les tests de mise en culture, etc.¹⁸

On le voit, l'analyse en termes de controverse permet de sortir des représentations monolithiques des conflits. Elle s'attache à faire ressortir les activités diverses d'enrichissement et de reformulation des enjeux initiaux, la dynamique des jeux d'acteurs enrôlés selon les séquences sur des modes variables, enfin, elle souligne la diversité des problématisations concurrentes faites de la situation.

UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

La controverse, lorsqu'elle est développée, génère un processus d'apprentissage qui reconfigure les rapports entre acteurs, le contenu et les formes de leurs échanges. Dans ce sens, la confrontation en public des points de vue a une valeur heuristique qui se traduit au moins de trois façons: d'une part, elle fait s'affronter discursivement des divergences entre différents types d'expertise ; d'autre part, elle pousse les acteurs politiques à se situer précisément par rapport à leurs prises de position et leurs alliances ; enfin, elle permet la diffusion des résultats de l'expertise profane vers les citoyens les moins concernés. Dans la dynamique de la controverse, chacun est invité à entendre les autres, à répondre précisément à leurs arguments et à formuler des contre-propositions. Adopter une stratégie de type «*forteresse assiégée*» (je défends coûte que coûte mon point de vue initial), ou de type «*pull sur la chaise*» (je signifie une

....
(17) BARTHE, 1998, p. 63-70.

....
(18) JOLY, *op. cit.*, note 10 ; HERMITTE, DORMONT, 2000, p. 341-386.

présence *a minima* en m'exprimant le moins possible pour éviter de me trouver engagé) est une attitude particulièrement peu productive et qui dessert en général ceux qui s'y livrent.

La controverse modifie tout d'abord le rapport entre points de vue experts et profanes. Contrairement au modèle de l'instruction publique où les seconds ne peuvent qu'être éclairés par les premiers sans apport en retour, la mise en débat public démontre que chacun de ces acteurs détient des savoirs spécifiques (une capacité de diagnostic, une interprétation des faits, un éventail de solutions) qui s'enrichissent mutuellement. Dans le cours d'une controverse, il apparaît très vite que le cadre d'analyse des experts initiaux s'avère incomplet et que des questions délaissées ne sont pas systématiquement secondaires ou anecdotiques. Au cours de la confrontation de nouveaux enjeux sont identifiés qui donnent lieu à de nouvelles connaissances et modifient les interactions entre les acteurs impliqués. La conférence de citoyens sur les OGM a montré à quel point des profanes étaient susceptibles de s'approprier un savoir complexe et de le discuter. Leur questionnement n'a pas été une accumulation de points de vue particularistes (consomériste, environnementaliste, etc.), mais ils ont fait preuve d'une grande capacité cognitive à s'approprier des problématiques généralistes sur le développement des technologies et l'appréhension des risques. P.B. Joly rapporte un moment significatif qui s'est déroulé pendant les cessions de formation préalables à la conférence publique. Un orateur invite les membres du panel à «*dépasser leurs préjugés pour adopter une approche plus rationnelle du problème*». Il est aussitôt pris à partie pour le procès d'intention qu'il fait aux «jurés-citoyens» et les échanges débouchent sur une mise en cause du caractère lénifiant des interventions censées les éclairer. Non seulement les profanes s'avèrent aptes à déceler les propos biaisés qui leur sont adressés, mais surtout ils sont vigilants sur la validité du cadre d'échange qui est constitué. Ce qui leur importe est de pouvoir construire un temps de débats contradictoire leur permettant de se forger un jugement. D'où leur vigilance sur les possibilités de manipulation. L'apprentissage suppose enfin la création d'une

symétrie temporaire des acteurs pendant le temps de la discussion. Situation qui n'existe ni avant la controverse pendant les phases d'instruction dans le «forum constituant»¹⁹ (prédominance des techniciens), ni après, durant la prise de décision conclusive dans le «forum décisionnel» (prédominance des politiques).

Dans le cas des TGV Sud-Est et Rhin-Rhône, les riverains défavorables au projet mettent en évidence de nouveaux problèmes locaux (construction de remblais massifs, impact environnemental sur des milieux naturels sensibles, ignorance des réseaux de transport de proximité) qui n'étaient pas envisagés dans les études initiales et dont la prise en compte modifie la donne. Dans le second exemple, il y aura également interconnexion de causes, les opposants au TGV s'appuyant sur les données déjà rassemblées par les opposants au canal et complétant ainsi les expertises générales déjà élaborées (en particulier pour l'impact sur le réseau hydrologique).

Enfin, la controverse modifie les relations entre les citoyens directement concernés par l'enjeu et le reste de la population. La capacité des participants à la controverse, à relier leurs débats avec des échéances politiques et une mobilisation électorale est déterminante pour la publicisation de la controverse. La cause est élargie et les dimensions de l'enjeu peuvent alors être réappropriées par une audience plus large. Cette dynamique est d'autant plus importante que le déroulement de la controverse a «poussé à la tribune» les élus et les élites administratives ou techniques, modifiant ainsi le rapport de domination qu'ils entretiennent habituellement.

UN PROCESSUS DE STABILISATION DES ENJEUX

Une des critiques classiques adressées aux activités publiques de déroulement des controverses met l'accent sur l'effet de démobilisation généré par la participation, comme si celle-ci détournait les acteurs les plus protestataires de formes d'action plus radicales et les épuisait dans un dialogue lourdement structuré. La lecture des travaux monographiques précis conduit à des conclusions

....
(19) *Op cit.*, note 12.

....

(20) TILLY, 1986.

....

(21) FOURNIAU, 1998 *in op. cit.*, note 9 p. 48.

différentes. C. Blatrix qui s'est attachée aux relations entre actions participatives et formes de mobilisation débouche, en effet, sur des conclusions plus nuancées.

Elle considère que la participation au déroulement d'une controverse élargit le répertoire d'action collective²⁰ plutôt qu'elle ne le réduit. L'implication dans un dispositif d'expression des controverses n'exclut pas le recours à d'autres formes d'action parallèles, parfois plus radicales. En revanche, cette implication est l'occasion pour les groupes qui y sont engagés de renforcer leurs informations et leurs ressources argumentatives, et, souvent de renforcer leur capacité de contre-expertise. Parler comme nous le faisons de stabilisation d'un enjeu n'équivaut pas à croire en une élimination des sources de conflit, à un dépassement des oppositions d'intérêts, à un alignement des positions, ou à la création d'un consensus durable. Nous envisageons le déroulement des controverses comme « *un nouveau régime d'énonciation de l'intérêt général* ».²¹

Envisager l'effet de stabilisation produit par le déroulement de bout en bout d'une controverse, c'est considérer que ce processus constitue une épreuve apte à produire les grandes catégories d'effets suivants : la controverse est un lieu de construction d'identités d'action, par l'affirmation et la reconnaissance réciproques de différents cadres d'interprétation de la situation. La sociologie de l'action wébérienne a montré que les sujets (individuels ou collectifs) n'interviennent pas sur la scène sociale munis d'une identité statique qui déterminerait mécaniquement leurs comportements. Au contraire, ils adoptent en situation des identités d'action en fonction des ressources et des contraintes qui sont les leurs. Le propre d'une controverse développée est de permettre le déplacement de ces identités et de rendre tangible le fait que les aménageurs ne sont pas que des bétonneurs, les opposants au nucléaire seulement des nostalgiques de la bougie, les élus des petites communes de simples porte-voix de leurs principaux électeurs, et les experts scientifiques des monstres d'abstraction indifférents à toute cause sociale. La controverse est productive en termes d'identité d'action lorsqu'elle permet de dépasser l'opposition élémentaire entre les défenseurs de l'intérêt général/les défenseurs d'intérêts

égoïstes, les représentants du progrès/les défenseurs d'un mode de vie passiste. L'égalisation relative des « titres à parler », l'opportunité donnée à tous les porte-parole d'argumenter pour eux-mêmes et d'interroger les justifications des autres, transforment pour un temps les hiérarchies ordinaires. Ces activités permettent également la constitution d'identités de représentation qui diffèrent des légitimités technique ou politique dominantes. Ces identités ont aussi vocation à s'hybrider au fil du déroulement de la controverse et à se réajuster autour des différentes conceptions d'un intérêt public territorialisé (aménagements) ou circonstancié (OGM).

Au-delà de la production de nouvelles identités, la controverse crée aussi l'opportunité de la création d'un réseau d'acteurs partageant un projet collectif, une « coalition de projet » ou « de cause ». Un réseau vaut autant par l'inter-dépendance des positions qu'il structure que par les modalités d'échange qui s'opère entre les participants. C'est pourquoi les forums créés par un dispositif de consultation tendent à s'imposer comme un passage obligé. Il est souvent très difficile à des groupes opposants de continuer à se faire entendre sans passer par ce type de scène une fois que celle-ci est ouverte. Autant les associations qui étaient défavorables à la conférence de citoyens sur les OGM ont vu leurs analyses relayées avant sa tenue, autant elles ont disparu après. Le questionnement du panel de citoyens s'est en quelque sorte transformé pour les acteurs industriels, politiques et médiatiques en synthèse validée des interrogations légitimes sur le risque créé et la façon de le traiter.

Si une controverse développée ne tend pas vers le consensus, elle débouche sur un accord plus ou moins durable entre des majoritaires, accord soutenu de fait par le renoncement des minoritaires à déstabiliser la coalition émergente. L'intégration progressive tout au long du processus des dimensions de l'enjeu apparues durant le déroulement et de nouvelles branches d'alternative facilite l'adhésion à la démarche, y compris de ceux qui restent les plus hostiles aux projets. Des expertises complémentaires ont été reconnues qui ont validé d'autres solutions techniquement possibles, économiquement supportables et socialement acceptables.

Les décisions politiques ultérieures ont un socle de validation renforcé par l'enrichissement du dossier sur lequel elles vont reposer. Le collectif qui est ainsi créé n'est pas l'expression d'une entente unanime sur ce que serait le bien commun. Il est au contraire l'expression d'un nous pluriel qui s'est donné les moyens de reconnaître des différences et de valider leur ajustement dans une construction temporairement stable. En interne, comme vis-à-vis de l'extérieur, les résultats obtenus dans le déroulement de la controverse sont fortement valorisés. Les acquis du processus de concertation (nouvelles études, tracés alternatifs, prise en compte de problèmes adjacents, meilleure intégration environnementale, etc.) donnent lieu à médiatisation. Tous les observateurs insistent sur le rôle majeur de la mise en scène «des vertus du débat» et sur la publicisation de ses résultats, même lorsqu'ils ne sont pas décisifs au premier abord. C'est pourquoi beaucoup de critiques de ces démarches consultatives leur reprochent de n'être finalement que des facteurs de légitimation. La réalisation d'un débat public est, en effet, un argument régulièrement utilisé par les décideurs pour tenter de faire taire toutes les protestations ultérieures. S'il ne faut pas confondre le déroulement d'une controverse avec la purge de toutes les oppositions, il n'en reste pas moins que ce processus réduit les questions faisant problème et circonscrit les positions de la plupart des acteurs.

Au bout du compte, nous considérerons que le déroulement d'une controverse a été productif s'il parvient à stabiliser un réseau d'acteurs porteur d'un ensemble de connaissances et de projets d'action. Le processus délibératif qui l'a structuré et a soutenu son développement peut être analysé comme une activité de «construction d'une volonté politique»²². Plus précisément, nous proposons d'analyser ce nouveau type de dispositif comme la recherche de nouveaux modèles d'expertise pluralistes.

....

(22) FOUNIAU, *ibidem*.

DES EXPERTISES PLURALISTES

Une des caractéristiques de la «société du risque» est la multiplication des actions d'information et de concertation dans les domaines marqués par de fortes incertitudes tant

sur l'existence de risques (OGM) que sur l'acceptabilité sociale de ceux-ci (déchets nucléaires). Les procédures d'enquête publique, les commissions locales d'information sur le nucléaire ou les déchets industriels, la création d'une Commission nationale du débat public ou le recours récent à une Conférence de citoyens sur les OGM attestent d'un mouvement d'ouverture aux avis des non-experts en préalable à des décisions publiques sur des sujets controversés. Ces innovations répondent à une double insuffisance : celle des systèmes de représentation politique classiques chargés en principe de la définition du bien commun ; et celle de l'expertise scientifique et technique à laquelle a été pendant longtemps déléguée l'analyse des données d'un problème et la sélection des solutions²³. Globalement, l'action publique unilatérale est devenue de plus en plus difficile dans les domaines où les controverses scientifiques et sociales ne peuvent être réduites par des savoirs stabilisés et par des arbitrages fondés sur une notion abstraite de l'intérêt général. Le domaine de la gestion des risques est par excellence celui où aucune « bonne science », ni aucune « sage politique » ne parviennent à elles seules à élaborer des décisions acceptables.

90

....
(23) LASCOUMES, juin 1997,
p. 13-34.

TROIS INTERPRÉTATIONS

Trois interprétations de ces phénomènes coexistent aujourd'hui. On peut y voir à un premier degré un progrès de la démocratie participative. Ces dispositifs de consultation enrichissent le débat public en éclairant l'opinion par la mise en circulation d'informations habituellement cantonnées dans des cercles fermés. Ils préparent aussi la décision publique en sensibilisant les acteurs politiques à l'ensemble des dimensions de l'enjeu qu'il s'agit de traiter. Une deuxième lecture tout à fait inverse considère au contraire ces dispositifs comme une nouvelle astuce des États modernes simulant le renforcement des droits démocratiques par des actions de communication manipulatrices. Celles-ci n'auraient pour finalité que la légitimation par le débat public de décisions dont le fond resterait toujours maîtrisé par les acteurs politico-administratifs habituels. Entre la promotion de l'assouplissement de l'étatisme et la dénonciation d'un

....

(24) CALLON, RIP, 1992.

nouveau rideau de fumée technocratique, on peut tenter une troisième lecture qui envisage ces dispositifs comme des instruments délibératifs participant d'une démocratie procédurale mais qui reste vigilante sur leurs conditions de réalisation et leurs impacts.

Pour notre part, nous privilégions une interprétation qui considère que ces procédures d'expertise collective ont tout d'abord pour intérêt de traiter les controverses en les envisageant comme un temps d'approfondissement de l'enjeu et d'apprentissage réciproque des acteurs. La sociologie des sciences a montré que le traitement de la controverse passait souvent par la constitution de «forums hybrides», selon l'expression de M. Callon et A. Rip,²⁴ qui se caractérisent par une triple hétérogénéité. Celle d'acteurs disparates, individuels et collectifs, experts et profanes qui, ordinairement, s'ignorent et se caricaturent et qui disposent là d'un espace légitime pour faire valoir leurs analyses, leurs intérêts et leurs valeurs. Cette confrontation met en circulation et en discussion un ensemble diversifié de faits et de savoirs, experts et profanes, mobilisés pour produire et valider les données ; cette dynamique enrichit les informations réciproques et reformate le problème traité. Enfin, ces forums utilisent des démarches diversifiées pour collecter les informations, les compléter, pour organiser des confrontations, stabiliser les diagnostics, valider les résultats et inventorier les positions divergentes. Ces forums hybrides constituent ainsi des réseaux de connaissance et d'action. Ils réalisent une expertise collective qui s'accomplit par la combinaison d'une construction de connaissances scientifiques et techniques, la prise en compte des enjeux sociologiques et économiques des acteurs en présence, enfin, par la négociation de méthodes de travail. Ces «forums hybrides» ne sont donc pas de simples agoras, de simples lieux d'échanges verbaux. Ils se caractérisent par des opérations de sélection des acteurs et des données, par des épreuves validantes, des relations hiérarchiques et des décisions.

Le traitement politique des enjeux controversés a apparemment tout à gagner au passage par une mise en débat public. Et l'on peut faire l'hypothèse d'une nouvelle forme de légitimité de la décision publique. Aux côtés de la rationalité

légale formelle de l'État de droit, et de la rationalité matérielle scientifique du juste état des connaissances, se dessinerait une rationalité délibérative ou contre-technocratique. La validité d'une décision reposeraient alors sur la qualité des débats qui l'ont préparée, sur la richesse des informations collectées, sur la diversification des points de vue recueillis et sur la solidité des accords passés entre les acteurs impliqués.

LES CONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA DÉLIBÉRATION PUBLIQUE

Ces dispositifs délibératifs correspondent à la reconnaissance de nouveaux droits fondamentaux qui lient de façon indissociable droit à l'information et droit à l'expression. L'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme en donne une excellente version. Toute la question est de savoir comment ne pas cantonner ces droits à des droits formels et ne pas réduire ces procédures à de nouveaux rituels d'adhésion. Ainsi, malgré la réforme des enquêtes publiques en 1983 en matière d'environnement, le dispositif reste très insatisfaisant. De même en matière de santé, la participation des usagers aux Conférences régionales de santé et à l'élaboration des schémas d'organisation sanitaire et sociale reste une pure fiction. Dans quelle mesure ces nouveaux «forums hybrides» peuvent-ils échapper à ces contraintes ? Trois ambiguïtés fondamentales entravent la productivité démocratique des démarches délibératives. Tout d'abord, on prétend associer le public en le plaçant dans un cadre formaliste, où les échanges s'accomplissent souvent par écrit et où les auditions sont menées dans un rapport hiérarchique. Ensuite, il n'y a en général aucun lien obligé entre les résultats de la consultation et les décisions ultérieures. De même, les possibilités de recours judiciaires contre les modalités de déroulement ou les suites de la consultation sont inexistantes contrairement à ce qui se passe en Suisse ou aux États-Unis. Enfin, un flou existe souvent sur le degré d'avancement des projets mis en consultation. Il est rare que le principe même du projet soit en cause (ce fut le cas pour la consultation sur le canal Rhin-Rhône, mais grâce à un détournement progressif de la procédure),

et le plus souvent les échanges portent essentiellement sur les modalités de réalisation (modification des tracés de TGV, suivi des effets de la dissémination d'OGM, négociation de compensations environnementales).

Divers moyens sont envisageables pour garantir une meilleure qualité des échanges. Tout d'abord, le choix des représentants est déterminant. Il se fait empiriquement et il y a souvent une forte tension entre les critères de «capacité de représentation» des personnes et celle de leur «représentativité» de tel ou tel groupe d'intérêt. Pour les commissions locales, ce sont en fait les priorités et les réseaux relationnels des préfets qui déterminent les choix, c'est pourquoi leur degré d'ouverture est très variable. De plus, l'exercice du *leadership* dans ces groupes est un problème constant. Faute de guide méthodologique et, surtout, faute de savoir-faire préconstitué, les pratiques de conduite du travail collectif divergent considérablement et tendent souvent à reproduire les fonctionnements technico-administratifs ordinaires. Ces deux aspects posent la question générale des conditions de productivité d'un acteur collectif.

Ensuite, il est frappant de constater le flou des pouvoirs et des compétences attribués à ces groupes. Le vocabulaire utilisé est significatif de la difficulté à organiser l'action délibérative. Ce sont des possibilités plus que des devoirs qui sont énoncés : les forums «peuvent recevoir», peuvent «mener des actions d'information», «peuvent consulter». Les modalités d'action sont donc à construire collectivement, c'est pourquoi la négociation des méthodes est une question cruciale qui accapare souvent une partie essentielle du travail. De plus, il existe une forte dissymétrie entre les ressources dont disposent les différents acteurs, en termes d'accès à l'expertise, d'autorité juridique à se faire entendre, d'autant plus qu'il n'existe pas de recours extérieurs pour trancher les litiges de fonctionnement. Tous ces facteurs maintiennent les profanes dans une forte situation de dépendance.

Enfin, il y a une contradiction entre la souplesse du dispositif et sa productivité. Aucun objectif précis ne fixe le type d'information qui doit être produit, ni les formes de circulation des propositions. Aucune obligation de résultat n'est déterminée. C'est pourquoi ces instances peuvent

être facilement réduites à des espaces de cantonnement des controverses et de simple légitimation de processus sur lesquels elles restent largement sans prise.

Mais ces activités délibératives sont aussi des dispositifs d'apprentissage qui s'efforcent de répondre à une double crise, celle des lieux de délibération politique classique dépossédés de beaucoup d'enjeux socio-techniques et économiques comme le nucléaire ou les OGM - celle de l'expertise traditionnelle menée au nom de la seule raison technique qui n'a pas réponse à tout et dont l'autonomie de jugement est souvent captée par les connivences de la décision publique. Il faudra cependant beaucoup d'expérimentation et de travail de retour d'expérience pour que ces délibérations ne soient pas un nouvel arcane, un «tour de main» du pouvoir, et pour que la mise en public des incertitudes ne se réduise pas à l'ajout d'une «séquence obligée» dans un processus de décision inchangé.

■ Pierre LASCOUMES

CNRS, Groupe d'analyse des politiques publiques, (GAPP)
ENS-Cachan

94

BIBLIOGRAPHIE

- BARTHE (Y.), 1998, «Les déchets radioactifs à vie longue sont-ils gouvernables?», *Annales des Mines*, avril.
- BECKER (H.S.), 1985, *Outsiders*, A.M. Métailié, (1963).
- BERNAT (V.), TAPIE-GRIME (M.), 1995, *L'accès à la parole, source d'entente et objet de dispute*, INRETS, mai.
- BLATRIX (C.), 2000, *La démocratie participative de mai 68 aux mobilisations anti-tgv*, thèse de sciences politiques, Paris 1.
- BOULEAU (N.), THEYS (J.), 1997, «Dossier décision publique», *Annales des Ponts et Chaussées*, n°81.
- CALLON (M.), 1981, «Pour une sociologie des controverses technologiques», *Fundamenta Scientae*, Vol. 2, n°314.
- CALLON (M.), RIP (A.), 1992, «la terre outragée, «humains non-humains, morale d'une coexistence», *Autrement*, n°1, janvier, p. 140-156.
- CHATEAURAYNAUD (F.), LEMIEUX (C.), TORMY (D.), 1998, «De l'alerte à la crise sanitaire, un modèle de transformation», *Séminaire du programme Risques collectifs*, CNRS, n°11, avril.
- CORBIER (C.), 1999, *Le grand canal Rhin-Rhône, les méandres politiques et cognitifs d'une expertise pluraliste*, mémoire de DEA, Paris I.

B I B L I O G R A P H I E

- FOURNIAU (J. M.), et al., 1998, «Territoire, débat public, démocratie», *Société française*, n°12/13.
- FOURNIAU (J. M.), 1997, *Aléas et incertitudes de la participation riveraine*, INRETS, novembre.
- FOURNIAU (J.M.), 1996, «Transparence des décisions et participation des citoyens», *Techniques, territoires et sociétés*, n°31, p. 9-47.
- FOURNIAU (J. M.), 1990, «De la ligne au réseau à grande vitesse. Le concept de réseau dans l'émergence des grandes vitesses en France», *Revue d'histoire des chemins de fer*, n°2.
- HERMITTE (M. A.), DORMONT (D.), 2000, «Propositions sur le principe de précaution à la lumière de la vache folle», in KOURILSKY (Ph.), VINEY (G.), *Le principe de précaution, rapport au premier ministre*, 0. Jacob.
- JOLY (P. B.), 2000, *L'innovation controversée, le débat public sur les OGM en France*, INRA, janvier.
- LASCOUMES (P.), 1997, «L'information, arcane politique paradoxalement», Séminaire du programme risques collectifs, CNRS, n°8, juin.
- LASCOUMES (P.), 1996, «Rendre gouvernable, l'analyse des changements dans les réseaux d'action publique», in *La Gouvernabilité*, CURAPP-PUF.
- LASCOUMES (P.), 1994, «Négociations et transformations incrémentales des politiques publiques», in *l'Eco-pouvoir*, La découverte.
- LOLIVE (J.), 1999, *Les contestations du TGV Méditerranée*, L'HARMATTAN.
- NEVEU (E.), 1996, *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte.
- PINCH (T. I.), COLLINS (H.), 1979, «The construction of the paranormal : nothing unscientific is happening», *On the margins of science: the social construction of rejected knowledge*, *Sociological monograph*, n°27, University of Keele.
- QUERRIEN (M.), 1997, «Un tournant dans la pratique de la concertation : le TGV-Méditerranée», *Annales des ponts et chaussées*, n°81.
- REMY (E.), 1995, «Apprivoiser la technique : un débat public autour d'une ligne à haute tension», *Politix*, n°31.
- RIEP (A.), 1986, «Controversies as informal technological assessment», *Knowledge : création, Diffusion, Utilization*, Vol. 8, n°2.
- SINÉ (A.), 1998, *Le travail de gouvernabilité, la gestion des conflits autour des grands projets d'infrastructure*, mémoire de DEA, ENS.
- SNOW (D. A.), BENFORD (R.), 1988, «Ideology, frame résonance and Participant mobilization», *International Social movement Research*.
- TILLY (Ch.), 1986, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Fayard.
- TRICOT (A.), 1994, «La prise en compte de la controverse dans l'aménagement du territoire», *Espaces et sociétés*, n°74-75.
- WYNNE (B.), 1980, «Technology, Risk and Participation: on the social treatment of uncertainty», in CONRAD (J.) (dir.), *Society, Technology and risk assessment*, London Academic Press.

LA GOUVERNANCE TECHNOCRATIQUE PAR CONSULTATION ?

Interrogation sur la première conférence de citoyens en France¹

par Claire MARRIS, Pierre-Benoît JOLY

On considère souvent la France comme l'exemple typique de la gouvernance technocratique, les décisions en matière scientifique et technologique étant prises par une élite politique et technique, sans recours à la consultation publique. Pourtant, une conférence de consensus a été organisée en France sur le modèle de celles développées au Danemark, afin d'encourager la participation publique à l'évaluation technologique. Cet article montre que la mise en œuvre de cette conférence a clairement reflété le modèle hiérarchique caractéristique de la technocratie française, même si l'événement a marqué un point d'inflexion dans les relations que les institutions françaises entretiennent avec le public en matière de questions scientifiques et technologiques.

....

(1) Une version plus longue de ce texte a été précédemment publiée in MARRIS (C.), JOLY (P.-B.), 1999, «Between consensus and citizens : public participation in technology assessment in France», *Science Studies*, vol. 12, n°2, p. 2-31.

Cette recherche a été financée par la Commission européenne (contrat FAIR-CTC98-3844) et la Direction générale de l'alimentation (convention CM97.17). Nous tenons à exprimer nos remerciements à G. Assouline et J. Lemarié, ainsi qu'à L. Levidow et B. Nievergelt. C. Marris exprime sa dette à l'égard de M. Lianos pour sa collaboration toujours stimulante.

....

(2) DBT, 1999 ; Joss, DURANT, 1995.

Les conférences de consensus reposent sur une méthode promue par l'Agence danoise de la technologie qui permet l'évaluation citoyenne des progrès technologiques². Un groupe d'environ quinze citoyens ordinaires est sélectionné et, au cours de deux week-ends préparatoires, une information leur est délivrée sur le sujet à discuter. Au terme du second week-end, le panel de citoyens élabore une série de questions et sélectionne les experts qu'il souhaite consulter. Lors d'un troisième week-end, se tient la conférence elle-même, au cours de laquelle le panel débat avec les experts, devant un public invité, généralement composé de journalistes et des parties prenantes. À l'issue de cette confrontation, le panel se retire pour une durée d'environ vingt-quatre heures afin de rédiger un rapport sur ses conclusions et ses recommandations. Celles-ci sont soumises au parlement et il en est rendu compte dans les médias. Un comité de pilotage définit le sujet de la conférence, coordonne la sélection des

membres du panel, choisit les personnes qui participeront aux sessions préparatoires et fournit au panel la liste des experts parmi lesquels devront être choisies les personnes à consulter. Depuis la première conférence de consensus organisée en 1987, dix-sept autres conférences ont été organisées au Danemark. Le modèle a été adopté par de nombreux autres pays et l'on recensait, à la fin de l'année 1999, la tenue d'au moins dix-neuf conférences en dehors du Danemark.

TABLEAU 1 : CONFÉRENCES DE CONSENSUS CONDUITES AILLEURS QU'AU DANEMARK

1993	Pays-Bas	Animaux transgéniques
1994	Royaume-Uni	Biotechnologie des plantes
1995	Pays-Bas	Recherche sur la génétique humaine
1996	Pays-Bas	Gestion des ressources naturelles
1996	Nouvelle-Zélande	Biotechnologie des plantes
1996	Norvège	Alimentation transgénique
1997	Autriche	Pollution de la couche d'ozone par le trafic routier
1997	États-Unis	Télécommunications et démocratie
1998	France	OGM en agriculture et dans l'alimentation
1998	Japon	La thérapie génétique
1998	Corée	Alimentation transgénique
1998	Suisse	Production d'électricité
1999	Australie	Alimentation transgénique
1999	Canada	Alimentation transgénique
1999	Suisse	Alimentation transgénique
1999	Nouvelle-Zélande	Contrôle biotechnologique des nuisibles
1999	Corée	Clonage
1999	Japon	Nouvelles technologies de l'information
1999	Royaume-Uni	Déchets nucléaires

Source: Loka Institute (<http://www.loka.org/pages/worldpanels.html>)

....

(3) PURDUE, 1995, p. 170.

....

(4) BARNS, 1995 ; voir CALLON, dans cette même livraison (NDLR) ; FIXAL, 1997 ; LEVIDOW, 1998 ; PURDUE, 1995.

....

(5) LEVIDOW, 1998.

....

(6) Voir tableau 1.

Les conférences de consensus au Danemark : La technologie génétique dans l'industrie et l'agriculture (1987) ; l'irradiation de l'alimentation (1989) ; la cartographie du génome humain (1989), la pollution de l'air (1990) ; les technologies éducatives (1991) ; les animaux transgéniques (1992) ; le futur des automobiles privées (1993) ; la non fertilité (1993) ; les cartes d'identité électroniques (1994) ; la technologie de l'information dans les transports (1994) ; la production intégrée dans l'agriculture (1995) ; établir des limites aux produits chimiques dans l'alimentation et l'environnement (1995) ; la thérapie génique (1995) ; la consommation et l'environnement (1997) ; le télétravail (1997) ; la politique de l'alimentation des citoyens (1998) ; le futur de la pêche (1998) ; les produits alimentaires génétiquement modifiés (1999).

Source : Loka Institute (<http://www.loka.org/pages/worldpanels.html>).

Parmi les chercheurs en sciences sociales, ces conférences ont fait l'objet de critiques portant d'une part sur la question du rapport avec les décisions publiques et d'autre part sur la légitimité accordée aux savoirs « profanes ». Par exemple, Purdue, dans son analyse de la conférence de consensus britannique sur les biotechnologies tenue en 1994 soulève un certain nombre de questions cruciales : « Qui est consulté ? Qui participe ? Qui décide du choix des personnes consultées et de celui des participants ? Qui décide des questions sur lesquelles il faut consulter la population ? Quels types de savoirs et d'expertises sont considérés comme pertinents ? A-t-on ensuite besoin de prendre en considération la consultation ou bien le seul fait de l'organiser est-il considéré comme suffisant ? »³. Purdue et d'autres sociologues ont défendu l'idée que cette méthode, et sans aucun doute la manière dont elle a été appliquée en Grande-Bretagne, contribuait à renforcer le partage entre savoir « expert » et savoir « profane »⁴. Ces auteurs concluent que, en contradiction avec leur but affiché, les conférences de consensus tendent à délégitimer les discours non-scientifiques ; alors qu'elles sont promues comme un outil pour ouvrir le processus décisionnel à de nouveaux acteurs, ces auteurs suggèrent qu'elles ont en fait été utilisées pour divulguer dans la sphère publique un cadrage scientifique des enjeux autour de choix technologiques. Levidow⁵ développe cette critique et affirme que, plutôt que de « démocratiser la technologie », les conférences de consensus représentent une tentative de « technologiser la démocratie ».

LES CONFÉRENCES DE CONSENSUS CONSACRÉES AUX ALIMENTS TRANSGÉNIQUES.

Il est intéressant de noter que les conférences de consensus tenues à travers le monde ont porté dans un très grand nombre de cas sur la génétique, et en particulier sur l'usage des technologies du génie génétique en matière alimentaire et agricole⁶. Douze des dix-neuf conférences tenues en dehors du Danemark ont porté sur les technologies génétiques et dix d'entre-elles se sont focalisées sur l'utilisation

des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture et dans l'alimentation. Il est également frappant de voir à quel point les conférences de consensus sur le thème des OGM ont proliférés à travers le monde entre 1996 et 1999 et que c'est très souvent sur ce sujet que dans chaque pays, la première conférence s'est tenue. Pourquoi un tel enthousiasme dans ces pays pour la participation publique à l'évaluation des technologies ? Et pourquoi la question des OGM a-t-elle été si prévalante ?

Une explication possible serait que les derniers développements en génétique, depuis le début des années quatre-vingt, posent de nouvelles questions sociales et éthiques qui fournissent un sujet se prêtant bien à une délibération sociétale. C'est en effet ce qu'a reconnu l'Agence danoise de la technologie lorsqu'elle a choisi d'organiser sa première conférence de consensus sur ce sujet, intitulée « *le génie génétique dans l'industrie et l'agriculture* ». Cela advint cependant à un moment (1987) où les technologies génétiques en étaient encore au stade de développement, et où les choix restaient encore très ouverts. En 1996, le contexte du débat sur les OGM était très différent. Des recherches sur les OGM avaient été menées à des fins agricoles dès 1983, date à laquelle la première plante transgénique fut créée. 1996 fut aussi la première année où des cultures d'OGM furent mises en place à une échelle importante et arrivèrent sur le marché mondial (pour l'essentiel du soja, du maïs et du coton cultivés aux États-Unis). La vague de conférences de consensus sur les OGM intervint donc après la prise de décisions clés en matière commerciale et technologique et au moment où les citoyens se voyaient confrontés à des produits issus de cette technologie qu'ils trouvaient, littéralement, dans leurs assiettes.

Des chercheurs en sciences sociales ont observé que les institutions publiques ne tendent à encourager de nouvelles formes de gestion collective que dans les cas où elles sont confrontées à des problèmes qui ne peuvent plus être traités par l'expertise scientifique seule⁷. Pour Laseoumes, c'est particulièrement et de plus en plus le cas en ce qui concerne les questions environnementales et liées à la santé, qui sont par nature transsectorielles et impliquent un

....
(7) Economic and Social Research Council (ESRC), 1999 ; STIRLING, 1999.

....

(8) LASCOUMES, 1996, p.330.

grand nombre d'institutions⁸. Cette thèse semble en effet confirmée par la situation du débat sur les OGM à la fin des années quatre-vingt. Contrairement à d'autres innovations technologiques (par exemple le nucléaire), la production et la distribution de nourriture concernent de nombreux acteurs tout au long de la chaîne alimentaire : agriculteurs, semenciers, fabricants et distributeurs de produits alimentaires, entreprises de biotechnologie, chercheurs, etc. Chacun de ces acteurs a ses propres intérêts et entretient un certain type de relations avec les citoyens et les consommateurs. La politique agricole est également un des secteurs clés de l'activité gouvernementale, qui peut affecter les comportements électoraux et les mouvements de contestation des agriculteurs. Par ailleurs, les produits alimentaires renvoient à l'expérience quotidienne des consommateurs et ce sont des produits à propos desquels ils ont une possibilité directe de choix, même relatif. L'anticipation des problèmes d'acceptabilité a joué un rôle déterminant dans les prises de position des acteurs de la grande distribution et de l'agro-alimentaire qui ont très vite déclaré qu'ils n'utiliseraient pas d'OGM si les consommateurs n'en voulaient pas. Enfin, les débats à propos des risques liés aux OGM ont tourné autour des questions de l'incertitude et de la complexité écologique et sociale et du caractère irréversible et à long terme des effets néfastes potentiels.

101

Pour toutes ces raisons, les procédures institutionnelles précédemment établies pour l'introduction de nouvelles technologies dans la sphère socio-économique n'ont pu fonctionner sans accroc en ce qui concerne les OGM. À partir de 1997, leur introduction sur les marchés français, européens ou même mondiaux fut sérieusement compromise. Des associations environnementales et de consommateurs ont lancé, avec succès, des campagnes contre les OGM ; les systèmes d'expertise et de réglementation en matière d'OGM étaient déroutés ; les producteurs et distributeurs de produits alimentaires promettaient à leurs clients qu'ils n'auraient pas recours à des produits génétiquement modifiés quand bien même ceux-ci seraient autorisés⁹. Dès lors, il devint clair que de nouvelles formes de

....

(9) LEVIDOW, 1999 ; MARRIS, 2000a et b.

prise de décision devaient être explorées et qu'elles devraient prendre en compte l'avis de toutes les parties prenantes.

L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE

L'IMPASSE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE FRANÇAISE SUR LES OGM

À l'été 1997, la politique française en matière de produits agricoles génétiquement modifiés était plongée dans une incertitude totale, et cela, non sans susciter de nombreuses implications économiques et politiques¹⁰. Cette situation surprit de nombreuses parties prenantes car jusqu'en 1996, il semblait qu'en France, toute possibilité de conflit avait été écartée, grâce à la construction d'un système apparemment efficace de réglementation « fondé sur la science »¹¹. Par contraste avec d'autres pays européens, et particulièrement le Danemark, l'Allemagne et les Pays-Bas, les politiques publiques françaises s'inscrivaient fortement en faveur du développement des biotechnologies ; les médias montraient un très faible intérêt pour le sujet ; il n'y eut pas de campagne significative de la part d'associations françaises positionnées dans les domaines de l'environnement ou de la défense des consommateurs, ni de débats dans les cercles agricoles ; et aucune controverse visible n'émergea parmi les scientifiques à propos des risques associés aux OGM.

Fort de ce contexte apparemment positif, Novartis choisit la France, en 1994, comme point d'entrée pour sa première introduction d'un OGM sur le marché européen (une lignée génétiquement modifiée de maïs dénommée *bt176* résistant aux insectes et à un herbicide). Les autorités françaises soutinrent le projet et le présentèrent aux autres États membres de l'Union, suivant en cela les règles fixées par la législation de l'Union européenne¹². Sept membres soulevèrent des objections à cette proposition, ce qui donna lieu à des négociations prolongées entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, et l'affaire fut reportée devant trois comités d'experts au niveau européen. Mais ceci ne parvint pas à résoudre le conflit. Au

....
(10) MARRIS, 2000a.

....
(11) GOTWEISS, 1998 ; ROY, 2000 ; ROY ET JOLY, 2000.

....
(12) CEC, 1990.

final, lors d'une réunion des ministres européens de l'Environnement en juin 1996, la France fut le seul État membre à voter en faveur de la proposition. Malgré cette opposition, la commission européenne décida tout de même, en accord avec la législation européenne, d'autoriser la commercialisation de ce maïs *bt176* en décembre 1996. Une fois que la Commission eut donné son accord, la France, en qualité d'introducteur de la proposition, devait formaliser la décision par un arrêté au niveau national. Ce fut chose faite le 4 février 1997, et à partir de ce moment l'importation, la vente et la consommation de ce maïs furent autorisées dans toute l'Union européenne. Pourtant, et contre toute attente, le gouvernement français décida, le 12 février, de ne pas autoriser la culture de ce maïs sur le territoire français. Cette position fut critiquée de toutes parts pour son incohérence. Le jour suivant, Axel Khan, président de la commission du génie biomoléculaire (CGB) depuis son origine, en 1986, démissionnait. Ce comité d'experts avait évalué et soutenu la demande de commercialisation de ce maïs transgénique tout au long de la procédure. Il s'agissait d'une véritable rupture dans le cours des relations entre experts et décideurs publics, puisque, jusqu'alors, on avait assisté à une délégation de responsabilité des politiciens au profit des experts¹³.

....

(13) Roy, 2000 ; Roy, JOLY, 2000.

LE GOUVERNEMENT DÉCIDE DE LANCER UN DÉBAT PUBLIC SUR LES OGM

En mai 1997, les élections législatives se soldèrent par la victoire de la gauche plurielle, qui fut suivie de l'entrée des Verts au gouvernement. En novembre 1997, le nouveau gouvernement annonça sa politique en matière d'OGM.¹⁴ Afin de « relever cette incohérence (du précédent gouvernement) », la décision était prise d'autoriser la culture du maïs *bt176* en France. Mais en même temps, on annonça que « *le gouvernement (avait) décidé de lancer un débat public sur les OGM* » sur le modèle des conférences de consensus danoises. Le gouvernement prit également une série de mesures concernant la régulation des OGM : un nouveau comité d'experts pour la « biovigilance »

....

(14) MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 1997 ; CABINET DU PREMIER MINISTRE, 1997.

serait créé pour suivre l'impact environnemental et en matière de santé de la culture commerciale du maïs *bt176* en France ; le comité d'experts responsable de l'évaluation des risques en matière de dissémination des OGM dans l'environnement, la CGB, serait réformé, afin notamment «*de renforcer la participation des associations environnementales et des représentants des consommateurs, et d'améliorer les conditions de débat dans cette enceinte*» ; «*l'information des consommateurs serait assurée à travers l'étiquetage des produits*».

Ces déclarations montraient bien que le gouvernement avait identifié les OGM comme une source de controverse politique ; et les nombreuses mesures annoncées simultanément lors de cette conférence de presse cherchaient à mettre en avant un nouveau cadrage de la politique publique. Du point de vue de la communication, cette stratégie échoua. En effet, ce qui compta aux yeux de l'industrie et des associations fut avant tout la décision gouvernementale d'autoriser la culture du maïs *bt176* de Novartis. Ce fut aussi le principal point discuté par la presse¹⁵. Le gouvernement fut par conséquent critiqué de toutes parts pour sa décision d'organiser un débat après qu'il eut déjà pris une décision capitale en faveur de cette technologie. De nombreuses associations environnementales ou de consommateurs soulignèrent ce point, ainsi que des chercheurs en sciences sociales et des acteurs clés intéressés à une participation publique à l'évaluation des changements technologiques.¹⁶

LA CONCEPTION GOUVERNEMENTALE DE LA CONFÉRENCE DE CONSENSUS

Un petit groupe de hauts fonctionnaires issus du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, et aussi des services du Premier ministre fut à l'origine de l'initiative. Pour lui, la conférence de consensus était un moyen commode pour aider le gouvernement à sortir d'une difficile impasse économique et politique, impasse créée par l'hostilité du public aux OGM. La conférence permettrait de rétablir la légitimité du gouvernement dans un champ

....
(15) LEMARIÉ, JOLY, 2000.

....
(16) ASSOULINE, 1998 ;
LEGRAND, 1998.

....

(17) MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 1997 ; CABINET DU PREMIER MINISTRE, 1997.

qui, jusqu'alors, avait été délégué aux experts et « envahi » par les associations. Le côté « prêt à porter » de la méthode était attractif : ces hauts fonctionnaires se sentaient rassurés, car les expériences antérieures menées dans d'autres pays avaient fait la preuve que le débat ne leur échapperait pas.

Bien que le gouvernement ait fait référence aux conférences de consensus comme « *nouvelles formes d'élaboration des décisions* » et un moyen pour mettre en œuvre « *une démocratie participative* », le lien entre la conférence et la prise de décision fut, dès le départ, pour le moins ambigu. Dans les deux communiqués de presse délivrés par le gouvernement le 27 novembre 1997¹⁷, on mit l'accent

sur « le débat », « l'information », et « le dialogue » entre experts et citoyens.

En matière de résultat, les seuls éléments mentionnés portaient sur la production du rapport par les membres de la conférence et sa diffusion dans la presse. L'omission de toute déclaration sur le lien entre la conférence et la prise de décision fut particulièrement frappante car, contrairement aux autres conférences de consensus qui s'étaient tenues ailleurs (par exemple en Grande-Bretagne en 1994), le gouvernement en était ici l'initiateur. Pourtant, il adopta une attitude très distante et déléguait la tenue de la conférence à l'office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), soutenant qu'il dis-

UNE INSTITUTION PARLEMENTAIRE NON-PARTISANE

Fondé en 1983, l'OPECST fut conçu comme un office parlementaire sur le modèle de l'*Office for Technology Assessment* aux États-Unis mais à plus petite échelle. Il est similaire aux autres offices parlementaires européens pour l'évaluation des technologies, y compris l'Agence danoise de la technologie. Il s'agit d'une institution consultative parlementaire non partisane, composée à part égale de membres du Sénat et de l'Assemblée nationale (seize de chaque assemblée), et avec une égale représentation des partis de gauche et de droite, sans que soient pris en compte les équilibres politiques à la chambre.

La mission de l'OPECST est « *d'informer le Parlement des conséquences des choix à caractère scientifique et technologique afin notamment d'éclairer ses décisions* ».¹⁸ L'Office souligne fortement le fait qu'il est totalement indépendant du Gouvernement et de ses administrations. La méthode principale pour l'évaluation technologique employée par l'OPECST consiste en des auditions privées d'experts. S'y ajoute un modèle d'auditions publiques impliquant un débat contradictoire entre des experts en présence d'un public de journalistes invités.

....

posait de la nécessaire légitimité et crédibilité du fait de son indépendance et de sa neutralité.

LA CONCEPTION DE LA CONFÉRENCE PAR L'OPECST

En mai 1996, le groupe socialiste au Parlement déposa une requête auprès de l'OPECST pour une étude intitulée « *de*

(18) Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), 2000.

la connaissance des gènes et de leur utilisation». Mais il fallut attendre l'automne 1997, au moment où la controverse relative aux OGM gagna la sphère politique, pour que l'Office commence effectivement son travail sur le sujet. De manière significative, la portée de ce dernier fut réduite des technologies génétiques en général à «*l'utilisation des OGM en agriculture et dans l'alimentation*». Jean-Yves Le Déaut, parlementaire socialiste, en fut nommé le rapporteur et en décembre 1997, il fut également chargé d'organiser la conférence de consensus. La personnalité de J.-Y. Le Déaut allait fortement marquer la conférence. En tant que président de l'OPECST en 1998 et déjà à plusieurs reprises antérieurement, il s'était fait un grand défenseur de l'Office depuis sa création. Cela signifiait aussi qu'aux yeux de l'Office comme du gouvernement, la conférence serait considérée comme une procédure de plus qui viendrait en quelque sorte se plaquer sur les autres formes de consultation déjà en cours. Ce dernier point permet de distinguer deux lignes de tension au sein de l'Office. D'une part, l'Office ressentit la nécessité de défendre les méthodes d'évaluation des technologies auxquelles il avait eu recours jusqu'alors. C'est pourquoi une importance égale fut donnée aux trois procédures utilisées, celles-ci se retrouvant mêlées dans un seul exercice de consultation (auditions privées, auditions publiques et conférence de consensus). Les auditions servirent même à cadrer les sessions préparatoires pour le panel.

D'autre part, l'OPECST fait partie intégrante du système parlementaire et ses membres sont donc, par définition, attachés au modèle représentatif de la démocratie. C'est l'une des raisons pour lesquelles cette institution et le gouvernement rejettèrent une première proposition pour une conférence de consensus sur les OGM quelques mois auparavant¹⁹. Ils se sentaient menacés par le spectre de la démocratie directe et firent clairement entendre que les citoyens seraient entendus, mais que les membres de l'Office, en tant que représentants élus, demeurerait les seuls conseillers légitimes du gouvernement. Au travers des huit pages du document annonçant la conférence²⁰, l'OPECST insistait sur le fait que le panel ne serait aucunement repré-

....

(19) ASSOULINE, JOLY, 1999 ;
JOLY, 2000.

....

(20) OPECST, 1998a.

....

(21) Cf. encadré.

....

(22) OPECST, 1998a, p. 4.

....

(23) OPECST, 1998b ; voir aussi ROQUEPLO, 1998, p. 6-7.

sentatif de la population française et que la conférence ne pouvait en aucune façon être entendue comme un substitut à la prise de décision politique. La perspective d'un processus à sens unique d'éducation des citoyens par les experts transparaissait en plusieurs points du document. L'accent était mis sur la manière dont la conférence faciliterait la compréhension publique des biotechnologies, et l'OPECST insistait sur le rôle de la conférence de consensus comme catalyseur d'un débat plus large, relayé par la presse, qui pourrait éclairer l'opinion publique²¹. Aucune mention n'était faite d'un quelconque impact sur la prise de décision.

L'OPECST et le comité d'organisation insistèrent sur « *le côté de plus en plus passionnel* » du débat sur les OGM et suggérèrent qu'il était nécessaire de mieux comprendre « *les sentiments profonds de la population* »²². Le but était bien d'exclure les opinions considérées comme « extrêmes » et de recruter des citoyens « moyens » qui, par définition, (et sélection) n'auraient aucun intérêt personnel au développement ou non des OGM. Le débat existant était perçu comme étant biaisé et peu représentatif des sentiments des « vrais » Français. La conférence de consensus visait donc à « *arracher le débat à ses protagonistes* »

LA CONCEPTION DE LA CONFÉRENCE PAR L'OPECST

Dès qu'il s'agit de sujets totalement nouveaux comme l'apparition des plantes transgéniques, l'avis d'experts, qui souvent ajoute à la perplexité des responsables politiques ou économiques, ne peut constituer qu'un des éléments du débat. Le débat, dans ce cas, est en effet beaucoup plus complexe puisqu'il s'agit en fait de construire de nouvelles normes sociales de risque acceptable et de favoriser la compréhension, par le public, des enjeux du développement technologique. La connaissance des limites de l'acceptabilité sociale des innovations constitue désormais un impératif auquel on ne peut plus échapper, mais le problème qui se pose est d'arriver à susciter un débat susceptible d'éclairer l'opinion publique. Les conférences de consensus ne peuvent en elles-mêmes résoudre ce dilemme, l'avis de quinze citoyens ne pouvant se substituer au débat public ; elles peuvent toutefois servir à l'amorcer et à le lancer sur des bases saines. (...)

C'est donc par le biais de débat public que ces conférences peuvent s'intégrer dans les procédures de prise de décision. Elles n'ont pas, en effet, pour but d'instaurer une pseudo-démocratie directe où la volonté de l'opinion publique se substituerait la décision politique. Il ne faut pas oublier que, parfois, de grandes avancées scientifiques ou techniques se sont faites malgré les réactions très vives de l'opinion publique. Dans une démocratie représentative, les responsables politiques doivent souvent avoir un rôle d'éclaireur par rapport au reste de la population, mais encore faut-il qu'ils soient eux-mêmes éclairés sur la portée réelle des choix à faire. Les conférences de consensus ou de citoyens et le débat public qui doit en principe s'instaurer ensuite doivent justement contribuer à faire prendre conscience à ces responsables politiques de l'importance et de la complexité de certaines des décisions qu'ils doivent prendre. (OPECST, 1998a, p.1-3)

habituels »²³. Bien que de tels arguments fussent censés concerner toutes les parties prenantes au débat, il semble

que la cible principalement visée ait été les associations ouvertement anti-OGM. On pensait, en effet, que ces organisations n'avaient que trop bien réussi à convaincre les médias de se faire l'écho de l'évaluation négative de ces technologies, au détriment de perspectives plus positives.

Les membres du comité d'organisation étaient fort soucieux de ce que la conférence de consensus ne soit pas manipulée par les parties prenantes. Ils ont dès lors introduit plusieurs modifications mineures au modèle préconisé par l'Agence danoise de technologie. Toutes visaient à accroître leur contrôle sur les opérations et furent présentées par les organisateurs comme préservant l'indépendance du processus. En particulier, les représentants de l'industrie et des associations furent exclus de la phase préparatoire, et le recrutement du panel se fit sous les auspices d'un institut de sondage, plutôt qu'au moyen de candidatures volontaires après publicité dans la presse. Cette attitude imposa un climat général de suspicion et d'opposition au sein des associations. D'autres observateurs, comme des journalistes et des chercheurs en sciences sociales intéressés à observer ce processus critiquèrent aussi l'atmosphère de confidentialité qui entourait la conférence²⁴.

LES RÉACTIONS DES ASSOCIATIONS

Sentant qu'elles avaient été spécifiquement exclues, plusieurs associations clés dans le domaine de l'environnement refusèrent de participer au processus. D'autres participèrent, tout en insistant sur le fait qu'elles ne cautionnaient pas la procédure. Les principales critiques émanant des associations se résument en quatre points. Tout d'abord, la procédure n'a pas été assez démocratique : quinze citoyens ne peuvent représenter la totalité de la population française. Un référendum fut souvent proposé comme une alternative plus démocratique. Deuxièmement, la majorité des personnes impliquées dans l'organisation de la conférence furent perçues comme étant pro-biotechnologies. Y compris l'OPECST, J.-Y Le Déaut, les membres du comité d'organisation et les personnes chargées de la formation du panel pendant les deux premiers week-ends.

....
(24) ASSOULINE, 1998 ; FERNANDES, 1998 ; JOLY, 2000.

Troisièmement, de quelque source qu'ait pu venir l'information communiquée durant les deux week-ends préparatoires, il n'était pas possible de considérer que celle-ci fut neutre. Une meilleure solution eut consisté à présenter des informations contradictoires défendues par les diverses parties prenantes. Enfin, le panel ne pouvait pas prendre connaissance de l'avis de certaines des associations les plus impliquées sur la question des OGM du fait de leur petite taille et de leur manque de visibilité médiatique. Le panel aurait dû disposer d'informations sur ces groupes, sinon ses membres n'avaient d'autre possibilité que d'inviter les associations les plus connues.

LES RÉACTIONS DE L'INDUSTRIE DES BIOTECHNOLOGIES

De manière générale, les représentants de l'industrie de la biotechnologie n'avaient pas participé au débat public avant la conférence. Novartis constituait de ce point de vue une exception, mais sa participation au débat lui fut en quelque sorte imposée étant donné que la controverse était née autour de son maïs *bt176*. Les représentants de l'industrie biotechnologique n'eurent pas un accès plus aisés à la conférence que les autres protagonistes, mais ils étaient contents de pouvoir déléguer toute responsabilité de ce débat public au gouvernement et à l'OPECST. Cela leur permit aussi de montrer qu'ils n'avaient influencé la conférence en aucune façon. Ils tinrent un profil bas et se contentèrent de répondre aux sollicitations de l'OPECST pour fournir des experts à l'occasion du week-end final. D'un autre côté, ils suivirent avec un grand intérêt, non sans inquiétude, la conférence publique.

LES RECOMMANDATIONS DU PANEL DE CITOYENS

Après avoir questionné un total de vingt-sept experts invités, le panel se retira et passa vingt heures (nuit comprise) à rédiger un rapport, qui fut présenté lors d'une conférence de presse le 22 juin. De nombreux observateurs en résumèrent la teneur par un «*oui, mais*». Le panel ne s'opposait pas au développement des OGM en soi,

mais il faisait un certain nombre de recommandations visant des mesures d'accompagnement. Il demandait en particulier «*l'instauration d'une politique d'étiquetage claire, fiable et responsable*» et la «*création de filières séparées (avec ou sans OGM) avec établissement de procédures visant à rechercher la traçabilité des produits*» ; la participation de représentants de la société civile dans les comités d'experts ; de nouvelles lois pour définir les responsabilités en cas de dommage éventuel ; un investissement plus conséquent dans le secteur public de la recherche sur les risques écologiques associés aux OGM ; une augmentation générale des crédits pour la recherche publique. Plus spécifiquement, le panel demandait à ce que l'on n'ait pas recours à des gènes marqueurs de résistance aux antibiotiques pour la mise au point de plantes transgéniques. Le rapport des citoyens déclarait également qu'«*en attendant que les conditions (demandées) soient réunies, une partie du panel pense qu'un moratoire serait opportun*».

La plupart de ces points n'étaient pas nouveaux : ils étaient très proches de l'annonce gouvernementale de novembre 1997, et couvraient les principales questions soulevées par le débat public en 1996-1997²⁵.

LE RAPPORT LE DÉAUT

J.-Y. Le Déaut soumit son rapport à l'OPECST le 30 juin 1998²⁶. Celui-ci préconisait que l'usage des OGM soit autorisé, mais que des mesures soient prises pour améliorer les procédures d'évaluation du risque et l'information du consommateur. De ce point de vue, J.-Y. Le Déaut était largement en accord avec les recommandations du panel de citoyens. Il soulignait qu'à travers cette conférence de consensus, il avait pu consulter «*des Français comme tout le monde*» tout autant que les experts. Le rapport du panel de citoyens fut inclus sous la forme d'annexe au rapport Le Déaut et dans le texte même, il y est souvent fait référence, J.-Y. Le Déaut soulignant toutes les fois où il y avait accord avec le panel, et défendant sa propre opinion lorsque celle-ci était clairement contraire à celle du panel.

....
(25) Pour une analyse plus détaillée, voir JOLY, 2000 ; JOLY et al., 1999 ; MARRIS, JOLY, 1999.

....
(26) LE DÉAUT, 1998a.

....

(27) CABINET DU PREMIER
MINISTRE, 1998.

Certaines parties prenantes exprimèrent des doutes quant à l'étendue de l'influence que le panel avait pu avoir sur l'opinion de J.-Y. Le Déaut, dans la mesure où son rapport, fondé sur huit mois de consultation avec les experts, fut achevé six jours seulement après que le panel eut soumis ses recommandations.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR LES OGM APRÈS LA CONFÉRENCE

Le 30 juillet 1998, le gouvernement annonça sa position «*sur la base des recommandations de l'OPECST*»²⁷. La politique du gouvernement devait se fonder sur : «*un triple impératif : un strict respect du principe de précaution ; une nécessaire vigilance sur l'utilisation à grande échelle de ces technologies, une transparence accrue pour le citoyen*». Des engagements spécifiques étaient pris : certaines cultures transgéniques étaient considérées comme plus acceptables que d'autres, le partage se faisant essentiellement en fonction de la propension du transfert de leurs gènes aux plantes sauvages dans l'environnement. Ainsi, le maïs transgénique serait autorisé mais pas la betterave ou le colza. Des mesures seraient prises pour assurer «*une information transparente et pertinente des consommateurs*». Ce point incluait un engagement sur l'étiquetage des produits contenant des OGM et la mise en place d'un système national de traçabilité des produits issus d'OGM tout au long de la chaîne alimentaire. La biovigilance serait renforcée et la transparence des procédures d'évaluation du risque en matière d'OGM serait accrue.

Ces positions étaient essentiellement les mêmes que celles annoncées par le gouvernement en novembre 1997. En terme d'étiquetage et de traçabilité, les engagements allaient tout de même plus loin qu'auparavant. Elles étaient également largement en accord avec les recommandations du panel de citoyens, à l'exception de l'autorisation de nouvelles lignées de maïs transgénique contenant des gènes marqueurs de résistances aux antibiotiques. Malgré ces promesses, à ce jour, 20 mois après la conférence, peu de changements institutionnels

ont été instaurés dans le système d'évaluation et de gestion des risques ; et aucun système de traçabilité ou d'étiquetage fiable n'a été mis en place. Par ailleurs, le gouvernement continue à soutenir la recherche pour le développement de plantes transgéniques et le renforcement des liens entre secteurs public et privé est toujours à l'ordre du jour.

Lorsqu'on analyse l'impact de cette conférence de consensus, il faut cependant distinguer entre les conséquences à long et à court terme. Même si le gouvernement n'a toujours pas mis en pratique la plupart des recommandations du panel, il faut noter que les développements en matière de politique publique sur ce thème depuis juillet 1998 sont tous allés dans leur sens : un « moratoire de fait » sur de nouvelles commercialisations d'OGM a été établi, à l'instigation de la France, dans l'Union européenne en juin 1999 et des initiatives importantes sont en cours en matière d'étiquetage, de traçabilité et de réforme des systèmes d'expertise. Plus encore, le gouvernement français a défendu avec ténacité ces positions controversées dans les négociations commerciales internationales : au Conseil européen des ministres en juin 1999, lors de la réunion de l'Organisation internationale du commerce à Seattle en décembre 1999 et lors des négociations sur le protocole en matière de bio-sécurité à Montréal en janvier 2000²⁸.

Pour comprendre l'importance de la conférence, il faut donc éviter de se focaliser seulement sur les conséquences directes à court terme, car les processus décisionnels ne sont pas linéaires. De notre point de vue, des décisions plutôt innovantes ont été prises en novembre 1997 par le gouvernement, décisions qui marquèrent un changement par rapport aux politiques précédentes en matière d'OGM ; et la conférence de consensus a confirmé que ces décisions étaient en accord avec les attentes des citoyens. Aussi, le gouvernement répondit-il à la conférence par le renforcement des mesures préexistantes selon les mêmes lignes de force.

Cela ne veut pas dire, pour autant, que la conférence n'eut aucun effet, car elle fournit un surcroît de légitimité

....

(28) MARRIS, 2000a.

à ces mesures qui n'étaient pas alors admises par tous au sein du gouvernement.

Plus encore, le fait même de la tenue de la conférence eut un impact au-delà des conséquences en terme de politiques publiques. De novembre 1997, date à laquelle on annonça la conférence, à juin 1998, moment où le processus s'acheva, l'incertitude demeura grande. Les politiques publiques en matière d'OGM étaient encore dans l'indétermination et pour les parties prenantes tout semblait encore possible. L'industrie craignait que les développements de la biotechnologie soient freinés, tandis que les associations anti-OGM espéraient que le panel soutiendrait leur demande de moratoire.

La couverture médiatique sur la question des OGM fut dense durant cette période et se focalisa principalement sur les arguments « *pour ou contre les OGM* », plutôt que sur la conférence de consensus elle-même²⁹.

Ce contexte créa un nouvel espace public dans lequel les différentes parties prenantes, y compris certaines qui ne s'étaient pas impliquées auparavant, furent forcées de réapprécier ou de clarifier leurs positions. La nature du réseau d'institutions concernées par le débat sur les OGM en fut radicalement modifiée, notamment pour les activistes anti-OGM : de nouvelles associations émergèrent, certaines dévouées entièrement aux OGM et de nouvelles coalitions se nouèrent, constituant de nouveaux ponts entre les mouvements environnementaux, de consommateurs et de paysans. Quant aux acteurs de l'industrie, et tout particulièrement les distributeurs de produits alimentaires, ils durent adopter des positions plus explicites. L'INRA, de son côté, publia, pour la première fois, un dossier sur les OGM.³⁰

Ces évolutions dans la scène publique concernant les OGM auront sûrement des impacts durables sur la controverse à leur sujet, mais aussi, plus largement, sur l'évaluation des choix scientifiques et technologiques en France ; en effet, les thèmes de la précaution, de la transparence et de la biovigilance sont aujourd'hui incontournables dans bien d'autres domaines concernant les risques environnementaux et sanitaires.

....

(29) LEMARIÉ, JOLY, 2000.

....

(30) INRA, 1998.

DISCUSSION

LE RÔLE CENTRAL DE L'ÉTAT RÉPUBLICAIN IMPARTIAL

114

Cette étude de cas révèle une tension inhérente à toute tentative d'accroissement de la participation citoyenne dans les processus de prise de décision au sein des sociétés post-modernes. D'une part, du côté du gouvernement français et du parlement, on note une volonté politique sincère de consulter les citoyens et de leur faire prendre part plus directement aux prises de décision publiques. Ce déplacement est largement dû, tout comme dans d'autres démocraties occidentales, au constat d'un «déficit démocratique», c'est-à-dire au fait que les citoyens ont de plus en plus le sentiment d'être mal représentés par leurs institutions publiques. Et cela alors même qu'il existe de plus en plus d'institutions consacrées au bien-être public aux niveaux international, national et local. La France elle-même a connu plusieurs réformes ces dix dernières années en vue de décentraliser les institutions publiques. Dans ce contexte, la conférence des citoyens a représenté une tentative expérimentale délibérément innovante pour mettre en place un mode de gouvernance inclusif ou «*bottom-up*» («du bas vers le haut»). Mais, la pratique administrative française étant, par nature, dirigiste ou «*top-down*» («du haut vers le bas»), elle le demeura tout au long de l'expérience. Ainsi, la manière dont les citoyens ont été consultés resta, paradoxalement, parfaitement congruente avec cette approche pyramidale de l'État républicain, fondée sur la légitimité électorale. L'État, représenté par l'OPECST, et en particulier par le député J.-Y. Le Déaut, resta, tout au long de l'expérience, le seul représentant légitime du peuple.

Dans la culture politique française, l'État est non partisan, objectif et, par définition, au service du bien public. Il est «*l'émanation du peuple*» mais aussi «*au-dessus du peuple*». Dès lors, même lorsque les citoyens sont en désaccord, et l'on s'attend d'ailleurs à ce que ce soit le cas, il est entièrement légitime pour l'État de trancher sur des sujets de société importants par une prise de décision

....

(31) Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), 2000.

....

(32) DBT, 1999, p. 5.

unilatérale. Généralement, ce type de comportement ne fait pas l'objet de contestation de la part de la population. Ce faisant, l'État établit effectivement une forme de consensus. L'OPECST souligne lui-même qu'*« il faut noter à cet égard que les décisions de l'Office sont prises le plus souvent à l'unanimité, l'Office se caractérisant par le caractère consensuel de ses prises de position »*³¹. Ceci est particulièrement ironique dans la mesure où, malgré l'opposition qui s'est développée entre les promoteurs de la conférence et certaines associations environnementales, n'en demeurait pas moins un point sur lequel parties prenantes et observateurs s'accordaient : il était impossible qu'en France, la conférence fût dénommée « conférence de consensus », car cela aurait signifié une manipulation du processus. Aussi renomma-t-on la conférence française une « conférence de citoyens ». Les organisateurs ne relevèrent pas qu'au Danemark, où l'expression fut inventée, ces conférences ne requièrent pas que les panels parviennent nécessairement à un consensus ³².

Demander aux membres du panel d'aboutir à un consensus fut, en France, considéré comme contraire aux idéaux d'égalité et de liberté. On trouve là le reflet du modèle français de « république », fondé sur l'hypothèse d'un débat entre citoyens disposant de droits égaux et sur la conviction primordiale que les gens sont libres de choisir et de penser ce qu'ils veulent. En France, l'identification de soi se construit généralement sur la base d'une différentiation intellectuelle et discursive entre individus, même si cela ne reflète pas de différences substantielles. Il fut donc entendu que le panel débattrait sans aboutir à un accord. On parla alors de « débat contradictoire », expression qui sous-tend l'idée d'un conflit sous-jacent. Dans ce contexte, l'appel à l'État s'impose, son rôle consistant à mettre à plat les divergences. Acteur impartial, il fournit de l'information et des moyens organisationnels. Les citoyens peuvent et doivent participer à un « débat contradictoire », mais l'État, qui, par définition, est supposé servir les intérêts des citoyens de manière impartiale, peut, *in fine*, prendre les décisions sans se référer à la population directement. Cela explique pourquoi il s'avérait si important pour les promoteurs de la

conférence de souligner la séparation entre l'État, acteur impartial, et le gouvernement, acteur partial. Cela explique également la décision d'exclure les intérêts organisés du processus, parce que partisans par nature. Les professeurs d'université et les chercheurs du secteur public, en tant que serviteurs de l'État, étaient en revanche perçus comme candidats légitimes pour l'encaissement des week-ends de formation et comme membres du comité de pilotage. En fin de compte, donc, bien que l'idée de consensus ait été perçue comme aberrante, en pratique les discours contradictoires furent délibérément exclus du processus préparatoire.

Une observation analogue peut être faite à propos de la récente Commission nationale du débat public. Cette institution, créée en 1997 en réponse à la difficulté croissante à résoudre les controverses entre riverains et ingénieurs du Génie civil en matière de projets d'infrastructure (routes, lignes de chemin de fer, voies navigables et barrages), vise à stimuler les débats publics locaux. Mais elle est nationale et pour l'essentiel composée de représentants d'institutions «*top-down*» plutôt que «*bottom-up*». Seules deux associations (l'une de consommateurs et l'autre environnementale) sont représentées, et toutes deux sont des organisations nationales plutôt proches de l'État. Les autres membres sont tous issus d'institutions publiques et technocratiques : juges, maires, membres du parlement et de la SNCF. Cette commission est donc de fait structurée autour d'institutions nationales, mais c'est elle qui décide quand et comment un débat local doit être mis en place³³. L'État demeure, à travers ces expériences de participation publique à l'évaluation des technologies, le seul acteur qui puisse organiser des débats publics et conseiller légitimement le gouvernement.

Notre analyse de cette première conférence de citoyens en France soutient donc largement l'hypothèse de Pierre Lascoumes³⁴, selon laquelle : «*nous serions dans une phase de retournement. Après des siècles de secret d'État, après aussi quelques amores de démocratisation, le dernier secret de l'exercice du pouvoir serait la mise en visibilité de ses incertitudes. Au secret-mystère succéderaient*

....
(33) BLATRIX, 1997.

....
(34) LASCOUMES, 1997, p. 15

les mystères de confrontation. Le dernier tour de main serait de chercher à rendre gouvernables les situations sociales problématiques (controversées ou conflictuelles) en organisant, non pas leur transparence, mais leur mise en débat et peut-être plus fondamentalement leur mise en discours. Il s'agit moins de donner la parole à des publics incertains, au sein de structures participatives, que de donner à parler et à entendre par l'intermédiaire de représentants».

En tant que représentant élu et président de l'OPECST, J.-Y. Le Déaut fut considéré comme étant un parfait représentant de l'État impartial. Dans le cadre de la culture républicaine française, le fait qu'il soit membre d'un parti politique, par définition partisan, ainsi que biochimiste de formation, ne posait pas de problème. Par son entremise, l'État a consulté les opinions des citoyens et des représentants de la société civile. Mais plutôt que de transmettre directement leurs avis aux décideurs publics, J.-Y. Le Déaut joua un rôle central en sa qualité d'intermédiaire «neutre», synthétisant leurs opinions, les intégrant à son enquête globale et présentant le tout au parlement. Il revenait alors au gouvernement de décider des actions à mener. Cette vision «*top down*» du processus de décision fut partagée par la plupart des participants et observateurs de la conférence de citoyens, y compris le panel lui-même. Seul un petit nombre d'associations la contesta, et encore surtout en vertu du fait que les organisateurs n'étaient pas suffisamment impartiaux pour pouvoir prétendre être des représentants exemplaires de l'État. Les associations critiquèrent plutôt la conférence au motif que les citoyens allaient être influencés par les intérêts personnels et institutionnels des organisateurs et des formateurs impliqués dans les sessions préparatoires. Elles demandèrent donc à être impliquées dans l'organisation de la conférence, mais en revanche, elles ne mirent pas en avant l'idée selon laquelle il aurait mieux valu laisser aux citoyens plus de possibilité de cadrer les questions selon leur propre volonté.

LA DÉMONSTRATION DU SENS COMMUN DES CITOYENS

Assez ironiquement, les associations anti-OGM furent, tout autant que les organisateurs de la conférence, soucieux de

la possible manipulation du panel par les représentants d'intérêts. Aussi, ni le comité de pilotage, ni les associations ne semblaient préparés à reconnaître le sens commun propre aux citoyens ordinaires, ni leur capacité à participer activement au processus de l'évaluation technologique. Les uns et les autres firent fausse route. Dès le départ, au cours des week-ends préparatoires, tout autant que durant la conférence finale, les membres du panel démontrèrent qu'ils voulaient et pouvaient jouer un rôle actif dans le processus, interrompant leurs formateurs et les experts, les faisant revenir sur des points qu'ils considéraient comme importants. Cela semble avoir surpris tous les observateurs, y compris les organisateurs³⁵ et se traduisit dans la presse par des manchettes du genre « *Citoyens sans gêne face aux spécialistes* »³⁶. Pourtant, un regard sur les conférences de consensus conduites précédemment dans d'autres pays aurait suffi à démontrer la fréquence de tels comportements. Les membres de ces panels ont toujours pris leurs responsabilités très au sérieux et sont eux-mêmes très soucieux de ne pas être - et de ne pas paraître - manipulés par les intérêts constitués de telle ou telle partie.

Une autre erreur de perception partagée par les parties prenantes était que le panel arriverait fatalement à un verdict clairement « pour ou contre » l'usage des OGM dans leur globalité. L'industrie et certains membres du gouvernement le craignaient tandis que les associations anti-OGM le souhaitaient. Mais là encore, l'observation des précédentes conférences de consensus aurait révélé que le résultat typique des conférences de consensus est, comme ce fut encore le cas en France, une analyse profonde des conditions optimales, d'après les membres du panel, pour le développement et le contrôle des technologies, afin de maximiser les bénéfices sociaux et de minimiser les dommages potentiels. Aussi, plutôt que de prononcer un verdict sur tel ou tel produit ou technologie spécifique, les rapports de panel tendent à mettre l'accent sur les arrangements institutionnels encadrant ces développements. Ce qui est en fait consonant avec l'analyse sociologique des perceptions publiques des risques environnementaux et technologiques développée par Brian Wynne et ses collègues³⁷.

....

(35) ROQUEPLO, 1998, p. 10.

....

(36) *Libération*, 22 juin 1998.

....

(37) GROVE-WHITE et al., 1997 ; MARRIS, 2000b ; WYNNE, 1987 (NDLR : et dans cette livraison, cf. *Les Fondamentaux de la sécurité*).

Le concept républicain d'État impartial correspond aussi particulièrement bien à une conception de l'évaluation technologique qui n'est pas spécifiquement française. Selon elle, il existerait d'un côté une information objective et neutre en matière de science et de technologie, et des opinions partisanes et biaisées de l'autre. Aussi la «science», tout comme l'État, posséderait-elle une autorité «naturelle» fondée sur son impartialité. Cette conception, partagée par l'OPECST, contribua à définir un cadre particulier pour la conférence. Par exemple, la manière dont les week-ends préparatoires furent conçus impliquait qu'il existait une vision objective de la biotechnologie capable d'être transmise de manière neutre aux citoyens, à travers les fonctionnaires de l'État, autrement dit des «scientifiques désintéressés», tels les professeurs d'université et les chercheurs du secteur public. Ces sessions de formation furent considérées par les organisateurs comme étant d'une nature entièrement différente de la conférence elle-même, où «le vrai débat», mettant en œuvre controverses et positions partisanes, devait avoir lieu.

La conférence française fut aussi dominée par la croyance en une distinction nette entre le secteur scientifique privé et public, suivant laquelle il existerait une science publique «pure» et «neutre» servant le bien public. La recherche sur fonds privés, en revanche, serait par définition biaisée, servant des intérêts commerciaux au détriment des bénéfices sociétaux. Cette vision fut particulièrement mise en avant par les chercheurs du secteur public qui participèrent aux sessions de formation et à la conférence elle-même. Elle fut prise pour argent comptant par le panel qui recommanda la nécessité de développer la recherche financée par l'État en matière de biotechnologie car «*la puissance de la recherche publique est probablement la meilleure garantie de son indépendance vis-à-vis de la recherche privée et de l'influence des multinationales*». Il fut aussi admis d'emblée que l'évaluation des risques ne devait être menée que par des institutions publiques. Tout au long de la conférence, la recherche

publique se vit octroyer un rôle de garant contre les excès du secteur privé. Que les chercheurs du secteur public puissent contribuer ou contribuent effectivement aux avancées technologiques fut une idée largement absente. Et cela bien que les politiques gouvernementales précédentes ou en cours aient poussé les chercheurs du secteur public à collaborer plus étroitement avec ceux du secteur privé, particulièrement dans le champ de la biotechnologie³⁸.

Par ailleurs, cette conception de deux types distincts de science éclipse l'idée qu'il puisse y avoir une culture scientifique traversant à la fois les institutions privées et publiques et qui, par le truchement des développements technologiques, influence les processus sociaux. Il n'y eut donc que peu d'espace, sinon aucun, au sein de la conférence pour contredire, ou simplement pour discuter la signification du progrès scientifique et technologique et la question de ses relations avec les processus sociaux-culturels. Aussi, bien que le contexte institutionnel et culturel français soit significativement différent du contexte britannique, on peut dire, avec Levidow³⁹ que cette conférence de citoyens servit à « *technologiser la démocratie* » plutôt qu'à « *démocratiser la technologie* ». En France, seul un petit groupe d'activistes de tendance apparemment anarchiste développa cette critique dans une certaine mesure et parla de « *démocratie génétiquement modifiée* »⁴⁰. Mais malgré certaines actions directes très remarquées, ce groupe fut unanimement rejeté par les autres parties et son discours ne trouva pas de place dans le débat public.

Plus encore, aucune référence ne fut faite au fait que les experts scientifiques pourraient eux-mêmes en participant à cette conférence, reconsiderer leurs opinions, leurs rôles et le cadrage scientifique de leur expertise dans les processus d'évaluation des risques. Cela est pourtant considéré par un certain nombre de chercheurs en sciences sociales comme l'une des fonctions les plus importantes et potentiellement les plus bénéfiques de la participation du public à la gestion des risques et à l'évaluation des technologies⁴¹. Selon ces auteurs, la participation de « profanes » devrait permettre de clarifier le cadre étroit dans lequel le risque est pensé tacitement par les experts scientifiques. Elle

....
(38) JOLY, NESTA, 1999.

....
(39) LEVIDOW, 1998.

....
(40) ANON, 1998.

....
(41) Voir CALLON et LAS-COUMES dans ce même numéro (NDLR), ESRC, 1999 ; LEVIDOW, 1998 ; MARRIS, 1999 ; PURDUE, 1995 ; STIRLING, 1999 ; WYNNE, 1987.

devrait également servir à contrer les présupposés sociaux et éthiques implicites intégrés dans ces évaluations.

UN PREMIER PAS

Il faut cependant se souvenir qu'il s'agissait là d'une première expérience et que l'organisation de cette conférence reflète une évolution des institutions françaises, tout particulièrement en matière de prise en compte du public dans les décisions environnementales et technologiques⁴². Les cultures institutionnelles ne changent pas du jour au lendemain, mais peuvent évoluer avec le temps. Il semble clair que les personnes qui apprirent le plus de ce processus, et qui virent leurs *a priori* les plus mis à mal ne furent pas tant les citoyens que les experts et les décideurs publics, c'est-à-dire les membres du comité d'organisation, du panel d'experts et des ministères concernés.

Des recherches récemment menées avec des *focus groups* ont montré que le grand public n'avait pas vraiment remarqué la tenue de la conférence⁴³. Dans l'ensemble, les personnes interrogées approuvèrent l'idée à partir du moment où on leur expliqua de quoi il retournait mais, selon elles, le fait de ne pas en avoir eu connaissance révélait qu'il n'y avait pas eu de sincère volonté d'instaurer un vrai débat avec la société. Il faudra sans doute de nombreuses expériences du même type avant que celles-ci puissent être considérées comme significatives par la population française. Les évolutions sociales vis-à-vis des risques et du déficit démocratique suggèrent que de nouvelles initiatives vont suivre. Les citoyens sont donc bien, même sans demande explicite, en train de forcer les institutions dirigistes à se réformer. On peut donc envisager qu'à long terme, une co-évolution convergente entre institutions impliquées et grand public conduise à une participation publique plus effective et plus active en matière d'évaluation de technologies.

■ Claire MARRIS

Chercheuse associée - Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED) - Université de Versailles

Pierre-Benoît JOLY

Directeur de recherche à l'INRA

....

(42) BLATRIX, 1997, JOLY ET AL, 1999 ; VOIR LASCOUMES, dans ce même numéro (NDLR), MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1999, PIECHACZYK, 1997.

....

(43) JOLY, 2000 ; MARRIS, 2000b.

B I B L I O G R A P H I E

- ANON, 1998, opuscule distribué à la sortie de la conférence du 22 juin 1998 au nom de l'«Association Contre la Technologie et son Monde» inconnue puis publié dans «Des Organismes Génétiquement Modifiés et du citoyen : notes sur la démence technologique moderne et la mystification citoyenne», pamphlet signé par une autre organisation inconnue «Quelques ennemis du meilleur des mondes transgéniques», Paris, Janvier 1999, p.9.
- ASSOULINE (G.), 1998, «Débattons du débat», *Biofutur*, avril, p.7.
- ASSOULINE (G.), JOLY (P.-B.), 1997, «Biotechnologies et société : les enjeux du débat public.», *Biofutur* 170, Septembre, p. 30-33.
- BARNES (I.), 1995, «Manufacturing consensus ? Reflections on the UK National Consensus Conference on Plant Biotechnology», *Science as Culture*, 5(23), p. 200-218.
- BLATRIX (C.), 1997, «La loi Barnier et le débat public : quelle place pour les associations ?», *Écologie et Politique*, n°21, p. 77-92.
- CABINET DU PREMIER MINISTRE, 1998, dossier de presse du 30 juillet.
- CABINET DU PREMIER MINISTRE, 1997, «Les plantes génétiquement modifiées», dossier de presse du 27 novembre.
- CALLON (M.), 1998, «Des différentes formes de démocratie technique», *Annales des Mines*, Janvier, p. 63-73.
- COMMISSION OF EUROPEAN COMMUNITIES, 1990, «Council Directive 90/220 on the deliberate release into the environment of genetically modified organisms», *Official Journal of European Communities*, L117, 8 Mai 1990, p. 15-27.
- DANISH BOARD OF TECHNOLOGY, 1999, «Consensus conférences.», document non daté (disponible sur <http://www.tekno.dk>).
- ESRC, 1999, «The Politics of GM food : risk, science and public trust», Global Environment Change Programme Special briefing n°5, University of Sussex (disponible sur <http://www.gecko.ac.uk>).
- FERNANDES (M.), 1998, «Transgéniques : une conférence qui noie le maïs ?», *Politique Santé*, juin, 4, p. 14-15.
- FIXAL (J.), 1997, «Consensus conferences as extended peer groups », *Science and Public Policy*, 24(6), p. 366-376.
- GOTWEISS, 1998, *Governing Molecules: the Discursive Politics of Genetic Engineering in Europe and the United States*, Cambridge (MA), MIT Press.
- GROVE-WHITE (R.), MACNAGHTEN (P.), MAYER (S.), WYNNE (B.), 1997, «Uncertain World : GMOS, Food and Public Attitudes in Britain», Lancaster, CSEC, Lancaster University.
- INRA, 1998, *Organismes génétiquement modifiés à l'INRA : Environnement, agriculture et alimentation*, Institut national de recherche agronomique, Paris.
- JOLY (P.-B.), 2000, «L'innovation controversée : Le débat public sur les OGM en France», Rapport pour la DGAL, INRA-SERD, Grenoble, France.

BIBLIOGRAPHIE

- JOLY (P.-B.), NESTA (L.), 1999, «Inventory and Analysis of Biotechnology Programmes and Related Activities in all Countries Participating in the EU Biotechnology Programme 1994-1998, National Report of France», Rapport pour la Commission européenne, INRA-SERD, Grenoble.
- JOLY (P.-B.), MARRIS (C.), ASSOULINE (G.), LEMARIÉ (J.), 1999, «Quand les candidats évaluent les OGM... Nouveau modèle de 'démocratie technique' ou mise en scène du débat public?», *Annales des Mines*, 14 (Avril), p. 12-21.
- Joss (S.), DURANT (J.) (eds.), 1995, *Public Participation in Science : The Role of Consensus Conferences in Europe*, London, Science Museum.
- LASCOUMES (P.), 1996, «Rendre gouvernable : de la 'traduction' au 'transcodage'. L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique», in *La gouvernabilité*, PUF, publications de l'université de Picardie, CURAPP.
- LASCOUMES (P.), 1997, «Information, consultation, expérimentation : les activités et les formes d'organisation au sein des forums hybrides», p. 14-54, in *Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise*, Actes de la huitième séance, 12 juin 1997, Grenoble : MRASH-CNRS.
- LE DÉAUT (J.-Y.), 1998a, *De la connaissance des gènes à leur utilisation, Tome I, Conclusion du rapporteur*, Paris, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
- LE DÉAUT (J.-Y.), 1998b, *De la connaissance des gènes à leur utilisation, Tome II, Comptes rendus des auditions publiques*, Paris, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
- LEGRAND (P.), avril 1998, «La charrue avant les bœufs», *Annales des Mines*, 10.
- LEMARIÉ (J.), JOLY (P.-B.), 2000, «Analyse de la couverture médiatique sur les OGM 1996-1998», document de travail, INRA-SERD, Grenoble.
- LEVIDOW (L.), 1999, «What Science ? UK controversy over genetically modified crops and food», in REJO (M.) (ed.), *Biotechnology and Public Understanding of Science. Proceedings of the UK-Nordic cooperative seminar*, Helsinki, p. 25-27, 1998, Edita.
- LEVIDOW (L.), 1998, «Democratizing Technology - or Technologizing Democracy? Regulation Agricultural Biotechnology in Europe», *Technology in Society*, 20, p. 211-226.
- MARRIS (C.), 2000a, «Swings and roundabouts. French public policy on GMOS 1996-1999», Guyancourt, Cahier du C3ED.
- MARRIS (C.), 2000b, «Final national report to the European Commission for the project Public Attitudes to Agricultural Biotechnologies in Europe», Guyancourt, Rapport du C3ED (à paraître).
- MARRIS (C.), 1999, «OGM : comment analyser les risques?», *Biofutur*, décembre, p. 44-47.
- MARRIS (C.), JOLY (P.-B.), 1999, «Between consensus and citizens : public participation in technology assessment in France», *Science Studies*, 2, p. 2-31.

B I B L I O G R A P H I E

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 1997, «Conférence de presse sur les OGM : présentation introductory de Louis Le Penec, Ministre de l'agriculture et de la Pêche», 27 novembre 1997 (disponible sur <http://www.agriculture.gouv.fr/>)
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1999, «Programme de recherche Concertation, décision et environnement». Présentation des résultats du 1^{er} appel à proposition lancé en mars 1999, MATE, Paris.
- OPECST, 2000, «présentation de l'office», disponible sur <http://www.senat.fr/opecst>.
- OPECST, 1998a, «conférence de citoyens sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés, OGM, en agriculture et dans l'alimentation», dossier de presse de la conférence non-dédaté (aux alentours de mars 1998).
- OPECST, 1998b, Lettre du comité de pilotage de la conférence de citoyens aux intervenants pour les week-ends de formation, 16 avril 1998.
- PIECHACZYK (X.), 1997, «Projet d'aménagement et projet démocratique», *Écologie et politique*, 21, p. 5-12.
- PURDUE (D.), 1995, «Whose knowledge counts ? experts, counter-experts and the lay public», *the Ecologist*, 25(5), p. 170-172.
- ROQUEPLO (P.), 1998, «C'est une superbe leçon que nous ont administrée ces citoyens rassemblés par le hasard des procédures : Entretien avec Philippe Roqueplo à propos de la conférence de citoyens sur l'utilisation des OGM», *Annales des Mines*, 16 octobre, p. 5-12.
- ROY (A), 2000, «Expertise et appropriation du risque. Essai à partir d'une étude de cas : la Commission du Génie biomoléculaire», thèse de doctorat, Université de Rouen, France (à paraître).
- ROY (A), JOLY (P.B.), 2000, «France : broadening precautionary expertise ?», *Journal of Risk Research*, (à paraître).
- STIRLING (A), 1999, «On science and precaution in the management of technological risk», *Final Report of a project for the EC Forward Studies Unit*, Brighton, SPRU, University of Sussex.
- WYNNE (B.), 1987, «Risk Management and Hazardous Waste : Implementation and the Dialectics of Credibility», London, Springer.

GESTION DES RISQUES ET DES CRISES : LES PROCÉDURES DE RETOUR D'EXPÉRIENCE

par Claude GILBERT et Isabelle BOURDEAUX

Au-delà de la spécificité et de la diversité des secteurs concernés, il est possible de recenser les procédures et caractéristiques du retour d'expérience au sein des organisations qui le pratiquent, et de dégager une série d'invariants techniques, humains et organisationnels facilitant ou limitant le développement et l'efficacité de telles procédures.

Si ce besoin de connaissance et de réflexivité tend à s'imposer dans l'optique d'une gestion optimale des risques, il rencontre cependant de nombreux obstacles liés aux organisations elles-mêmes, à l'action publique et à la responsabilité juridique.

....

(1) GILBERT, BOURDEAUX,
Septembre 1999.

Pour plus d'informations et contacts : <http://www-msh-alpes.upmf-grenoble.fr/programmecnrs/risques/risques.htm>.

....

(2) Cf. les travaux de René Amalberti sur le caractère habituel de la production d'erreurs et sur l'importance de leur «rattrapage» dans l'apprentissage et la maîtrise des risques : AMALBERTI, 1996. Cf. aussi, de COURVILLE, 1998, p.135-174.

Une récente recherche¹ concernant différents domaines d'activités à risques nous a permis de constater que, si la nécessité du retour d'expérience est fréquemment évoquée, les pratiques lui correspondant sont diversement développées et font l'objet d'évaluations encore peu partagées. L'idée de retour d'expérience introduit une vision des risques assez différente de celle habituellement admise : elle conduit à reconnaître que, dans nos sociétés, l'état normal renvoie moins à une situation où «tout est sous contrôle», notamment du fait de l'application des règles, du respect des normes, qu'à une situation où les équilibres trouvés ne cessent d'être contrariés, où il y a constamment des «rattrapages» d'erreurs, de dysfonctionnements². Aussi cette question est-elle moins abordée frontalement qu'à travers diverses initiatives, tant privées que publiques, souvent sans liens entre elles, d'une durée et d'une visibilité variables, ce qui rend *a priori* difficile tout travail de capitalisation. Pour autant, un véritable

« chantier » semble s'être ouvert : de multiples aspects du retour d'expérience ont été travaillés, des enseignements généraux ont pu être tirés malgré les différences de contexte, les segmentations, la limitation des échanges. L'examen de ce « chantier » pose des difficultés méthodologiques du fait de l'absence de véritable accord *a priori* sur ce que recouvre le retour d'expérience au-delà de définitions très générales (tirer des enseignements d'incidents, d'accidents, de crises, etc.). Par ailleurs, les analyses transversales sont sujettes à caution compte tenu de la grande spécificité des domaines considérés.

Une approche globale et transversale du retour d'expérience se justifie cependant lorsque l'on s'attache moins aux procédures même du retour d'expérience qu'aux conditions favorisant ou non l'engagement de telles procédures. Au-delà de leurs différences, les organisations se trouvent en effet souvent confrontées aux mêmes contraintes d'ordre « socio-politique » ou « socio-organisationnel »³, qui tiennent pour l'essentiel aux risques de tensions et conflits, de remise en question des personnes, des modes d'organisation et de fonctionnement, d'engagement de responsabilités, etc., susceptibles d'être provoqués par le retour d'expérience. Partant de cette possibilité d'approche transversale, divers aspects du retour d'expérience semblent pouvoir faire l'objet d'une réflexion commune. Il s'agira dans cet article de rappeler pourquoi et comment les retours d'expérience se sont mis en place, de définir quels en sont les initiateurs et les destinataires et surtout de s'interroger sur l'intérêt qu'ils peuvent revêtir en tenant compte du rôle non négligeable du judiciaire.

LES ÉVÉNEMENTS PROPICES AUX RETOURS D'EXPÉRIENCE

Lorsqu'il est question de retour d'expérience, les notions d'incident, d'accident, de crise sont couramment utilisées, avec l'ensemble des déclinaisons qu'elles autorisent (incident significatif, quasi-accident, accident majeur, etc.). Mais ces distinctions s'opèrent à partir de critères souvent différents puisqu'il peut s'agir de caractériser des événements compte tenu de leur impact sur

....

(3) Comme les sociologues des organisations, nous considérons que des relations de pouvoir de nature politique se développent dans les enceintes et sur les scènes politiques mais aussi au sein même des organisations. Cf. CROZIER, FRIEDBERG, 1977; FRIEDBERG, 1993.

l'activité et la réalité matérielle même des organisations, sur leurs environnements (humain, naturel, etc.) ; de désigner des écarts, des non-respects de procédures prescrites, leur gravité étant, selon les cas, appréciée ou non au regard de leurs conséquences possibles ; de s'inscrire dans des modes de classification et de comptabilisation fixés par des organismes plus ou moins extérieurs aux organisations directement en charge des risques et qui, *via* notamment des procédures de déclaration obligatoire et en fonction de certains critères (fausses manœuvres, atteintes corporelles, dommages matériels, etc.), donnent *ipso facto* une définition à certains événements.

La notion d'événement, *a priori* assez évidente, s'avère donc problématique. Cependant, malgré les différences de critères, le fait que certains événements sont définis au terme du retour d'expérience, que des notions usuelles semblent inadaptées à certains secteurs (sécurité civile, santé par exemple), il existe souvent un accord spontané sur des définitions minimum et implicites de grandes catégories d'événements. Cet accord repose sur la reconnaissance d'une sorte d'échelle commune de gravité des événements au regard de leur impact sur la sécurité mais aussi, et peut-être surtout, d'une même appréciation et différenciation des événements selon l'importance des perturbations et remises en cause, selon les risques de tensions et conflits, tant en « interne » qu'en « externe », que leur traitement peut susciter.

Les incidents

Des événements aussi différents que les incidents, les incidents graves, les quasi-accidents peuvent être inclus dans la catégorie « incidents » car on peut considérer qu'ils ont en commun d'être « maîtrisés », « contenus » par les organisations en charge des risques. Ils restent dans le cadre de ce qu'une organisation peut gérer sans coûts sociaux et politiques excessifs. Les « incidents » sont donc *a priori* considérés comme les événements privilégiés du retour d'expérience, notamment dans les secteurs où il n'est pas possible de fonder le retour d'expérience sur les

accidents graves ou majeurs en raison de leur rareté (*cf.* le secteur nucléaire) et de la difficulté d'analyser ces accidents lorsqu'ils surviennent. Pour autant, leur prise en compte et leur exploitation peuvent s'avérer difficiles. C'est le cas des organisations qui collectent systématiquement des données relatives aux incidents et qui, au-delà de l'établissement de statistiques et d'un certain nombre de tendances, peuvent difficilement exploiter ces données. Par ailleurs, les incidents ne suscitent souvent qu'un intérêt modéré. La mobilisation autour d'événements assez fréquents, intégrés au fonctionnement «normal» des organisations est difficile compte tenu de la multiplicité des tâches, de l'existence d'autres priorités, d'une propension assez généralisée à oublier ce qui n'affecte pas réellement le fonctionnement desdites organisations...

De ce fait, le traitement des incidents tend à se développer dans deux directions : le «*monitoring* de masse» qui permet d'observer de grandes tendances, d'organiser des vigilances ; la «*traque*» des «événements significatifs» et, plus particulièrement, les «précurseurs», voire les «quasi-accidents», ce qui suppose le développement de nouvelles approches pour les distinguer de la masse des incidents. Cette seconde direction, qui vise à mettre en évidence des défaillances peu visibles mais caractéristiques de nouveaux types de dysfonctionnements potentiellement porteurs de risques graves, débouche sur des approches plus qualitatives que quantitatives pour faciliter, au sein des organisations, des mobilisations plus appropriées.

Les accidents

Les accidents ne constituent pas une catégorie très homogène. Un clivage existe entre les accidents dont la gestion demeure largement sous le contrôle des organisations de leur prévention et ceux qui, pour diverses raisons (obligations de déclaration, interventions extérieures ou menaces d'interventions extérieures) peuvent devenir problématiques à gérer. Les accidents peuvent être propices au retour d'expérience dans le sens où ce sont des événements marquants, évidents, ne posant pas *a priori* de problèmes

d'identification, où ils sont *a priori* peu nombreux, voire rares, et *a priori* mobilisateurs, leur traitement permettant même d'envisager de possibles changements d'orientations, parfois radicaux. À l'inverse des incidents, ils sont difficiles à gérer en termes socio-politiques (difficultés avec le personnel, les autorités de contrôle et de tutelle, les médias, la justice, etc.). Habituellement vécus comme des échecs, ils favorisent aussi différents types de remises en cause, de dénonciations. Par ailleurs, les accidents ne sont pas nécessairement représentatifs des véritables problèmes que peuvent connaître des organisations en matière de sécurité et n'éclairent pas nécessairement l'avenir.

Il résulte des caractéristiques des accidents que seuls ceux qui sont relativement limités, qui peuvent être gérés à un coût socio-politique acceptable, peuvent être véritablement intégrés au retour d'expérience. Des exceptions existent cependant dans les domaines où la survenue d'accidents n'a pas pour conséquence immédiate la remise en question des activités, même si les conditions de mise en œuvre de tels retours d'expérience sont toujours difficiles⁴ ou lorsque les accidents offrent l'occasion de changer d'orientations, de politiques : le «retour d'expérience» prend alors un sens très différent.

Les crises

Dans la plupart des secteurs et quel que soit le niveau auquel on se situe, les retours d'expérience suite à des situations de crises apparaissent souvent difficiles. Patrick Lagadec, le premier à avoir souligné l'importance de ces retours d'expérience, a aussi montré les obstacles qu'il fallait surmonter pour les mettre en place⁵. Parmi les organisations étudiées dans nos recherches, très rares sont celles qui ont réussi à les mettre en place et, surtout, à leur donner un caractère pérenne⁶. Cela se vérifie pour les crises correspondant à une disproportion entre les problèmes à résoudre et les moyens dont dispose une organisation, et qui, sans remettre en question sa capacité et sa légitimité à traiter les problèmes, obligent à aborder les aspects organisationnels - les plus difficiles à traiter puisqu'ils touchent

....

(4) Cf. PARIÈS, 1999, p. 85-112.

....

(5) Cf. notamment LAGADEC, 1993, chap. 3 Le retour d'expérience, p. 89-92.

....

(6) Cf. AUBRY, 1998, p. 197-207.

aux relations, notamment de pouvoir, établies «en interne». Cela se vérifie plus encore pour les crises correspondant à une remise en question de la légitimité, de la capacité d'une organisation à définir et à résoudre les problèmes qui *a priori* lui incombent, compte tenu de la multiplication des acteurs, de l'intervention des médias, de la justice, etc. Rares sont en effet les organisations qui désirent ou ont la capacité de revenir sur ces situations faites de nombreuses ingérences et implications d'acteurs extérieurs. De tels retours d'expérience ne semblent survenir que dans les secteurs gérant les conséquences d'événements survenus dans des environnements «ouverts» (sécurité civile par exemple). Ainsi les préfets peuvent-ils, dans certains cas et en fonction de l'intérêt qu'ils portent à ces questions, susciter au plan local des retours d'expérience inter-organisationnels. Mais ces initiatives restent rares, localisées et les résultats ne font guère l'objet de comptes-rendus ni de diffusion systématique élargie.

L'examen des différents événements pouvant être au cœur du retour d'expérience fait ressortir que les diverses contraintes conduisent à privilégier les événements à la fois significatifs, saillants, mobilisateurs, permettant un positionnement plus prospectif que réactif, dont le coût de traitement est raisonnable, tant d'un point de vue technique que socio-politique. Cela conduit à distinguer une famille d'événements allant *grosso modo* des «incidents significatifs» aux «accidents limités» en passant par les «quasi-accidents». Mais des événements qui échappent à ces critères, telles les crises, commencent à être mis sur l'agenda de nombreuses organisations qui considèrent qu'il s'agit aujourd'hui des événements les plus déstabilisateurs.

LES FACTEURS À PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DES RETOURS D'EXPÉRIENCE

Dans certains types d'activités (secteur nucléaire, industrie chimique, aviation civile, transports guidés, etc.), la distinction entre facteurs techniques, facteurs humains, organisationnels ou entre facteurs techniques et «socio-organisationnels» va de soi-même si elle repose sur des

conventions contestables. Ainsi, les techniques, les organisations sont de toute évidence des produits de l'activité humaine et cristallisent donc du « facteur humain » ; de même, la coupure instaurée entre techniques, hommes et organisations est discutable compte tenu de l'importance des interfaces, interrelations, imbriques. En fait, le « facteur humain » renvoie principalement à l'activité des « opérateurs », l'idée implicite étant que les problèmes qui demeurent en matière de sécurité tiennent à cet « excès » ou « reste » d'humanité, avec ce qu'il suppose d'hasardeux, d'incontrôlable, d'impondérable, etc. Autre problème : parler des « opérateurs » à travers la notion de « facteurs humains » conduit à rassembler dans une même catégorie des ouvriers qualifiés, des techniciens, des ingénieurs, des conducteurs de trains, de métros, de tramways, des pilotes d'avions, etc., aux niveaux de qualification très différents et ne participant pas des mêmes cultures professionnelles. Ceci étant, la distinction entre facteurs techniques et facteurs humains - et, de façon moindre, facteurs organisationnels - s'impose assez naturellement dans un grand nombre d'activités et est souvent reprise telle quelle par une partie des chercheurs s'intéressant à ces questions.

Les facteurs techniques

Dans la plupart des secteurs d'activité, les procédures de retour d'expérience se sont développées à partir des aspects techniques qui, pour l'essentiel, constituent encore largement la base du « retour d'expérience ». De fait, avec les aspects techniques, on peut se situer immédiatement dans le domaine du gérable, du faisable, de l'action, puisque le retour d'expérience aboutit à des changements de matériel, de procédures ; envisager, surtout là où les processus sont standardisés, une gestion centralisée du retour d'expérience ; organiser une mémoire des événements (dans certains domaines, comme le nucléaire, elle est assez ancienne mais repose essentiellement sur des aspects techniques) ; être rapidement en phase avec les cultures d'ingénieurs encore dominantes dans un grand nombre d'organisations ayant à gérer des activités à

risques ; simplifier les relations avec les acteurs de terrain, les opérateurs, plus prompts à faire des déclarations, à faire remonter des informations sur des événements lorsqu'ils sont appréhendés sous un angle technique ; faire l'économie d'une prise en compte trop contraignante des acteurs et des organisations situées dans l'environnement des acteurs concernés, ainsi que des impondérables qui leur sont liés.

Une telle approche permet d'envisager une maîtrise technique de risques liés à certaines activités mais permet aussi une approche indirecte d'autres aspects « socio-organisationnels » : modifications techniques, élaboration de nouvelles consignes, de nouvelles procédures, de nouveaux modes d'emploi, etc., peuvent avoir lieu sans s'accompagner de remises en cause, de questionnements, susceptibles de provoquer tensions et conflits, sur les opérateurs, les concepteurs, les modes d'organisation. Cette approche apparaît cependant insuffisante pour couvrir l'ensemble des aspects du retour d'expérience.

132

Les facteurs humains

L'analyse des facteurs humains est aujourd'hui considérée comme essentielle, notamment dans les domaines de haute technologie où la sécurité semble avoir atteint un palier sur un plan strictement technique. Mais leur prise en compte apparaît souvent malaisée, en raison de la difficulté à les définir précisément ; disposer des compétences et des structures appropriées pour les analyser ; établir une coopération entre spécialistes des aspects techniques ; intégrer cette préoccupation dans les cultures des opérateurs et des cadres (notamment ingénieurs) ; organiser la mémoire de ces problèmes, notamment à travers les bases de données ; exploiter ce qui peut être observé en matière de facteurs humains, en affrontant les difficultés liées à l'introduction de critères qualitatifs, à l'élaboration de protocoles reproductibles, etc. ; trouver les moyens d'engager des actions correctives ; traiter les problèmes liés aux facteurs humains, en raison de l'extrême sensibilité des intervenants et opérateurs aux erreurs, aux fautes, aux questions

de compétences, de capacités d'apprentissage, d'adaptation, etc. ; en raison du positionnement toujours incertain des syndicats, des directions sur ces aspects.

Cependant, compte tenu de l'importance reconnue à ces facteurs, ils sont désormais mis sur l'agenda des organisations en charge d'activités à risques (ainsi d'ailleurs que de celles qui les contrôlent), ce qui se traduit notamment par :

- la mise en place ou le renforcement de structures spécifiquement consacrées aux facteurs humains pour développer des études et des recherches ou assurer un travail d'animation et de diffusion des approches et thématiques liées aux facteurs humains (ces structures ou réseaux étant souvent en position non-hierarchique) ;

- le soutien accordé aux équipes de recherche, notamment publiques, susceptibles de se mobiliser sur ces questions, des croisements se faisant jour entre chercheurs « internes » et « externes » ;

- une familiarisation des acteurs ayant une formation technique avec les problématiques des sciences humaines et sociales ;

- l'élaboration et la mise en place de dispositifs, ou protocoles variés pour collecter l'information, la traiter, la restituer, en évitant notamment l'assimilation classique de l'erreur à la faute, de façon à ce que la crainte des sanctions, des mises en cause n'empêche pas la connaissance et la compréhension du rôle des facteurs humains dans la survenue des événements affectant la sécurité ;

- l'identification des bons « niveaux » pour favoriser la confiance, permettre des « retours » effectifs de l'expérience acquise via les incidents, les accidents (gestion locale, décentralisée notamment).

Malgré ces différentes pistes, nombre d'acteurs considèrent cependant que la prise en compte des facteurs humains demeure encore difficile.

Les facteurs organisationnels

L'intégration des « facteurs organisationnels » dans le retour d'expérience apparaît tout aussi problématique. Leur identification est loin d'être toujours simple alors

même qu'ils renvoient aux modes d'organisation pouvant favoriser la survenue d'événements ou de situations dommageables pour la sécurité, et que les organisations et ensembles d'organisations ne cessent d'intégrer la donne organisationnelle lorsqu'elles sont conduites à se réformer suite à un accident ou à un grave dysfonctionnement (par exemple, le cas du secteur du sanitaire). Par ailleurs, le lien est souvent fait entre facteurs organisationnels et situations de crise, ce qui peut amener à questionner les soubassements même des organisations, les choix « politiques » et « stratégiques » : d'où une forte sensibilité à ces questions et une tendance à cantonner la réflexion sur l'organisationnel à ce qui sort vraiment de « l'ordinaire ».

De ce fait, les facteurs organisationnels, bien que reconnus comme importants et bien que très présents dans l'esprit des acteurs, sont encore difficilement pris en compte dans le cadre du retour d'expérience. La réflexion sur ce sujet, très émergente, est essentiellement portée par les chercheurs en sciences humaines et sociales s'intéressant aux vulnérabilités endogènes propres aux organisations⁷. La réflexion sur ce point est d'ailleurs suffisamment avancée pour qu'un débat ait été engagé, au plan international, sur les problèmes que pose l'intégration des facteurs organisationnels dans le retour d'expérience et, au-delà, dans les problématiques de sécurité⁸.

COMMENT COLLECTER LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AUX RETOURS D'EXPÉRIENCE ?

La collecte des informations sur les événements mettant en cause la sécurité est souvent considérée comme constituant le cœur même du retour d'expérience. Les modalités de collecte sont extrêmement variées selon les acteurs, les organisations, les domaines d'activités ; de même, elles peuvent être peu nombreuses ou, au contraire, très diversifiées (par exemple dans certains secteurs de haute technologie). On peut, à très grands traits, distinguer ce qui relève de la remontée d'informations, de la recherche d'informations, de l'investigation et de l'enquête proprement dite.

....
(7) Cf. BOURRIER, 1999 ;
LAROCHE, 1995, VAUGHAN,
1996.

....
(8) Cf REASON, 1996 ;
BOURRIER, op.cit.

Les canaux de remontée d'informations

L'un des enjeux centraux des retours d'expérience est l'identification des informations utiles et la mise en place de procédures, de systèmes permettant de les recueillir, de les saisir, de les transmettre, de les faire « remonter », l'idée étant de « faire parler » le « terrain », les agents, les systèmes techniques, les segments d'organisations qui se situent au plus près des événements mettant en cause la sécurité. On peut distinguer les procédures de remontée d'informations en fonction des modes de participation des acteurs de terrain.

La remontée « automatique » d'informations peut d'abord résulter de la mise en place de systèmes d'enregistrement, dans les secteurs comme l'aviation civile, les transports guidés, le nucléaire, etc., mais aussi dans des organisations en charge des secours - unités de sapeurs-pompiers notamment. La mise en place de ces systèmes se fait parfois sans concertation avec les acteurs de terrain, les opérateurs ; dans d'autres cas, au contraire, elle a nécessité des négociations (notamment avec les syndicats), des garanties précises au sujet du mode d'exploitation des informations, de la confidentialité ayant parfois été exigées. De tels systèmes, qui permettent de mesurer des écarts ou des anomalies, fournissent en général de bons indicateurs généraux sur les dysfonctionnements, mais ne permettent pas de déterminer dans quel contexte (notamment humain) ils sont apparus.

La remontée d'informations peut ensuite passer par des voies « administratives », à travers l'obligation faite à certains acteurs (« opérateurs », premiers niveaux d'encadrement notamment) de remplir des fiches, de réaliser des notes, des rapports suite à des incidents, accidents, etc. De telles procédures, parfois très simples, parfois très détaillées, parfois conçues pour alimenter des bases de données existent dans la plupart des secteurs. Elles posent différents problèmes liés à :

la motivation et la disponibilité des acteurs sur qui repose ce type de remontée des informations ; la tendance des informateurs à remplir les documents de manière très

administrative, en se focalisant sur les aspects les intéressants le plus immédiatement, etc. ;

la perte de confidentialité, le risque de sanctions suite à la transmission de ces informations (notamment par les voies hiérarchiques) ;

les difficultés d'exploitation des informations ; problèmes de prise en compte des aspects contextuels qui influent sur la nature même de ces informations ;

la façon de réaliser effectivement le « retour » des informations traitées et analysées, vers les informateurs pour, relancer la « pompe à informations ».

Pour remédier à ces problèmes, différentes organisations - les secteurs de haute technologie surtout - ont mis en place des procédures favorisant la remontée volontaire d'informations. Elle s'effectue à travers des rapports volontaires (confidentiels ou anonymes) ayant pour destinataires des niveaux hiérarchiques supérieurs, des structures hors hiérarchie en charge de la sécurité et notamment du retour d'expérience, des réseaux échappant, eux aussi, aux hiérarchies habituelles, etc. Ce qui suppose au passage que des procédures en ce sens aient été prévues et formalisées pour communiquer, que les canaux de transmission soient effectivement « protégés », avec une réelle déconnexion entre retour d'expérience et logique disciplinaire ; à travers des systèmes entièrement anonymes et protégés permettant de recueillir des informations orales (« téléphones verts » par exemple) ; à travers des « personnes de confiance » ne se trouvant pas en position hiérarchique, étant tenues à la confidentialité et qui, du fait de leur statut, de leur notoriété, etc., peuvent recueillir des informations.

De telles procédures permettent une véritable appropriation par les informateurs de problèmes dont ils ont été témoins ou auxquels ils ont été confrontés (les personnes ayant commis des erreurs, ayant mal compris ou mal vécu une situation étant souvent à l'origine d'informations). Mais la confiance est une donnée importante et il est impératif que des enseignements soient effectivement tirés pour maintenir l'intérêt des informateurs. La possibilité de recourir à ces procédures varie également selon la qualification et la culture professionnelle des « opérateurs ». Par

ailleurs, il peut être difficile d'utiliser des informations rendues anonymes, qui ne peuvent donc être ni vérifiées, ni restituées dans des contextes.

La recherche d'informations

On peut distinguer les procédures correspondant à des recherches d'informations directement auprès des acteurs et celles qui font appel à des moyens indirects pour les atteindre.

Le *debriefing* organisé juste après ou peu après un événement est une modalité à la fois directe et spontanée pour obtenir des informations (mais aussi les traiter, envisager de premières actions correctives, etc.). La pratique du *debriefing* peut être privilégiée lorsqu'elle est la principale, voire l'unique, modalité pour faire remonter l'information, tirer des enseignements ; elle semble ainsi particulièrement adaptée à certaines cultures professionnelles (celle des sapeurs-pompiers par exemple) ; lorsqu'elle permet une analyse rapide des événements en interne, sans que surgissent trop d'enjeux, ce qui limite les tensions et conflits ; lorsqu'elle permet d'éviter une rupture entre les pratiques habituelles, routinières et la gestion des événements mettant en cause la sécurité ; enfin, lorsqu'elle intègre les contraintes de certaines professions pouvant difficilement dégager des temps et moments spécifiques pour revenir sur des événements.

S'inscrivant dans le « feu de l'action », concernant habituellement les acteurs les plus directement impliqués, le *debriefing* peut cependant aussi bien apparaître comme étant l'essence même du retour d'expérience que comme son exact contraire (manque de distance, non-interruption du cours du quotidien, caractère informel, absence de traces, etc.).

Les informations recherchées peuvent être aussi obtenues de manière directe à travers la réalisation d'entretiens auprès des acteurs, des segments d'organisations, des organisations ayant été concernés par des événements ayant mis en cause la sécurité ; ces entretiens peuvent être effectués par des structures ou acteurs divers, situés hors

hiérarchie, ayant des capacités de recul - la tenue de réunions, de séminaires «en interne», ayant souvent un caractère assez informel et une forte composante interactive.

Ces procédures, aux formes très variées se différencient des investigations ou enquêtes. Elles visent à compléter, vérifier les données recueillies *via* les différents canaux de «remontée d'informations» ; à obtenir des éléments sur le «contexte» dans lequel sont survenus des événements critiques et fournir ainsi une approche plus qualitative que quantitative. Elles sont aussi une façon d'intégrer véritablement les procédures de retour d'expérience dans le fonctionnement des organisations (du fait de l'implication personnelle des différents acteurs ou structures «cherchant l'information»). Cela dit, il reste néanmoins parfois difficile de les distinguer véritablement des investigations.

Les informations recherchées peuvent, en effet, être obtenues de manière indirecte par l'envoi de questionnaires, la réalisation de sondages destinés aux acteurs de terrains, aux acteurs et organisations qui, en raison de leur proximité du terrain ou de leurs fonctions, sont détenteurs, voire producteurs d'informations par l'exploitation de documentations existant sur un sujet donné *via* la consultation de journaux professionnels, de centres de documentation, de bases de données nationales ou internationales.

Concernant les questionnaires et sondages, on note parfois que les retours sont faibles en raison de l'insuffisante motivation des informateurs potentiels, d'une mauvaise formulation des questions. Ce sont pourtant des outils adaptés pour vérifier et circonscrire ponctuellement la réalité de tel ou tel événement critique ou problématique suspecté. Quant aux informations recueillies à travers la documentation, elles apparaissent de qualité variable selon les secteurs. Dans certains cas, il est difficile de réunir des éléments d'information concernant les activités de secours, la gestion des crises, une relative faiblesse des canaux d'informations professionnels, l'absence de véritables «centres de ressources» dynamiques et interactifs.

LA CONSTITUTION DE FICHIERS, DE BASES DE DONNÉES

Allant souvent de pair avec l'organisation de canaux de remontée d'informations, le recensement et l'archivage *via* la constitution de fichiers ou de bases de données sont fréquemment privilégiés. Ceci est d'ailleurs souvent perçu comme un point d'aboutissement du retour d'expérience, le présupposé courant étant que la constitution d'inventaires, manuelle ou informatisée, est souvent précédée d'une interrogation sur la sélection des informations répertoriées et est forcément suivie d'analyses permettant de tirer les leçons des expériences.

DES BASES DE DONNÉES EXPLOITABLES ?

Selon leur conception et utilisation, les fichiers et bases de données permettent de conserver la mémoire des événements ; de réaliser des traitements statistiques ; de procéder à du « monitoring de masse » ; d'envisager des traitements plus complexes, grâce notamment aux moyens informatiques. En dépit de l'intérêt qu'elles ont suscité et suscitent encore, les bases de données font l'objet de diverses critiques en raison :

de la tendance, notamment dans les années quatre-vingt, à les constituer sans qu'ait été engagée préalablement une réflexion de fond sur les buts visés, la constitution des bases devenant une finalité en elle-même ;

de l'insuffisante ou de la mauvaise qualité des informations présentes dans certaines bases (rubriques non renseignées, absence de texte libre pour compléter les informations codifiées, etc.) ;

de la difficile gestion technique, de ces bases en raison de la rapidité des changements en matière informatique, de l'importance des investissements nécessaires aux adaptations ;

de la difficulté de trouver des moyens, tant en personnel que financiers, pour les « faire vivre » de sorte qu'elles deviennent rapidement obsolètes ou inutilisables ;

de la faible motivation des acteurs à renseigner les bases, en raison de difficultés à en percevoir l'intérêt, ou à cause de « retours » insuffisants de la part de ceux qui traitent, exploitent ces informations ;

des risques de gestion trop centralisée du retour d'expérience ;

des tendances à constituer des bases de données « universelles », ne correspondant que partiellement aux objectifs des organismes producteurs ou gestionnaires de risques ;

du coût d'accès et de la difficulté d'accéder, pour certaines d'entre elles, aux sources à partir desquelles elles sont constituées.

y compris dans des secteurs d'activités très voisins, une compilation informatique globale des données est effectuée, même si l'on observe aussi une certaine décentralisation.

Les bases de données suscitent, avec le recul, diverses interrogations qui portent moins sur leur utilité, assez indéniable lorsqu'il s'agit d'organiser la mémoire des événements, que sur les limites de toute réflexion sur le retour d'expérience lorsque celui-ci tend à se confondre avec la constitution de telles bases. Ces interrogations portent aussi sur la difficulté d'intégrer des informations autres que celles relatives aux aspects techniques ; et sur les difficultés de les exploiter lorsqu'elles portent sur des aspects humains, organisationnels. Enfin, et plus largement, on note parfois que la constitution de ces bases peut devenir une sorte de but en soi et même une manière d'afficher des intérêts pour le retour d'expérience sans qu'il y ait nécessairement de véritables liens avec des logiques d'action.

Investigations de terrain et enquêtes

140

Une dernière modalité de la collecte des informations nécessaires aux retours d'expérience se réalise à travers des investigations ou des enquêtes. Leur nature et les effets qu'elles produisent varient selon qu'elles sont conduites en «interne» ou en «externe», qu'elles résultent d'une action volontaire, ou qu'elles sont prévues par des textes, selon le niveau, la position, l'appartenance organisationnelle de ceux qui en prennent l'initiative (acteurs proches du terrain, structures de sécurité spécialisées, services d'audit, inspections internes, inspections générales, groupes de travail *ad hoc*, missions ou commissions ministérielles, etc.), selon le mode de composition des équipes en charge des investigations, selon le moment choisi pour les réaliser (à chaud, à froid, de façon différée), et enfin selon le mode de déroulement (plus ou moins grande association, coopération avec les acteurs de terrain). D'une manière générale, on considère que ces investigations peuvent contribuer à une meilleure connaissance des événements ayant mis en cause la sécurité du fait :

de l'introduction de «regards» autres que ceux des acteurs ou segments d'organisation habituellement en prise avec les activités à risques ;

••••

(9) Cf. PARIÈS, *op. cit.*

de l'indépendance ou, en tout cas, de la moindre dépendance des acteurs ou structures réalisant les investigations à l'égard des « pouvoirs en place », des compromis existants et susceptibles d'entraver la production de connaissances ;

des possibilités, notamment dans le cadre de commissions d'enquête et lors de situations exceptionnelles, de développer pleinement une logique de retour d'expérience en se focalisant sur la compréhension de l'événement, en prenant en compte de multiples facteurs (techniques, humains, organisationnels), en organisant une large confrontation des points de vue, en s'efforçant de déboucher rapidement sur des recommandations⁹, etc. ;

des capacités de certains investigateurs, de certaines structures d'enquête à faire bénéficier de l'expérience d'autres domaines, d'autres cas.

Mais les procédures d'investigation font également l'objet de critiques, émanant notamment des acteurs et organisations directement en charge des risques, et concernant :

la formation parfois insuffisante ou inadaptée des « enquêteurs » trop éloignés des réalités du terrain ;

le défaut de méthodes d'investigations, de protocoles d'enquête ;

le caractère insuffisamment durable des structures au sein desquelles s'effectuent les investigations et, de façon liée, la composition parfois assez « arbitraire » des équipes d'enquêteurs, des groupes de travail, des missions et commissions ministérielles, etc. ;

le caractère parfois conflictuel de certaines structures d'enquêtes (missions et commissions notamment), compte tenu des divergences d'intérêts de leurs membres ;

l'influence des aspects « politiques », tant en interne qu'en externe, dans la réalisation des investigations ;

la difficulté, compte tenu des « mentalités », des « cultures » de certaines catégories d'enquêteurs - notamment de ceux relevant d'organismes de contrôle, de tutelle voire d'expertise - d'échapper à une logique disciplinaire (priorité donnée à la recherche de fautes, de non-respects des normes, règlements, procédures, etc.).

Les critiques sont encore plus vives concernant les investigations conduites par la justice en raison de leur logique pénale mais aussi des obstacles qu'elles peuvent constituer pour le développement des retours d'expérience. Ces critiques portent notamment sur les entraves à la compréhension des faits compte tenu des problèmes d'articulation entre enquête technique et enquête judiciaire (problèmes de scellés, de secret de l'instruction, etc.), sur le temps nécessaire aux instructions judiciaires, sur le problème de la compétence des experts judiciaires¹⁰.

Les investigations, et plus particulièrement celles qui ont clairement un statut d'enquête, semblent donc généralement mal cadrer avec l'idée de retour d'expérience. De là, les conseils donnés : de dissocier la notion d'investigation de celle d'enquête, en insistant sur le fait que l'objectif n'est pas de condamner, de sanctionner, mais de recommander ; de n'utiliser ces procédures que par rapport à des circonstances, des cas susceptibles de présenter un caractère exemplaire ; d'associer autant que possible à une telle démarche les acteurs faisant l'objet d'une investigation.

LES « NIVEAUX » OU « LIEUX » DE RÉALISATION DU RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les retours d'expérience doivent-ils se réaliser en « interne », au sein même des organisations directement en charge des risques ou en « externe », dans le cadre d'organisations ayant, pour une raison ou une autre, une distance avec ces activités ?

Ce questionnement, qui recoupe une partie de celui introduit avec les investigations, conduit assez spontanément à s'interroger sur les rôles réciproques, dans la gestion globale de la sécurité, des « producteurs de risques » et des organismes publics exerçant des contrôles, assumant des tutelles.

Des considérations méthodologiques voire simplement pratiques apparaissent essentielles pour déterminer les meilleurs lieux ou niveaux pour mettre en œuvre le retour d'expérience.

....

(10) Cf. TURPIN, 1999, p.51-74.

Le « retour du retour d'expérience », qui permet de retourner aux acteurs et organisations directement concernés les enseignements de l'expérience, devrait constituer une étape et une finalité essentielle de tout retour d'expérience. Or, cet aspect n'est pas nécessairement privilégié, même si l'importance des réappropriations, des gestions locales ou localisées des retours d'expérience est de plus en plus souvent soulignée.

Le « retour du retour d'expérience », que, par commodité, on appellera ici retour de l'expérience, prend principalement deux formes : l'une correspond aux diverses façons dont s'effectue, en direction des acteurs les plus directement en prise avec les risques (les acteurs de terrain, les « opérateurs », etc.), le retour du traitement des informations, des analyses et des recommandations ; l'autre, qui croise en partie la précédente, correspond aux changements de matériels, de procédures, de modes d'organisation par lesquels se réalisent des adaptations au vu des enseignements tirés.

Le retour du retour d'expérience s'exerce à travers plusieurs cadres dont :

- les *debriefings*, les réunions internes aux organisations, inter-organisationnelles, dans le cadre de groupes de travail au sein de clubs professionnels, ou associant des usagers.
- les exercices (possibilité de rejouer des situations critiques (à l'abri des sanctions, des mises en cause)
- les formations
- la diffusion d'informations (notes, rapports synthétiques, bulletins internes, comptes-rendus, brèves, etc.).

Cette phase du retour d'expérience fait aujourd'hui l'objet d'une plus grande attention. Il ne s'agit pas simplement de restituer des informations, des analyses par rapport à des événements donnés mais aussi d'impliquer les différents acteurs des organisations dans des démarches d'ensemble intégrées à la gestion globale des organisations.

....
On trouvera une présentation détaillée de l'ensemble de ces formes de valorisation dans notre rapport : GILBERT, BOURDEAUX, 1999, p. 273-279.

Les retours d'expérience « en interne »

Les acteurs des organisations directement en charge des activités à risque tendent à considérer que le retour d'expérience est et doit être réalisé «en interne». Les raisons habituellement évoquées sont :

la nécessité d'analyser les événements dans leur contexte, de connaître donc l'ensemble des dimensions (techniques, humaines, organisationnelles, culturelles, etc.) qui peuvent expliquer leur genèse (ce qui suppose une connaissance des aspects formalisés, réglés, apparents mais aussi des aspects informels, des accommodements, des accords tacites au sein des organisations) ;

la nécessité de prendre en compte la spécificité des activités à risques selon les unités de base où elles se développent (établissements, sites, etc.) ;

la possibilité d'aborder les problèmes dans toutes leurs dimensions techniques sans être géné par les questions liées aux secrets de fabrication, à la concurrence, etc. ;

la possibilité d'établir «en interne» des relations de confiance (compte tenu de la connaissance des milieux, de la possibilité de trouver des compromis entre logique disciplinaire et logique de retour d'expérience) ;

la possibilité de rapprocher «en interne» les différentes phases du retour d'expérience, de raccourcir les boucles, de permettre de réelles réappropriations des enseignements, notamment en favorisant les gestions locales ou localisées des retours d'expérience, la constitution de réseaux, et en limitant le rôle des structures intervenant dans le champ de la sécurité à des missions d'appui, d'assistance, etc.

Il ressort de ces différents points, récurrents dans l'argumentation des acteurs d'organisations à risques, des principes d'actions, une philosophie mais aussi une volonté d'autonomie de gestion des risques (notamment par rapport aux différentes autorités publiques de contrôle, de tutelle ou d'expertise). Cette approche fait l'objet de remarques et critiques, notamment de la part des autorités publiques mais pas uniquement, concernant :

la tendance des organisations directement en charge des risques à n'appréhender le retour d'expérience qu'en

fonction de leurs propres contraintes et logiques, avec les limitations d'approches et de cadres cognitifs que cela peut engendrer ;

les effets pervers susceptibles d'être induits par l'établissement (ou la recherche) de relations de confiance (limitation, par exemple, du retour d'expérience aux facteurs qui posent *a priori* le moins de problèmes en interne) ;

la tendance à restreindre les retours d'expérience aux enseignements les plus immédiatement transformables en actions, notamment en actions correctives, au détriment des analyses de fond pouvant déboucher sur des changements plus globaux ;

le risque, en privilégiant de façon trop systématique les gestions « localisées », de perdre de vue les approches d'ensemble, les approches transversales et, donc, de limiter les possibilités de « transferts d'expérience » ; d'affaiblir les structures plus ou moins en surplomb et pouvant avoir des vues d'ensemble, des capacités de prospective, etc.

Les arguments allant dans le sens de retours d'expériences réalisés «en interne» peuvent ainsi être complètement retournés.

Le retour d'expérience par l'externe

Le plus souvent, les retours d'expérience réalisés par des organismes ou instances « externes » sont présentés comme de nécessaires contrepoints à ceux réalisés en «interne» et sont justifiés par la possibilité d'introduire des regards extérieurs, d'autres logiques, d'autres temporalités, d'autres modes d'approche que ceux prévalant au sein des organisations (en réaffirmant, par exemple, la priorité absolue de la sécurité) ; par l'indépendance des acteurs «externes», par rapport à l'ensemble des acteurs de ces organisations, de leurs compromis et jeux socio-politiques ; par la possibilité d'aller au-delà des causes les plus immédiates, de prendre en compte une multiplicité de facteurs (dont les facteurs socio-organisationnels) ; par la possibilité d'introduire, en matière de retour d'expérience, de la transversalité et d'organiser des transferts de connaissance.

Mais, là encore et une nouvelle fois, ces arguments peuvent être retournés par les acteurs des organisations directement en prise avec les risques. Il est ainsi régulièrement noté que les savoirs et savoirs-faire des organismes externes sont souvent décalés par rapport aux réalités de terrain (en raison d'une certaine méconnaissance de ces réalités, de l'insuffisante prise en compte des contraintes économiques, financières, de la formation inadéquate voire obsolète des intervenants extérieurs, de leur culture trop administrative, etc., que les retours d'expérience réalisés par des structures «externes» se focalisent trop sur les événements majeurs, voyants sans que ceux-ci soient nécessairement les plus significatifs, les plus propices aux partages d'expérience, aux apprentissages ; que l'indépendance de ces structures est toute relative puisqu'elles peuvent être influencées par les intérêts propres des pouvoirs publiques (administratifs, politiques), soumises à la pression médiatique, à la «*vox populi*», etc.

Ces argumentations et contre-argumentations relatives au bon «niveau» pour effectuer le retour d'expérience se développent selon un mouvement quasi circulaire et renvoient aux positions des acteurs et, plus encore, aux relations respectives qu'ils occupent dans les différents secteurs d'activité. Il y a, par exemple, peu de similitudes entre un secteur comme celui du nucléaire où les relations entre les différents acteurs sont extrêmement bien réglées, avec un large partage des informations, la réalisation de retours d'expérience sur une gamme très étendue d'événements, des relations et échanges permanents et celui de l'industrie hors nucléaire, notamment de l'industrie chimique, où les entreprises directement en charge des risques affirment très clairement une volonté d'autonomie dans la gestion des risques. La détermination du «bon niveau» de réalisation des retours d'expérience ne dépend pas uniquement d'appréciations «techniques» au sens très large du terme mais aussi très concrètement des relations, des *modus vivendi* voire des rapports de force, qui, dans les différents secteurs, se sont instaurés entre les «producteurs de risques» et ceux qui ont vocation à les contrôler, les encadrer.

LA GESTION DE LA CONTRADICTION ENTRE RETOUR D'EXPÉRIENCE ET RESPONSABILITÉ

147

Le questionnement sur les problèmes de responsabilité, leurs conséquences éventuelles prend actuellement une place significative dans le débat sur le retour d'expérience. On considère en effet assez souvent que la conjonction de certaines évolutions actuelles pourrait, à terme, limiter le développement du retour d'expérience. Les raisons les plus habituellement évoquées concernent les «risques» que ferait courir aux acteurs et aux organisations tout excès de volontarisme en matière de retour d'expérience compte tenu du positionnement incertain voire problématique de la justice en la matière : pratiquer le retour d'expérience conduirait à s'exposer à la sanction, que ce soit en enregistrant des événements, des dysfonctionnements susceptibles d'être utilisés par la suite comme preuves de l'existence de précurseurs, comme signes d'une insuffisante vigilance ou bien en rédigeant des fiches, des rapports susceptibles d'être repris comme éléments d'instruction, etc. On a ainsi pu constater dans certaines organisations, notamment publiques, le retrait de certains projets - concernant notamment le recueil d'incidents - qui, à la suite de consultations juridiques, semblaient pouvoir mettre en porte-à-faux les administrations concernées. De même, dans certains secteurs où les retours d'expérience ont commencé à s'instaurer, a-t-on pu constater un quasi-arrêt de ces initiatives et, parfois, la mise en œuvre de mesures de prudence concernant un certain nombre de données et documents (suppressions de références identifiantes, etc.). Bref, l'approche en termes de retours d'expérience, qui conduit à écarter l'idée de responsabilité pénale va toujours à l'encontre de la logique judiciaire, l'étendue des malentendus et divergences sur ce point ayant été bien montré par certains colloques réunissant magistrats et industriels¹¹.

Au-delà des risques de mises en cause, se pose le problème de la coexistence d'enquêtes techniques et d'enquêtes judiciaires. Si elles visent des buts différents, elles se réalisent à partir des mêmes matériaux, des mêmes

....

(11) Cf. *Responsabilité et Environnement*, série trimestrielle des Annales des Mines, octobre 1997, p.57-106 et janvier 1998, p.25-56.

informations, de l'audition des mêmes acteurs, ce qui peut s'avérer extrêmement problématique en l'absence de reconnaissance du statut de l'enquête technique et des enquêteurs techniques et en l'absence de protocoles de « coexistence » (par exemple pour ce qui concerne l'examen des « pièces » en cas d'accidents). La relation avec les experts judiciaires est souvent difficile du fait des incertitudes liées aux positionnements des uns et des autres, du mode de désignation de ces experts, de leurs compétences, de leurs modes de travail, du rôle que leur attribuent les juges, de l'idée que ces derniers se font du retour d'expérience, notamment *via* l'enquête technique. Lors d'une séance du séminaire organisé parallèlement à notre recherche, il a été fait état d'un accident industriel où les entraves apportées à l'enquête technique par un juge avaient eu de graves conséquences sur le plan de la sécurité, l'accident s'étant rapidement reproduit¹². Si un tel exemple, assez rare, montre bien le peu de familiarité voire de compréhension que peuvent avoir certains acteurs de la justice au sujet des problèmes de sécurité, il ne rend que partiellement compte de la nature de la contradiction entre logique de retour d'expérience et logique judiciaire. Lors de la même séance, un juge d'instruction ayant eu à intervenir à la suite de deux accidents d'avion importants¹³ le souligna clairement : l'enquête technique s'inscrit dans la logique du retour d'expérience, tire des enseignements du passé pour éclairer le futur alors que l'enquête judiciaire établit des responsabilités pour clore une affaire. Radicale, cette différence ne favoriserait pas les collaborations, même si des *modus vivendi* pouvaient être trouvés concernant l'accès aux données, notamment matérielles : ainsi, dans le cas de l'accident d'avion du Mont Sainte-Odile, a-t-on vu s'opérer un partage des données, des informations disponibles et la coexistence des deux formes d'enquête. Par ailleurs, il n'est pas certain que l'enquête judiciaire, malgré la logique qui est la sienne, malgré les limites des connaissances et expériences des juges dans les domaines techniques et professionnels concernés, ne puisse pas participer aussi au retour d'expérience. Un rôle spécifique de la justice en matière de retour d'expérience a même été

....
(12) Cf. TURPIN, *op. cit.*

....
(13) Cf. GUICHARD, p.15-39.

évoqué, partant de certaines limites rencontrées par les enquêtes techniques (contraintes temporelles, indépendance relative, effets des nombreuses et diverses pressions, etc.) et, inversement, de certaines possibilités et facilités liées à l'enquête judiciaire (absence de contraintes temporelles, assez grande voire totale indépendance, confrontation des expertises, recours sans limite budgétaire à divers types d'experts, etc.). Donc si de multiples raisons peuvent justifier les « régressions » observées ici ou là par rapport à l'idée de retour d'expérience, la crainte du regard de la justice pourrait également servir « d'alibi » pour limiter le retour d'expérience voire ne pas le pratiquer. Plus que de simples « obstacles » à leur développement, ces différents problèmes définissent le « cadre » dans lequel sont de fait amenées à s'inscrire les procédures correspondantes. Mettre en évidence des problèmes de relations avec la justice montrerait la nécessité de « régler », sans la faire disparaître, la contradiction latente entre « retour d'expérience » et « logique judiciaire » (comme dans le cadre de l'aviation civile où, suite à des impulsions de la Commission européenne, la coexistence des enquêtes est désormais pour partie organisée, le statut d'enquêteur technique reconnu).

S'agissant de la contradiction entre retour d'expérience et logique disciplinaire, il en va de même sur le plan interne : obstacle ou frein important au retour d'expérience, selon les secteurs et situations. Dans les organisations où les pratiques de retour d'expérience sont les plus développées, la « confiance » est en quelque sorte organisée, des garanties explicites ou implicites sont données, les changements de culture suscités, les structures ou réseaux hors hiérarchie instaurés. Ainsi, dans les organisations où les enjeux liés aux risques sont particulièrement importants (aviation civile, nucléaire, etc.), est-il désormais facile de déclarer les erreurs qui ne correspondent pas à des fautes caractérisées, qui n'ont pas de conséquences graves. Ce serait plutôt l'absence de déclaration qui serait sanctionnée. L'ensemble de ces actions et modifications constituent autant de recherches d'un « règlement » en interne de la contradiction précédemment relevée. Certains changements effectués

correspondent, *via* la prise en compte des facteurs socio-organisationnels, même à une intégration du retour d'expérience dans la gestion globale des organisations (et non plus, de façon marginale ou décalée comme c'est le cas lorsque le retour d'expérience n'est appréhendé que sous l'angle technique). Là encore, ces diverses « expérimentations » fournissent des modèles, des références pour les organisations et secteurs moins engagés dans le retour d'expérience.

La contradiction entre « retour d'expérience » et « responsabilité » semble ainsi commencer à faire l'objet de réflexions constructives. Mais la crainte de troubles internes liés à l'intervention de la justice n'est cependant pas le seul obstacle. En effet, la question du « coût » des retours d'expérience peut sembler un obstacle tout aussi important. Coût économique *stricto sensu* : il est particulièrement pris en compte par les organismes directement en charge des risques pour lesquels la sécurité constitue un impératif, mais aussi par des organismes publics qui éprouvent souvent des difficultés à justifier le dégagement de ressources spécifiquement consacrées au retour d'expérience (si, en raison des enjeux, le problème ne se pose pas dans le nucléaire, c'est beaucoup moins vrai dans les autres secteurs où, globalement, les structures publiques en charge de retours d'expérience sont peu nombreuses et peu étoffées). Mais, également, coûts en termes de procédures à instaurer, de mobilisations à réaliser, de changements culturels à susciter pour que s'enclenchent et s'articulent les différentes phases du retour d'expérience. Or, pour nombre d'organisations, le retour d'expérience apparaît parfois comme une charge supplémentaire exigeant des disponibilités, des compétences dont elles sont dépourvues ; comme une innovation perturbante bien souvent difficile à gérer dans la mesure où elle tendrait à induire des changements de comportements, des changements de relations entre acteurs, des changements entre organisations, etc.

CONCLUSION : UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL ?

Des éléments de ce « chantier » éclaté et non dirigé¹⁴, il ressort tout d'abord que le retour d'expérience ne fait pas

....

(14) Outre notre recherche, pour un panorama de ce chantier et de l'état des réflexions en particulier dans le domaine des transports, cf. *Les Annales des Ponts et Chaussées*, septembre 1999.

l'objet d'un large débat impliquant les acteurs et organisations à divers titres concernés. Toutefois, il ne cesse d'être interrogé dans les faits : les multiples initiatives, les expérimentations s'accompagnent de nombreuses réflexions «internes» aux organisations, aux domaines d'activités témoignant non seulement de l'intérêt soutenu pour les procédures de retour d'expérience mais orientant également de façon assez décisive l'évolution des pratiques. Malgré des différences souvent très grandes, il semble bien que les acteurs et organisations impliqués «travaillent» cette question dans le même sens. Le «ciblage» d'une famille d'événements apparaissant particulièrement propice au retour d'expérience (avec une recherche de plus en plus systématique des «précurseurs»), la volonté de plus en plus affirmée de prendre en compte de nouveaux facteurs

(humains, organisationnels), la diversification des modes de collecte et de traitement de l'information (sans se limiter aux bases de données), la recherche d'un bouclage effectif du retour d'expérience (en insistant sur le «retour» du retour d'expérience), les efforts pour identifier le bon niveau de gestion du retour d'expérience (en privilégiant des procédures locales, décentralisées, en cherchant un équilibre entre «l'interne» et «l'externe»), la dissociation entre erreur et faute, entre logique de retour d'ex-

HISTORIQUE DE CETTE RECHERCHE

Cette opération (une recherche et six séances de séminaire) sur le retour d'expérience a été réalisée dans le cadre du Programme Risques collectifs et situations de crise du CNRS, en partenariat scientifique et financier avec :

l'Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire (IPSN)

le Centre de Prospective et de Veille Scientifique de la Direction de la Recherche et des Affaires Scientifiques et Techniques (DRAST) du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles du Ministère de l'Intérieur

la Mission Recherche (MIRE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité

le Service de la recherche et des affaires économiques du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement

l'Institut national d'études de la sécurité civile (INESC)

l'Agence Rhône-Alpes pour les Sciences sociales et humaines

Les intervenants au séminaire comme les personnes interrogées pour la recherche appartiennent au domaine des transports, de l'industrie - notamment chimique -, du nucléaire, des grands réseaux, de la sécurité civile, de la santé, de l'environnement. Ils relèvent d'organismes publics comme privés, «producteurs de risques» comme en charge d'activités de contrôle, de tutelle, de vigilance ou d'expertise.

périence et logique disciplinaire, tout cela participe d'un même mouvement. Il est remarquable de constater que, peu

ou prou, on retrouve les mêmes tendances dans la plupart des activités à risques comme dans les secteurs gérant les conséquences des risques réalisés, même si ces «tendances» se concrétisent plus ou moins, ce qui autorise à faire état de secteurs «en pointe» et d'autres qui le sont moins. Les acteurs qui se mobilisent autour du retour d'expérience partagent des conceptions assez semblables à son sujet. De là l'idée que se forge une sorte de nouveau «référentiel» du retour d'expérience. Ce référentiel correspondrait à la recherche tout à la fois d'une meilleure efficacité du retour d'expérience et de sa plus grande intégration au fonctionnement habituel des organisations. Les options désormais privilégiées traduirait une volonté de «gestion» du retour d'expérience compris comme une procédure devant «normalement» accompagner les erreurs et dysfonctionnements «normaux» dans les activités à hauts risques (ainsi d'ailleurs que dans les instances publiques de contrôle et d'expertise). On s'écarterait ainsi du retour d'expérience comme procédure exceptionnelle, très spécifique, mise en œuvre à l'occasion de grands événements, eux-aussi exceptionnels et spécifiques. Bref, c'est à une sorte de «normalisation» des procédures de retour d'expérience que convierait le nouveau référentiel émergeant actuellement.

Se pose à présent la question de savoir comment passer d'un chantier éclaté où le développement du retour d'expérience est extrêmement dépendant des situations propres à chaque organisation et à chaque domaine, à un chantier plus uniifié, plus permanent. Une action commune, voire une «action publique» si l'on entend par là l'association de multiples et divers partenaires, peut-elle être engagée en ce sens ? De toute évidence, ce type de démarches trouve aujourd'hui ses limites. Il n'existe pas en effet, parmi les «producteurs de risques», d'instances permettant d'assurer de manière suivie un partage des expériences, une comparaison et confrontation des initiatives (seules quelques structures - clubs, associations professionnelles, sociétés de formation, etc. - assurent *a minima* de tels échanges). De façon encore plus accusée, il n'y a pas, au sein des administrations, d'instances de coordination permettant à la fois de réfléchir

sur les pratiques de retour d'expérience et sur la façon dont elles devraient se positionner par rapport aux « producteurs de risques ». Cette question de « l'action publique » mérite une attention particulière puisque les orientations données par les pratiques de retour d'expérience ne sont pas uniquement déterminées par de simples soucis d'efficacité : à travers le modèle émergent du retour d'expérience de la part d'une partie des « producteurs de risques », le choix est implicitement fait « de l'internaliser », autant que possible. Outre le fait que cette internalisation pourrait la rapprocher du management, des démarches qualité, avec la perte des spécificités propres aux fonctions de sécurité que cela peut entraîner, elle pourrait présenter l'inconvénient d'être un véritable obstacle aux échanges intersectoriels. Par ailleurs, cette internalisation peut contribuer à accentuer la coupure existant souvent entre les « producteurs de risques » et les instances publiques en charge des contrôles et des expertises, en induisant une certaine distribution des rôles aux « producteurs de risques », notamment les plus puissants d'entre eux, la gestion effective et permanente du retour d'expérience *via* le traitement des incidents significatifs, des accidents limités, des précurseurs dans le cadre de procédures internes ; aux instances publiques de contrôle et d'expertise, la réalisation ponctuelle de retours d'expérience *via* le traitement d'accidents graves, majeurs dans le cadre de procédures exceptionnelles, plus ou moins aisément reproductibles. Or, cette distribution des rôles irait plutôt à l'encontre de certaines grandes évolutions observables tant en France qu'en Europe. Il semble en effet de plus en plus admis - surtout après les différentes crises et affaires survenues ces dernières années - que la gestion des risques collectifs repose non seulement sur les organisations qui les ont directement en charge mais aussi sur différentes « autorités » indépendantes et expertes disposant des moyens nécessaires pour exercer une surveillance, établir une vigilance. Enfin, la tendance à l'internalisation des pratiques de retour d'expérience chez les « producteurs de risques » poserait la question du rôle que peuvent avoir les individus, les groupes sociaux, les collectivités, exposés à des risques ou ayant subi leurs effets et qui, de plus en plus,

revendiquent des positions « d'acteurs » dans la gestion des risques (par le biais de différents types de représentants, de porte-parole¹⁵). L'un des enjeux d'aujourd'hui semble donc bien de réussir à intégrer le retour d'expérience dans le fonctionnement des organisations en charge de la gestion et du contrôle des risques, dans le cours normal des procédures de concertation, de participation qui tendent désormais à donner un contenu plus démocratique à la gestion des risques.

■ **Claude GILBERT,**

*Directeur de recherche CNRS (CERAT-IEP de Grenoble),
responsable du programme Risques collectifs et situations de crise*

Isabelle BOURDEAUX

*Ingénieur d'Études CNRS (MSH-ALPES),
Programme Risques collectifs et situations de crise*

....

(15) Cf. MASSON, septembre 1999, p. 119-135.

B I B L I O G R A P H I E

- AMALBERTI (R.), 1996, *La conduite de systèmes à risques*, Paris, PUF.
- Annales des Mines, Responsabilité et Environnement*, 1997, n°8, octobre, p.57-106
- Annales des Mines, Responsabilité et Environnement*, 1998, n°9, janvier, p.25-56
- Annales des Ponts et Chaussées*, 1999, Dossier : Incidents, accidents, catastrophes : retours d'expérience, n°91, septembre.
- AUBRY (G.), 1998, «Retour d'expérience sur la gestion de crise en matière d'information, communication et décision à la SNCF», in *Actes de la 1^{re} séance du Séminaire Retours d'expérience, apprentissages et vigilances organisationnels. Approches croisées*, Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, CNRS, Grenoble, p.197-207.
- BOURRIER (M.), 1999, *Le nucléaire à l'épreuve de l'organisation*, Paris, PUF.
- de COURVILLE (B.), 1998, «Maîtrise des risques à Air France. Système de retours d'expérience», in *Actes de la 1^{re} séance du Séminaire Retours d'expérience, apprentissages et vigilances organisationnels. Approches croisées*, Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, CNRS, Grenoble, p. 135-174.
- CROZIER (M.), FRIEDBERG (E.), 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- FRIEDBERG (E.), 1993, *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action collective organisée*, Paris, Seuil.
- GILBERT (Cl.), BOURDEAUX (I.), 1999, *Procédures de retour d'expérience, d'apprentissage et de vigilance organisationnels*, Rapport de fin d'opération (pour l'IPSN, le ministère de l'Équipement, des Transports et du logement, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, la MIRE, la Direction de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur, l'INESC, l'Agence Rhône-Alpes pour les sciences sociales et humaines), CNRS, Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, septembre, 308p.
- GUICHARD (F.), «Enquêtes judiciaires, enquêtes techniques et retour d'expérience : quelles possibilités de conciliation ?», in *Actes de la 6^e séance du Séminaire Retours d'expérience, apprentissages et vigilances organisationnels. Approches croisées*, p. 15-39.
- LAGADEC (P.), 1993, *Apprendre à gérer les crises*, Paris, Les Editions d'Organisation, p.89-92.
- LAROCHE (H.), 1995, *Risques, crises et problématique de la décision dans les organisations*, Actes de la 4^e séance du Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, Grenoble, CNRS.
- MASSON (J.), 1999, «Possibilités et modalités de coopération entre entreprise et association de victimes pour le retour d'expérience sur les accidents», in *Actes de la 6^e séance du Séminaire Retours d'expérience, apprentissages et vigilances organisationnels. Approches croisées*, Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, CNRS, Grenoble, septembre, p. 119-135.

B I B L I O G R A P H I E

PARIÈS (J.), 1999, «Le retour d'expérience dans l'aéronautique : l'exemple d'une enquête-accident», in *Actes de la 4^e séance du Séminaire Retours d'expérience, apprentissages et vigilances organisationnels. Approches croisées, Programme Risques Collectifs et Situations de Crise*, CNRS, Grenoble, p.85-112.

REASON (J.), 1996, «Are We Casting the Net too Widely in our Extended Search for Factors Contributing to Errors in Accidents ?», *Keynote Speaker, V^e International Conference of Human Factors Research in NPP*, Berlin, novembre.

TURPIN (M.), 1999, «Accidents et retours d'expérience : interactions, collaborations et conflits entre la justice, les administrations de contrôle et l'entreprise», in *Actes de la 6^e séance du Séminaire Retours d'expérience, apprentissages et vigilances organisationnels. Approches croisées, Programme Risques Collectifs et Situations de Crise*, CNRS, Grenoble, p.51-74.

VAUGHAN (D.), 1996, *The Challenger Launch Decision, Risky Technology, Culture, and Deviance at Nasa*, Chicago and London, The University of Chicago Press.

LA TRAÇABILITÉ COMME TECHNIQUE DE GOUVERNEMENT DES HOMMES ET DES CHOSES

par Didier TORMY

Le développement des échanges et des réseaux socio-techniques charrie son lot de parasites devenus ingérables dans la perspective classique d'une action publique territorialisée de quadrillage et de mise en quarantaine. Face à cette complexité, les pouvoirs publics développent de nouveaux outils de gouvernement permettant de «tracer» ces flux, à la fois plus précis mais également plus exigeants. À terme, l'extension de ce modèle à bien d'autres domaines que la gestion des risques collectifs recèle transformation de l'ordre socio-politique, en particulier sur le rôle de la population générale par rapport aux professionnels.

« Il entre dans les corps, il infeste. Son pouvoir infectieux se mesure à sa capacité de s'adapter à un ou plusieurs hôtes. Cette capacité fluctue, et sa virulence varie, et sa production de substances toxiques. Elles sommeillent, s'exaltent, s'exaspèrent, peuvent se perdre longuement. »

Michel SERRES, *Le Parasite*.

....

(1) Ce texte est issu d'un travail de cinq ans autour des lanceurs d'alerte, principalement sur les terrains de l'amiante, du nucléaire et des maladies à prions. Pour une analyse précise des mécanismes d'alerte et de crise, voir CHATEAURAYNAUD, TORMY, 1999.

....

(2) FOUCAULT, 1975.

Cet article traite des difficultés auxquelles sont aujourd'hui confrontés les pouvoirs publics, en France comme dans d'autres pays occidentaux, pour tenter de maintenir ou d'améliorer la sécurité sanitaire au sein de vastes réseaux de production et de distribution économique dont l'extension dépasse largement leur territoire de compétence¹. Il s'agit là d'un problème de gouvernementabilité assez nouveau. Longtemps, en effet, les États ont fait face aux menaces sanitaires qui pesaient sur leurs populations de façon territorialisée, en utilisant le système du quadrillage, de l'isolement et de la mise en quarantaine². Le développement des échanges et des réseaux de communication rend de plus en plus inefficaces et difficiles à mettre en œuvre ces systèmes de bouclage territorial : d'une part, les déplacements s'intensifiant, les exigences de libre circulation des personnes et des biens deviennent de plus en plus incompatibles avec l'arrêt brutal des circulations qu'exige dans le modèle de la quarantaine

l'impératif de sécurité ; d'autre part, la multiplication des déplacements d'humains et de «non-humains» entre les nations rend de plus en plus aléatoire le contrôle et la sanctuarisation des frontières.

Depuis quelques années, on assiste à l'émergence d'un autre modèle de contrôle des populations et des choses, complémentaire du modèle de la contention et de la clôture territoriale. Ce modèle s'appuie sur de nouveaux outils, pratiques et dispositifs de gouvernement rassemblés généralement autour de la notion de « traçabilité ». En suivant M.-A. Hermitte, il est possible de distinguer au moins trois usages du mot « traçabilité »³. En premier lieu, la traçabilité peut servir à la lutte contre les illicéités d'usage. On entend par là le fait qu'un certain nombre de produits en vente libre peuvent donner lieu à des usages illicites (par exemple, les produits indispensables à la fabrication de certaines drogues, appelés « précurseurs de la drogue »). Une traçabilité de ces produits permettrait de suspecter et de repérer la production de stupéfiants ou, au niveau du consommateur, le changement de composition de produits. Dans le domaine des maladies à prions (« vache folle », maladie de Creutzfeldt-Jakob), on peut évoquer de la même façon l'exemple des farines animales. La fabrication de ces farines est légale mais leur utilisation comme nourriture pour les bovins, et plus généralement les ruminants, est aujourd'hui interdite. Cette interdiction n'a pas empêché l'utilisation volontaire ou involontaire de ces farines, censées n'être plus destinées qu'aux porcs et aux volailles, pour des bovins⁴. En second lieu, la traçabilité peut être utilisée comme outil de sécurité *a posteriori*. Il s'agit alors « *de retrouver les objets dangereux une fois qu'ils ont été commercialisés* »⁵. Si les retrouver est primordial, c'est évidemment en vue d'agir sur ces produits (expertise, consigne, destruction, etc.). Enfin, la traçabilité peut servir d'outil de prévention des risques. Dans ce cas, elle est destinée à rendre « illicites des circulations non maîtrisables ». Ce qui passe en particulier par la mise en place des listes positives de produits, comme nous le verrons entre autres dans le cas des dispositifs médicaux implantables.

....
(3) HERMITTE, 1996.

....
(4) On pourrait encore citer le cas des hormones de croissance bovine, soupçonnées d'être frauduleusement utilisées par les sportifs et surtout les culturistes.

....
(5) HERMITTE, *op. cit.*

....

(6) Nous reviendrons sur la capacité d'extension de ce modèle à bien d'autres domaines que la gestion des risques collectifs : le domaine répressif (comme nous l'avons évoqué à propos des stupéfiants), le domaine social (lorsque la traçabilité vise à reconstituer les conditions sociales dans lesquelles certains services et marchandises importés sont produits dans les pays d'origine : travail des enfants, sous-rémunération des producteurs, etc.) ou encore, le domaine commercial (à travers la mise en place de labels et d'appellations d'origine).

Nous nous intéresserons ici principalement aux deux derniers usages de la traçabilité. La question que nous nous posons est de savoir à quels types de transformations dans l'ordre socio-politique tend à correspondre la mise en place progressive de la traçabilité comme nouveau modèle de gouvernementabilité⁶. Quels types d'intervention sont attendus de l'État dans ce modèle ? Quelles modalités de prise de décision y sont promues ? Quel type de compétences citoyennes y est réclamé ? Un examen de ces différentes dimensions peut permettre de cerner le genre de difficultés que rencontrent les promoteurs du nouveau modèle pour satisfaire deux contraintes tendanciellement antagonistes : d'une part, la garantie de sécurité due par l'État aux citoyens ; d'autre part, le maintien d'un niveau élevé d'échanges et de déplacements, compatibles avec les principes d'organisation libérale de l'économie mondiale. Nos exemples porteront notamment sur des cas récents liés aux prions, à la transfusion sanguine ou encore aux organismes génétiquement modifiés (OGM).

159

LES LIMITES DU MODÈLE DE LA QUARANTINE FACE À L'EXTENSION DES PARASITES

....

(7) WRIGHT, 1982.

....

(8) HERZLICH, PIERRET, 1984.

Le fait que l'activité humaine génère par elle-même des dangers inédits est fort connu et les règles de droit en ont largement attribué la responsabilité au producteur de l'activité dès la fin du XIX^e siècle. Plus tard, dans des domaines jugés particulièrement risqués ou liés à la sécurité de l'État, comme l'industrie aéronautique, nucléaire et de l'armement, se sont développées les premières formes de contrôle qui se rapprochent de la traçabilité actuelle⁷. Ces formes de suivi, comme nous allons le voir, sont appelées à se développer aujourd'hui en raison de ce qui fait la caractéristique majeure de certaines menaces contemporaines : elles réunissent la capacité de prolifération des «maladies d'hier»⁸, épidémies aériennes ou de contact (peste, choléra, grippe) liées au vivant, tandis que leur mode de prolifération suit étroitement les réseaux socio-techniques mis en place par les humains, ce qui en fait de véritables parasites. C'est cette superposition de propriétés

——— *La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses*

qui transforme l'utilisation de mesures de protections classiques en remèdes inefficaces.⁹

Soit par exemple le cas de ces deux cent soixante-dix personnes qui ont reçu en Irlande du sang provenant d'un donneur britannique qui s'est révélé par la suite être porteur de la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ), un fléau qui a déjà tué vingt-deux personnes en Grande-Bretagne. Les produits sanguins auraient été transfusés dans neuf hôpitaux irlandais avant d'être détruits le 26 novembre 1997, après le décès du donneur¹⁰.

Dans une circonstance comme celle-ci, il apparaît que le mode de fabrication des produits dérivés du sang (un mode industriel) et leur mode de diffusion (un mode commercial) font quasi immédiatement d'une alerte au départ locale un problème à gérer au niveau mondial. À l'occasion de cette alerte, le fabricant du produit, le laboratoire britannique Nycomed Amersham, a en effet révélé que le lot de produits suspects avait pu avoir été vendu dans cinquante-deux pays au total, où la société compte des clients réguliers de cette substance ! Les responsables de ce laboratoire ont ainsi estimé avoir vendu au moins dix mille unités du produit incriminé entre juin et septembre ou octobre de l'année 1997¹¹.

Cet exemple souligne comment, dans un monde où les procédés industriels se sont généralisés (ici notamment à travers le «poolage» des dons) et où les échanges de toute nature se sont intensifiés à un point qui n'avait jamais été atteint, les produits issus du sang d'un seul donneur peuvent, en quelques mois, se trouver disséminés sur toute la planète et être investis dans des applications extrêmement diverses (des immunoglobulines antitétaniques aux utilisations en injection par des radiologues, comme c'est le cas ici). Les réseaux de production et de circulation créent ainsi, à leur insu, des milliers de liens entre des personnes auparavant séparées, liens potentiellement propices à de nouvelles formes de menaces sanitaires.

Considérons, par exemple, les mesures prises à la suite de la découverte d'un cas de méningite, maladie rare mais à la mortalité foudroyante chez les enfants. Un petit garçon, originaire d'Indre-et-Loire, avait séjourné du 20 au 30 août

....

(9) Nous suivons M. Serres dans son utilisation sémantique étendue du parasite : il ne s'agit pas ici de se limiter à la parasitologie comme simple discipline biologique. M. Serres bâtit une cosmologie où la relation parasitaire est la relation sociale primaire, le contrat n'étant que second. En ce sens, le parasite n'est pas nécessairement dangereux ou même défavorable à l'hôte ; de même les menaces que nous traitons relèvent le plus souvent d'une logique de faibles doses, la question de leur dangerosité étant souvent seconde par rapport à celle de la mise en évidence de leur présence parasitaire.
SERRES, 1980.

....

(10) Selon *Le Figaro* du 15 décembre 1997.

....

(11) Ils adresseront des mises en garde à tous leurs clients, tout en assurant que le retrait des lots suspects doit être compris comme une «mesure de précaution» car, rappellent-ils, il n'est pas établi que la nouvelle variante de la MCJ soit transmissible par le sang. Selon l'*AFP* du 15 décembre 1997.

1998 dans une famille d'accueil à Pomas, entre Carcassonne et Limoux. Il avait été hospitalisé pour une méningite dès son retour de vacances, à Tours. Prévenus par la DDASS d'Indre-et-Loire, les services sanitaires de

QUADRILLAGE DÉMULTIPLIÉ

Dans *Surveiller et Punir*, M. Foucault a décrit les dispositifs disciplinaires et punitifs qui visaient (et visent toujours) à lutter contre les dangers provenant directement des humains. Il soulignait le rôle central du quadrillage de l'espace et associait le fonctionnement des hôpitaux à ce modèle de mise en isolement :

«Les aménagements de la surveillance fiscale et économique précédent les techniques de l'observation médicale : localisation des médicaments dans des coffres fermés, registre de leur utilisation ; un peu plus tard, on met au point un système pour vérifier le nombre réel de malades, leurs allées et venues, on les constraint à rester dans leurs salles; à chaque lit est attaché le nom de qui s'y trouve ; tout individu soigné est porté sur un registre que le médecin doit consulter pendant la visite ; plus tard viendront l'isolement des contagieux, les lits séparés»¹².

Ce type de mesures demeure évidemment valide par rapport à la plupart des pathologies infectieuses, tant humaines qu'animales. Cependant, la circulation intensive des personnes modifie le quadrillage de l'espace, qui n'est plus fixe mais suit désormais les déplacements des agents à surveiller, que ce soient des hommes ou des produits.

161

l'Aude ont fait mettre en œuvre une chimioprophylaxie par antibiotiques pour toutes les personnes ayant été directement en contact avec l'enfant. Il s'agit d'un traitement préventif (un responsable de la DDASS souligne que «*le germe est très sensible*» et «*la contagiosité très rare*»). Là où un découpage territorial aurait été autrefois envisageable, la multiplication des déplacements rend impossible le découpage entre une zone saine et une zone potentiellement contaminée. Dans un cas comme celui-ci, les modèles de «ligne Maginot» ou de quarantaine, bien adaptés à des alertes à faible extension territoriale, risquent d'être insuffisants. La traçabilité, comme nous allons le voir, tente de réadapter ces modèles, mais autour de nouvelles topologies dont la caractéristique principale est l'absence de continuité territoriale.

Pour répondre à la menace, on passe ainsi d'une division claire de l'espace territorial à la reconstitution d'un réseau de personnes et d'objets ayant été au contact de la menace

— — — — — *La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses*

....

(12) FOUCAULT, *op. cit.*, p.169.

supposée ou réelle. Dans cet exemple d'alerte à la méningite, la reconstitution est relativement simple, du fait, d'une part, que seuls les humains sont concernés, d'autre part, que le temps d'incubation de la pathologie est très court. Comme on va le voir, certains parasites potentiellement vecteurs de risques sanitaires ont une capacité à demeurer longtemps silencieux et à se fixer également sur d'autres hôtes que les humains, ce qui rend d'autant plus complexe la reconstitution du réseau d'entités ayant été au contact de la menace.

UNE PRÉOCCUPATION MONTANTE : RECONSTITUER LES RÉSEAUX

Regrouper dans des catégories adéquates, dénombrer, puis isoler ont longtemps été la tâche essentielle des acteurs chargés de la santé publique. Pour faire face aux nouveaux modes de prolifération des menaces sanitaires, cette préoccupation tend désormais à être supplante par une autre : il s'agit de reconstituer des réseaux et des parcours « individualisés » - ainsi dans notre exemple d'alerte à la méningite. Il s'agit là d'une opération familiale au sociologue des sciences et des techniques. « L'école de Paris » de la nouvelle histoire des sciences s'est en effet développée autour de la notion d'« acteur-réseau » pour décrire le développement et l'extension de dispositifs socio-techniques. Pour B. Latour, l'extension des réseaux socio-techniques est l'essence même de l'apparente différence entre monde moderne et pré-moderne, différence qui est pour lui quantitative et non qualitative¹³. Les principales productions de cette école analysent l'activité d'innovateurs à travers la description de pratiques liées à un réseau d'humains et de non humains. Le réseau, à la fois technique et social, est donc ici un opérateur descriptif neutre qui rend compte de la création du fonctionnement ou de l'arrêt d'activités¹⁴. Cependant, s'il peut apparaître relativement « simple » de reconstituer l'ensemble de ses alliés pour une créature du laboratoire, la difficulté est autre lorsqu'il s'agit de mettre au point, hors du laboratoire, la traçabilité d'un parasite. En outre, cette tâche entre en tension avec la description

....
(13) Cf. notamment LATOUR, 1991.

....
(14) Ainsi par exemple dans le cas de la production de piles à combustibles : «L'électrode n'est pas seulement une réalité scientifique et technique ; elle n'est pas seulement une pièce maîtresse dans un programme politique ; elle est les deux à la fois. C'est une réalité composée. Elle constitue à elle toute seule un réseau socio-technique. Pour faire apparaître sa nature hybride ainsi que son extension, il a suffi de suivre le processus de sa construction, c'est-à-dire le recrutement de tous les alliés humains ou non humains qui ont dû être mobilisés pour lui donner sa forme en même temps que sa robustesse», CALLON, 1989, p. 189.

....

(15) Ce décalage peut être rapproché de celui effectué par Luc Boltanski à propos de la critique : Cf. BOLTANSKI, 1990.

....

(16) D'autres «faces noires» ont été décrites à partir du cadre du travail : DODIER, 1996.

....

(17) Expression que nous reprenons à : STENGERS, 1993. Pour une exemplification de ce diptyque au cas des instruments statistiques, voir DESROSIERES, 1993.

....

(18) B. Latour illustre très précisément ce travail d'effacement effectué par les pastoriens parallèlement à leur propre reconstitution des réseaux de circulation des parasites (typhus, rage, diphtérie). Mais ce travail de reconstitution n'est qu'un moment du mouvement pastrien avant le passage au laboratoire et la fabrication éventuelle d'un vaccin/sérum et non un enjeu de longue durée propre aux acteurs, LATOUR, 1984.

du sociologue des sciences : en effet, la traçabilité est explicitement la recherche de l'ensemble des humains et non-humains qui ont permis l'existence de la chose tracée, mais, comme on l'a vu, en limitant le réseau à une série d'éléments pertinents. On peut dire que les acteurs étudiés par B. Latour et M. Callon cherchent à tenir leur réseau, au sens où ils doivent maintenir alignés toute une série d'éléments hétérogènes pour qu'il fonctionne à leur profit, alors que les nôtres visent à ce qu'ils soient bien tenus, c'est-à-dire que leur réseau puisse être ausculté, contrôlé, isolé, voire arrêté parce que son fonctionnement même peut être source de dangers.

De ce fait, le réseau n'est plus un descripteur largement extérieur aux acteurs mais l'enjeu même des luttes et controverses autour de la traçabilité : par exemple, doit-on tracer les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans des additifs largement diffusés dans les produits agro-alimentaires ? Le faire, c'est mettre en place de nouveaux réseaux de surveillance. Y renoncer, c'est considérer la lécitidine de soja comme «hors-réseau». La reprise en main par les acteurs de la notion de réseau ne nous oblige pas à l'abandonner, mais à prendre en compte le réseau qu'ils se donnent en renonçant aux descriptions totalisantes produites par le sociologue¹⁵. Si l'extension des réseaux est la cause première de l'innovation scientifique, nous en voyons en quelque sorte la face noire, la prolifération des parasites qui lui sont liés¹⁶. Et si une partie du travail d'attribution des découvertes/inventions¹⁷ consiste à effacer les traces passées des interventions des éléments du réseau hors laboratoire (interventions politiques, financières, etc.), les acteurs chargés de la sécurité sanitaire vont au contraire se donner pour tâche de reconstituer un ensemble de traces fragiles du passage des parasites¹⁸.

L'ABSENCE DE MÉMOIRES EXTERNES FACE À DES PARASITES DISCRETS

En l'absence des instruments associés à une politique de traçabilité - en particulier, la disposition de mémoires externes - la reconstitution des réseaux apparaît une entre-

— — — — — *La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses*

prise des plus ardues. Circulant dans de vastes réseaux socio-techniques, certains parasites ont en effet pour propriété de demeurer très discrets¹⁹. Cela pose un problème quasi insurmontable pour les localiser dans le temps et l'espace. Bien sûr, lorsqu'ils se déplacent en quantités très importantes, comme à Tchernobyl, leur impact est immédiatement tangible. Mais contrairement à d'autres menaces plus habituelles, leur fréquentation n'a pas d'effets immédiats pour l'hôte, ce qui peut entraîner un diagnostic d'innocuité.²⁰ Comme on le voit, l'absence d'effets à court terme n'est pas sans conséquences du point de vue même de la reconstitution *a posteriori* des réseaux. Si d'autres effets sont supposés ou constatés à long terme, comment remonter aux causes premières de la contamination ? En l'absence d'instruments liés à une politique de traçabilité, la seule solution consiste à solliciter la mémoire des acteurs eux-mêmes. La chose est difficile et source de nombreuses critiques. Ainsi à propos de l'enquête épidémiologique sur les leucémies menée par le professeur J.-F. Viel autour de l'usine de retraitement des déchets nucléaires de la Hague²¹, une des principales critiques fut celle du « biais d'anamnèse » : « Comment se souvenir combien de fois on est allé à la plage quand on était enceinte vingt ans plus tôt et d'où venaient les coquillages qu'on a mangés ? »²². Pareille critique peut apparaître de bon sens : en l'absence de mémoires externes, comment les personnes peuvent-elles reconstituer avec précision leurs déplacements et leurs actions sur des durées aussi longues que dix ou vingt ans ? Malheureusement ce biais d'anamnèse n'est pas particulier à l'enquête du professeur Viel, mais porte sur presque toutes celles concernant l'effet des vecteurs de risques sanitaires, hôtes souvent si discrets qu'on les ignore ou les oublie facilement.

Ainsi, même les réponses les plus sophistiquées en termes épidémiologiques semblent démunies face à des vecteurs comme les prions : il est très délicat, très coûteux et très incertain de retracer *a posteriori* l'ensemble des éléments ayant été au contact avec eux, dès lors que les expositions ne sont pas massives avec des effets tangibles sur une courte période. Face à cette impossibilité de reconsti-

....

(19) Cette discréption est telle que l'on peut facilement mettre en cause leur dangerosité en l'absence de victimes avérées sur une longue durée. L'amiante contenue dans les flocages des bâtiments était ainsi souvent considérée comme inoffensive tant qu'elle demeurait confinée, innocuité d'autant plus soutenable que les cas de pathologies extra-professionnelles (hors des travailleurs de l'amiante et du bâtiment) n'étaient pas particulièrement apparents. Mais la poussière d'amiante, comme tout bon parasite, a des capacités de circulation (circuit d'aération...) peu prévues. Pour une description précise du dossier de l'amiante en France, voir CHATEAURAYNAUD, TОРNY, 1998.

....

(20) C'est ce qui permet, par exemple, à Roland Masse, alors président de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) de relativiser le danger des faibles doses de radioactivité dans les aliments : « *La France n'a édicté aucune limite de contamination pour les produits de consommation. Pourquoi ? Parce qu'en situation normale, ce n'est pas nécessaire. Alors c'est vrai qu'on peut trouver par-ci, par-là un crabe contenant 1250 becquerels. On peut même le manger vous savez ! Ce n'est pas comme lorsqu'on trouve des salmonelles dans un fromage : là, l'impact sur la santé est immédiat* », cité par RIVASI, CRIE, 1998, p. 132.

....

(21) cf. CHATEAURAYNAUD, TОРNY, 1999.

....

(22) C. Hill, chercheuse à l'INSERM, citée par RIVASI, CRIE, op. cit., p.142. La citation provient de *Libération* du 10 janvier 1997.

tuer le passé, la traçabilité est une technique de gouvernement des personnes et des choses qui va contraindre par

TRACER LE BIOGRAPHIQUE : UNE IMPOSSIBLE RECONSTITUTION ?

Le cas de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) illustre parfaitement la difficulté à laquelle sont confrontés les agents de la sécurité sanitaire pour reconstituer des réseaux en l'absence de toute mémoire externe. Cette maladie peut en effet se déclarer jusqu'à quarante ans après un contact avec son agent contaminant, que nous dénommerons ici prion²³.

Lorsqu'un cas de MCJ est repéré, les acteurs du réseau de surveillance font remplir un questionnaire à un membre de la famille du patient, celui-ci n'étant en général plus en état d'y répondre lui-même. Le questionnaire, utilisé au niveau européen, se présente sous la forme d'un cahier de quatre-vingt pages noircies de questions - ce qui est caractéristique d'une enquête tous azimuts, lié à l'absence d'hypothèse dominante sur les facteurs de risque. «*Le problème de ces questionnaires, nous confiait un membre du réseau, c'est que c'est assez pêche à la ligne.*» En effet, la liste des questions inclut des facteurs d'identification classiques (sex, âge, lieu de naissance, profession), des facteurs cliniques (date des premiers symptômes, nature des symptômes, date de diagnostic clinique) ou encore, des facteurs d'histoire médicale (opérations, transfusion, don du sang, greffes mais également traumatisme crânien, fréquentation d'un ophtalmologiste, maladies infectieuses, vaccinations, tatouages, utilisation de substances toxiques type tabac ou alcool, etc.).

Une autre partie du questionnaire inclut la famille du patient au sens élargi du terme, en prenant en compte l'âge actuel ou l'âge de la mort et le diagnostic de troubles nerveux. D'autres facteurs exogènes, plus spécifiques aux maladies à prions, sont également envisagés : l'exposition aux animaux sous diverses formes (la viande, le cuir, le bétail, les morsures), avec spécification de ces animaux (chats, chiens, cochons, chevaux, moutons, bœufs, furets, belettes, animaux à fourrure, hamster, daim). L'alimentation, enfin, fait l'objet d'un traitement spécifique, lui aussi extrêmement détaillé. «*Le questionnaire est fait en deux parties, à cause de la date, c'est-à-dire qu'on interroge sur les habitudes alimentaires avant 85 et après 85.*»

On voit ici l'ampleur de la tâche de reconstitution qui est nécessaire du fait de la grande variété des hôtes connus ou supposés pour le prion et de la durée potentielle de sa «période muette» au sein d'un organisme.

165

différents moyens la création d'une mémoire ordonnée pour le futur.

LA TRAÇABILITÉ : UN MODÈLE DIFFICILE À METTRE EN ŒUVRE

Rapport Mattei sur la «vache folle», Rapport Huriel sur la sécurité sanitaire, Rapport Deneux sur la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou ani-

— La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses

male, Rapport Le Déaut sur les OGM, projet de loi sur la création des ISS (Instituts de sécurité sanitaire) : la mise en place d'une sécurité sanitaire par la traçabilité est aujourd'hui largement discutée sur le plan réglementaire. Mais en quoi consiste précisément cette désormais fameuse traçabilité ? Il s'agit d'une notion dont on peut dire d'abord qu'elle recouvre un spectre de mesures très larges : la qualification des matières premières qui composent les produits (ainsi, les pouvoirs publics peuvent décider qu'un hamburger ne peut contenir tel ou tel tissu, qu'un flocage ne peut contenir de l'amiante, etc.) ; la détermination des liens induits par la fabrication la circulation et l'utilisation (les pouvoirs publics peuvent exiger de connaître pour chaque produit l'ensemble des entités avec lesquels il est entré en contact, en définissant la nature du contact. Cette identification se fera souvent par lots, plutôt qu'individuellement, mais elle peut être individuelle. Ainsi, on peut exiger de connaître l'ensemble des patients ayant été en contact avec un instrument chirurgical donné, sur une période de temps donnée) ; l'étiquetage et le marquage des produits (chaque produit peut être identifié par un certain nombre de caractéristiques prédéfinies soit marquées sur le produit lui-même, soit, le plus souvent, attachées à son emballage. On peut ainsi indiquer sa provenance, son numéro d'identification, sa date de validité mais aussi s'il contient ou non des OGM) ; la localisation des produits (dans le réseau de circulation, on peut à chaque instant savoir où se trouve un produit donné, ce qui peut permettre d'édicter une consigne, un retrait ou une destruction de produits lorsqu'ils sont soupçonnés d'être dangereux. Ainsi, les produits sanguins dérivés issus d'un donneur atteint ultérieurement de maladie de Creutzfeldt-Jakob peuvent être immédiatement localisés) ; la conservation d'un échantillon de produits (les pouvoirs publics peuvent demander la conservation pour expertise d'une petite partie du produit ou d'un représentant d'un lot à des fins d'expertise pour déterminer par exemple la présence d'OGM).

Il s'agit en somme d'un ensemble de techniques qui vise à permettre à tout instant, par des procédés appropriés de

constitution de mémoires externes aux personnes, la relocalisation des produits et des marchandises, sans pour autant enfreindre le principe de leur circulation. Les difficultés pratiques soulevées par cette modalité inédite de gouvernement des personnes et des choses sont nombreuses. Nous en examinerons quatre : la question des modes de sélection des populations concernées ; celle des modalités d'arrêt de l'action publique ; celle des compétences spécifiques attendues des citoyens ; celle, enfin, du « secret d'État » et de la transparence de l'information due au public.

TRIER, ÉLIMINER, EXCLURE : QUEL EST LE BON MODE DE SÉLECTION DES POPULATIONS ?

Un des premiers problèmes pratiques que rencontrent les décideurs et les experts qui ont en charge la mise en place des dispositifs de traçabilité est de savoir qui doit y être inclus et qui doit en être exclu. Cette question ne va pas de soi, contrairement à ce qui se passait dans le modèle du quadrillage et de la quarantaine. La délimitation des populations à suivre n'étant plus, ou étant moins directement liée à un lieu précis, à un territoire ou à une appartenance nationale, il s'agit en effet désormais de déterminer des critères qui permettront de distinguer préventivement qui fait partie du problème (c'est-à-dire : est vecteur potentiel de risques) ou qui n'en fait pas partie - à moins de considérer « tout le monde » sur un territoire donné comme vecteur potentiel, ce qui conduit précisément à un retour, toujours envisageable, vers le modèle de la quarantaine.

....

(24) D'autres problèmes se sont posés à la transfusion dont la massive contamination par l'hépatite C, mais celle-ci n'a pas eu jusqu'à présent le même effet visible de redéfinition des missions, structures et procédures de la transfusion sanguine.

Les produits sanguins sont un bon exemple des problèmes de sélection des populations concernées que doit affronter le nouveau modèle. En France, le sang a été le siège d'un précédent dévastateur et particulièrement marquant, la contamination des transfusés et des hémophiles par le VIII, qui a fortement structuré le domaine, en particulier avec la création de l'Agence française du sang (AFS)²⁴. La sécurité transfusionnelle mise en place après l'affaire dite du sang contaminé s'est accompagnée d'un système d'hémovigilance assez sophistiqué, impliquant une

— La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses

traçabilité des produits. À l'intérieur de ce système, les premières mesures de prévention contre la transmission de la MCJ sont liées aux victimes du traitement du nanisme hypophysaire par hormone de croissance²⁵. La sélection des donneurs apparaît comme la première mesure disponible pour lutter contre une éventuelle transmission d'éléments contaminants : toutes les personnes traitées à l'hormone de croissance doivent être considérées comme potentiellement à risque et écartées du don. Il s'agit selon l'AFS d'*«une contre-indication absolue»*²⁶. Ce critère d'exclusion, cependant, ne permet pas en lui-même de mettre un frein à toutes les inquiétudes. L'affaire du sang contaminé a montré le fossé entre les recommandations et leur application pratique, ainsi que les moyens de contrôle dont disposent les autorités régulatrices²⁷.

Pour s'assurer de la validité du contrôle, les experts envisagent de jouer sur deux moyens différents : d'une part le questionnaire précédent le don de sang ne cesse d'être renforcé ; d'autre part, la liste des personnes traitées par hormone de croissance est transmise depuis France-Hypophyse²⁸ vers l'AFS. Deux techniques de repérage et de sélection des populations sont donc déployées conjointement : d'une part, la participation active des donneurs qui portent avec eux leurs antécédents ; d'autre part, des rapprochements effectués par des institutions sans passer par les donneurs. Chaque procédure a ses limites : dans le premier cas, elle requiert en chaque point du réseau de récolte une bonne volonté à la fois des personnels et des donneurs, en plus d'une capacité mémorielle de ces derniers. Dans le second, outre la nécessité d'un «service des recouplements» efficace, les personnes sont représentées par des données fixes (nom, adresse, date de naissance) dont certaines peuvent changer au cours du temps (mariage, déménagement). La mise en place de ces dispositifs lourds et susceptibles d'imperfections s'accompagne d'une multiplication des critères d'exclusion des donneurs.

Cet allongement des critères d'exclusion soulève deux problèmes distincts : la mise en application du questionnaire pré-don devient de plus en plus fastidieuse avec un risque de baisse d'attention de la part des protagonistes, et

....

(25) Rappelons que plus de cent enfants dans le monde, dont une majorité en France, sont décédés de MCJ à la suite d'un traitement par hormone de croissance qui visait à contrer leur nanisme d'origine hypophysaire.

Pour une analyse, voir CHATEAURAYNAUD, Torny, *op.cit.*, 1999.

....

(26) Agence Française du Sang, 23 décembre 1992.

....

(27) Rappelons que la mesure d'exclusion du don du sang des groupes à risques, dont les homosexuels à partenaires multiples, définie par la circulaire Soulier DGS/3B n°569 du 20 juin 1983, avait provoqué une polémique publique importante, et, de ce fait, eu une application très faible. Voir *Libération*, «Les pédés, groupe sanguin indésirable», 16 Juin 1983 et STRAZZULLA, 1994. Sur l'importance de ce document pour l'affaire du sang contaminé, voir HERMITTE, 1996.

....

(28) Il s'agit d'une association à laquelle l'État a confié la gestion de l'approvisionnement et de la distribution de l'hormone de croissance. Ses responsables ont été mis en examen à la suite de différents rapports administratifs et aux plaintes de parents d'enfants malades ou décédés.

....

(29) Les conditions de cette parole publique sont problématiques : Paul Brown, expert reconnu des prions, a donné un entretien au Sunday Times qui a mis en avant les résultats d'une expérience encore en cours, dont les résultats n'étaient en conséquence ni définitifs, ni même susceptibles de communication scientifique. À la suite de cet article, Paul Brown fut invité à une conférence de l'Organisation Mondiale de la Santé (oms), qui publia un communiqué ambigu, entraînant une importante couverture ; voir par exemple *Le Monde* du 27 Mars 1997.

....

(30) *L'Humanité* du 1^{er} avril 1997.

la multiplication des exclusions peut faire surgir à terme un problème d'approvisionnement. L'aboutissement de cette logique se trouve dans l'exclusion, annoncée en décembre 1996, de l'ensemble des receveurs de produits labiles, ceux-ci étant considérés comme plus «à risque» en raison de leur absence de traitement inactivant (chauffage, etc.), contrairement aux produits dérivés. Mais est-ce encore suffisant ? Ne faut-il pas pousser plus loin les principes d'exclusion ? L'annonce publique, en mars 1997, d'une expérimentation apportant des éléments tangibles sur la transmission du prion par le sang suscite des positions plus radicales²⁹ : «*Ne faut-il pas écarter du don, même si la disposition peut être source d'incompréhensions, tous les donneurs ayant fait l'objet d'un traitement par produits sanguins, dans la mesure où un doute plane ? Le bénévolat du don et le caractère non lucratif de la collecte du sang, s'ils soulignent la noblesse du système transfusionnel français, n'en garantissent pas, à eux seuls, la qualité et la fiabilité*»³⁰. Comme pour d'autres activités, l'adoption de mesures de précaution de plus en plus draciniennes face aux alertes peut tendre à terme vers une cessation ou du moins, à une réduction très significative de l'activité même de la transfusion sanguine par manque de donneurs. Dans ce cas, le modèle de la traçabilité touche une limite, puisqu'il ne permet plus la poursuite de la production et de l'échange des produits.

NE PAS FAIRE DU MONDE UN LABORATOIRE : QUELLES MODALITÉS D'ARRÊT POUR L'ACTION PUBLIQUE ?

Un second problème pratique lié à la mise en place des dispositifs de traçabilité est de savoir comment arrêter l'action publique une fois qu'elle s'est lancée dans la remontée aux origines des produits et des personnes. La chaîne de contrôle, dont les implications économiques peuvent être lourdes, doit-elle être indéfiniment étendue dans des cas où le risque n'est pas absolument avéré ? Ce problème se pose par exemple dans le cas des dispositifs médicaux implantables qui recouvrent quantité de produits différents : valves cardiaques, lentilles intraoculaires, colle chirurgica-

le, catgut, greffes osseuses, fragments cutanés, cornées, souvent issus du monde animal. Dans ce domaine, il existe depuis avril 1994 un groupe d'experts sur la sécurité microbiologique des dispositifs médicaux, produits et procédés utilisés à des fins médicales. À l'été 1997, celui-ci avait étudié trois cent trente-six dossiers. Composé d'experts de différents domaines, son rôle est d'autoriser et de définir les conditions d'utilisation de tous les dispositifs médicaux implantables. Sa grande originalité est de définir une liste positive de ces dispositifs, c'est-à-dire que tous les produits qui ne sont pas sur cette liste sont interdits³¹.

Même si les prions ne sont pas les seules menaces pour la sécurité sanitaire, les conditions nécessaires pour leur élimination sont les plus draconiennes. Pour autoriser un produit, le comité demande à ce que le fabricant lui fournit un ensemble de pièces concernant tous les types de contrôle liés à la traçabilité avec des conditions particulières concernant la sécurité microbienne, bactériologique, virale ou prions, ce qui représente le plus souvent plusieurs centaines de pages. Si ces documents ne satisfont pas les experts, le dossier est placé en sursis à statuer, en attendant la fourniture de nouveaux documents, la clarification du dossier ou, plus rarement, le changement des procédures de fabrication (inversion d'étapes par exemple). Au troisième sursis à statuer, le dossier est refusé par le Comité. En revanche, si le dossier est conforme, un avis favorable est émis. Cet avis n'est pas définitif, il se situe dans une dynamique des connaissances autour du prion ou de ses hôtes. Chaque produit est individualisé. Ainsi le même produit fabriqué par la filiale X du groupe Sorip, autorisé précédemment, nécessite une nouvelle procédure s'il est produit par la filiale Y, parce que l'origine biologique des produits n'est pas la même. Néanmoins, nos acteurs n'étant pas ethnométhodologues, tout n'est pas renégocié à chaque fois : le Comité s'appuie lui-même sur d'autres formes de certifications pour étayer son jugement (autorisation de mise sur le marché ou avis du comité de sécurité virale de l'Agence du médicament).

On perçoit là clairement les problèmes liés au contrôle et à l'application pratique du « principe de précaution ». Où

....

(31) D'après un responsable de la DGS, cela est contraire au droit européen dans son principe de libre circulation.

s'arrêter dans une chaîne de traçabilité ? Où la commencer ? Où la finir ? Ne peut-on considérer les prions comme susceptibles d'envahir d'autres supports, aujourd'hui inimaginables ? En contraignant une très forte traçabilité avant même l'installation de tout dispositif de surveillance, et a fortiori, dans la plupart des cas, de toute victime, le groupe d'experts adopte, par application du « principe de précaution », un mode de fonctionnement lié aux matières dangereuses. En cela, il pousse loin l'activité de contrôle, en subordonnant la question du coût économique à l'impératif de sécurité. Reste que la chaîne, à un moment donné, doit être arrêtée, à moins de transformer l'ensemble du monde en laboratoire. Arrêt qui reste problématique et peut toujours être soupçonné d'être arbitraire ou dangereux.

QUELLES COMPÉTENCES SONT ATTENDUES DES CITOYENS ?

Un troisième problème pratique lié à la mise en place des dispositifs de traçabilité est pour les décideurs et les experts de déterminer le rôle qui revient aux citoyens dans leur mise en œuvre. Ce rôle, comme nous allons le voir, est appelé à être plus actif et plus important qu'il ne l'était dans le modèle précédent de la quarantaine. Le modèle de la traçabilité engage en effet une nouvelle définition de la vigilance citoyenne. Considérons par exemple le cas de la crise de la « vache folle » de mars 1996. À la suite de cette crise, l'étiquetage Viande bovine française (VBF) a imposé la traçabilité sur l'ensemble de la filière, « de la fourche à la fourchette » ou, autre slogan, « de l'étable à l'étalement », afin de garantir au consommateur une viande provenant d'un animal né, élevé et abattu en France. Antérieurement à ces mesures, deux systèmes de traçabilité différents existaient déjà : d'une part les bovins vivants étaient suivis *via* leur numéro d'identification, qui individualisait chaque animal auquel était associé un certain nombre de documents. D'autre part, les carcasses étaient identifiées et cette identification demeurait présente après découpe, ou du moins était disponible si aucun paquetage ne permettait un marquage (par exemple chez les détaillants bouchers). Quelles étaient les conséquences de cette séparation entre animal

vivant et viande ? L'abattoir était la plaque tournante où les animaux, quelque part entre la salle d'abattage et la salle de découpe, perdaient toute identification, ce qui rendait impossible par la suite la remontée vers l'élevage en cas de problème du côté de la filière aval, que ce soit pour appliquer des sanctions ou pour marquer une qualité d'élevage particulière³². Evidemment, en cas de problème sanitaire non repéré par les structures compétentes, et qui provenait des conditions d'élevage, il était impossible d'opérer un rappel de produits ou d'interdire la circulation de certains produits.

Le nouveau dispositif de traçabilité, étendu sur l'intégralité de la filière, peut être désormais utilisé y compris pour traiter des menaces anciennes - par exemple, un problème sanitaire classique en élevage : l'utilisation d'hormones aujourd'hui illégales, dont la visibilité a été particulièrement forte à la fin des années soixante-dix avec l'affaire du veau aux hormones.³³

Le modèle de la traçabilité n'exige pas seulement cette nécessaire vigilance citoyenne de la part des différents intervenants de la chaîne de commercialisation. Pour fonctionner, il réclame également que ces intervenants s'informent sur les procédures de fabrication et de transformation des produits qu'ils diffusent. Ainsi par exemple, dans le cas des viandes séparées mécaniquement (VSM), de nombreuses mesures ont été prises pour interdire certaines parties des bovins dans ces «viandes» qui entrent ensuite dans la composition de nombreux produits industriels (raviolis, tartes, hamburgers). L'arrêté du 23 avril 1996 interdit notamment l'utilisation des têtes, pieds, moelle épinière, colonne vertébrale issus des bovins nés avant le 31 Juillet 1991. De façon plus générale, ce sont les tissus considérés comme les plus infectants (classe I et II de l'OMS) qui sont éliminés de la consommation humaine. Mais comment s'assurer que d'autres tissus n'entrent pas dans la consommation ? Un vétérinaire, dans l'ouest de la France, a été amené à s'interroger sur cette question. Il s'était documenté sur les méthodes d'abattage en Grande-Bretagne, découvrant qu'il peut s'y pratiquer par pistolet pneumatique - méthode susceptible de provoquer la migration de

....

(32) La qualité des carcasses est évaluée à l'abattoir par des agents spécialisés, résultant d'un jugement expert et non de marques partagées par tous (type de nourriture, type d'élevage...). Sur l'importance de la perception dans l'expertise, voir BESSY, CHATEURAYNAUD, 1995.

....

(33) En 1996, en Bretagne, un détaillant boucher, au moment de préparer sa viande, aperçoit des cicatrices d'injection dans des cuisseaux de veau. Il pense à des injections d'hormones : «parce que normalement on ne fait pas d'injections dans le cuisseau, parce que c'est le morceau le plus noble. C'est dans le collet qu'on injecte», nous explique le vétérinaire qui a suivi l'affaire, et «Le boucher a remonté l'information ici [à l'abattoir] et on a pu remonter jusqu'au veau, jusqu'à l'éleveur, donc là il y a eu une traçabilité parfaite du détaillant. Là avertissement à l'éleveur et je communique le nom de l'éleveur à la coopérative et à la brigade d'enquête vétérinaire qui s'occupe de démanteler les filières d'anabolisants.» Dans un cas comme celui-ci, la traçabilité nécessite d'abord une attention particulière, ici celle d'un détaillant boucher, pour percevoir des traces suspectes. Il est vraisemblable qu'un simple consommateur n'aurait pu les percevoir. Mais le boucher aurait aussi pu se contenter de découper sa viande et de la vendre, en supposant que le consommateur est précisément moins bien équipé pour repérer ce type de traces.

....

(34) Cf. Brain emboli in the lungs of cattle after stunning, *The Lancet*, vol. 348, 31 août 1996.

«Près de quatre ans plus tard, le 6 mars 2000, l'AFSSA a produit une recommandation interdisant le «jonchage» dans les abattoirs de bovins, pratique liée à l'usage d'un pistolet automatique.»

....

(35) Sur une construction théorique de la vigilance voir CHATEAURAYNAUD, 1997, p. 101-127.

tissus cervicaux vers les artères pulmonaires³⁴. Il connaîtait par ailleurs les effets des traumatismes crâniens en médecine humaine, provoquant des embolies. Il a fait le rapprochement avec les conditions d'abattage des bovins et a donc cherché des tissus cervicaux dans d'autres organes. Or, les poumons (classe IIIb) ne font l'objet d'aucune mesure particulière et sont utilisés dans la fabrication de certaines saucisses. Finalement, la mise à jour, par une expérimentation vérificatrice, d'un tel lien entre tissus de classe I et produits de consommation humaine a pu entraîner de nouvelles mesures de contrôle (interdiction de fabrication, changement de technique d'abattage). Cet exemple illustre le fait que si la traçabilité des viandes n'est pas aujourd'hui directement utile en terme de santé publique par rapport à la maladie de Creutzfeldt-Jakob, son absence dans le cas des abats ou des VSM rend pensable l'introduction de tissus potentiellement dangereux dans la chaîne alimentaire. Ce n'est que par un travail rigoureux d'attention et de vérification, composantes complémentaires de la vigilance, que la traçabilité peut remplir son rôle³⁵.

173

MARQUER, IMMATRICULER, ÉTIQUETER : COMMENT PEUT-ON INFORMER LE PUBLIC ?

Jusqu'à présent, nous avons mis en scène la traçabilité dans un cadre de filière professionnelle ou d'expertise scientifique et technique. La vigilance citoyenne attendue était celle des différents intervenants dans la chaîne de production, de commercialisation et de contrôle sanitaire. Or, la participation des profanes, du «grand public», est l'une des contraintes majeures au bon fonctionnement de la traçabilité en «monde ouvert», sous peine d'y perdre une bonne partie de son efficacité. C'est ce que suggère l'exemple de cet élève, qui déjeunant à la cantine de son collège, trouva dans son steak une aiguille d'injection, de la taille de celles qui servent dans les soins donnés aux bovins. Dans ce cas, les vétérinaires ont pu «remonter» jusqu'à un certain nombre d'éleveurs. «Parce que, comme l'explique l'un d'eux, c'était vraiment un collège assez important donc ils avaient acheté énormément de sous-

—La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses

vide, et ils avaient bien sûr gardé les étiquettes, mais ils ne savaient plus de quel paquet provenait le steak, comme ils en avaient un grand nombre. Par contre avec toutes ces étiquettes, on a pu remonter jusqu'à huit éleveurs, environ dix bovins. Il y a dix bovins qui ont pu donner ce steak avec une aiguille dedans. Alors, on a bien sûr fait remonter l'information jusqu'aux coopératives et sur l'abattoir, les éleveurs, mais on n'a pas pu mettre de procès-verbal, puisqu'on ne savait pas lequel des huit c'était.

Comme le montre cette anecdote, les contraintes deviennent extrêmement importantes lorsqu'on quitte un espace professionnel pour aller vers un monde plus ouvert, en particulier des espaces collectifs. D'où un quatrième problème pratique lié à la mise en place des dispositifs de traçabilité : comment assurer le contrôle jusque dans l'assiette afin que l'alerte qui résulterait d'un consommateur puisse aboutir quelque part ? Comment informer le public pour qu'il participe à l'action de vigilance attendue de lui ?

Une entreprise paranoïaque ?

La traçabilité des viandes peut être utile dans le cadre de certains incidents sanitaires, mais cela demande une tangibilité importante du phénomène : l'aiguille est immédiatement perceptible, le prion, lui, ne l'est pas. Vus les délais de contamination, relier les cas de MCJ à une consommation particulière est pratiquement impossible, à moins que chacun ne conserve toutes les identifications de l'ensemble de ces consommations sur dix ou quinze ans, et encore faudrait-il pouvoir ensuite recouper les informations. Ce qui paraissait déjà extrêmement présomptueux en terme d'interrogation avec le questionnaire du réseau de surveillance se transforme ici en entreprise paranoïaque. Néanmoins, on peut, dans un premier temps, s'assurer d'une traçabilité des supports ayant le plus d'affinités avec les agents pathogènes : un certain nombre d'abats sont interdits pour cette raison. La Direction générale de l'alimentation (DGAL) cherche à inclure dans les modes d'exclusion de ces abats une coloration résistant à de nombreux traitements afin de permettre leur identification en cas de réintroduction dans

•••

(36) Intervention de J.-F Molle, directeur général, chargé du département « Sécurité alimentaire, réglementation et environnement » du groupe Danone, L'utilisation des OGM dans l'agriculture et dans l'alimentation : OPECST, 1998.

•••

(37) On connaît de ce point de vue l'importance de l'apparition du logo VBF dans la limitation de la baisse de consommation des produits bovins après la crise de mars 1996.

•••

(38) Dès lors qu'il s'agit de denrée composée, aucun ingrédient, quelle que soit sa teneur, ne devra être issu d'OGM. Les termes à utiliser pour cette allégation sont : «produit obtenu sans recours aux techniques de modification génétique». Une mention du type «animal nourri avec des produits obtenus sans recours aux techniques de modification génétique» pourrait aussi être employée pour des denrées d'origine animale, à condition que cette allégation puisse être démontrée. L'utilisation de toute référence à une mention négative ne doit être possible que si la preuve de l'allégation peut être établie sans ambiguïté. Seule une traçabilité sans faille permet d'apporter une garantie fiable de cette mention. Des démarches de contractualisation des opérateurs d'une filière, du producteur jusqu'au transformateur, sont nécessaires pour l'établissement de cette traçabilité. Un système de certification, qui s'inscrirait dans les dispositions existantes (agriculture biologique, certification de conformité, label) assurerait une transparence et donc une crédibilité à ces allégations. Avis du Conseil National de l'Alimentation (CNA) sur l'étiquetage sans OGM, 17 Juin 1997.

•••

(39) *Ibid.*

la chaîne alimentaire. Là encore, la traçabilité implique d'abord de rendre tangibles les propriétés des «viandes» elles-mêmes. Le consommateur ne peut en effet s'appuyer sur ses capacités sensorielles pour déterminer la présence ou l'absence de nombreux parasites tels les OGM : «*La difficulté est que l'utilisation du génie génétique est relativement inodore et sans saveur dans de nombreux produits*»³⁶. La solution consiste alors à lui fournir sous une forme claire un étiquetage qui lui indique des éléments issus de la traçabilité³⁷.

Dans le domaine des OGM, cette question des modes et conditions d'étiquetage se trouve au centre de la controverse. Les experts du Conseil national de l'alimentation, prenant en compte la nécessité de laisser au consommateur lui-même le choix de promouvoir ou non l'utilisation des nouvelles technologies génétiques, envisagent en effet un étiquetage qui lui permette de faire la part entre produits avec ou sans OGM.³⁸

L'étiquetage est considéré ici comme un devoir d'information vis-à-vis du consommateur afin de lui rendre l'initiative dans le choix des produits avec ou sans OGM. Par rapport à la traçabilité, l'étiquetage représente une extension au-delà des filières professionnelles : là où le nucléaire ou l'aéronautique créaient un système à destination des professionnels, le domaine alimentaire va au-delà en introduisant le consommateur dans la chaîne de traçabilité. Mais celui-ci se trouve dans une position de dépendance vis-à-vis des filières professionnelles, qui sont seules capables d'assurer l'adéquation entre l'étiquetage et l'absence d'OGM. Pour introduire cette traçabilité, deux méthodes différentes sont envisagées : l'une fondée sur l'origine des ingrédients utilisés (qui implique une traçabilité des matières incorporées) et l'autre sur l'analyse au cas par cas des lots d'ingrédients utilisés (qui implique une détection systématique)³⁹. Les formes de preuve et d'attestation de l'absence de vecteurs de risques potentiels sont diverses et ne coïncident pas nécessairement : passer par le laboratoire ne garantit que des qualités de l'échantillon et du lot qui lui est éventuellement lié alors que la traçabilité seule s'appuie sur la certitude qu'à chaque moment (semences, transport,

transformation) le réseau de circulation est parfaitement défini et «étanche». Ce n'est qu'en combinant les deux (mais à quelle fréquence, à quel coût ?) qu'on s'assure de la validité de la traçabilité par la visibilisation, en laboratoire, de l'absence ou de la présence des OGM. Le consommateur, informé par la restitution de la tangibilité via l'étiquetage peut toujours basculer dans l'inquiétude à moins de se doter lui-même d'un laboratoire portable.

DU CONSOMMATEUR AU RECEVEUR DE PRODUITS SANGUINS : JUSQU'ÔÙ FAUT-IL INFORMER LE PUBLIC ?

L'information du consommateur est l'un des buts explicites de la traçabilité des viandes, et plus généralement des denrées alimentaires. Mais qu'en est-il du patient qui n'a pas fait un choix de consommation mais a reçu par nécessité des produits sanguins⁴⁰. Faut-il eux aussi les prévenir de la présence éventuelle, et même fortement hypothétique, de vecteurs de risques mortels ? Le texte évoqué plus haut à propos de la sélection des donneurs envisageait déjà le problème des receveurs, en déployant un dispositif de mémoires externes propre à l'institution et mobilisable à l'avenir : «*Les informations relatives aux receveurs éventuels devront être conservées selon une procédure définie par l'ETS [Établissement de transfusion sanguine], de manière à pouvoir retrouver rapidement ces receveurs si des éléments nouveaux apparaissaient, notamment au niveau des risques de transmission et des possibilités de diagnostic en fonction de l'évolution des connaissances*»⁴¹.

Conserver une information sur un risque éventuel sans prévenir les personnes concernées peut être problématique et peut se révéler décisif dans le passage à l'affaire comme dans le cas des contaminations par hormone de croissance⁴². Pour résoudre cette question, le ministre de la Santé s'est tout d'abord adressé au Comité d'éthique (CCNE). Celui-ci a répondu en concluant négativement sur le passage de l'alerte et la jugeant infondée : «*Le Comité national d'éthique estime qu'en l'état actuel des connaissances, il n'existe aucun argument en faveur de la possibilité de*

....

(40) Cette nécessité est néanmoins discutable non dans l'absolu mais en terme de quantités et d'équilibre bénéfice/risque. On sait que le VIH a provoqué une forte diminution de l'utilisation des transfusions dites de confort. Il est possible que le prion ait le même type d'effet.

....

(41) Il s'agit ici des receveurs de produits labiles.

....

(42) La question de l'information du patient est largement discutée de façon plus générale, en particulier avec l'installation de la norme du «consentement éclairé». Mais les prions rendent encore plus délicate l'information, y compris dans le cas du traitement par hormone de croissance: c'est au médecin traitant qui connaît le patient et sa famille d'apprécier quand et comment il doit informer s'il peut le faire. Logique pour toute personne concernée qui souhaite connaître les risques, les symptômes et l'évolution d'une telle maladie. Abusif, peut-être, si l'on impose une vérité douloureuse à qui ne veut ou ne peut l'entendre. (...) Libre au [médecin] de délivrer directement une information, somme toute très difficile car un certain mystère demeure face à cette affection, ou encore d'adresser son patient à un spécialiste, «Risque de transmission : une vigilance mesurée», Panorama du médecin, 3 octobre 1994.

....

(43) Avis du CCNE, avril 1996.

contamination par le sang, bien qu'évidemment la preuve absolue de l'innocuité ne puisse être donnée. Informer les receveurs qu'ils courrent, ou feraient courir, par don de leur sang, un risque infime contre lequel on ne peut rien ne paraît pas éthiquement acceptable. Les écarter du don de sang sans qu'ils en soient informés ne semble pas davantage possible»⁴³.

Deux questions différentes sont ici abordées : d'une part une alerte concernant les receveurs eux-mêmes, d'autre part une alerte dérivée où le sang des receveurs devient lui-même un support créant de nouveaux liens par le don du sang. Le second problème a été tranché par le ministère en excluant du don tout receveur de produits labiles. Mais, comme pour les autres systèmes de contrôle, encore faut-il que celui-ci en soit informé, à moins bien sûr de conserver l'ensemble des traces des produits reçus, ce qui peut être problématique, en particulier dans le cadre hospitalier.

«Avez-vous reçu des produits sanguins ?» : comment répondre à cette question si on n'a pas été spécifiquement informé ? De plus, il faut être capable de reconnaître ces produits lorsqu'on nous les administre. Prenons l'exemple des immunoglobulines antitétaniques. Celles-ci sont administrées systématiquement à un patient qui est admis dans une structure hospitalière avec une plaie ouverte, afin d'éviter une contamination par le téton. Si l'on veut s'assurer demain que ces patients sont bien conscients d'avoir reçu ces produits, il n'existe aucune structure de représentation qui permette de les atteindre : «*Nous ne nous adressons pas à 1500 ou 2000 hémophiles parfaitement identifiés, mais peut-être à 50 000 ou 70 000 malades qui circulent en France dont on connaît pourtant le nom. Les pharmaciens qui pratiquent la traçabilité disposent de listes qui dorment dans leurs ordinateurs !*»⁴⁴. Le problème reste donc entier. C'est pourquoi, à la suite d'une nouvelle alerte liée aux produits sanguins, le ministère demandera un nouvel avis au Comité d'éthique et à l'Académie de médecine, laquelle répondra par cette formule : «*Toute personne a droit à une information loyale, claire et appropriée sur son état*». Dans tous les cas [l'Académie recommande] une information large, précise et continue du corps

....

(44) CHAST, 18 juin 1997.

médical». Même si cette déclaration a entraîné de nombreux débats sur la lourdeur de la gestion des procédures d'information et sur l'angoisse qu'on pourrait créer inutilement chez les receveurs, l'évolution qu'elle marque est le signe de la mise en place d'une nouvelle politique de la vigilance, incluant ici des citoyens sans qualité particulière (tout le monde peut avoir reçu du sang) dans un dispositif de surveillance et de contrôle.

Une telle politique de concertation des citoyens n'est pas sans susciter des oppositions. En effet, le CCNE a lui aussi répondu au ministre, plus tardivement (1^{er} octobre 1997). Pour sa part, le Comité différencie nettement l'information du médecin et l'information du malade. Dans le premier cas, l'intérêt de santé publique et de recherche est central : «*L'identification des malades ayant reçu ce type de produits doit être dès maintenant prospectivement enregistrée afin de permettre des études épidémiologiques ultérieures et de tracer facilement les malades en cas de nécessité*»⁴⁵. Mais ces nécessités sont extérieures à la personne du malade : celui-ci n'a pas d'action dans les dispositifs de recherche et de traçabilité. En conséquence, il n'y a pas nécessité de l'informer en l'absence de certitudes. L'alerte est ici réduite à un générateur d'inquiétude qui ne peut trouver de point d'appui pour se résorber : «*L'information sur le risque potentiel que comportent certaines thérapeutiques est d'une autre nature que l'information sur le traitement lui-même quand elle ne repose pas sur des faits scientifiquement établis. Dès lors qu'un risque est connu, scientifiquement démontré, l'information du malade s'impose. Si le risque est virtuel, théorique, cette information n'a pas de justification éthique car elle peut être ressentie comme une menace inconnue, diffuse, qui peut inciter à des comportements irrationnels dangereux pour le malade lui-même et pour la société. C'est actuellement le cas pour [la MCJ]*»⁴⁶.

Ce qui se joue dans cette controverse entre CCNE et Académie de médecine, c'est bien l'extension de la politique de traçabilité : doit-on la confiner dans un espace professionnel délimité ou l'étendre dans un espace public *a priori* illimité ? Ou dans un autre domaine, à quoi sert-il

....

(45) CCNE, n°55, 1^{er} octobre 1997.

....

(46) Ibid.

d'informer sur les plus petits incidents du parc nucléaire, si ce n'est créer l'inquiétude ? Les experts sont-ils les seuls qui peuvent déterminer la pertinence de telles informations et agir en conséquence ? Le modèle de la traçabilité conduit en définitive à choisir entre deux anthropologies politiques : soit on dote les personnes de capacités de vigilance propres, utiles à elles-mêmes mais également partageables, d'un sens normal de l'inquiétude et on les inclut éventuellement dans des dispositifs de traçabilité. Soit on considère que, face à une incertitude, elles peuvent adopter des comportements «irrationnels dangereux» pour elles-mêmes et «pour la société». À cela s'ajoute la question de la durée : dans le premier cas, les personnes sont dotées de capacités de circulation, ce qui rend difficile leur suivi à partir d'un dispositif panoptique, dans le second cas, on peut, «facilement», à chaque inflexion scientifique du risque, les tracer.

Dans la lutte contre la dissémination des parasites en «monde ouvert», la traçabilité, telle que nous l'avons décrite ici, a essentiellement deux fonctions. D'une part, elle permet d'introduire ce qu'on pourrait appeler des «barrières» à l'entrée des réseaux, barrières qui visent, par l'adoption de procédures de tri et d'exclusion, à prévenir l'introduction de menaces potentielles. D'autre part, parce qu'il est aujourd'hui largement admis par les acteurs chargés de la sécurité sanitaire que ces barrières ne suffisent pas et ne suffiront jamais, la traçabilité doit permettre de doter les pouvoirs publics d'une capacité de ratrappage des produits en circulation (retrait, destruction, consigne, information) liée à une possibilité de repérage d'événements surgissant en un point donné du réseau mis sous surveillance.

Tout comme l'organisation de la «discipline» au sens de Foucault s'étendait, pour atteindre son but, bien au-delà de ses institutions les plus visibles (en devenant un véritable modèle d'organisation socio-politique), la traçabilité, pour réussir à contenir l'émergence de menaces multiple, tend aujourd'hui à être étendue au-delà des univers professionnels où elle est déjà implantée. De ce fait, la renégociation des frontières entre univers professionnels et profanes

constitue, comme nous l'avons vu, un premier enjeu qu'introduit le nouveau modèle. Ce n'est pas le seul : la circulation des parasites, liée à celle des personnes et des marchandises, dépasse largement le cadre de l'État-Nation qui était présupposé dans les exemples précédents. Il y a là une difficulté supplémentaire qu'illustre bien le cas des OGM : «*J'ai en tête l'affaire de Kochko dans le Tarn-et-Garonne. Je la résume brièvement car nous l'avons reçu dans nos auditions. Il s'agit d'un agriculteur biologique du Tarn-et-Garonne qui fait du soja biologique, avec un cahier des charges. Il vendait son soja à un exportateur de Poitiers, qui l'a vendu en Allemagne. Lors d'un contrôle en Allemagne par les techniques PCR (...) on a découvert que le tofu fabriqué à partir de son soja avait une «contamination» non-prévue d'un soja génétiquement modifié. On remonte la filière et on arrive chez l'agriculteur. Le problème de la responsabilité se pose. Lorsqu'il s'adresse au semencier, celui-ci dit que c'est exempt d'OGM. On a fabriqué ces semences aux États-Unis. Lors de la fabrication des semences, certains pollens sont vraisemblablement venus de champs de sojas génétiquement modifiés. La contamination était sans doute faible, mais nous allons arriver à la même chose au niveau de notre pays, et cela posera le problème de l'étiquetage et de la traçabilité*»⁴⁷.

La dimension internationale de la circulation des parasites potentiellement vecteurs de dangers sanitaires pose la question du cadre juridique pertinent lors d'une éventuelle recherche de responsabilité, elle-même indexée sur la capacité variable de mise en jeu de la traçabilité. Une solution consisterait à confiner les réseaux de circulation de certains types de produits à l'intérieur de l'espace national. Pour cela encore faudrait-il s'assurer de l'absence de parasites déjà présents sur le territoire : on sait que ce fut le choix du Centre national de la transfusion sanguine (CNTS) qui interdit l'importation de produits sanguins et maintint une collecte et une fabrication de produits non chauffés au niveau national⁴⁸. En l'absence d'un tel choix «protectionniste», la pratique intensive du «poolage» qui démultiplie les liens entre donneurs et receveurs rend rapidement indispensable une forte traçabilité (dont l'acceptation

....
(47) Député, Président de l'OPECST, LE DÉAUT, *op.cit.*
Tome 2, partie 1

....
(48) Cf. HERMITTE, *op.cit.*

nécessite des accords et certifications supranationales) pour pouvoir recouper les informations nécessaires à un éventuel retrait rapide des lots.

Contrairement aux mesures de quadrillage et d'isolement, les mesures fondées sur la traçabilité n'ont pas pour « moteur » la certitude d'un danger. Ces mesures s'appuient simplement sur des indices, des éléments de preuve suffisamment tangibles, et sont donc toujours susceptibles de fortes critiques - dont une forme paradigmatische est « l'absence de risque zéro ». Comme nous l'avons vu, ces mesures ont par vocation un aspect tâtonnant et évolutif, les populations concernées et les dimensions des chaînes de contrôle étant susceptibles de se modifier rapidement - par exemple, sous l'effet de mises en évidence scientifiques du caractère contaminant d'un vecteur jusqu'alors non pris en compte. En définitive, c'est dans un entre-deux, entre la certitude et le soupçon permanent lié à un fonctionnement paranoïaque - garder en mémoire l'ensemble des éléments du monde et leurs contacts et transformer la planète entière en laboratoire⁴⁹ - que se situent les formes pratiques de la traçabilité.

En France, en raison des précédents de l'affaire du sang contaminé et de la « vache folle », c'est la sécurité sanitaire qui s'affirme aujourd'hui comme le lieu privilégié et le champ d'expérimentation d'une traçabilité exigeante, débordant des seules filières professionnelles pour concerner aussi les profanes. En tant que modèle de gouvernement des choses et des personnes, la traçabilité est cependant susceptible de s'étendre bien au-delà du seul domaine des risques collectifs. À bien des égards, elle se présente comme un nouveau moyen tout à la fois de développement et de régulation du capitalisme. D'une part, la traçabilité est utilisée par des organisations critiques du néolibéralisme afin de mettre en jeu des conditions de circulation des produits et services : absence de travail des enfants, rémunération minimale des employés, droit de grève doivent être garantis par les producteurs non seulement dans les limites de leur entreprise, mais à travers l'ensemble de leur chaîne de sous-traitance, sous peine de boycotts⁵⁰. D'autre part, la traçabilité est affichée par ces mêmes producteurs

....

(49) Sur le mode de fonctionnement de la recherche comme paranoïaque, voir Latour, 1989.

....

(50) Les polémiques autour du fabricant d'articles de sport Nike forment un paradigme de ces discussions.

comme une garantie de sécurité par des retraits immédiats de produits ciblés, mais aussi de qualité, de fiabilité et de service : c'est parce qu'ils contrôlent l'ensemble de la chaîne de production qu'ils peuvent garantir « l'authenticité » (c'est-à-dire l'origine, le mode de production ou de transformation), « l'éthique » (c'est-à-dire l'absence de recours au travail des prisonniers ou des enfants pour la fabrication des marchandises) ou l'assurance d'un paiement équitable aux producteurs de matière première. Comme nous avons essayé de le montrer, la principale conséquence de la généralisation de ce nouveau modèle sera, au plan socio-politique, une redéfinition en profondeur de la relation que l'État et les citoyens sont amenés à entretenir.

■ **Didier TORY**

Groupe de sociologie politique et morale (GSPM)

B I B L I O G R A P H I E

- BESSY (C.), CHATEAURAYNAUD (F.), 1995, *Experts et faussaires*, Paris, A.-M. Métailié.
- BOLTANSKI (L.), 1990, *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, A.-M. Métailié.
- Brain emboli in the lungs of cattle after stunning, *The Lancet*, vol . 348, 31 août 1996.
- CALLON (M.), 1989, «L'agonie d'un laboratoire» in CALLON (M.) (dir), *La science et ses réseaux. Génèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.
- CHAST (F.), 1997, «Concilier le doute et l'efficacité», Conférence à l'espace éthique, 18 juin.
- CHATEAURAYNAUD (F.), TORYN (D.), 1999, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, éditions de l'EHESS.
- CHATEAURAYNAUD (F.), TORYN (D.), 1998, *Une analyse documentaire et sociologique du dossier de l'amiante (1970-1998)*, ronéo, 140p., septembre.
- CHATEAURAYNAUD (F.), 1997, «Vigilance et transformation», *Réseaux*, n°85, sept-oct, p. 101-127.
- DESROSIÈRES (A.), 1993, *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte.
- DODIER (N.), 1996, *Les Hommes et les Machines*, Paris, A.-M. Métailié.
- FOUCAULT (M.), 1975, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard.
- HERMITTE (M.-A.), 1996, *Le Sang et le Droit*, Paris, Seuil.
- HERMITTE (M.-A.), 1996, «L'illicite dans le commerce international des marchandises», in *L'illicite dans le commerce International*, Travaux du CREDIMI, vol. 16.
- HERZLICH (C.), PIERRET (J.), 1984, *Malades d'hier, malades d'aujourd'hui*, Paris, Payot.
- LATOUR (B.), 1991, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte.
- LATOUR (B.), 1989, *La vie de laboratoire*, Paris, La Découverte.
- LATOUR (B.), 1984, *Les Microbes. Guerre et paix*, Paris, Métailié.
- LE DÉAUT (J.-Y.), 1998, *L'utilisation des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture et dans l'alimentation*, Rapport 545, Office Parlementaire d'évaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST) Tome 2, partie 1.
- RIVASI (M.), CRÉ (H.), 1998, *Ce Nucléaire qu'on nous cache*, Paris, Albin Michel, p. 132.
- SERRES (M.), 1980, *Le parasite*, Paris, Pluriel.
- STENGERS (I.), 1993, *L'invention des sciences modernes*, Paris, La Découverte.
- STRAZZULLA (J.), 1994, *Le Sida 1981-1985*, Paris, La documentation française.
- WRIGHT (W.), 1982, *Building the future*, London, Oxford University Press.

UNE « CIVILISATION » DE LA MATRAQUE ? N A I S S A N C E E T I N S T I T U T I O N N A L I S A T I O N D E S C R S

par Cédric MOREAU de BELLAING

Lors de leur création fin 1944, les Compagnies républicaines de sécurité doivent pallier le manque de forces policières de la France de la Libération. Conçues dans la précipitation, celles-ci sont affectées à des tâches auxiliaires, et ne disposent pas de territoire d'intervention spécifique. Après un long travail interne de rationalisation et de normalisation, les CRS sont engagées dans les troubles de 1947, véritable baptême du feu, qui leur vaut l'acquisition administrative et statutaire d'une spécialité : le maintien de l'ordre. Les épreuves de 1948 viennent valider pratiquement cette appropriation et permettent de poursuivre le processus d'institutionnalisation des CRS, leur garantissant une installation durable au sein de l'espace policier et la sortie du provisoire et du supplétif qui les caractérisait jusqu'alors.

N o t e s e t é t u d e s

185

*« Le corps des CRS représente la base indiscutable de la défense du régime »*¹. Une telle affirmation, prononcée seulement onze années après la création des compagnies républicaines de sécurité par le ministre de l'Intérieur, symbolise l'enracinement profond en peu de temps de cette force de police.

Il est vrai qu'aujourd'hui, les CRS font intégralement partie de notre environnement policier et plus généralement de l'espace social. Réserves générales de la Police nationale, le sens commun en fait l'instrument privilégié de la gestion de l'ordre et tend souvent à mélanger CRS et autres forces de l'ordre tant leur impact symbolique est fort. Cet accaparement du maintien de l'ordre dans les représentations collectives naît notamment du colossal investissement

des CRS pendant mai 1968. Il lui est aussi antérieur, ainsi que le slogan à la postérité fertile « CRS=SS », qui naît et fleurit déjà dans les caricatures les plus sévères à l'égard du ministre de l'intérieur de l'époque, Jules Moch.

Mais si les CRS apparaissent comme étant « nécessairement » des forces de maintien de l'ordre, il n'en a pas toujours été ainsi ; lors de leur création, la garantie de l'ordre public n'occupe qu'une part infime de leurs attributions. Face à ces présupposés, produits d'une habitude et d'une routine qui font d'une construction empirique une essence, à savoir des CRS des robots conçus pour le maintien de l'ordre, l'analyse détaillée de ce processus d'incorporation démontre que, derrière une façade de structure monolithique à

••••(1) Citation de François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, rapportée dans le compte rendu d'une réunion de commandants de groupement des 6 et 7 janvier 1955, série 890466, article n° 6, liaison 3.

objectif déterminé, se cachent un mécanisme d'appropriation d'une spécialité dans le maintien de l'ordre et une lutte incessante pour l'insertion des CRS dans l'espace policier.

Loin d'avoir toujours été la force de référence, les CRS sont dans un premier temps «la dernière roue du carrosse», reléguée à un rôle d'auxiliaire sans d'autre légitimité que celle conférée par les textes officiels. Nous nous proposons d'étudier ici l'évolution des CRS, de leur naissance sous une forme provisoire à leur affirmation dans l'espace policier, pour en faire une pièce incontournable de l'espace policier de la IV^e puis de la Ve République.

LES COMPAGNIES RÉPUBLICAINES DE SÉCURITÉ : DES FORCES PROVISOIRES

La création des CRS intervient par un décret du 8 décembre 1944. Relativement court, il se contente de présenter la structure hiérarchique du corps (qui se décline sous la forme compagnies-commandement régional-sous-direction²) et les effectifs prévus (217 hommes par compagnie, 70 compagnies prévues sur le territoire soit 15 190 hommes sur 63 500 fonctionnaires en tenue dépendant de la DGSN)³.

Cette concision symbolise bien la situation d'urgence qui a présidé à la constitution de cette nouvelle force de police.

UNE CRÉATION PRÉCIPITÉE DANS UN CONTEXTE DE DÉSORGANISATION

L'appareil policier a été largement éprouvé par les années d'occupation et l'usage qui a été fait de ses acteurs pendant cette période le compromet profondément à la Libération. Le gouvernement provisoire ne peut donc faire l'économie d'une épuration au sein de la police. Il est pourtant difficile de se priver de toute structure policière : comment rétablir la légalité républicaine si l'on ne dispose pas de forces pour la mettre en œuvre et la garantir par la suite ? Or, la France au lendemain de la guerre a du mal à trouver le moyen de restaurer l'ordre. Dans une présentation interne des CRS, un policier évoque cette «époque où les forces de l'ordre ne pouvaient être fournies ni par la police traditionnelle en cours de remaniement, ni par la gendarmerie trop absorbée par les besoins des forces armées, ni par ces dernières encore engagées dans les opérations.»⁴.

Parallèlement à la désorganisation des forces de police, le pouvoir républicain doit faire face à la réintroduction dans la vie pacifiée de certains mouvements issus de la Résistance (FFI, etc.) et plus particulièrement des Milices patriotiques (MP). Crées en août 1943 à l'initiative de Maurice Thorez, il s'agit de «groupes de patriotes armés qui devaient se préparer à encadrer la population au moment du

•••• (2) La sous-direction est la plus haute instance de la hiérarchie CRS et dépend de la Direction de la sécurité publique.

(3) Direction générale de la sûreté nationale.

(4) Présentation des CRS non datée, série 900062, article n° 1.

soulèvement»⁵. À la fin de la guerre, beaucoup de FFI ainsi que de nombreux militants du PCF entrent dans cette force proche des comités départementaux de Libération dans le but de former une police du peuple au service du peuple. L'inquiétude grandissante du gouvernement devant une possible dualité des pouvoirs⁶ amène Adrien Tixier à réclamer la dissolution de toute force extérieure à l'Armée ou à la police d'État. C'est seulement grâce à l'intervention de Maurice Thorez au congrès d'Ivry en janvier 1945 que les MP acceptent leur dissolution, certains intégrant d'autres formes départementales de forces de l'ordre comme les FRS⁷ de Marseille.

Il y a donc urgence à former une police républicaine afin de faire respecter l'ordre et participer au rétablissement de la légalité sur l'ensemble du territoire. Le Directeur général de la sûreté nationale, André Pelabon et le lieutenant-colonel Gentien sont chargés par le Général de Gaulle de cette tâche ardue. Rapidement, ils se rendent compte que la mise sur pied d'une force de police en si peu de temps implique plusieurs compromis. Il en est ainsi des choix hétérogènes effectués pour le recrutement. Une note du 29 novembre 1944 en brosse les grands traits qui seront ensuite repris bon gré

mal gré par les circulaires d'application et les textes de lois successifs : le recrutement doit pouvoir s'opérer aussi bien parmi les GMR⁸, après épuration que dans les anciennes MP ou toute autre force supplétive mise au service des commissaires de la République⁹. Les compagnies sont alors conçues à la fois comme des échappatoires qui doivent intégrer les différents éléments participant à la crise de l'autorité de l'État central en même temps que les restes d'une police de Vichy et comme le moyen de remplacer provisoirement la police traditionnelle dans ses tâches habituelles de maintien de l'ordre : il s'agit avant tout d'une solution pragmatique. Pour garantir l'efficacité de la nouvelle force de police, ces promoteurs s'inspirent d'anciens modèles et en particulier de celui des GMR dont certains pans sont complètement transplantés. Le but semble être alors de former une force neuve qui ne soit pas novice pour autant : pour cela, ils recrutent d'anciens policiers, militaires et surtout d'anciens GMR (au 1^{er} août 1945, 46,25 % du total des effectifs des CRS est issu des GMR¹⁰ qui ont parfois été incriminés par les commissions d'épuration mais qui n'ont subi qu'un éloignement forcé de régions où ils étaient trop connus). Le besoin de

•••• (5) *L'Humanité* du 1^{er} août 1943, in CARROT (G.), 1984, *Le maintien de l'ordre en France*, Tome 2, Thèse de Droit Public, Toulouse, p. 741-742.

(6) Entre le gouvernement républicain et les comités locaux de Libération, chapeautés par le Conseil national de la résistance. Pour en savoir plus, cf MADJARIAN (G.), 1980, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*, Paris, UGE, 10/18.

(7) Forces républicaines de sécurité.

(8) Groupes mobiles de réserve, forces de l'ordre créées par Vichy.

(9) Mémoire sur la reconstitution de la police adressé à Adrien Tixier, 29 novembre 1944, carton F1a 3347, dossier XV-A-7.

(10) Chiffres fournis par les dossiers de réponse des commandements régionaux à la sous-direction : série 890466, article n°10, liasse 4.

savoir-faire et d'expérience policier pour en faire profiter les nouvelles compagnies républicaines de sécurité a donc primé, alimenté par l'urgente nécessité de former de nouvelles forces de l'ordre.

DES ATTRIBUTIONS ET DES MISSIONS D'AUXILIAIRE

Mais la conséquence directe des principes qui sous-tendent la création des CRS est que celles-ci ne sont perçues que sous une forme provisoire. La circulaire d'application n° 210 du 13 janvier 1945 qui établit les différentes attributions des CRS traduit très clairement cet état de fait. Sur quatre missions énumérées, trois confèrent explicitement aux CRS un rôle d'auxiliaire. Il s'agit «*d'apporter aide et assistance aux corps urbains et compléter leur action, notamment pour l'organisation de services d'ordre importants, [de] compléter le service de contrôle et de surveillance de la circulation routière [et de] porter aide et assistance aux populations urbaines et rurales dans le cas de sinistres graves*»¹¹. Seule une mention évoque la possibilité d'utiliser rapidement les CRS en maintien de l'ordre et sur n'importe quel point du territoire. Le risque téléologique serait d'y voir les prémisses d'une stratégie à long terme, les CRS ayant aujourd'hui pour attribution première le maintien de l'ordre. Or, ce n'est pas le cas. Il semble bien plus qu'il s'agisse ici d'une précaution prise par les légis-

lateurs qui voyaient dans les CRS une force de police dont l'unique objectif était de permettre la transition d'une période chaotique de rationnement et de marché noir à une République ordonnée, comme en témoigne l'emploi des CRS entre 1945 et 1947.

Sur le terrain, le rôle d'auxiliaire dévolu aux CRS est dominant et les missions hétérogènes qui leur sont confiées s'avèrent insuffisantes pour garantir leur inscription dans une spécialité propre. De 1945 à 1947, le fonctionnement des CRS est marqué par des épiphénomènes à forte portée symbolique (participation à la réduction de forces ennemis dans la poche de Royan, tenue d'avant-poste à la frontière de Strasbourg, etc.) leur conférant par là-même un semblant de visibilité, mais qui les obligent, malgré tout, à se cantonner dans le rôle d'une force d'appoint. Elles sont aussi affectées à la surveillance de transferts vitaux pour le redressement du pays (échange de billets de banque, matériel d'hôpitaux, etc.) ou encore à l'organisation de grands services d'ordre lors de commémorations ou de grandes conférences internationales. Pendant cette période, les CRS ne s'inscrivent pas au sein d'un territoire d'intervention particulier. Tout au plus la sous-direction défend-elle certaines attributions comme la mobilité des compagnies en refusant systématiquement les gardes statiques permanentes pour les CRS.

En effet, si les autres forces de maintien de l'ordre (polices urbaines,

•••• (11) Circulaire n° 210 du ministère de l'Intérieur aux commissaires régionaux de la République, 13 janvier 1945, article F1a 3347, dossier XV-A-7.

gendarmerie mobile) sont persuadées qu'il s'agit là de forces provisoires dont l'unique allocation particulière est leur auxiliarité, les hommes qui animent le corps des CRS l'entendent autrement.

LA LENTE CONSTRUCTION DE L'INSTITUTION CRS

Malgré ce cantonnement dans un rôle d'auxiliaire, les dirigeants des CRS entreprennent, de 1945 à 1947, un travail de rationalisation et de construction d'une structure cohérente, préalable essentiel à la conquête d'un espace de spécialisation. Cela ne sous-entend en aucun cas que celle-ci s'inscrive dans une stratégie de long terme ; les promoteurs des compagnies républiques de sécurité ont cherché à faire survivre leur force, en attendant une réglementation générale des services de police plus équitable et un domaine d'intervention propre. Et si ces années ne sont pas toutes favorables aux CRS, elles leur font affronter des obstacles dont le dépassement renforce considérablement l'ancrage durable dans l'espace policier français. Le but précis est de parvenir à légitimer leur existence et leur emploi, ou - du moins - à préparer le terrain en vue de justifier leur utilité. Même si la période 1945-1947 ne peut s'appréhender de manière complètement homogène, il est possible de distinguer trois mouvements, à la fois autonomes et interdépendants qui conditionnent l'évolution du corps : en

premier lieu, il s'agit de régler le problème des moyens attribués et des procédures de réquisition ; en second lieu, la hiérarchie opère un travail de normalisation et de rationalisation du fonctionnement interne et enfin une gestion du personnel calquée sur les impératifs et les nécessités de la conjoncture.

LES PREMIÈRES ÉPREUVES DE L'ORGANISATION

Si les CRS sont des forces créées dans la précipitation, leur fonctionnement hiérarchique et les mécanismes tutélaires de mise en branle leur accordent une dimension d'efficacité immédiate. Alors que la Direction de la sécurité publique (dont dépend la sous-direction) favorise ouvertement les corps urbains pour diverses raisons¹², la DGSN et le ministère de l'Intérieur prennent l'habitude de travailler directement avec la sous-direction. C'est pourquoi les nominations et les mutations du personnel commandant et officier passent par le ministère de l'Intérieur et que les procédures de réquisition des compagnies imposent aux commissaires de la République, puis aux préfets qui veulent recourir aux CRS de faire transiter leur demande par la place Beauvau (sauf urgence) quand bien même il s'agirait de CRS stationnées sur leur département. S'il accroît l'impression d'une force sans autonomie, et en tant que telle vouée à être auxiliaire, le détour systématique par le ministère, et donc par la puissance étatique, confère

•••• (12) Et notamment parce que ce sont des forces qu'elle connaît depuis plus longtemps. De plus, les membres de la DSP considèrent les CRS comme des forces paramilitaires qui sont donc en tant que telles rejetées.

aux CRS une légitimité institutionnelle immédiate. Mais celle-ci n'est pas suffisante pour garantir la pérennité du corps. À des principes réglementaires et législatifs clairs et précis doit correspondre une pratique quotidienne efficiente. Or, de nombreux obstacles empêchent les CRS de s'installer définitivement dans l'espace policier en tant que force à part entière.

En effet, puisque la naissance des CRS intervient dans l'urgence, elle se fait avec un maximum d'inorganisation : les stocks de matériels se constituent parfois de manière totalement indépendante de la sous-direction et obligent à de grands inventaires débouchant sur des envois ou des échanges d'effets entre les différentes compagnies. Par ailleurs, le matériel alloué par l'État n'arrive que progressivement : camionnettes, matériel d'éducation physique (dont la livraison est parfois reportée), équipement électrique et armement.¹³ Les premiers stages aussi se mettent en place : moniteurs d'éducation physique¹⁴, stages d'instruction des brigadiers¹⁵. Au bout de six mois, de gros efforts ont été fournis et la DGSN estime que les compagnies sont « presque complètement organisées »¹⁶. Jusqu'en 1946, la sous-direction et les commandants œuvrent à l'établissement matériel des compa-

gnies par l'envoi de maints questionnaires et états des stocks : le processus est enclenché sans pour autant résoudre tous les problèmes.

Ainsi, la question du transport des compagnies se pose avec acuité. Forces mobiles avant tout et généralement dénuées de moyens automobiles¹⁷, le ministère de l'Intérieur doit négocier pour elles avec la SNCF les délais de réquisition et les mises à disposition de trains. En 1948, le problème subsiste encore partiellement, même si les trains de voyageurs ont remplacé les wagons à bestiaux¹⁸ que les gardiens ont parfois connus.

Autre problème fondamental : celui du logement. Corollaires de la lenteur de l'organisation, du temps de réponse de la sous-direction et du manque de crédits affectés, les difficultés liées à l'installation ajoutent à la précarité des conditions de vie des CRS. Début 1946, une seule compagnie loge dans un casernement appartenant au ministère de l'Intérieur, les autres étant installées dans des bâtiments appartenant à des particuliers ou à divers départements ministériels. La plupart des lieux d'implantation sont vétustes : des « usines de teinturerie, des anciens couvents ou une ancienne école professionnelle »¹⁹, des casernes, les box

•••• (13) Cf. l'ensemble des circulaires du lieutenant-colonel Gentien aux commandants régionaux et aux commandants de compagnies, série 890672, article n° 45.

(14) Circulaire du lieutenant-colonel Gentien aux commandants régionaux et aux commandants de compagnies n° 2150, 24 mars 1945, série 890672, article n° 45.

(15) Circulaire de Gentien aux commandants régionaux n° 3336, 2 mai 1945, série 890672, article n° 45.

(16) Circulaire de la DSP aux commissaires de la République et aux préfets de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de Moselle n° 5023/10 du 25 juin 1945, série 890672, article n° 45.

(17) Les CRS ne disposent d'un parc automobile autosuffisant qu'à partir des années soixante.

(18) LE TEXIER (R.), 1981, *Les compagnies républicaines de sécurité*, Paris, Charles-Lavauzelle, p. 19-20.

(19) Rapports de contrôleurs généraux, in BRUNETEAUX (P.), 1996, *Maintenir l'ordre*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 160.

du champ de courses de Carrières sous Poissy, le casino d'Enghien ou encore au Mans, cet hospice départemental des vieillards qui, malgré son exiguité, n'en a pas moins continué de fonctionner.

Les rapports d'inspections de contrôleurs généraux effectués au début des années cinquante sont à cet égard sans ambiguïté : les locaux sont insuffisants, voire inhabitables, les lits sont parfois dans les couloirs, certains murs servent d'urinoirs, des infiltrations d'eau se produisent, les douches sont défectueuses, quand il y en a²⁰. Même lors des déplacements, les logements sont délabrés. En bref, les conditions de vie sont déplorables et les médecins affectés aux compagnies sont en nombre insuffisant²¹.

De même les CRS ont beaucoup de mal à trouver des logements en dehors de la caserne. Des lettres de plaintes viennent régulièrement exposer le problème de tel gardien de la paix qui habite avec ses trois enfants dans un deux pièces ou qui n'a trouvé d'appartement qu'à une heure de trajet de la caserne²². Il arrive que certains gardiens ou gradés refusent un avancement afin de demeurer dans la ville où ils « *ont eu la chance d'obtenir un logement* »²³. En juin 1946, Gentien fait établir des statistiques sur les familles

de CRS encore sans logement : plus de 2500 familles sont sans logement²⁴. Cette précarité n'est pas sans impact sur le moral des troupes et joue souvent un rôle inhibiteur sur le recrutement d'éventuels candidats, rendant difficile la stabilisation du corps.

À cela s'ajoutent parfois des obstacles conjoncturels. Ainsi, en mars 1946, la suppression des régions administratives et des commissariats de la République entraîne, par la même occasion, la dissolution des commandements régionaux, ce qui déstabilise profondément l'organisation CRS. Grâce à la mobilisation de la sous-direction, un échelon intermédiaire est finalement conservé et les commandements de groupements sont constitués en septembre. Le ministre de l'Intérieur profite de ce revirement pour affirmer les spécificités CRS par une lettre aux préfets en avril, rappelant les règles de base des compagnies ainsi que leurs particularités de fonctionnement (force civile, hiérarchie propre, etc.). Mais le franchissement de cet obstacle en découvre un autre : les compressions budgétaires prévues en 1947. Beaucoup craignent une dissolution des CRS mais les compagnies sont relativement épargnées : suppression de cinq compagnies et licenciement des gardiens auxiliaires²⁵. Ces deux étapes passées sans - trop - d'encombrements

•••• (20) Ces informations sont extraites des différents rapports de contrôleurs généraux après l'inspection de plusieurs CRS, série 890672, article n° 2, liasse 3.

(21) Note de la sous-direction des CRS, Synthèse des rapports annuels, 2^e année, n°1, janvier 1946, article F1a 3347, dossier XV-A-7.

(22) Cf. ensemble de lettres réparties dans la série 890672, articles n° 44, 45 et 46.

(23) Note de la sous-direction des CRS, Synthèse des rapports annuels, 2^e année, n°1, janvier 1946, article F1a 3347, dossier XV-A-7.

(24) Note de Gentien aux commandants régionaux et aux commandants de compagnie n° 5175 du 26 juin 1946, série 890672, article n° 45.

25) Lettre de la DSP aux secrétaires administratifs pour la police du 22 avril 1946, série 890672, article n° 45.

témoignent malgré tout du début de l'enracinement des compagnies. D'autant plus que cette mutation de la machine CRS s'accompagne d'une forte rationalisation de son fonctionnement.

RATIONALISATION DU FONCTIONNEMENT ET GESTION DU PERSONNEL

La sous-direction va jouer sur un ensemble de facteurs internes afin de consolider les CRS. En premier lieu, l'effort est porté sur une importante rationalisation de la structure. Celle-ci répond à plusieurs exigences : une optimisation des mécanismes internes (gain de temps, harmonisation des rapports, meilleur contrôle établi, etc.), une nécessité de construire le squelette organisationnel des CRS. Cette rationalisation de l'organisation permet de confondre chaque fonctionnaire à l'institution en lui imposant, pour le bien du corps, un ensemble de règles strictes au nom d'un impératif d'efficacité. Dès janvier 1945, des fiches individuelles sur chaque fonctionnaire sont établies et la réglementation des relations hiérarchiques se cristallise peu à peu autour de l'élaboration de fiches et de rapports²⁶ dont les préoccupations principales s'articulent selon trois axes : le personnel (effectif, recrutement, état d'esprit, etc.), l'installation matérielle et les déplacements. La sous-direction établit ainsi un lien de dépendance dont la fonction latente est d'encadrer

le fonctionnement de compagnies inégalement organisées : elle souhaite, par une codification stricte des rapports établis et envoyés, s'assurer un maximum de suivi des compagnies qui n'ont pas encore le sentiment d'appartenir à un corps à part entière. À défaut de pouvoir immédiatement trouver une identité professionnelle dans la spécialisation d'une tâche, la sous-direction veut souder les nouvelles forces de police dont la cohésion constitue l'unique moyen d'espérer une pérennisation du corps. Pour cela l'établissement de rapports hiérarchiques lisibles et formels n'est pas suffisant. La codification s'effectue donc à un autre niveau, celui du corps du CRS. La maîtrise de la présentation cherche à intégrer le fonctionnaire dans ce qu'Erving Goffman appelle une équipe, terme qui « désignera tout ensemble de personnes coopérant à la mise en scène d'une routine particulière »²⁷.

Comme la codification de la présentation de soi structure en retour la représentation du groupe, l'établissement d'uniformes, de signes communs doit permettre une visibilité extérieure d'un corps constitué et unifié et le sentiment pour les exécutants de vivre charnellement leur appartenance aux CRS. L'établissement d'uniformes, l'armement visible, les déploiements spectaculaires sur le terrain participent au renforcement de la fonctionnalisation de l'institution, tendant ainsi à privilégier

•••• (26) Circulaire du lieutenant colonel Gentien aux commandants régionaux n°799/8 du 7 février 1945, série 890672, article n° 45.

(27) GOFFMAN (E.), 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Tome 1. *La présentation de soi*, Paris , Minuit, p. 81.

une représentation dominante de ses usages légitimes. Le port d'insignes autres que ceux des CRS est interdit et le port de l'uniforme est réglé au centimètre près : « *Chaque effet doit être marqué à l'encre indélébile noire ou blanche selon la couleur du fond et aux emplacements ci-après : manteaux et imperméables : sur la doublure du devant gauche à 0,15 m au-dessous de la couture ; vareuses et blousons : sur la doublure du devant gauche à 0,12 m au-dessus de la couture ; pantalons et culottes : à gauche sur la doublure de la ceinture à environ 0,05 m des boutonnières* »²⁸.

Il en va de même pour les effets de coiffure, de travail, les chaussures, le matériel sportif, le linge de corps, les accessoires d'équipement...

Ce travail d'encadrement symbolique est accompagné d'une politique de recrutement pour le moins hétérogène et dont le but avoué est de fournir de manière urgente les cadres nécessaires au bon fonctionnement des CRS. L'instabilité apparente de la politique de recrutement (selon le budget, les disponibilités, les nécessités, etc.) nous semble révéler une véritable stratégie de normalisation du corps, en lui fourniissant un encadrement efficace rapi-

dement, quitte à en modifier la structure à partir de 1946 (remplacement des officiers intérimaires, limogeage de nombreux anciens GMR). Cette volonté de stabilisation s'exprime notamment à travers la restriction des mutations, des démissions et des permutations entre les compagnies ou avec d'autres corps de police pendant cette période²⁹ qui concourent à ériger une structure qui, si elle n'est pas inébranlable, prétend avoir de solides fondations. L'interdiction de ces mouvements d'effectifs en 1947³⁰ répond au même impératif de stabilité afin d'éviter toute hémorragie dans une période creuse pour les fonctionnaires. À ce relatif cloisonnement, la sous-direction adjoint une réorientation de la stratégie de reconstruction du corps : à partir de fin 1946/début 1947, la hiérarchie CRS ne mise plus sur l'installation matérielle qui - bien qu'elle soit précaire - est acquise mais cible avant tout les services des compagnies et le personnel. Cela se traduit par une modification sensible de la liste et de la périodicité des états réclamés par la sous-direction qui rapproche les échéances des états traitant des missions tout en laissant une plus grande liberté aux compagnies sur le matériel. Mi 1947, l'organisation administrative CRS est alors solide, un

•••• (28) Circulaire du lieutenant-colonel Gentien aux commandants régionaux et aux commandants de compagnie n° 2715/9 du 15 avril 1945, série 890672, article n° 45.

(29) Et non pas comme le suggère P. BRUNETEAUX, *op. cit.*, p. 146, avec pour objectif de cloisonner les communistes au sein des CRS dans une perspective éloignée de dissolution, ce qui n'a jamais été sérieusement envisagé. P. Bruneteau suggère dans son ouvrage (p. 146) que ces mutations et démissions ont pour objectif de cloisonner les communistes dans certaines compagnies de CRS dans une perspective éloignée de dissolution. Nous n'en avons pour notre part, jamais trouvé vérification dans les archives ni dans d'autres études historiques. Seul Jules Moch semble ainsi envisager une fusion des CRS, dont il se méfiait, avec la garde mobile mais il est rapidement revenu sur cette décision et il s'est pas la suite, au contraire, fortement appuyé sur les compagnies : cf. MECHOULAN (E.), 1996, *Jules Moch et le socialisme*, thèse d'histoire, Paris IV, p. 306.

(30) Circulaire de la DSP aux commandants de groupement et aux commandants de compagnies du 22 mai 1947, série 890672, article n° 45.

indicateur caractéristique de la bonne marche du processus d'institutionnalisation³¹ des CRS étant la décision de la sous-direction de détacher des fonctionnaires CRS auprès de leur syndicat (CGT et CFTC).

Fortes d'une structure qui, à défaut d'être parfaite, assure un bon fonctionnement de la nouvelle force de police, les CRS sont massivement investies dans les conflits sociaux de la fin 1947. C'est avec ces affrontements puis avec ceux de 1948 qu'elles parviennent à s'inscrire dans un périmètre précis d'intervention, qu'elles acquièrent une spécialité propre : le maintien de l'ordre.

L'ACQUISITION DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Comme nous l'avons dit précédemment, les CRS ont été tenues à l'écart de la tâche du maintien de l'ordre jusqu'en 1947. Alors que la période 1944-1946 connaît une certaine accalmie sociale, dans la logique de l'effort de reconstruction nationale, les grèves de novembre-décembre 1947 puis de septembre-novembre 1948, qualifiées d'insurrectionnelles par le gouvernement, rompent avec les habitudes de la rue depuis la Libération, et les CRS, forces de réserve générale de la police sont rapidement engagées dans la lutte pour le rétablissement de l'ordre républicain. À cette occa-

sion, les compagnies républicaines de sécurité forgent leur spécialisation dans la gestion et le rétablissement de l'ordre.

LE BAPTÈME DU FEU

Alors que les CRS étaient jusqu'alors reléguées dans un rôle d'auxiliaire des polices urbaines et juste aptes à gérer de grands services d'ordre et autres commémorations, elles sont en peu de temps envoyées «au front». C'est en réalité une conjonction de multiples circonstances et décisions qui favorise l'intervention massive des CRS. L'ampleur des troubles sociaux de l'année 1947 réclame la mobilisation d'un maximum de forces «légalistes» susceptibles de gérer le maintien de l'ordre. Cette ardente nécessité est, par ailleurs, renforcée par la méfiance que Jules Moch, ministre de l'Intérieur, à partir de novembre 1947, porte à la troupe, qu'il n'estime pas assez loyaliste pour ramener l'ordre républicain³². L'immersion des CRS dans le maintien de l'ordre résulte alors d'un double mouvement : la stratégie de concentration et de présence massive des forces de l'ordre voulue par Moch, et le déchaînement des passions sociales qui recherchent la démonstration de force. Ainsi, les violences contre la police deviennent parfois une fin en soi, de même qu'à l'égard de nombreux symboles institutionnels. Or, un corps

••• (31) Comme le décrit dans son article CHEVALLIER (J.), 1981, «L'analyse institutionnelle», in CURAP, *L'institution*, Paris, PUF.

(32) On pourra y trouver ici la continuité tout au long du siècle de cette tradition d'hommes politiques républicains qui ont voulu éloigner l'armée du maintien de l'ordre. Patrick Bruneteaux a retracé de manière intéressante cette «civilisation» du maintien de l'ordre dans les mentalités dans l'ouvrage extrait de sa thèse, *op. cit.* Cf. aussi l'excellent article de BERLIÈRE (J.M.), «Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre?», réflexion sur la violence, *Genèses*, n° 12, p. 6-29.

de police récent, majoritairement constitué de jeunes recrues (et donc considérées comme plus fortes et plus résistantes) dont les preuves sont à faire pour conquérir une légitimité encore quasi-inexistante, répond précisément aux exigences du maintien de l'ordre limite. Et une fois sur le terrain, les CRS doivent faire face à de multiples assauts, parfois sanglants. Ainsi, sans entrer dans les détails des affrontements de 1947, les gardiens se sont trouvés à plusieurs reprises face à des manifestants armés et déterminés à défendre leurs lieux de travail, voire à les reprendre aux forces de l'ordre. Or, cet engagement vaut aux CRS une nouvelle légitimité et un début de délimitation d'un territoire spécifique d'intervention. D'autant plus que leur aptitude supposée au maintien de l'ordre républicain est renforcée par « l'affaire » des CRS marseillais, magistralement rapportée par Maurice Agulhon et Fernand Barrat³³ qui garantit à la population le loyalisme républicain des compagnies, désormais débarrassées de la plupart de ses éléments communistes.

LA CONSÉCRATION

Si l'engagement des CRS pendant les troubles de 1947 ouvre une brèche vers une spécialisation du corps et sa pérennisation, 1948 leur fraie une large place dans l'espace policier. En effet, si tout n'est pas joué à la fin de l'année (le processus d'institutionnalisation se poursuit par la suite), l'appropriation administrative et statutaire du maintien de l'ordre est acquise et se trouve validée en pratique. Le 1^{er} mars 1948, une longue note sur le service intérieur signée de la main de Jules Moch refond l'organisation générale des CRS. La consignation de l'ensemble des règles régissant l'institution leur garantit un véritable statut administratif faisant office de socle sur lequel les compagnies peuvent se reposer. Cette note renverse aussi la hiérarchisation des missions effectuées par la circulaire du 13 janvier 1945 et place le maintien de l'ordre en première attribution des CRS. Le 28 mars, un décret portant réorganisation des compagnies républicaines de sécurité confirme à l'Assemblée les dispositions de la note sur le service intérieur et redéfinit la priorité des missions CRS. D'une part, la coopération entre les CRS et les polices urbaines change de nature, l'emploi des compagnies devenant concurrentiel et non plus supplétif. D'autre part, le décret réaffirme le caractère mobile et donc national de ces forces de l'ordre qui étaient jusqu'alors bornées dans la pratique à des interventions régionales, si ce n'est locales. Enfin, ces deux réorganisations ont à la fois pour effet et pour consécration l'attribution du maintien de l'ordre comme mission spécifique (mais non exclusive) des CRS.

Permise par leur attitude pendant les troubles de 1947, la qualification des CRS comme forces de maintien de

•••• (33) AGULHON (M.), BARRAT (F.), 1971, *CRS à Marseille. La police au service du peuple 1944-1947*, Paris, Armand Colin, 228 p.

l'ordre ne tarde pas à subir une deuxième vérification pratique en juin 1948 avec les incidents de Clermont Ferrand (pour lesquels neuf compagnies sont acheminées en avion !) puis pendant les grèves de septembre-novembre. Au cours de celles-ci, les CRS sont confrontées aux heurts parmi les plus violents de leur histoire : un CRS est tué le 22 octobre et le corps compte une multitude de blessés lors des assauts dans les mines³⁴. L'affrontement avec d'anciens résistants habitués au combat clandestin et au sabotage porte à son paroxysme la rencontre des CRS avec le maintien de l'ordre. La ténacité dont font preuve les compagnies pendant ces troubles scelle définitivement leur installation dans une spécialité propre. Dès lors, la gestion de l'ordre public réclame plus que des compétences personnelles de gardiens soucieux de témoigner de leur utilité sociale et de leur capacité à maintenir l'ordre : la confrontation aux troubles majeurs de ces années aboutit à l'imprégnation profonde du maintien de l'ordre au sein de l'institution.

C'est aussi au lendemain de ces jours de grèves que se construit un ensemble de représentations au sein de la population qui associe désormais systématiquement CRS et maintien de l'ordre bien que celui-ci soit aussi de la compétence des gendarmes mobiles ou des polices urbaines. Ainsi codifiées dans les mentalités, les CRS inserivent leurs pratiques dans un schéma de plus en

plus clairement défini de modalités d'action et d'intervention, et en formalisent un ensemble de croyances et de représentations chez « l'usager » de l'institution CRS qu'est le manifestant. Dès lors que cette typification est effectuée par la population et que le succès d'un bon maintien de l'ordre ne se résume plus aux qualités physiques des gardiens mais à l'adéquation entre l'institution et les exigences du maintien de l'ordre, le processus d'institutionnalisation engagé dès l'année 1945 se confirme en parvenant à autonomiser le fonctionnement de l'institution par rapport aux seuls individus. Ainsi, l'institutionnalisation, qui aboutit à une nouvelle forme organisationnelle « établit un registre de compétences et de pouvoirs attachés à des rôles, à des croyances, à une mémoire collective et des mécanismes de transmissions des savoirs »³⁵.

Une fois leur territoire d'intervention propre spécifié et le processus d'institutionnalisation fortement entamé, les CRS utilisent l'appropriation du maintien de l'ordre pour modifier la place qu'ils occupaient dans l'espace policier. La légitimité aux yeux du gouvernement et la notoriété négative pour les ouvriers que les CRS retirent de leurs interventions, garantissent la spécification d'un territoire que nul ne leur contestera plus ouvertement comme cela était le cas pendant les premières années. Après 1948, les CRS sont consacrées comme les forces de maintien de

•••• (34) Voir à titre d'exemple les événements de la « Grande Combe » rapportés par PINAUD (R.), *op. cit.*

(35) VENNESSON (P.I.), 1997, *Les chevaliers de l'air*, Paris, Presses de la FNSP, p. 35.

l'ordre à part entière et les années suivantes voient leur organisation encore gagner en rationalisation et en structuration. Les compagnies vont bientôt devoir affronter les mouvements sociaux de 1953, 1955, puis l'Algérie, qui achève de les installer dans l'espace policier français.

En retour, cette spécialisation confirme la production d'un sens pratique spécifiquement CRS, amorcée par l'instruction dispensée dans les compagnies et validée empiriquement par les événements des années 1947-1948. La démonstration de l'existence d'un véritable sens pratique CRS réclamerait davantage, et donc beaucoup trop de pages, mais celui-ci devient bien le ciment de l'institution qui lui assure une efficacité redoutable dans le maintien de l'ordre. Le meilleur témoignage en est que les conclusions d'une étude menée quarante ans après la

création des CRS viennent prouver que l'apprentissage du gardien CRS ne comporte qu'une part infime d'assimilation individuelle et que la technique professionnelle des CRS provient de leur fonctionnement collectif et de leur incorporation d'une théorie sans cesse réactualisée et renégociée dans la pratique³⁶. Il faut attendre les années quatre-vingt-dix pour que l'on envisage de fidéliser les CRS à d'autres missions que le maintien de l'ordre, tout en rappelant que si les CRS peuvent être réquisitionnées pour des interventions de nature diverse, elles restent toujours soumises à l'impératif prioritaire du maintien de l'ordre. Une telle longévité, réaffirmée par l'association des CRS au maintien de l'ordre dans les représentations, témoigne de l'efficience de ce sens pratique, dont les années 1947-1948 ont été les moments essentiels d'imprégnation.

■ Cédric MOREAU de BELLAING
IEP Paris

•••• (36) MONJARDET (D.), CHAUVENET (A.), ORLIC (F.), 1986, *Le maintien de l'ordre. Éléments de sociologie du travail policier, II : les CRS*, rapport de recherche, Université Paris VII, Paris.

LES MODÈLES CONCEPTUELS D'APPRÉHENSION DU TERRORISME

par Xavier RETTIEZ

L'impossible définition du terrorisme alimente les interrogations des politiques comme des savants sur l'usage d'un concept que les uns et les autres savent délicat. Fortement entaché d'une dimension accusatrice, l'usage du terme en dit presque plus sur ceux qui l'utilisent que sur ceux qui en portent le stigmate. Cet article présente de façon synthétique les grandes approches conceptuelles du terme terrorisme. Des plus discutables (l'approche psychologique) aux plus discutés (l'approche déconstructiviste), ces regards analytiques laissent tous un goût d'inachevé. Comme si le terme même, à l'égal de ceux qui s'en revêtent, n'avait comme finalité que d'échapper à toute interrogation. Certains acceptent cet échec savant pour en faire la clef de voûte de leur réflexion. D'autres, dont nous sommes, s'évertuent difficilement à donner au terrorisme, ou plutôt à sa configuration d'affrontement, une définition acceptable.

N o t e s e t é t u d e s

199

Peut-on construire un modèle explicatif de la violence politique ? À partir de quand et comment une violence devient-elle terroriste ? Existe-t-il un ou des terrorismes ou, pour le dire autrement, peut-on amalgamer à travers une même grille interprétative des terrorismes idéologiques à vocation révolutionnaire (Brigades Rouges, Action Directe, etc.), des organisations clandestines à vocation indépendantiste (FLNC, ETA), des terrorismes transnationaux (le FPLP, le Djihad islamique) ou des organisations secrètes de contre-terrorisme (les GAL, l'OAS) ? L'impossible définition du terrorisme alimente des discours sans fin sur l'action violente clandestine, ses supports idéologiques, son origine historique, le caractère

pathologique de ses exécutants... Elle oppose les savants comme les politiques dans ses deux formulations, qu'elles soient scientifiques ou polémiques¹. Le terme de terrorisme constitue bien souvent l'enjeu même du combat que se livrent les acteurs ; c'est pourquoi il acquiert un sens évolutif et continuellement sujet à discussion. Est-on patriote, nationaliste, résistant ou terroriste ? révolutionnaire, tiers-mondiste, activiste ou terroriste ? Comme le souligne fort justement Michel Wieviorka, « *la notion de terrorisme (...) permet de désigner celui qui inquiète ou cause des dommages. En un mot, si on est terroriste, c'est presque toujours sous le regard de l'autre* »². À travers le « négativisme

•••• (1) BADLEY (T.), 1998, « Defining International Terrorism : a Pragmatic Approach », *Terrorism and Political Violence*, vol.10, n°1, p. 92.

(2) WIEVIORKA (M.), 1988, *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, p. 15.

social» assigné par la presse à la figure du terrorisme, le terme est devenu accusatoire, stigmatisant à la fois l'organisation clandestine qui agresse la société, et, le Moloch étatique qui écrase la «résistance populaire»³. Tant il est vrai que «nommer, c'est faire exister», la définition du terrorisme est intimement dépendante de la capacité des acteurs à peser sur les processus de désignation. Or, si le terrorisme dispute toujours à l'État le monopole de la violence, il lui est plus difficile de concurrencer sa capacité à imposer les cadres légitimes d'interprétation du monde social⁴. Il est dès lors contraint de subir une stigmatisation politique qui n'est pas sans effet, en retour, sur ses pratiques de lutte et l'intensité de la violence déployée.

Si le terme terrorisme, polémique et polysémique, est difficile à utiliser pour l'analyste, il n'en doit pas moins demeurer, du fait de sa généralisation, parfois abusive, un vocable du champ scientifique sauf à prendre le risque de l'abandonner au seul jeu politique. Tout en pointant les usages sociaux dont il fait l'objet (stigmatisation, dénonciation) et les effets qu'il peut impliquer

(bannissement, intérieurisation du stigmate), le terme «terrorisme» n'en conserve pas moins une pertinence, si l'on substitue à la quête d'une définition stricte, la recherche d'une définition située et mouvante. Dès lors, si la discussion autour de la définition de l'acteur terroriste semble peu opérante tant le jugement de valeur l'emporte sur une analyse objectivante, il n'en va pas de même du cadre d'affrontement entre les différentes parties au conflit, définissant leurs relations, leurs oppositions, leurs ressemblances et la concurrence mutuelle qu'elles se livrent. La violence politique «terroriste»⁵, quelles que soient ses motivations, ses pratiques ou ses objectifs, génère un ensemble structurant, véritable champ d'une lutte opaque, à l'intérieur duquel les clandestins, les pouvoirs publics et certains observateurs s'affrontent pour l'orientation du champ et sa qualification.

Notre propre approche est largement tributaire des observations analytiques de Didier Bigo et Daniel Hermant⁶. Elle s'oppose à de nombreux modèles scientifiques du terrorisme insistant sur les caractéristiques propres de l'organisation ou des exécutants clandestins,

•••• (3) On pense à la scénarisation télévisuelle annonçant un reportage sur le terrorisme à l'aide d'un logo figurant une bombe ou un visage cagoulé. À l'inverse, la presse activiste soutenant les clandestins illustre le plus souvent le «terrorisme d'État» par la photo d'un membre des forces de l'ordre harnaché et menaçant faisant face à une foule ou un individu pacifique.

(4) L'État conserve en effet cette puissance d'assivation sémantique, au-delà parfois de sa légitimité morale comme l'atteste cette déclaration du président Reagan, au moment même où ses services armaient les *contras* nicaraguayens en lutte contre le régime sandiniste : «Le terrorisme est un cancer s'attaquant aux sociétés civilisées et instillant la peur et le chaos partout. Cette barbarie est odieuse. Et tous ceux qui la supportent et l'encouragent sont odieux. Ce sont des barbares», *Washington Post*, 30 juin 1985.

5) À distinguer d'autres formes de violences politiques, «routinisées», comme la manifestation houleuse ou «subversives» comme l'assassinat ou la rébellion.

(6) Voir en particulier les deux articles méthodologiques d'analyse des terroristes, «La relation terroriste I et II», 1984, *Études polémologiques*, n° 30 et 31 ; «La relation terroriste : cadre sociologique pour une approche comparatiste», 1988, *Études polémologiques*, n° 3, et «Terrorisme et antiterrorisme en France», 1990, *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, IHESI, n° 1, avril-juin.

ou privilégiant un regard macrosociologique sur les transformations sociétales génératrices de tensions. Souvent stimulants pour l'analyse d'un aspect de la violence politique à l'œuvre, ces modèles ne rendent qu'imparfaitement compte d'un phénomène complexe qui ne se limite pas à une stratégie de lutte, une pathologie collective ou individuelle ou une rupture entre les clandestins et le mouvement social qui les a générés.

Présenter ces différentes approches devrait permettre de s'en éloigner au profit d'une acceptation critique du terme «terrorisme», perçu comme une configuration d'affrontement singulière, toujours dirigée contre l'État, produisant inévitablement, par l'utilisation d'une violence indiscriminée, de semblables effets politiques.

LE MODÈLE PSYCHOLOGIQUE

L'angoisse que fait naître le terrorisme parmi le public et les politiques⁷ a poussé nombreux d'études à essayer d'expliquer ce phénomène de déviance sociale comme le résultat de pathologies psychiques. La difficulté d'analyse de l'acte terroriste, réduit à une expression pathologique, s'en trouve dès lors allégée puisqu'il ne s'agit plus de com-

prendre un ensemble de processus d'action collective mais de cerner la personnalité terroriste. L'exercice est doublement valorisé : tout d'abord, il substitue à une analyse difficile faisant intervenir de multiples paramètres (économiques, sociaux, culturels, historiques, identitaires, etc.), une interprétation causale et directe de la violence politique. Ensuite, et surtout, le modèle psychologique est plus gratifiant pour le chercheur puisqu'il offre au lecteur profane une réponse claire et simpliste à ses angoissantes interrogations. À l'acte soudain et brutal qu'est le terrorisme correspond une explication sans appel : l'acte terroriste est le produit de fous dangereux. Corollaire rassurant de cette interprétation : il suffit d'enfermer ces psychopathes pour que cesse la menace⁸.

On peut aisément faire remonter les origines du modèle psychologique, aux interprétations en termes de psychologie collective chères à Gustave Le Bon ou Gabriel Tarde. Les terroristes, comme les foules, sont asociaux, fous et criminels. Les trois vecteurs criminogènes qui caractérisent, pour Le Bon, les foules hostiles : le nombre (créant l'irresponsabilité), la contagion (suscitant un intérêt collectif supérieur

•••• (7) Maints sondages montrent que la menace terroriste est considérée, en Occident, comme une des principales peurs des citoyens. Paradoxalement, ce phénomène est surtout marqué dans les pays peu touchés par le terrorisme. Ainsi, si un sondage de presse montre que 63 % des Espagnols déclarent considérer le terrorisme comme le second problème du pays (après le chômage), ils semblent faire preuve dans leurs choix politiques (refus des options radicales de l'extrême droite ou de l'armée) comme dans leurs pratiques sociales, d'un certain «fatalisme», *Cambio 16*, 22 avril 1996. À l'inverse, les préparatifs des jeux olympiques d'Atlanta en juillet 1996 ont traduit la crainte d'une immense majorité d'Américains persuadée de l'imminence d'un acte terroriste à cette occasion, quand bien même les États-Unis ont toujours été relativement épargnés par la menace terroriste, *Le Monde*, 10 juillet 1996.

(8) Cela évite également de s'interroger sur les éventuelles responsabilités politiques ou collectives dans l'émergence de la violence terroriste.

aux intérêts individuels) et la suggestion (générant un état hypnotique), sont, selon ce modèle, les caractéristiques premières des groupes violents⁹. La distinction opérée par Jean Servier dans son «Essai d'une sociopsychologie du terrorisme européen» entre «l'incitateur» et «l'agent d'exécution» ne paraît guère éloignée de ce type d'approche¹⁰. Ces visions ont en commun d'introduire dans l'analyse de la violence un ensemble de données psychopathologiques comme facteur causal, «malheureusement - comme le souligne Madeleine Grawitz - au détriment de l'influence de l'interaction entre institutions et processus politiques sur les réactions psychologiques»¹¹. La célèbre étude d'Adorno sur la «personnalité autoritaire», novatrice puisqu'elle s'efforce de mettre en avant les facteurs psychologiques individuels aux dépens des déterminismes économiques et sociaux, participe également de cette entreprise de recherche d'un «syndrome» individuel - qui trouverait son origine dans la prime enfance et l'éducation - offrant un terrain favorable à l'autoritarisme, au rejet de la démocratie ou, peut-on extrapoler, au radicalisme violent¹².

Plus directement orienté sur le terrorisme, Friedrich Hacker, dans une remarquable étude¹³, n'évite cependant pas «les périls du psychologisme» qui conduisent «à considérer les éléments d'ordre psychologique comme des facteurs premiers, des données primordiales sur quoi se fonde la vie collective»¹⁴. Tout en prenant soin de souligner l'importance structurale de l'organisation dans les déterminismes psychologiques assignés à l'individu, l'analyste allemand développe le portrait type du «terroriste érostratique» en référence à Erostrate, incendiaire, en 356 avant J-C, l'Artémision d'Ephèse pour se rendre immortel : «Des personnes, la plupart du temps complexées, privées de succès et éternellement frustrées, ne résistent pas à la tentation d'associer pour toujours leur nom inconnu à celui d'une éminente personnalité ou d'un événement inoubliable»¹⁵. Si cette approche peut s'avérer pertinente - cela resterait à démontrer - en ce qui concerne les actes terroristes individuels (anarchistes du dix-neuvième siècle ou preneur d'otages isolé¹⁶), elle est extrêmement discutable rapportée à la violence politique

•••• (9) Pour une synthèse de ce type de modèle, voir Moscovici (S.), 1981, *L'âge des foules*, Bruxelles, Complexe, p. 158 et suivantes.

(10) SERVIER (J.), *Le terrorisme*, op. cit., p. 105.

(11) GRAWITZ (M.), 1985, «Psychologie et politique», *Traité de science politique*, tome 3 ; GRAWITZ (M.), LECA (L.) (dir.), Paris, PUF, p. 1.

(12) ADORNO (T.) et al., 1950, *The Authoritarian Personality*, New-York, Harper. On trouvera une bonne synthèse de cet ouvrage et de son influence sur la psychobiographie in Grawitz (M.), op. cit., p. 24 et suivantes.

(13) HACKER (F.), 1976, *Terreur et terrorisme*, Paris, Flammarion.

(14) BRAUD (P.), 1997, *L'émotion en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 57.

(15) HACKER (F.), op. cit. p. 280.

(16) Même si les récentes prises d'otage ou actes terroristes isolés, à l'image de l'affaire de l'école de Neuilly en 1995 ou de *Unabomber* aux États-Unis en 1996, ont montré à quel point les individus concernés agissaient sous l'emprise d'un désespoir lié à leur situation économique et sociale déclinante ou obéissant à des convictions économiques et anti-industrielles radicales. Le lien de causalité directe entre situation psychopathologique déviante et violence terroriste est, à lui seul, fort tenu.

pratiquée par des organisations structurées et hautement politisées, soucieuses de leur sécurité¹⁷. Citée par Hacker, une étude du *Aberrant Behavior Center* dirigée par M. Hubbard s'attache à établir une «psychologie du pirate de l'air» à partir d'une analyse comportementale portant sur cinquante pirates arrêtés par les services de police américains. Sans que l'on sache précisément si ces individus appartiennent à des organisations clandestines à vocation politique ou s'il s'agit de «déséquilibrés» agissant à titre individuel, les résultats formulés par Hubbard frisent parfois la naïveté. La majorité des cas étudiés souffrirait de schizophrénie alors que les autres «ont des personnalités profondément perturbées présentant des traits dépressifs paranoïdes et une forte tendance au suicide». Enfin, selon Hubbard, «les pirates de l'air sont souvent issus, ce qui est typique, d'une famille peu nombreuse, ont un père brutal et fréquemment alcoolique et une mère hypocrite, frigide, faisant souvent preuve de fanatisme religieux»¹⁸.

NOMBREUSES SONT LES ÉTUDES CONTEMPORAINES SUR LE TERRORISME À SOULEVER, SOUVENT MALADROITEMENT, L'IDÉE D'UN SYNDROME PATHOGÈNE PROPRE AUX ACTEURS VIOLENTS. JAMES POLAND, QUI

limite son analyse au terrorisme transnational, parle ainsi de «terroriste pathologique qui peut être motivé par l'avidité, la passion, le plaisir, la douleur ou quelque aberration psychologique indéfinie», avant d'amalgamer - pour les besoins de la démonstration ? - la violence politique terroriste aux déviances criminelles des tueurs en série¹⁹. De la même façon, Xavier Raufer explique que «le terroriste archétype se matérialise le plus souvent sous la forme soit de l'intellectuel frustré soit du militaire frustré», sans offrir à la notion délicate de frustration une définition ferme²⁰.

Séduisant par sa limpidité, ce type d'analyse n'est guère convaincant. L'exercice consistant à mettre sur un même plan les différentes formes de violence politique terroriste, idéologique, révolutionnaire, nationaliste ou transnationale, à travers un seul outil interprétatif mal défini, ne permet nullement de comprendre les processus complexes à travers lesquels se construit l'action terroriste. Pour autant, doit-on exclure de la réflexion toute approche psychologique par nature difficile à traiter²¹? Peut-on raisonnablement penser que l'étude de la violence politique sous toutes ses formes, faisant intervenir l'émotivité, la

•••• (17) CLARIDGE (D.), 1996, «State terrorism? Applying a definitional Model», *Terrorism and Political Violence*, vol. 8, n°3, automne, p. 52.

(18) Cité par HACKER (F.), 1976, *op. cit.*, p. 292-293. Plus nuancé, Paul Wilkinson parle des terroristes comme étant «indifférents aux codes moraux existants et proclamant leur détachement à leurs égards», in ROBERTS (A.), 1988, «Ethics, Terrorism and Counter-Terrorism», *Terrorism and Political Violence*, n°1, p. 55.

(19) POLAND (J. M.), 1988, *Understanding Terrorism, Groups, Strategies and Responses*, Sacramento, Prentice Hall, p. 15.

(20) RAUFER (X.), 1984, *Terrorisme, violence*, Paris, Carrere, p. 29.

(21) Pensons à la récente «affaire Bonnet» en Corse où l'approche très à la mode parmi les juristes en terme de responsabilité politique (voir sur ce point les analyses de BEAUD (O.), 1999, *Pouvoir*, n°92 ; BEAUD (O.), 2000, *Le débat*, à paraître) ne peut se passer d'un regard plus psychologisant abordant l'état d'esprit d'un haut fonctionnaire isolé et confronté à une situation d'exception encouragée par sa hiérarchie.

colère et suscitant la fascination ou l'effroi, puisse se passer d'une approche en terme de psychologie politique ?²². L'utilisation de la théorie de la « frustration relative » chez Ted Gurr ou James Davies montre au contraire l'importance accordée aux facteurs psychosociologiques dans l'émergence de la violence politique²³. Fort justement Michel Wieviorka reconnaît l'importance de ce type d'approche et souligne qu'« *en insistant, même artificiellement, sur l'idée d'une personnalité terroriste ou d'une culture qui la fonde, on désigne un problème juste auquel on apporte une réponse non satisfaisante* »²⁴. Madeleine Grawitz, mettant l'accent, de son côté, sur l'importance du psychisme individuel dans la compréhension des conflits politiques, souligne la nécessité de prendre en compte les interactions physiques et psychologiques entre les protagonistes et le rôle structurant de l'organisation, développant ses propres déterminismes psychologiques²⁵. Michel Wieviorka insiste ainsi sur les effets de la clandestinité qui modifient profondément le regard des acteurs violents et influencent leurs pratiques : « *La vie en petits groupes, l'enfermement idéologique, la subordination prolongée à des forces politiques ou à un État, la médiatisation*

qui magnifie l'acteur (...) façonnent la personnalité » du clandestin²⁶.

Cette approche, plus organisationnelle et moins orientée sur la seule psychologie de l'acteur, nous semble tout à fait pertinente pour saisir les mécanismes d'émergence de l'action terroriste. C'est ainsi qu'Antoine Liniers, ancien dirigeant de la Gauche Prolétarienne, explique, *a contrario*, la non-survenance d'un terrorisme d'extrême gauche en France par l'association de multiples facteurs idéologiques ou politiques (refus d'une pensée organisationnelle, dépréciation de l'intellectuel révolutionnaire, confiance dans les masses) et psychologisants à travers l'image paternelle « *ambiguë et déroutante* » du pouvoir gaulliste, doublement légitimé par l'anti-fascisme et la décolonisation²⁷. Comme le remarque Philippe Braud en ce qui concerne la vie politique dans les démocraties occidentales : « *La recherche des dimensions émotionnelles de l'efficacité politique ne s'inscrit nullement dans la perspective d'une psychologie de l'acteur, mais dans celle - toute différente - d'une psychologie de la situation* » entendue comme « *l'observation d'individus entrant, avec d'autres individus, dans des séries déterminées d'interactions, organisées autour d'enjeux déterminés*

•••• (22) Telle que définie par BRAUD (P.), 1994, in *Dictionnaire de la science politique*, Paris, Armand Colin, p. 228-229.
 (23) GURR (T. R.), 1972, *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University Press.

(24) WIEVIORKA (M.), *Sociétés et terrorisme*, op. cit., p. 487.

(25) GRAWITZ (M.), « Psychologie et politique », op. cit., p. 92 et 106.

(26) WIEVIORKA (M.), 1995, *Face au Terrorisme*, Paris, Liana Levi, p. 21. On s'appuiera également sur la notion de « groupthink » (pensée de groupe) proposé par JANIS (Irwing L.), 1972, *Victims of Groupthink. A Psychological Study of Foreign Policy Decisions and Fiascoes*, Boston, Houghton Mifflin Company, p. 9 et suivantes.

(27) LINIERS (A.), « Objections contre une prise d'armes » in FURET (F.), LINIERS (A.), RAYNAUD (P.), 1985, *Terrorisme et démocratie*, Paris, Fayard, p. 204 et suivantes.

*par des règles*²⁸. Il n'est donc pas question d'ignorer les variables psychologiques mais bien au contraire d'observer leur influence sur le groupe violent (dont la nature clandestine n'est évidemment pas sans effets sur le fonctionnement pratique) et dans l'interaction avec les pouvoirs publics et les *media*.

À ce titre, loin d'être considéré comme l'expression radicale d'une pathologie, le terrorisme doit être compris comme un instrument politique destiné à provoquer, rationnellement, une peur irrationnelle. Ce «laboratoire de la peur» qu'est la logique sociale du terrorisme est alors susceptible d'attirer certaines personnalités pathologiques séduites par la promesse d'une vie aventureuse et l'accès légitimé aux instruments de la violence²⁹. Mais la réflexion en terme de psychopathologie individuelle ne doit pas être déconnectée de la logique d'action terroriste qui offre aux individus les moyens d'expression de leurs déviances. C'est avant tout la force structurante de l'organisation clandestine, principalement en ce qui concerne les mouvements fortement cloisonnés et hiérarchisés, qui renforce les symptômes pathogènes plus qu'elle n'en procède.

LE MODÈLE STRATÉGIQUE

Il s'agit du modèle le plus répandu, principalement chez les policiers, jour-

nalistes, hommes politiques, magistrats et chez certains chercheurs. Le terrorisme se définit à travers le type de lutte clandestine qu'il met en œuvre et les instruments militaires qu'il utilise. Finalement est terroriste le groupe minoritaire qui conteste par une violence intense les gouvernants. Ainsi, pour Jean Servier, des individus ne sont «*terroristes que s'ils se livrent à des actions d'intimidation contre la population civile afin de faire pression sur un gouvernement pour arriver à leurs fins*³⁰». Cette définition est également celle des milieux policiers ou militaires préoccupés par la menace terroriste. Ainsi, pour le FBI américain, «*le terrorisme se définit par l'utilisation illégale de la force ou de la violence contre des personnes ou des biens pour intimider ou forcer un gouvernement, une population civile (...) à la réalisation d'objectifs politiques ou sociaux*³¹». Le triptyque : action violente, cibles civiles et pression politique définit donc l'activité terroriste.

Selon ce schéma, opératoire pour certains terroristes mais insuffisant pour mettre en relief le polymorphisme des violences politiques clandestines, le sens de l'action violente et sa qualification de terroriste doivent être interprétés au regard du seul répertoire d'action mis en œuvre. D'une certaine façon, c'est l'attentat qui constitue l'essence du terrorisme. Vivement critiqué

•••• (28) BRAUD (P.), 1991, *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, FNSP, p. 24.

(29) MANNONI (P.), 1992, *Un laboratoire de la peur. Terrorisme et média*, Marseille, Hommes et perspectives.

(30) SERVIER (J.), 1992, *Le terrorisme*, Presses Universitaires de France, QSI, Paris, p. 5.

(31) Définition du FBI de 1980 in ZEIDENSTEIN (H.), 1994, «Defining Terrorism», *Southeastern Political Review*, vol 22, n°1, mars, p. 22.

par certains analystes pour qui « *le terrorisme n'est pas contenu dans l'attentat comme l'explosif dans l'explosion* »³², ce modèle a cependant le grand mérite d'encourager le chercheur à un fastidieux, mais nécessaire, travail d'analyse sur les modalités opératoires des groupes violents (type d'armes utilisées, type de cibles, pratiques de lutte, etc.). Souvent sous-estimé - ou dédaigné - par les universitaires, ce travail « policier » donne partiellement sens à l'action violente des clandestins et permet de mesurer le degré d'enracinement social de la lutte entreprise³³. Mesurant ainsi le niveau de violence politique, Alex Schmid et Albert Jongman définissent le terrorisme comme étant « *en premier lieu un extrémisme de moyen et non de fin* »³⁴.

Ce modèle ne saurait pour autant être suffisant et présente le risque d'engendrer une illusion pragmatique, c'est-à-dire d'interpréter l'action violente au regard de son mode d'expression, sans tenir compte de l'environnement politique et culturel, idéologique et interactionnel à l'intérieur duquel évolue l'organisation clandestine. De plus, en ne

mesurant l'action terroriste qu'à l'aune du type de moyen utilisé, le risque de confusion entre violence politique et violence sociale (banditisme) est grand. Même si la frontière entre les deux est sans doute parfois poreuse, l'assimilation, en ce qu'elle implique des réponses en terme de politique publique, est dangereuse. Ce travers est perceptible dans certains écrits sur les violences urbaines en banlieue, réunissant les plumes d'un « entrepreneur » de la sécurité et d'un journaliste concerné par l'actualité islamiste en Algérie³⁵.

La deuxième variable du modèle stratégique consiste à prendre en compte le type de population visé par l'acte violent. L'objet de l'analyse, qui nous paraît primordiale, est ici de distinguer entre les cibles humaines et matérielles, politiques ou militaires et civiles. L'opposition entre le FLNC, sattaquant aux biens matériels et ayant refusé pendant longtemps toute atteinte aux vies humaines, et l'IRA, peu soucieuse de les épargner, permet de distinguer, sur un nécessaire plan éthique, des violences politiques plus ou moins terroristes. Cependant le caractère humain ou non, politique ou civil, de la

(32) Selon l'expression un peu tranchée de BIGO (D.), 1984, « La relation terroriste I », *Études polémologiques*, n°30, p. 49. D'un point de vue plus juridique, le modèle stratégique est également celui utilisé par Éric David à travers sa distinction entre le terrorisme absolu et le terrorisme relatif selon la gravité de l'acte violent : DAVID (E.), 1974, « Le terrorisme en droit international », in *Réflexions sur la définition et la répression du terrorisme*, Actes du colloque 19-20 mars 1973, ed. Université libre de Bruxelles, p. 114-124.

(33) Martha Crenshaw insiste à juste titre sur la prise en compte de cette analyse « organisationnelle », plus que jamais nécessaire à une époque où la sophistication de l'armement et des méthodes « publicitaires » des terroristes permet une lecture plurielle de la violence : CRENSHAW (M.), 1985, « An Organizational Approach to the Analysis of Political Terrorism », *XIII World Congress of the International Political Science Association*, Paris, 15-20 juillet.

(34) SCHMID (A.), JONGMAN (A.), 1988, *Political Terrorism : A New Guide to Actors, Authors, Concepts, Data bases, Theories and Literature*, New Brunswick, Transaction Books, p. 14. Voir également la définition de Brian Jenkins pour qui « *le terrorisme peut être objectivement défini par la qualité de l'acte* » : JENKINS (B.), 1986, « Defense Against Terrorism », *Political Science Quarterly*, n°101, p. 779.

(35) BAUER (A.), RAUFFER (X.), 1998, *Les violences urbaines*, Paris, PUF.

cible ne suffit pas à désigner l'action terroriste au risque d'amalgamer banditisme, maffia, opération de guerre et terrorisme. Le modèle stratégique, en cernant l'analyse autour de l'opposition civils/militaires, ignore les motivations des acteurs de la violence et insère dans l'analyse un point de vue moral trop insistant. Il peut également en arriver à des conclusions absurdes considérant que « *tuer un soldat armé dans une occupation militaire n'est pas du terrorisme alors que l'est le bombardement de la direction civile qui a ordonné l'occupation* »³⁶. Nous rejoignons donc Annie Kriegel pour qui une distinction doit être faite entre l'adversaire et l'ennemi³⁷, le groupe violent se constituant en opposition à un adversaire qu'il convient de combattre. Nous émettons l'hypothèse que la violence se fait terroriste lorsque l'adversaire désigné par l'organisation (la police, l'armée, les symboles d'État, etc.) est remplacé, dans la pratique des attentats, par une cible différente, souvent plus facile à atteindre. En changeant d'adversaire, l'action armée perd son sens initial et devient rapidement terroriste en générant une menace à la fois imprévisible, indiscriminée et toujours dirigée, *in fine*, contre l'État. Une des tâches privilégiée de l'analyste consiste

done à établir clairement quel est l'adversaire du groupe violent qu'il étudie. Là encore, le seul modèle policier, en ne prenant pas en compte l'étude des parties au « champ d'affrontement », ne permet pas de comprendre le sens de la violence politique mise en œuvre.

Enfin, le caractère politique des objectifs ciblés par les clandestins, troisième élément du modèle, est trop imprécis pour offrir une définition satisfaisante du terrorisme³⁸. D'une part, l'utilisation de la violence pour satisfaire des fins politiques n'est pas propre à une violence de type terroriste. La guerre ou la rébellion ont également comme objectif la réalisation d'exigences politiques. D'autre part, un préjugé moral est perceptible dans la définition même du caractère politique du terrorisme opposant sans questionnement un État de droit à des groupuscules minoritaires. C'est ainsi que pour définir le terrorisme idéologique d'extrême gauche, Gérard Chaliand parle de « *sectes politiques à vocation révolutionnaire* » trahissant un jugement de valeur³⁹. De même, Jean Servier, dans sa présentation des terroristes contemporains, évoque presque exclusivement des organisations clandestines d'extrême gauche, ce « *terrorisme intellectuel qui sert à créer une philosophie du*

•••• (36) ZEDESTEIN (H.), *op. cit.*, p. 20. Cette approche « par la cible » est courante dans la littérature américaine influencée par les départements d'État chargés de lutter contre la menace terroriste. Le terrorisme est ainsi défini comme « une violence politique prémeditée perpétrée contre des cibles civiles (noncombatant) par des groupes infra-nationaux ou des agents clandestins, en vue d'influencer un public », in *Patterns of Global Terrorism*, Washington, Department of State publications, 1996, p. vi.

(37) Annie Kriegel distingue le terrorisme qui frappe de façon aveugle et l'assassinat politique qui abat des adversaires désignés : KRIEGEL (A.), 1982, *Israël est-il coupable ?*, Paris, Robert Laffont.

(38) C'est là un des critères déterminants pour WILKINSON (P.), 1985, « Fighting the Hydra : Terrorism and the rule of law », *Harvard International Review*, n°7, juin, p. 12.

(39) CHALLIAND (G.), 1988, *Terrorismes et Guérillas*, Paris, éd. Complexe, p. 119.

monde et de la vie pour le plus grand nombre»⁴⁰. Ce faisant, il oppose incidemment les légitimes revendications politiques de l'État de droit, aux ambitions utopiques d'un terrorisme révolutionnaire. En ne retenant, en fin de compte, que le caractère politique de l'action, ce modèle a pu aboutir à l'élaboration de conceptions «idéologiques» analysant la violence terroriste comme l'aboutissement d'un complot anti-démocrate orchestré par Moscou. Les ouvrages désormais classiques de Walter Laqueur, de Claire Sterling ou d'Édouard Sablier procèdent de cette même logique d'une «internationale terroriste» aux prémisses idéologiques fort éloignées de la réalité⁴¹. Totalement opposée dans ses conclusions mais identique quant à sa perception de la violence, une interprétation «idéologique» d'extrême gauche mettra en avant le terrorisme d'État opposé aux revendications minoritaires séparatistes ou révolutionnaires⁴². Enfin, plus récente, la thèse de «l'internationale verte», regroupant l'ensemble des terroristes

islamistes, participe de cette même version, fort contestable, d'une mouvance politique homogène⁴³. En mêlant la peur de la violence imprévisible du terrorisme à la crainte d'une «invasion» des populations migrantes du sud, cette thèse séduit par sa simplicité et sort des politiques publiques protectionnistes et démagogiques. Elle représente également un nouveau terrain «commercial» pour un journalisme de sensation en mal d'adversaire⁴⁴.

Face à ce modèle, dont on perçoit les limites mais aussi les apports pratiques (prise en compte de la réalité matérielle de la violence), on peut opposer un modèle plus abouti, tout entier tourné vers une analyse de l'organisation clandestine, indépendamment de son environnement politique ou culturel et de sa propre évolution organisationnelle.

LES MODÈLES DE L'INVERSION TERRORISTE

Il s'agit en premier lieu du modèle d'analyse proposé par Michel Wieviorka dans son ouvrage *Sociétés et*

•••• (40) SERVIER (J.), 1992, *Le terrorisme*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 7. La partie consacrée au terrorisme contemporain en Europe et au Japon ne concerne que les terroristes à vocation révolutionnaire, omettant le terrorisme irlandais ou basque. Cette attitude est caractéristique d'une certaine vision de la violence politique terroriste privilégiant la menace idéologique. En France, il ne fait aucun doute que les groupes terroristes les plus marquants sont *Action Directe* ou les groupes islamistes alors même que le GAL - expression d'un terrorisme d'État - était, jusqu'à une période récente, le plus meurtrier des groupuscules terroristes agissant sur le sol français.

(41) LAQUEUR (W.), 1979, *Le Terrorisme*, Paris, Presses Universitaire de France ; STERLING (C.), 1981, *Le réseau de la terreur*, Paris, éd. Lattès ; SABLIER (E.), 1983, *Le fil rouge*, Paris, Plon. En dépit de ces allégations, l'écroulement du communisme à l'Est n'a pas coïncidé, loin s'en faut, avec une remise en cause des mouvements nationalistes ou révolutionnaires en Europe.

(42) Voir, à titre d'exemple l'ouvrage de QUADRUPPANI (S.), 1989, *L'anti-terrorisme en France*, Paris, La découverte, ou, sur un mode plus nuancé, RETIEU (M.), 1994, *La convention de terreur - terreurs légales et terroristes dans les sociétés démocratiques*, Paris, L'Harmattan.

(43) Se reporter à la revue *Commentaire*, n°66, été 1994, discutant les conclusions «culturalistes» de Samuel Huntington dans son *Clash of Civilizations*, particulièrement SACCO (G.), «Appel aux armes?», p. 271.

(44) Ainsi du mythe des «réseaux terroristes» (terrorist networks) anti-américains : BARTELEMY (J.), 1993, *Target America*, New York, SPI Books. Sur un modèle comparable, voir l'esprit de la collection *Criminalité internationale*, aux PUF.

*Terrorisme*⁴⁵. À la base de sa thèse, la notion d'inversion permet de comprendre le passage d'une violence politique légitime - c'est-à-dire enracinée dans un mouvement social ayant donné naissance au groupe clandestin - à une logique d'action terroriste caractérisée par la négation des principes qui, initialement, animaient les luttes entreprises. Pour Michel Wieviorka, la violence terroriste est l'expression d'une «*perte de sens (qui) passe par des mécanismes dans lesquels la distance se creuse entre le protagoniste de la violence, en tant que gestionnaire auto-proclamé des significations des luttes sociales et politiques, et ces luttes*»⁴⁶. Pour cet auteur, la violence politique ne serait donc en aucun cas l'aboutissement d'une politique idéologique, mais au contraire sa négation. Cette «désidéologisation» de la violence enferme l'étude du terrorisme dans le cadre des rapports entre mouvement social et organisation clandestine, sans prendre en compte les déterminismes culturels, politiques et intellectuels du groupe violent⁴⁷. À l'inverse d'une vision qui mettrait en relation le niveau de violence politique à l'œuvre dans les différentes organisations et les autorisations et justifications idéologiques que les acteurs peuvent mobiliser, ce modèle affirme que c'est justement la perte

des repères idéologiques qui conduit le groupe clandestin au terrorisme. Focaliser l'analyse sur la seule organisation clandestine semble insuffisant pour percevoir les spécificités de chaque groupe violent, le sens assigné à la violence et déterminer le passage au terrorisme. Certes, le modèle de l'inversion, en liant groupe terroriste et mouvement social, élargit la vision du modèle policier uniquement orienté sur la stratégie des acteurs violents. Cependant, en faisant de la notion d'inversion, la pierre angulaire de son raisonnement, Michel Wieviorka pêche sans doute par réductionnisme en privilégiant seulement la perspective de recherche orientée autour du lien de distanciation - parfois difficilement perceptible - entre mouvement social et groupuscule violent.

Une analyse féconde, à caractère micro-sociologique, doit s'intéresser aux mécanismes de fonctionnement interne de la dynamique clandestine. Une étude détaillée du type de violence pratiquée, à travers une lecture des attentats, de la structure interne des groupes de combat, et une sociologie militante, offrent à l'analyse un regard éclairé sur le fonctionnement de l'organisation, indispensable pour comprendre l'évolution de la violence clandestine. Ce constat permet, ainsi, de

•••• (45) WIEVIORKA (M.), 1988, *Société et Terrorisme*, Paris, Fayard. Pour une présentation critique percutante de la thèse de Wieviorka, se reporter à HERMANT (D.), 1992, *Le terrorisme en Europe à l'horizon 1992*, Paris, FNSP/CERI, rapport pour l'IHESI, juin, p. 2-5.

(46) WIEVIORKA (M.), 1986, « Un outil pour l'analyse de la violence politique : la notion d'inversion », *Études politologiques*, n° 37, 1^{er} trimestre, p. 197.

(47) Cette analyse s'inscrit en faux contre des perspectives plus philosophiques liant la violence politique à une histoire intellectuelle et doctrinale. Voir la contribution de RAYNAUD (P.), « Les origines intellectuelles du terrorisme », in FURET (F.), LINIERS (A.), RAYNAUD (P.), 1985, *Terrorisme et démocratie*, Paris, Fayard, p. 35 et suivantes.

mesurer l'écart entre l'intensité de la violence perceptible dans différentes ères géographiques. L'apparition, dans le répertoire d'action d'ETA, des voitures piégées - en rendant les opérations commandos plus sûres pour les «etarras» et plus meurtrière pour la population civile - a considérablement transformé le niveau de violence, sa signification politique et son acceptation par le peuple basque. De la même façon, les rapports de force internes à l'organisation clandestine et les effets de la clandestinité - difficilement mesurables - ne doivent pas être sous-estimés pour comprendre l'orientation de la violence politique. Ainsi, en Corse, l'autonomie territoriale progressive de l'action armée a inévitablement conduit à un éclatement des centres de décision, politiques, militaires et financiers, qui n'a pas été sans effets sur la brutale augmentation du niveau de violence au début des années quatre-vingt dix. En confiant à la seule notion d'inversion, mécanisme de distanciation entre un conflit-référence (ou mouvement social) et les luttes des acteurs, la quête d'un sens de la violence politique, le modèle en arrive à formuler des affirmations difficilement acceptables. C'est ainsi que, un an après les massacres de passants perpétrés par ETA à Barcelone (Supermarché Hipercor) et à Saragosse, Wieviorka déclare : «*La violence d'ETA, dans l'ensemble, n'est pas sociologiquement terroriste*» puisque la lutte armée,

«liée à la face radicale des contestations populaires (...) n'est pas entièrement déconnectée des lieux de sens dont elle se proclame l'expression»⁴⁸. Même s'il convient de ne pas réduire l'analyse de Wieviorka - originale et novatrice - à ce type de formulation, on mesure l'écart entre le modèle stratégique aux visions parfois policières, centrées sur l'organisation, et le modèle sociologique d'inspiration «tourainienne» privilégiant l'action conflictuelle entre mouvements sociaux et en leur sein⁴⁹.

Par ailleurs, si le modèle de Michel Wieviorka élargit l'analyse policière, il ne prend qu'imparfaitement en compte les variables macro-sociologiques que sont le type d'État en prise avec la violence terroriste (unitaire, décentralisé, fédéral, autonomique), le modèle législatif utilisé, les corps militaires ou policiers engagés dans l'action anti-terroriste, et, à travers l'Union européenne, les effets politiques d'une entité transnationale en construction. Là encore, particulièrement en ce qui concerne les terrorismes à vocation nationaliste ou religieuse où la référence à un mouvement social est moins pertinente que dans le cadre des terrorismes idéologiques, la seule notion d'inversion ne saurait distinguer le terrorisme des autres formes de violence. Comme le souligne de façon tranchée Daniel Hermant : «*La boussole utilisée par Michel Wieviorka est calée sur une*

•••• (48) WIEVIORKA (M.), 1988, *op. cit.*, p. 347.

(49) Pour Alain Touraine, un mouvement social est une «*action conflictuelle collective par laquelle un agent de classe s'oppose à un agent de la classe opposée pour le contrôle social de (...) leur collectivité*», ANSART (P.), 1990, *Les sociologies contemporaines*, Paris, Point Seuil, p. 61.

*opposition terrorisme/non terrorisme, négatif/positif, qui remplace l'analyse sociologique par une casuistique du sens*⁵⁰.

Stimulant, le modèle de l'inversion offre un éclairage intéressant sur une facette de la violence politique. Mais en voulant isoler une variable explicative, seule à même de définir qui est terroriste et qui ne l'est pas, au-delà de toute prise en compte des pratiques, le modèle se condamne à réduire ce qui ressort d'une réalité sociale plurielle.

Dans une perspective très différente qui introduit une approche constructiviste là où la matérialité des actes est considérée comme un simple « donné en soi », Didier Bigo propose un regard qui pourra paraître surprenant sur la réalité terroriste⁵¹. L'inversion est ici plus fondamentale puisqu'il s'agit de définir le terrorisme, non pas à travers l'action violente, la dynamique conflictuelle ou le discours révolutionnaire, mais en prenant en compte les logiques bureaucratiques policières de construction d'une menace diffuse. La logique d'interprétation de la violence politique se trouve inversée : ce n'est plus le groupe terroriste qui fait violence, mais les polices et législations étatiques qui « inventent », en le nommant, l'adversaire terroriste : « *Paradoxalement, écrit l'auteur, l'unité de la labellisation ter-*

*roriste ne tient pas aux formes de la violence qu'elle décrirait mais à la collaboration antiterroriste des États occidentaux*⁵². Conscient du caractère hautement polysémique de la catégorie de « terroriste », à la fois enjeu de stigmatisation et moyen d'affirmation, Didier Bigo rejette toute définition pratique et matérielle du terrorisme⁵³. Plus encore celui-ci devient, selon l'auteur, une « *labellisation administrative lestée d'un poids judiciaire lorsqu'elle apparaît comme incrimination dans les différents codes pénaux*⁵⁴.

Didier Bigo a sans doute raison de souligner les logiques lourdes, politiques et administratives, qui, à l'image de toutes les dénominations labellisables, construisent le phénomène qu'elles décrivent, en même temps qu'elles le décrivent. Pourtant, au-delà de ce mécanisme d'assignation de sens, le terrorisme est aussi violence matérielle, meurtre, enlèvement, angoisse et peur. Il agit visiblement à l'encontre de civils ou de militaires, de simples passants ou de personnalités politiques, de villas isolées ou de cibles humaines. Cette réalité pratique de la violence ne peut être méconnue à la fois d'un point de vue éthique et scientifique. De même, son origine historique et son imbrication régionale dépassent largement la simple logique administrative

•••• (50) HERMANT (D.), *op. cit.*, p. 5.

(51) BIGO (D.), 1996, *Police en réseaux*, Paris, Presses de Science Po, p. 266-280.

(52) *Idem*, p. 269.

(53) Ce regard est relativement surprenant pour un chercheur auparavant soucieux d'offrir à l'analyse du terrorisme les moyens de ses prétentions : la constitution d'une importante base de données (disponible à l'ex-Institut Français de Polémologie) sur les différentes actions terroristes relevées en Europe depuis le début des années quatre-vingt, atteste une réelle préoccupation empirique qui fait souvent défaut dans les études classiques sur ce phénomène.

(54) BIGO (D.), *op. cit.*, p. 266.

de construction de la menace. Une telle vision, déshumanisante à l'excès, ne peut que surprendre en ôtant à l'analyse du terrorisme ce qui en constitue l'essence : la terreur suscitée par une violence imprévisible⁵⁵.

En isolant un vecteur unique d'explication de la logique terroriste (perte de sens ou construction de sens), les modèles de l'inversion pêchent par réductionnisme. Ils nous semblent s'éloigner du travail du sociologue qui doit « objectiver » les critères du terrorisme en étudiant les modalités de la violence, ses formes, ses systèmes de légitimations et la configuration des acteurs régionaux et nationaux qui s'y associent ou s'y opposent.

LE MODÈLE « RUPTURISTE »

D'inspiration néo-marxiste, ce modèle d'analyse, plus général, s'attache à mettre en avant les ruptures historiques et économiques qui marquent le passage d'un type de société à un autre. La violence apparaît lors des étapes de transition et s'articule autour du changement social. Ce peut être le désir de participation de certains acteurs marginalisés par le progrès économique qui motive le passage à la violence. C'est principalement l'optique de David

Apter pour qui « *la violence est le résultat de la contradiction entre innovation et marginalisation* »⁵⁶. La violence politique serait l'expression des dépossédés de la croissance économique et de la modernité qui désiraient imposer une contre-légitimité à celle de l'État rationnel. C'est, affirme Apter, le cas des mouvements revivalistes « *constituant une organisation naturelle, spontanée, du sens commun* » qui, en se combinant avec la marginalisation, veulent retrouver, par la violence, l'identité originelle, le patrimoine perdu et dépassé par la modernité⁵⁷. Pour parvenir à leur idéal, les mouvements terroristes et, plus particulièrement, les terroristes à vocation nationaliste doivent produire un discours de déconstruction (*inversionary discourse*) c'est-à-dire un discours capable de menacer les normes et les structures du pouvoir en « *proclamant l'émancipation comme un projet moral* » face au rationalisme politique de l'État⁵⁸. Les actes terroristes « *constituent un anti-programme dont l'objectif est de défier ou de supplanter la légitimité, de discréditer les règles du jeu, de « déconstruire » cette « structuration » évolutive qui exprime la rationalité fonctionnelle de la vie ordinaire* »⁵⁹. Il s'agit à la fois de

•••• (55) Isabelle Sommier, dans un essai récent, prolonge l'approche déconstructiviste de Didier Bigo et refuse, elle aussi, l'usage savant du terme « terrorisme ». Elle n'en conserve pas moins, à travers une habile gymnastique intellectuelle, l'essence terrorisante de l'acte terroriste auquel elle substitue, sans que l'on en saisisse les raisons profondes, la notion de « violence totalisante » : SOMMIER (I.), 2000, *Le Terrorisme*, Paris, Flammarion, (à paraître en mars).

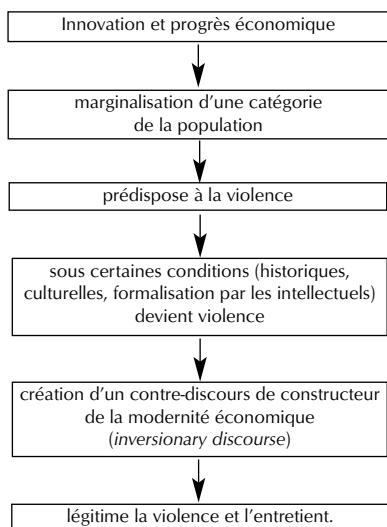
(56) APTER (D.), 1988, *Pour l'État, contre l'État* (trad.), Paris, Economica, p. 24.

(57) APTER (D.), 1986, « Marginalisation and primordialism », *Études polémologiques*, n° 37, p. 188.

(58) APTER (D.), 1992, « Democracy and Emancipatory Movements : Notes for a Theory of Inversionary Discourse », *Development and Change*, n° 23, juillet, p. 142. C'est une idée avancée par Isabelle Sommier pour qui le radicalisme religieux peut éclore sur un « besoin de transcendance » que les sociétés modernes ne parviennent pas à satisfaire : SOMMIER (I.), op. cit.

(59) APTER (D.), 1988, *op. cit.* p. 26. Dit autrement, « *le terrorisme, au sens large, ne vise pas seulement le renversement de l'État, mais aussi celui de la place qu'il occupe en tant que centre rationnel de la vie moderne* », p. 242.

mouvements prémodernes, recherchant dans la religion ou la race une légitimité, et postmodernes puisque remettant en cause les valeurs occidentales de progrès.



On peut résumer le schéma d'Apter comme suit :

En mettant au cœur de son analyse la marginalisation d'un groupe social, le modèle rupturiste souligne la fonction instrumentale de la violence politique et met l'accent sur la nécessaire prise en compte des théories de la mobilisa-

tion des ressources⁶⁰. Selon David Apter, «*le terrorisme a toujours pour objectif la repossession de soi-même et de la société par ceux qui n'ont d'autres alternatives*»⁶¹. Loin d'être la seule expression d'une frustration, d'un mécontentement colérique ou le fruit de personnalités dérangées, la violence terroriste peut s'apparenter à un calcul politique sur le mode coûts/avantages, destiné à assurer aux exclus (de la croissance, de la participation politique, etc.) une représentation au sein du champ politique national ou l'obtention d'avantages économiques. Cette prise en compte d'une instrumentalisation de la violence par les acteurs, souvent sous-estimée par les analystes du terrorisme⁶², est particulièrement pertinente dans le cadre de certaines violences politiques, pourtant en apparence les moins rationnelles⁶³. Elle l'est plus encore dans le cadre d'une violence de faible intensité visant, comme c'est le cas pour l'action du FLNC, à désintégrer un modèle politique dominant incarné par le clan et à obtenir, au travers du nationalisme violent, une juste représentation politique et économique⁶⁴.

•••• (60) Sur la théorie de la mobilisation des ressources, NEUÉ (E.), 1997, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte.

(61) *Idem*, p. 231. C'est nous qui soulignons.

(62) C'est en particulier le cas de MICHAUD (Y.), 1978, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, et de WIEVIORKA (M.), 1988, *op. cit.*, pour qui «*l'approche instrumentale de la violence (...) sous-estime la logique autonome du phénomène*», p. 478. L'opposition que fait Wieviorka entre une violence terroriste qui ne serait que rupture et l'approche instrumentale ne nous paraît guère convaincante. Si la violence politique terroriste est effectivement rupture avec l'ordre établi et les règles fondant le lien social, rien ne permet d'avancer que cette rupture ne puisse être également le résultat d'un calcul rationnellement posé par les acteurs clandestins. Rien ne permet également de penser que la rupture avec la légalité provoquée par les groupes violents soit le résultat d'une volonté de rupture révolutionnaire cherchant à substituer à l'État et au pouvoir démocratique une autre forme de régulation politique.

(63) Sur la « rationalité » de la violence terroriste des GIA, voir l'ouvrage lumineux de MARTINEZ (L.), 1998, *La guerre civile en Algérie*, Paris, Karthala.

(64) CRETTEZ (X.), 1999, *La question corse*, Bruxelles, Complexe.

Le modèle rupturiste s'avère indispensable à une bonne compréhension des phénomènes de violence politique. Pour autant, son caractère généraliste, applicable à toutes les formes de violence politique le rend trop peu précis pour donner du sens à chaque modalité particulière de violence terroriste. Michel Wieviorka a raison d'affirmer que «*l'analyse instrumentale du phénomène terroriste, utile s'il s'agit d'en préciser certains aspects, se révèle inadéquate s'il s'agit d'aller à l'essentiel*»⁶⁵.

Là encore, l'hétéromorphie des violences politiques terroristes, la variété des acteurs engagés dans la lutte contre les clandestins, l'importance du cadre institutionnel de la protestation, le rôle des médias, la structuration différente des organisations, sont autant de facteurs qui rendent difficile un modèle unique d'interprétation de la violence. À chaque violence protestataire, nationaliste, révolutionnaire ou transnationale, correspond une configuration particulière de l'action terroriste, donnant sens à la violence comprise comme le résultat des interactions au sein d'un champ de lutte.

LE MODÈLE DE LA « CONFIGURATION D'AFFRONTEMENT »

Ce modèle, qui a notre faveur, refuse une lecture univoque de la violence politique à travers laquelle une cause

déterminée produirait les effets étudiés. En privilégiant une analyse en terme de configuration, on prend en compte l'ensemble des parties au champ de lutte en insistant sur leurs interactions, leurs relations conflictuelles mais parfois également coopératives, productrices de règles du «jeu» structurant les actions des uns et des autres et donnant sens à la violence clandestine. Les mises en scène symboliques des acteurs, le conflit de légitimité entre rebelles et pouvoirs publics, la représentation de la violence par les *media* ainsi que les réertoires d'action utilisés par les organisations radicales ne sont pas des données immuables, résultant uniquement de décisions personnelles ou d'influences culturelles, mais le fruit des rapports évolutifs qui se forgent dans l'échange de coups. Pour le dire autrement, la violence politique, plus qu'elle ne résulte d'un état de fait historique, économique, culturel ou politique, procède de la configuration d'affrontement en même temps qu'elle l'oriente⁶⁶.

«*Le chaos absolu n'existe pas*» affirme Elias pour qui tout conflit est structuré et ne saurait se réduire «*à l'émanation de la méchanceté personnelle (ou à) la conséquence de l'idéalisme propre à (des) groupes*»⁶⁷. La violence est à la fois le résultat de cette construction belliqueuse et le point de départ d'un mécanisme d'opposition

•••• (65) WIEVIORKA (M), *Sociétés et terrorisme*, op. cit, p. 479.

(66) On reconnaîtra dans l'analyse proposée, l'influence des thèses de Didier Bigo et Daniel Hermant présentées dans trois articles essentiels pour toute étude sur le phénomène terroriste : « La relation terroriste I et II», op. cit et « La relation terroriste : cadre sociologique pour une approche comparatiste », 1988, *Études polémologiques*, n°3, p. 13 - 79.

(67) ELIAS (N.), 1991, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, ed. de l'Aube, p. 87 et p. 216.

qui commande l'attitude des acteurs policiers et politiques et fonde l'orientation interne de l'organisation terroriste, son mode de financement, son rapport à l'extérieur...

Dès lors, l'objet de l'analyste est de repérer, dans chaque conflit, le type d'acteurs en présence, leurs poids respectifs dans la configuration, leurs interactions, les enjeux déterminant la lutte et le niveau d'intégration fonctionnelle des organisations clandestines.

La difficulté réside alors dans l'articulation de ces diverses variables qui forment la configuration d'ensemble. On distinguera aisément trois niveaux d'analyse faisant intervenir différents acteurs. Un premier niveau, micro-sociologique, s'attache à mettre en lumière les processus de formation des organisations clandestines. Il s'agit de prendre en compte les différents courants internes à la clandestinité et les modalités pratiques de construction de l'Organisation. Un deuxième niveau, meso-sociologique, introduit la dimension locale de la contestation en faisant intervenir les acteurs politiques régionaux directement confrontés au terrorisme. Leur attitude à l'encontre des radicaux commande l'orientation du champ politique local et renforce, ou au contraire affaiblit, les dispositions à la violence. Enfin, un troisième niveau, macro-sociologique, présente le face-à-face entre l'organisation rebelle et les administrations d'État chargées de la répression et de la gestion politique et judiciaire des menaces. La prise en compte de toutes

ces variables dessine des configurations d'affrontement singulières qui éclairent l'observateur sur le sens de la pratique violente terroriste.

S'il nous semble impossible de parler d'un « genre terroriste », il serait absurde de refuser toute tentative d'élaboration conceptuelle visant à mettre en avant les ressemblances et dissemblances au sein d'un même type apparent de contestation violente. Le travail du sociologue n'est-il pas de « *ne prendre pour objet de recherche qu'un groupe de phénomènes préalablement définis par certains caractères extérieurs qui leur sont communs* » pour en comprendre les logiques de fonctionnement à travers l'observation des pratiques ?⁶⁸.

Ainsi, si l'idée d'un genre terroriste est contestée par de nombreux analystes (Isabelle Sommier ou Didier Bigo), ne demeure pas moins une « geste terroriste » dont les corps suppliciés conservent l'empreinte. Accepter la pertinence de l'analyse matérielle de cette geste ne signifie pas pour autant essentialiser et dès lors figer un terme - terrorisme - dont la labellisation est, on le sait, un enjeu de la configuration d'affrontement. À la variabilité de la qualification ne doit pas répondre l'abdication conceptuelle. Encore convient-il de définir la singularité de l'acte terroriste au regard de la variété des agissements violents. C'est seulement à travers le fil de l'action que la pelote conceptuelle peut se dérouler.

Raymond Aron a eu une formidable intuition en définissant le terrorisme

•••• (68) DURKHEIM (E.), 1987, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, (1895), p.35-68.

par la peur qu'il engendre, comme étant un acte dont les effets psychologiques sont hors de proportion avec ses effets physiques⁶⁹. L'essence du terrorisme serait donc dans l'acte d'effroi, menaçant les résistances psychiques bien plus que les corps. Il se distingue en cela des guerres ou même de la guérilla qui se servent de la peur comme d'un instrument mais nullement comme d'une fin, comprise, celle-ci, comme l'anéantissement des corps ennemis. Si le terrorisme repose sur l'effroi c'est avant tout qu'il opère à l'aveugle, usant de moyens de mort indiscriminés, touchant en tous lieux et en tous temps, tous types de population. C'est donc bien l'acte qui fait le terrorisme, mais un acte particulier, qui a comme singularité de refuser la perméabilité entre les espaces privés et publics que la bombe ou la fusillade réunit. Dans le sang versé se mêlent les culpabilités imposées par le terrorisme : il n'est plus de civils innocents ou de militaires ennemis, plus de politiques à combattre ou de passants insouciants. L'acte terroriste a prétention à unifier dans l'affront l'État honni et sa population ; il agit sur les civils, compris comme des complices, pour mieux combattre la puissance publique. Car derrière l'action indiscriminée, c'est évidemment et systématiquement l'État démocratique qui est attaqué, incapable à la fois d'assurer la protection qu'il doit à ses admi-

nistrés, incapable également de maintenir cette distinction entre le privé et le public, fondement historique de sa légitimité. Le terrorisme est en cela toujours un acte contre l'État, même - ou surtout - lorsqu'il s'agit d'un terrorisme d'État⁷⁰.

L'acte et la cible sont donc deux critères constitutifs du terrorisme. Mais ils ne le définissent que dans la mesure où ils contribuent à orienter la configuration d'affrontement entre les diverses parties (clandestins, pouvoirs publics, acteurs locaux, *media*, opinion publique) vers une complète similarité d'attitude. On est là au cœur du processus terroriste : produire par une violence singulière du mimétisme entre les acteurs. Portant leur effort sur un même objet de désir, la légitimité populaire et l'abolition de l'autre, adversaire, les belligérants finissent par adopter un mode d'action spéculaire. L'État se métamorphose alors rapidement en un double monstrueux du protagoniste terroriste qu'il cherche à abattre⁷¹. Lois d'exception, contre-guérilla aux limites de la légalité, confusion de l'État de droit avec le droit de l'État, propagande noire ou armement de milices, autant de modes opératoires qui, en produisant de la répression, violent dans le même temps les principes démocratiques qu'il s'agissait de sauvegarder. En Algérie, Irlande, Pays Basque, Kurdistan, ou plus récemment en Tchétchénie, le terrorisme suscite

•••• (69) ARON (R.), 1981, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Gallimard, (réed.).

(70) Sur ce point voir BADIE (B.), 1989, « Terrorisme et État », *Études polémologiques*, n°1. Sur un cas concret, LOYER (B.), CRETTEIZ (X.), « Les GAL », in CRETTEIZ (X.), FERRET (J.) (dir), 1999, *Le silence des armes ?*, Paris, La Documentation Française, p. 147-149.

(71) GIRARD (R.), 1972, *La violence et le sacré*, Paris, Grasset.

partout une même dynamique, en miroir, au cœur de sa définition.

On dira dès lors qu'une configuration d'affrontement est terroriste lorsque est privilégiée l'utilisation d'actes et de moyens de violence indiscriminés, dont l'objectif est toujours de délégitimer les fonctions de l'État en dévoilant son incapacité à protéger et/ou en suscitant du mimétisme entre les belligérants.

Tout en ayant connaissance des «processus qui concourent à l'apposition d'un label, vis-à-vis duquel il se doit de garder ses distances», le chercheur ne saurait abdiquer la nécessité de construire un cadre conceptuel d'appréhension des phénomènes terroristes⁷². Gageons que le champ scientifique ne laissera pas aux seuls «entrepreneurs de la violence spectaculaire» le soin de parler des menaces terroristes.

■ Xavier CRETIEZ

*Maître de conférences en Science politique
Université Paris II - membre du CECP*

••••(72) SOMMIER (I.), 2000, *Le terrorisme*, Paris, Flammarion, (à paraître en mars).

UNE APPROCHE RÉFLEXIVE DU PARTAGE ENTRE SAVOIR EXPERT ET SAVOIR PROFANE

par Brian WYNNE

Les Fondamentaux de la sécurité

219

Dans le domaine des risques collectifs, la séparation radicale entre le savoir des experts et les croyances des profanes s'impose généralement comme une évidence. Aux risques «réels», on oppose ainsi les risques «perçus» ; à la neutralité et l'objectivité de la science, les préjugés et l'irrationalité des non spécialistes. Les controverses publiques qui se développent autour de décisions techniques sont l'occasion de réactiver en permanence ces dichotomies. Celles-ci conduisent alors à interpréter l'opposition des profanes aux verdicts des experts comme une «résistance» principalement due à un déficit cognitif, et par voie de conséquence à réduire les conflits à un simple problème de communication.

Cette étiologie des controverses a sans doute le mérite de la simplicité mais elle ne résiste pas à l'analyse, comme le montre de manière exemplaire le texte qui suit. Brian Wynne rend compte des conflits qui ont opposé des éleveurs de moutons du nord ouest de l'Angleterre aux

scientifiques chargés de gérer le risque de contamination radioactive provoqué par l'accident de Tchernobyl. C'est à partir de cette enquête empirique fouillée, qui tranche singulièrement avec le propos souvent très général des théoriciens du risque¹, que l'auteur invite à revisiter la nature de l'opposition entre savoir expert et jugement profane. Il propose pour ce faire deux points d'entrée ou, si l'on préfère, deux manières de problématiser cette opposition en apparence insurmontable.

S'inscrivant dans le sillage des nombreux travaux qui ont enrichi depuis quelques années la sociologie des sciences, l'auteur questionne tout d'abord les processus par lesquels se construit un discours scientifique sur le risque. Il montre comment la production de connaissances à portée universelle s'accompagne d'une entreprise de simplification du réel. Le détour par le laboratoire ainsi que les exigences de standardisation qui pèsent sur la production des énoncés scientifiques conduisent inévitablement à refouler la

•••• (1) BECK (U.), 1992, *Risk Society : Towards a New Modernity*, Londres, Sage ; GIDDENS (A.), 1994, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, (1990).

diversité des situations, et par conséquent à gommer le caractère situé et lacunaire du savoir expert. Le paradoxe est là : pour pouvoir dire quelque chose sur le réel ayant une valeur universelle, les scientifiques sont conduits à faire abstraction de sa complexité et de sa richesse. Ils sont également amenés à tenir pour acquis un certain nombre de présupposés sur le monde social - ici, sur le mode de vie des éleveurs par exemple -, si bien que leurs analyses reposent souvent sur ce que l'auteur avait appelé dans un précédent article une « sociologie naïve »². Brian Wynne réussit ainsi à nous faire prendre congé du mythe d'une science neutre et objective, sans qu'il soit besoin pour cela de passer par le dévoilement des intérêts supposés des experts et des institutions auxquelles ils se rattachent. En tournant l'analyse en direction des modalités de production de la connaissance scientifique, la perspective critique développée dans ce texte est plus subtile, et aussi plus radicale : car l'auteur ne se contente pas de dire que le savoir des experts peut être, en certaines circonstances, partial, mais qu'il est, par construction même, partiel.

Une fois mis en lumière le caractère incomplet du savoir scientifique, il devient possible de lire l'opposition des profanes aux discours d'autorité tenus par les experts autrement que comme la manifestation d'une ignorance. Ainsi, après avoir caractérisé les modalités particulières de production du savoir expert, l'auteur traite symétriquement des processus à l'œuvre dans la constitution d'un savoir profane sur le risque, savoir qui nourrit le scepticisme dont font montre les non spécialistes à l'égard des autorités.

••• (2) Wynne (B.), 1989, « Frameworks of rationality in risk management :towards the testing of naive sociology », in BROWN (J.) (ed.), *Environmental Threats : Perception, Analysis and Management*, Londres, Belhaven Press, p. 33-47.

(3) Voir par exemple, dans le domaine des risques, RÉMY, (E.), « Comment dépasser l'alternative risque réel/risque perçu ? », *Annales des Mines*, série « Responsabilité et environnement », n°5, 1997, p. 27-34 ; DECROP (G.), *De l'expertise scientifique au risque négocié. Le cas du risque en montagne*, Paris, Cemagref Editions, 1998.

(4) Epstein (S.), « The construction of lay expertise : AIDS activism and the forging of credibility in the reform of clinical trials », *Science, Technology, and Human Values*, Vol. 20, n°4, p. 408-437, 1995 ; RABEHARISOA (V.), CALLON (M.), *Le Pouvoir des malades. L'Association française contre les myopathies et la Recherche*, Paris, Presses de l'Ecole des Mines, 1999.

tés officielles. Wynne montre que ce savoir est sans doute plus contextuel, plus local que la connaissance produite au sein du laboratoire, mais qu'il est tout aussi rationnel. Parce qu'elles ne sont pas codifiées et qu'elles apparaissent davantage sous la forme d'un savoir-faire, ces connaissances profanes sont rarement reconnues en tant que telles, bien qu'elles soient souvent progressivement intégrées de manière implicite à la dynamique de production du savoir expert et qu'elles contribuent *in fine* à le rendre plus robuste.

Cette attention portée au savoir profane constitue assurément l'aspect le plus original du texte. Car, si l'on dispose aujourd'hui d'une multitude de travaux concernant la « fabrication » des connaissances de laboratoire, rares sont les auteurs qui ont porté une égale attention à la nature des connaissances produites par les non spécialistes. Une nouvelle voie de recherche semble néanmoins se dessiner et les études centrées sur la participation des profanes à l'élaboration des connaissances tendent à se multiplier depuis quelques années, dans le domaine des risques naturels et technologiques³ ou encore dans le domaine de la santé⁴. Ces recherches ne sont d'ailleurs pas dénuées de visée normative : à l'heure où l'on évoque de plus en plus la notion de « démocratie technique », le traitement symétrique des savoirs experts et des savoirs profanes apparaît comme l'un des moyens de lui donner une forme concrète.

■ Yannick BARTHE

Centre de sociologie de l'innovation

Les moutons peuvent-ils paître en toute sécurité ? Une approche réflexive du partage entre savoir expert et savoir profane¹

(...) Dans les travaux sociologiques consacrés aux risques et à ce qu'il est convenu d'appeler leurs perceptions, les capacités de raisonnement et de réflexion des profanes sont généralement largement ignorées ou sous-estimées. Dans ce texte, je voudrais m'efforcer de combler cette lacune. Pour ce faire, je proposerais une vision différente, plus culturelle, de ce que sont la science et l'expertise, ainsi que du concept de risque lui-même.

Il existe de nombreux travaux empiriques sur la question des réponses publiques à la science et à l'expertise. Ces travaux constituent une ressource utile et précieuse pour clarifier les éléments du débat² et je m'appuierais sur certains d'entre eux afin d'illustrer ma démonstration. Mais je commencerais par faire état de mes propres recherches sur le sujet.

LES ILLUSIONS DE LA CONFIANCE : ÉLEVEURS DE MOUTON DE CUMBRIA ET LA RADIOACTIVITÉ

(...) J'ai étudié³ les réactions d'éleveurs de moutons de Cumbria, une zone montagneuse de l'Angleterre du nord-ouest, après qu'ils furent soumis à une série de restrictions administra-

tives concernant les déplacements et les ventes de moutons, suite à la contamination radioactive provoquée par l'accident nucléaire de Tchernobyl en 1986. Pendant plusieurs années, mais tout particulièrement pendant un an ou deux, les éleveurs eurent de nombreux contacts avec les scientifiques dépêchés par les diverses agences chargées de donner la vision officielle de l'évolution de la radioactivité et de la durée probable des restrictions. Ces interactions entre un public relativement bien identifié et une forme de système expert particulière mais typique tout à la fois, permettent d'illustrer de nombreux points d'ordre général en ce qui concerne les bases sociales de la connaissance scientifique, les conditions de sa crédibilité publique et la nature des savoirs profanes.

Après avoir nié l'existence d'un quelconque problème lié aux retombées de Tchernobyl, le ministère de l'agriculture britannique imposa soudainement, en juin 1986, un interdit sur les déplacements et les ventes de moutons dans un certain nombre de zones montagneuses, comme dans la région des lacs du nord de l'Angleterre. Cette décision constituait une menace de ruine pour

•••• (1) LASH (S.), BZERSZYNSKI (B.), WYNNE (B.) (eds), 1996, *Risk, Environment and Modernity. Towards a New Ecology*, Sage, chap.2, « May the Sheep safely graze ? A reflexive view of the Expert - Lay Knowledge Divide. », p. 44-83. (extraits)

(2) WYNNE (B.), 1994, «Public understanding of science, in JASANOFF (S), et al. (eds), *Handbook os science and technology Studies*, p. 361-388.

(3) WYNNE (B.), 1992, «Misunderstood misunderstanding : Social identities and the public uptake of science», *Public Understanding of Science*, 1(3), p. 281-304

un secteur à la fois marginal et économiquement fragile de l'agriculture britannique. En effet, les revenus des éleveurs touchés dépendaient presque totalement de la vente des agneaux ; ils menaçaient de s'effondrer. Mais ce n'est pas tout : les éleveurs risquaient également de ne pas pouvoir nourrir le surplus de bétail resté entre leurs mains. Leurs pâturages se composaient essentiellement de maigres prairies montagneuses et de très peu de vallées herbeuses, lesquelles, pour reprendre l'expression d'un des éleveurs deviendraient « *en quelques jours un désert* » si l'on ne se débarrassait pas des agneaux. Aussi envisageait-on un abattage massif des troupeaux avec, pour perspective à long terme, la destruction de l'économie rurale et d'une culture spécifique.

Ces terribles menaces reculèrent lorsque le ministère annonça que l'interdiction ne durerait que trois semaines, et que le retour à la normale interviendrait bien avant que la saison des ventes ne commence. Cette prévision rassurante était fondée sur la connaissance scientifique en vigueur quant au comportement du radiocesium dans l'environnement. D'après ces croyances, les pâturages devaient être lavés des retombées qui s'enfonceraient dans les sols où elles seraient absorbées et « bloquées » chimiquement. On pensait ainsi qu'il n'y avait aucun risque que les retombées puis-

sent évoluer encore et revenir, *via* la végétation, dans la chaîne alimentaire des moutons.

C'est donc le modèle d'une « contamination à un coup » qui prévalait : on faisait l'hypothèse qu'après un premier lessivage, le problème serait résolu. On supposait que les mesures de radioactivité effectuées sur les bêtes étaient à leur maximum et que les doses allaient décroître en fonction de la demi-période biologique⁴. Étant donné que pour le cesium, le temps nécessaire à l'élimination biologique est d'environ vingt jours, on estima ainsi que les niveaux de contamination chuteraient en dessous des doses admises avant trois semaines. Ces projections furent défendues par les experts sur le ton de la certitude, sans l'ombre d'un doute.

Dans ce contexte, l'annonce de juillet 1986 selon laquelle la période de trois semaines allait être étendue à une durée indéfinie fut perçue comme une flagrante contradiction avec les certitudes précédentes et plus encore avec les premières réactions des experts qui avaient consisté à nier l'existence d'un quelconque problème. Contrairement aux croyances et aux déclarations scientifiques, les taux de radioactivité n'avaient pas décru. Dès lors, un urgent travail de réappréciation des connaissances admises commença. Afin d'enrayer la peur croissante d'un effondrement imminent de l'élevage ovin de

•••• (4) Il s'agit du temps nécessaire, pour que dans un corps donné, le taux de radioactivité décroisse de moitié. Celui-ci dépend des processus métaboliques d'excrétion autant que du dépérissement propre du ratio isotope concerné. Dans le cas présent, le paramètre biologique est le plus bref et donc le paramètre dominant.

montagne, les restrictions furent cependant modifiées et la vente de mouton provenant de la zone contaminée fut autorisée à la condition que les bêtes soient porteuses d'une marque spécifiant que leur viande était impropre à la consommation. Au moins pouvait-on les vendre et les soustraire aux pâturages pauvres et contaminés des montagnes, même si le chemin de l'abattoir était toujours suspendu jusqu'à nouvel ordre. On supposait qu'une fois nourris sur d'autres terres, le risque de contamination disparaîtrait de lui-même.

Il est instructif d'observer à quel point les éleveurs eurent le sentiment dans toute cette affaire d'être placés sous l'entier contrôle des interprétations scientifiques. Ainsi, s'ils vendaient leur cheptel, échappant de la sorte à la surpopulation et à une probable famine, ils perdaient énormément d'argent puisque leurs bêtes ne valaient plus rien du moment qu'elles venaient de la zone sinistrée, qu'elles fussent marquées ou non. Cette réalité sociale, les experts ne la reconnaissent pas du moins jusqu'à ce que le mécontentement des éleveurs ne devienne important et que leur propre crédibilité ne s'émousse. D'un autre côté, si les éleveurs gardaient leurs bêtes, il leur fallait alors faire venir de la nourriture à grands frais d'autres zones, sans compter les problèmes de maladies, etc., qui ne manqueraient pas de survenir. Toujours fidèles à leur modèle de la diminution à court terme des forts taux de césum, les scientifiques continuèrent à

conseiller aux éleveurs de tenir le temps nécessaire à la levée des restrictions, même si cela devait durer plus longtemps que prévu au départ. Faute d'un autre horizon, de nombreux éleveurs suivirent ce conseil malgré l'évidence des erreurs commises par les experts. Mais leurs espérances furent bientôt anéanties lorsqu'ils comprirent que la levée des restrictions par les experts n'arriverait jamais.

En effet, il devint petit à petit clair que l'avis des experts - repris par les décideurs de l'administration - selon lequel une période de trois semaines serait suffisante était une erreur. Mais tout cela ne devint vraiment évident que dans les années suivantes, au fur et à mesure que se développèrent les recherches et les débats. La prévision d'une période de trois semaines reposait en fait sur un scénario dans lequel les sols étaient composés d'argile alcaline, d'après les observations initiales faites sur ce type de terrain. Sur de tels sols, le radiocésium se comportait bien comme les experts l'avaient prédit. Le problème venait du fait que les experts s'étaient fondés sur cette connaissance particulière, oubliant du même coup que l'existence de sols argileux n'était pas une condition universelle. Sur d'autres sols, comme dans la région des collines, les terrains sont essentiellement composés de tourbes acides. Le radiocésium y demeure chimiquement mobile, si bien que les racines l'absorbent et que les pâturages sont contaminés à nouveau. Fort d'une certitude partielle, les scientifiques avaient commis

l'erreur d'en tirer une relation universelle, ne pouvant plus dès lors comprendre que les moutons seraient exposés à une sur-contamination continue et que les restrictions allaient devoir durer plus longtemps que prévu.

Dans le feu de la controverse autour de l'accident de Tchernobyl et des restrictions, la question devint de savoir s'il y avait eu erreur scientifique ou bien tentative délibérée de dissimuler un problème plus durable, afin de calmer les réactions du public. D'ailleurs, l'erreur n'avait jamais été reconnue de manière clairement affirmative. Ce débat en suscita bientôt un autre. Au moment de la mise en place des restrictions, c'est une zone à peu près aussi vaste que le district de Cumbria qui était concerné. Au bout de trois mois, celle-ci ne concernait plus qu'une petite zone en forme de croissant située dans les collines près de la côte, précisément à proximité de l'énorme complexe de retraitement nucléaire de Sellafield. Lorsqu'il apparut que les taux de contamination, contrairement aux prévisions des scientifiques, persistaient à un haut degré dans cette zone, les gens se posèrent alors la question de savoir si l'usine de Sellafield n'en était pas la cause plutôt que l'accident de Tchernobyl, ce qui impliquait que les autorités d'expertise avaient longtemps ignoré ou dissimulé le problème. Devant la notoriété de Sellafield en matière de

rejet de pollutions nucléaires dans l'environnement⁵, et du fait qu'il s'y était produit le pire des accidents du nucléaire civil en 1957⁶, cette hypothèse n'était rien moins que sérieuse. On savait que l'incendie de 1957 avait provoqué une dispersion de radiocesium et d'autres matières radioactives sur l'ensemble de la zone, provoquant une interdiction de la vente de lait durant les semaines qui suivirent l'accident. Certains éleveurs soutinrent même l'hypothèse que le gouvernement et l'industrie nucléaire savaient tout cela depuis longtemps mais avaient attendu de bénéficier d'un alibi pour révéler la contamination de l'environnement. Tchernobyl le leur aurait fourni.

Les scientifiques rejettèrent ces suggestions. Ils soulignèrent que l'analyse des traces de radiocésum prélevées dans l'environnement en apportait la preuve irréfutable.⁷ Les deux isotopes émettent des radiations gamma de fréquences spécifiques, si bien qu'aux yeux des scientifiques cela permettait de distinguer clairement les deux sources possibles des traces de radioactivité relevées dans les échantillons. Les scientifiques affirmèrent - là encore sans l'ombre d'un doute - que l'origine de la contamination était bien le résultat de Tchernobyl et non de Sellafield. L'argument ne suffit pas à convaincre les éleveurs, et il n'est pas inintéressant d'examiner sur quelles bases reposait leur scepticisme.

•••• (5) MCGILL (S.), 1987, *The Politics of Anxiety : The Black Inquiry and Childhood Leukemias around Sellafield*, London, Pion ; MCSORLEY (J.), 1990, *Living in the Shadow : The People of West Cumbria and the Nuclear Industry*, London, Pluto.

(6) ARNOLD (L.), 1992, *Windscale 1957 : Anatomy of a Nuclear Accident*, London, Macmillan.

En premier lieu, ceux-ci se fondaient sur l'expérience récente de cette énorme erreur commise par les experts quant à la prévision des périodes de contamination. Leur scepticisme était renforcé par le fait que l'analyse avait été avancée de manière péremptoire et que l'erreur, une fois manifeste, n'avait pas pour autant été admise. L'argumentaire relatif aux isotopes reposait sur de trop nombreuses incertitudes quant à la possibilité effective de faire le partage entre différentes sources de contamination pour que l'on puisse recevoir sans discussion les arguments des scientifiques. De fait, les échantillons de sols contenaient des dépôts des deux origines, si bien que la mesure des ratios ne permettait pas de faire clairement le lien avec telle ou telle source. Il fut admis plus tard que les échantillons contenaient pour moitié de traces émanant de Tchernobyl, l'autre moitié provenant « d'autres sources », autrement dit Sellafield et les retombées dues aux tests militaires atmosphériques⁸. Par rapport aux certitudes des experts quant à l'inocuité de Sellafield, il y avait là matière tout à fait significative au scepticisme des élèveurs.

Au-delà du constat de la persistance inattendue et imprévue de ce croissant de contamination autour de Sellafield, la perte de crédibilité des scientifiques

aux yeux du public résultait encore de certains traits caractéristiques de «la langue de bois» institutionnelle. D'une part, l'assurance exagérée de la science officielle, mais aussi le fait que les questions afférentes aux données environnementales concernant la zone affectée antérieurement à 1986 n'étaient jamais produites, les experts produisant toujours des données récoltées après 1986 ou dans d'autres zones. Or, ces données d'avant 1986 étaient censées permettre de vérifier l'affirmation selon laquelle les niveaux de contaminations n'étaient pas élevés avant l'accident. Ce fait laissait supposer soit qu'il existait des données qui révélaient l'existence de forts taux de contamination antérieurement à 1986 mais que l'on préférerait tenir cachées, soit qu'il n'y avait pas de données du tout, auquel cas on pouvait parler de grave négligence puisque la zone avait été touchée par l'incendie de 1957. Le comportement des experts ne pouvait donc s'analyser qu'en terme de corruption.

L'expérience historique du goût du secret et de la désinformation de la part des institutions officielles contribuait pour une part non négligeable à augmenter de tels sentiments. Même si le public était forcé de suivre le discours des experts, puisqu'il ne disposait pas lui-même d'un savoir en matière de

•••• (7) Le radiocésium émis par fission nucléaire se compose de deux isotopes de césum 134 et de césum 137. Ce dernier a une période d'environ trente ans alors que le premier en a une d'un an. Au moment de la fission, le ratio entre les deux matières est équivalent, mais au fur et à mesure que le temps passe le ratio s'accroît du fait de la différence de période. Dans les retombées de Tchernobyl, ce ratio était d'environ 2 pour 1, alors que pour les émissions de Sellafield (produites par un combustible parfois stocké depuis des années sur le site avant d'être retiré) ou bien datant de l'accident de 1957, le ratio aurait dû être d'environ 12 pour 1.

(8) WYNNE (B.), 1989, « Building public concern into risk management », in BROWN (J.) (ed), *Environmental Threats*, p. 119-132 ; WYNNE (B.), 1992, *op. cit.*, note 2.

risque environnemental, il avait de bonnes raisons de ne pas accorder sa confiance à un type d'institution à ses yeux similaire à d'autres auxquelles il avait eu à faire dans le passé. Bien que manquant tout à fait de confiance dans les experts, le public était suffisamment réaliste pour savoir qu'il en était dépendant, et donc pour «jouer la carte» de la confiance. On trouve un propos typique de cette relation dans ce qui dit un éleveur: «*Les scientifiques nous disent que tout est de la faute de Tchernobyl et vous n'avez qu'à les croire. Si un médecin vous fait une piqûre pour un rhume, vous n'allez pas le contester, n'est-ce pas?*»⁹. En d'autres termes, il nous faut faire comme si nous les croyons ; mais le fait que nous n'ayons pas le choix de faire autrement que de les «croire» ne veut pas dire que nous n'ayons pas pour autant notre propre idée.

Une autre raison contribuait également à façonner la manière dont le public évaluait les discours scientifiques. Les experts officiels négligèrent les éléments de la situation locale, y compris les savoirs spécifiques des éleveurs, savoirs qui auraient pu être utiles pour la compréhension et la gestion sociale de la crise. De même, les scientifiques ne comprirrent pas toutes les implications des mesures de restriction sur l'économie de l'élevage et, plus encore, ne manifestèrent en aucune

façon le besoin d'en savoir plus. Par exemple, ils étaient persuadés que les éleveurs allaient pouvoir faire descendre leurs troupeaux des alpages vers les vallées herbeuses qui étaient relativement moins touchées, et ainsi réduire les niveaux de contamination au-dessous du seuil admis. Les fermiers considérèrent ces propositions ainsi que quelques autres tout aussi peu现实istes, avec dédain. Des explosions de frustration vinrent souvent répondre à l'ignorance des experts, comme par exemple lorsque ceux-ci proposèrent d'utiliser de la paille pour pallier le manque de pâture :

«{Les experts} ne comprennent pas notre mode de vie. Ils s'imaginent que vous vous tenez en bas de la pente et qu'en agitant votre mouchoir les moutons vont accourir ventre à terre... Je n'ai jamais entendu parler d'un mouton qui prendrait de la paille pour du fourrage. Quand vous entendez des choses pareilles, cela vous fait dresser les cheveux sur la tête. Vous vous demandez juste, nom d'un chien, de quoi ces drôles d'oiseaux sont en train de parler.»

Les éleveurs ressentirent comme une provocation la méprise dont firent montre les experts à l'encontre de leur connaissance fine de l'environnement local et du comportement des moutons. Ils virent se construire un savoir scientifique fondé sur l'expérience du terrain, de manière tâtonnante et chaotique ; ils

•••• (9) Cette citation, de même que les autres citations de propos tenus par des éleveurs sont tirées de la retranscription d'entretiens structurés conduits entre 1987 et 1989 par l'auteur, Peter Williams et Jean Williams dans le cadre d'un projet sur l'entendement public de la science, financé par le conseil de la recherche économique et sociale britannique.

assistèrent à la sélection apparemment arbitraire des pentes montagneuses et des vallées pour des tests qui produisirent du coup des résultats très hétérogènes. Ils secondèrent ensuite les scientifiques lorsqu'ils se décidèrent à modifier leur procédure de mesure de la contamination des bêtes, en les incitant à changer de lieux de mesure ou la manière dont le compteur était dirigé vers l'animal. Pourtant, tous ces éléments d'incertitude furent vite oubliés avec le temps et le savoir pratique ainsi dispensé revint aux yeux du public labellisé comme connaissance savante figurant dans les décisions officielles.

Nombre de conflits ayant opposé les éleveurs et les scientifiques tournèrent autour de la standardisation qu'impliquent les structures routinières de la connaissance scientifique. Les mesures quantitatives réalisées regroupaient souvent plusieurs fermes, voire une vallée sous un même indicateur. Or, les éleveurs savaient bien qu'il existait, en réalité, un grand nombre de différences écologiques, climatiques et de variations dans les modes de gestion des troupeaux d'une ferme à l'autre, et quelquefois même au sein d'une même exploitation. Ces variations reflétaient souvent les éléments substantiels d'un savoir-faire spécialisé des éleveurs. De tout cela, il ne fut pourtant pas tenu compte dans la manière grossière et ignorante dont l'expertise se mit en place. Une plainte typique illustre cet embryon d'orientation épistémologique conflictuelle à travers l'opposition entre l'administration centrale, la bureaucra-

tie, et une culture plus informelle, individualiste et adaptative : « *C'est justement ce qu'ils ne peuvent pas comprendre. Pour eux, une ferme est une ferme et une brebis une brebis. Ils s'imaginent qu'on se contente de les produire à la chaîne ou quelque chose du genre* ».

Dans d'autres cas de figure, les scientifiques ignoreront l'expertise des éleveurs lorsqu'ils entreprirent de quadriller la zone et de conduire des expérimentations dont les fermiers savaient pertinemment qu'elles étaient irréalistes. Par exemple, une expérience visait à mesurer l'effet qu'une aspersion de bentonite sur les pâturages provoquerait sur les taux de contamination. L'expérience impliquait que l'on parquât les bêtes dans plusieurs enclos et que l'on y dispersât des quantités variables de produit afin de mesurer les effets sur les moutons. Les éleveurs se firent immédiatement la remarque que ces expériences seraient un échec dans la mesure où leurs moutons n'avaient pas l'habitude d'être parqués et se « gâteraient » dans de telles conditions ; autrement dit, que leur santé serait affectée et que leur métabolisme serait sérieusement perturbé, réduisant l'expérience à néant. On a là un exemple typique d'une situation dans laquelle les savoirs profanes et l'expertise interagissent et entrent directement en conflit à propos du protocole qu'il convient de respecter pour une expérience donnée.

Après quelques mois, les expériences scientifiques furent abandonnées, sans

pour autant que les critiques formulées par les éleveurs fussent explicitement reconnues. Dans ce cas comme dans d'autres, les profanes avaient été mis en position de porter un jugement réfléchi sur la validité de la science. Le cœur du conflit entre épistémologies profanes et connaissance experte se situait autour d'un partage entre une culture scientifique de la prévision et du contrôle tenue pour allant de soi et une vision propre aux éleveurs selon laquelle il était illusoire d'espérer un contrôle total sur le spectre entier des facteurs environnementaux et sociaux à prendre en compte dans la gestion d'un élevage. L'idée même de prédictibilité paraissait intrinsèquement improbable aux éleveurs qui préféraient en conséquence les notions d'adaptabilité et de flexibilité, deux attitudes qui se trouvaient au centre de leur identité culturelle et de leur sens pratique. Les experts méprisèrent ou méconnurent la complexité multidimensionnelle des problèmes auxquels les profanes étaient confrontés quotidiennement et en vinrent donc à échafauder des hypothèses différentes quant au contrôle de la situation.

Autrement dit, les deux formes de savoir ici en conflit reposaient sur différentes prémisses en matière d'action et de contrôle, impliquant de part et d'autre une dimension à la fois empirique et normative.

Cet exemple est similaire à beaucoup d'autres dans lesquels les savoirs profanes entrent en conflit avec la culture savante. On citera notamment les travaux de Lave¹⁰ qui offrent un examen critique des procédures expérimentales, en psychologie cognitive et dans d'autres domaines, de contrôle des dispositions au raisonnement mathématique des individus. Dickens¹¹ déduit les mêmes facteurs sous-jacents à l'œuvre dans les conflits entre les spécialistes de la prévision climatique et les profanes en matière de troubles climatiques majeurs, tels les ouragans. Martin¹² identifie aussi pour l'essentiel les mêmes dimensions culturelles dans le conflit qui oppose le savoir pratique des femmes de la classe ouvrière et les biologistes en ce qui concerne le cycle des menstrues. Dans cet exemple, il s'agit moins de réponses « culturellement orientées » de la part des profanes à l'énoncé d'un savoir scientifique « neutre et objectif » que de réponses culturellement déterminées à une forme culturelle d'intervention, elle-même prise dans un modèle normatif de la nature humaine, de ses buts et des relations qui l'organisent.

On trouve dans la littérature un grand nombre d'analyses des relations entre savoir profane et culture savante qui abondent en ce sens¹³. Tous ces travaux s'accordent sur les traits suivants :

•••• (10) LAVE (J.), 1988, *Cognition in Practice : Mind, Mathematics and Logic in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press.

(11) DICKENS (P.), 1992, *Society and Nature : Towards a Green Social Theory*, New York and London, Harvester Wheatsheaf.

(12) MARTIN (E.), 1989, *The Woman in the Body*, Milton Keynes, Open University Press.

L'expertise savante repose sur une conception donnée du genre humain, des relations sociales, des comportements et des valeurs.

Elle s'articule également autour d'affirmations «structurelles» ou épistémiques problématiques, par exemple à propos des limites de l'action, du contrôle, de la prédictabilité ou de la standardisation.

Elle néglige et par conséquent dénigre les savoirs pratiques profanes.

À un deuxième niveau, les experts considèrent que seule l'ignorance ou l'irrationalité peuvent être à l'origine des formes de résistance des profanes s'interdisant de comprendre ces dernières comme des objections essentielles, à la manière dont l'expertise construit et impose de manière inadéquate l'identité sociale des profanes à travers ses discours.

Il en découle un effet de renforcement du fait de l'ambivalence tacite du public qui reconnaît dépendre d'acteurs sociaux (les experts) en même temps responsables de cette situation d'aliénation et de contrôle social.

Aussi bien le sens fondamental de la notion de risque dans «la société du risque», est-il d'abord le risque de voir son identité menacée par la dépendance envers des systèmes experts qui opèrent toujours de manière aveugle, non réflexive, en se positionnant unique-

ment par rapport à leur propre problématique culturelle et ce en vertu d'une conception inadéquate de l'humain.

Il est intéressant d'examiner les correspondances entre ces éléments et un exemple tiré d'une tout autre situation, cette fois-ci dans le champ du développement agricole en Amérique du sud.

POMMES DE TERRE, SAVOIR ET IGNORANCE

L'analyse par Van der Ploeg¹⁴ du savoir des cultivateurs andins de pommes de terre et de leurs interactions avec l'expertise scientifique est instructive à de nombreux égards. Elle illustre des questions plus générales quant aux relations entre savoirs indigènes et savoir à statut scientifique. Van de Ploeg remarque tout d'abord que les savoirs locaux sont étroitement liés à des pratiques, et dans ce cas précis à une agriculture artisanale. Cet artisanat renvoie à des systèmes de connaissance véritablement dynamiques qui impliquent une constante négociation entre travail «manuel» et activité «mentale», une continue interprétation des expériences de production. Ceci induit un système de connaissance hautement complexe et une culture adaptative, flexible qui ne se prête pas facilement à la standardisation ou à la planification. En même temps, du fait même de ce

•••• (13) Voir par exemple, DAVY (A.), et al., 1992, *Inarticulate Science?*, Driffield, UK, Studies in Science Education; LONG (N.), LONG (A.), (eds), 1992, *Battlefields of Knowledge*, London and New York, Routledge ; HOBART (M.), 1993, *An Anthropological Critique of Development : The Growth of Ignorance*, London, Routledge ; WATSON-VERRAN (H.), TURNBULL (D.), 1994, «Science and other indigenous Knowledge system», in JASANOFF (S.), et al, *Handbook of Science and Technology Studies*, p. 115-139 ; IRWIN (A.), WYNNE (B.), (eds), 1995, *Misunderstanding Science*, Cambridge, Cambridge University Press.

(14) VAN DER PLOEG (J.), 1993, «Potatoes and Knowledge», in HOBART (M.), (ed.), *An Anthropological Critique of Development*, p. 209-227.

caractère multidimensionnel et adaptatif, ce système s'exprime rarement de manière claire et univoque. Cette caractéristique est souvent comprise comme le signe d'un manque de contenu théorique, un peu comme dans la caractérisation par Bourdieu¹⁵ de ce type de savoir qui va de la pratique à la pratique sans jamais conduire à un système abstrait ou à un discours théorique.

L'analyse de Van der Ploeg contredit cette vision moderniste dévalorisante des savoirs indigènes. On peut, selon lui, parler d'une théorie systématique même si celle-ci s'exprime au moyen d'une syntaxe ancrée dans les processus locaux de production et ne présuppose pas un monde universel et impersonnel. Considéré du point de vue de l'épistémologie de la science moderne, il s'agit d'un savoir fortement variable et non universel. Du point de vue des cultivateurs, cette variabilité même est le produit conscient d'une diversité des pratiques et de la nécessité de tenir compte de manière adaptive des multiples dimensions dans un champ donné. Par exemple, les cultivateurs tentent délibérément de faire varier les conditions écologiques de leurs terres plutôt que de chercher à les standardiser et ils jouent de la variété de ces conditions et des résultats ainsi obtenus de manière dynamique pour mesurer de possibles améliorations de leurs techniques. Mais ils ne considèrent pas un optimum univoque. La multidimensionalité est prise comme point de départ. Leur usage de concepts et d'unités de

mesure tels que chaud/froid ou haut/bas montre d'ailleurs la sophistication de cette multidimensionnalité informelle. Van der Ploeg décrit la surprise de l'analyste extérieur lorsqu'il découvre que l'apparente imprécision de termes tels que «plus haut», utilisé pour décrire des champs qui sont mathématiquement plus bas que d'autres, renvoie à la prise en considération d'autres facteurs comme l'exposition au vent ou au gel, et que l'interprétation avec d'autres termes comme «chaleur», contribue à définir un faisceau intriqué de significations.

Certaines propriétés-clé de ces systèmes de savoir indigène méritent d'être soulignées :

«Ces concepts, et d'autres encore, ne sont pas univoques et ne renvoient pas non plus à des qualifications précises. Ils ne peuvent être pensés par modèle nomologique tel que celui qui prévaut en sciences appliquées ou dans le champ du développement des technologies... Si l'on sépare ces concepts de ceux qui les utilisent ou de leur contexte, ils deviennent évidemment «impropres». Bien entendu, ce caractère impropre n'empêche pas les cultivateurs d'établir avec une certaine pertinence les caractéristiques générales de tel ou tel terrain. Ils sont également tout à fait capables de communiquer entre eux sur ces questions. La nature impropre des concepts utilisés semble même favoriser l'exactitude de l'interprétation et le dialogue qui s'instaure à son sujet. L'interprétation

•••• (15) BOURDIEU (P.), 1980, *Le Sens Pratique*, Paris, Editions Minuit.

*et la communication ne peuvent en effet être que des processus actifs ; les concepts doivent être pesés les uns par rapport aux autres à chaque fois et pour chaque terrain considéré. Du coup, les glissements sémantiques deviennent stratégiques. Pour résumer : c'est précisément ce caractère vague et indéfini qui rend possible ce processus actif d'interprétation et de changement». (c'est moi qui souligne)*¹⁶

Un point central ici renvoie à l'imprécision des termes scientifiques lorsqu'ils sont utilisés et interprétés par des spécialistes au sein de subcultures scientifiques ésotériques et auto-centrées¹⁷. Cette imprécision n'est généralement pas reconnue lorsque la même science se donne à voir dans la sphère publique, bien que l'on sache qu'elle remplit une fonction scientifique utile. Cela suggère que la différence entre la science et les savoirs indigènes a sans doute plus à voir avec le besoin de faire comme si les significations scientifiques étaient dénuées d'ambiguïté plutôt qu'avec une quelconque mesure d'une intrinsèque précision *per se*. Dans tous les cas, l'analyse de Van der Ploeg est congruente avec celle des éleveurs de Cumbria en ce qu'elle montre la nature dynamique, complexe et sophistiquée des savoirs locaux, leur contribution à penser et à entretenir d'importantes valeurs matérielles et

culturelles. De ce point de vue, les connaissances scientifiques ne sont pas neutres mais correspondent aussi à des principes culturels et épistémiques particuliers : le primat de l'instrumentation, le contrôle et l'aliénation.

Même s'il est courant que l'on fasse de l'épistémologie du contrôle un des traits dominants des savoirs scientifiques, il faut encore ajouter deux commentaires. D'une part, cette exigence épistémologique est plus l'expression d'un vœu ou d'un projet - une règle qui oriente de manière prescriptive - qu'un fait effectif, comme le montrent toutes les discussions sur la nature imprévue des risques, dangers et accidents modernes, et des effets secondaires que cela entraîne sur l'environnement : de même que dans les conditions artificielles du laboratoire, la science ne contrôle que dans la mesure où elle peut exclure tous les facteurs qu'elle ne peut contrôler, y compris ceux dont elle n'est même pas consciente. Ce qui donne leur autorité aux formes scientifiques de connaissance, c'est plus la crédibilité manifestée par la promesse implicite ou l'espoir du contrôle que la croyance en un véritable contrôle.

D'autre part, il faudrait faire remarquer que les savoirs locaux ou profanes ne font pas une sorte d'apologie romantique du manque de contrôle. Ils recherchent également le contrôle n'excluant pas des formes de contrôle social¹⁸ mais

•••• (16) VAN DER PLOEG (J.), 1993, *op. cit.*, p. 212. note 13

(17) STAR (S. L.), GRIESEMER (J.), 1989, «Institutional ecology, «Translations», and boundaryobjects : amateurs and professionnals in Berkeley's museum of vertebrate zoology 1907-1939», *Social Studies of Science*, 19, p. 387-420; JORDAN (K.), LYNCH (M.), 1992, «The sociology of a genetic engineering technique : ritual and rationality in the performance of a brain peptide prep», in CLARKE, FUJIMURA (eds), *The Right Tools for the Job*.

il s'agit là d'un contrôle de nature radicalement différente de celui qui est au principe des règles de l'épistémologie des sciences. Cette forme de connaissance est manifestement locale et dépendante des contextes plutôt que décontextualisée et «universelle», justement parce que : «ce savoir présuppose un individu actif, averti, qui est effectivement «l'agent» de l'unité et de la constante interaction entre travail manuel et activité mentale. Il peut encore être défini comme local dans la mesure où il permet aux acteurs d'atteindre un haut degré de contrôle et de maîtrise d'une foule de situations locales fortement diversifiées». ¹⁹

En d'autres termes, cet idiome de la connaissance autorise le contrôle, mais d'une réalité contextuellement dense et multidimensionnelle au sein de laquelle la flexibilité adaptative face à l'incontrôlable est encore reconnue comme un attribut nécessaire. En comparaison, le contrôle réducteur, décontextualisé et aliéné, opéré de manière «universelle» par la science perd toute pertinence. Ce type de «contrôle» adaptatif est le produit de l'action personnelle et d'une responsabilité manifeste. C'est justement cette propriété, comme le remarque Beck²⁰ qui manque au discours spécifique sur le contrôle de la modernité, et principalement à la science. C'est la réintroduction de l'action humaine, de la respon-

sabilité et des valeurs qui doit conduire à la démocratisation, à un renforcement de la légitimation et à une pluralisation épistémique de la science.

Van der Ploeg décrit la perception de la culture de la pomme de terre par la culture scientifique. Là où la culture indigène s'attachait à sélectionner des graines - le génotype - en fonction des conditions changeantes des terrains - le phénotype - cherchant en permanence à adapter la sélection en fonction des résultats précédents, la science prenait l'exact contrepied. L'idée prévalut qu'un «génotype idéal» pouvait contenir une combinaison optimale des propriétés. Derrière cette hypothèse, on notera que l'on retrouve le présupposé d'une définition standard et universelle de l'idéal type, même si son élaboration implique de prendre en considération les conditions particulières offertes par l'environnement. Ces conditions de phénotype devant rendre efficace le génotype idéal sont en fait déduites, testées, définies et redéfinies en stations expérimentales.

Cela signifie que la culture scientifique commence avec ce qu'il est possible de standardiser, sur le modèle de la production industrielle de masse, puis essaye de réorganiser le monde afin d'optimiser la production de ces standards idéaux typiques (on se souviendra ici du propos exprimé par l'éleveur de mouton de Cumbria à propos de la

••• (18) DOUGLAS (M.), 1966, *Purity and Danger*, Harmondsworth, Penguin ; GEERTZ (C.), 1983, *Local Knowledge*, New York, Basic Books ; SCOTT (J.C.), 1985, *Weapons of the Weak : Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven, CT : Yale University Press.

(19) VAN DER PLOEG (J.), 1993, *op. cit.*, p. 212.

(20) BECK (U.), 1992, *op. cit.*

« mentalité de production en série » des experts). Dans le cas des cultivateurs, cela signifie qu'il faut renforcer la standardisation des conditions environnementales là où auparavant prévalaient la diversité, la complexité et la connaissance indigène.

Comme le souligne Van der Ploeg²¹:

« L'une des conséquences de ce changement radical est que le nouveau génotype se révélera être une innovation rationnelle et efficace si et seulement si les conditions requises peuvent être exactement répliquées dans les champs... Innover, cela ne veut pas simplement dire adapter un produit recommandé (la graine miraculeuse) mais plutôt, pour ce qui concerne l'agriculteur, procéder à une réorganisation hautement complexe de nombreuses routines de travail ».

Mais aussi, aurait-il pu ajouter, prescrire de l'extérieur une réorganisation qui entraîne une transformation fondamentale de l'action. Ainsi débute un type de cycle à mettre sous le sceau d'une interdépendance intensive : par exemple, il faut que les sols recèlent un certain taux de nitrogène ; si l'on veut éviter de brûler les terres, il faut fertiliser selon un calendrier précis, calculé en fonction des propriétés du génotype considéré. À partir de là, la question de la régulation de l'apport en eau se pose, et ainsi de suite. On insistera encore sur un point : les conditions à remplir doivent l'être

toutes, comme un tout intégré ; et même si toutes les conditions sont remplies, elles doivent aussi l'être selon un *timing* exact. Dans le cas contraire, « l'innovation » échoue²².

Plus encore, ces nouvelles exigences « instaurent de nouveaux schémas de dépendance ». Les nouvelles manières de faire sont définies en termes scientifiques, on met en place de nouvelles procédures, une nouvelle expertise et une formation, de nouveaux clients sur les marchés et dans les banques. Tout cela correspond de manière frappante aux écrits de Latour²³ sur le développement des réseaux scientifico-techniques par la réorganisation du social et de la nature, sur l'action à distance et ces processus de reformatage du social qui forcent les savoirs et les identités à emprunter des « points obligatoires de passage » (ici le génotype idéal de la pomme de terre et ses conditions phénotypiques nécessaires) qui contribuent à les standardiser. La science conquiert son image d'universalité en assurant un contrôle social sur la standardisation des situations les plus diverses.

Le dernier point de Van der Ploeg à propos de ce type d'interaction porte sur la logique de destruction des savoirs et des cultures indigènes par le développement des programmes de « modernisation ». L'un des traits essentiels du savoir-faire propre à une agriculture

•••• (21) VAN DER PLOEG (J.), 1993, *op. cit.*, p. 217.

(22) VAN DER PLOEG (J.), 1993, *op. cit.*, p. 219.

(23) LATOUR (B.), 1987, *Science in Action*, Milton Keynes, Open University Press.

flexible et informelle, c'est justement de ne pouvoir être codifiée²⁴ :

«Les résultats que produisent de telles méthodes ne peuvent être exactement prédits. Il n'est pas non plus possible de définir en détail les méthodes qui permettraient d'atteindre un niveau donné de production. Pour les agriculteurs, cela ne pose de toute façon pas de problème. Mais si on laisse de côté les avantages que ces méthodes offrent dans les contextes gouvernés par les savoirs locaux, force est de constater qu'une fois régies par la science, elles ne peuvent plus fonctionner, tout simplement parce qu'elles sont insuffisamment aptes à la standardisation. Les méthodes locales... ne peuvent pas entrer dans les schémas de pensée de la science. Aussi bien, les agriculteurs en tant qu'agents actifs et avertis, capables d'améliorer les conditions de leur production, ne peuvent pas non plus entrer dans les schémas d'un développement rural scientifiquement défini».

Un conflit asymétrique semble donc exister entre un système qui est supposé fonctionner de manière supérieure, pour autant que les conditions de la standardisation peuvent être répliquées, et un système «local» qui demande beaucoup trop d'habileté et de confiance en une expertise reposant sur un savoir-faire non codifié, informel et variable. La culture scientifique est porteuse de sa propre vali-

dation, comme toutes les autres cultures. Mais ce qui est terrible c'est que même dans ses propres cadres, la culture scientifique ne fonctionne pas si l'on élargit le spectre et l'échelle temporelle de l'évaluation. Ainsi les rendements des variétés scientifiquement produites ont décrû rapidement - «en trois ou quatre ans elles n'atteignaient même plus de faibles niveaux de production» -, suscitant des interprétations en termes magiques à propos de la «perte de pouvoir» des nouvelles graines. Le système scientifique ne fonctionna bien que dans l'exclusion réalisée de pans entiers du monde de son champ de compétences - ignorant par exemple les rendements plutôt respectables et durables obtenus par le système agricole indigène. Il semble d'ailleurs que «l'ignorance des savoirs locaux, de leur dynamique et de leur étendue soit une précondition essentielle à la diffusion du savoir scientifique». ²⁵

La conclusion de Van der Ploeg est intéressante du point de vue des relations entre expression scientifique et expression profane du savoir. Passant en revue les réponses des producteurs de pommes de terre quant aux influences modernisatrices des programmes scientifiques, il relève la puissante ironie du fait ²⁶ :

«Qu'en termes plus généraux, on constate que la croissante influence de la science sur le monde social génère exactement l'effet inverse de ce que

•••• (24) VAN DER PLOEG (J.), 1993, *op. cit.*, p. 220

(25) VAN DER PLOEG (J.), 1993, *op. cit.*, p. 223.

(26) VAN DER PLOEG (J.), 1993, *op. cit.*, p. 222.

l'on pourrait attendre, du moins dans le cas décrit ici : les mythes, l'imprécision, la poly-interprétabilité et une certaine subjectivité dans les relations à la nature ne sont pas battus en brèche par les apports des sciences appliquées. Celle-ci contribue bien au contraire à les renforcer et à les étendre aux relations mêmes que les cultivateurs entretiennent à la science!»

Si l'on prend en compte de manière explicite le caractère mythique de la science en même temps que le caractère culturel déjà souligné des savoirs locaux, on comprend mieux cette réaction où l'expertise est vue comme un système de mythes, étranger et menaçant pour les identités et les savoirs existants. Cependant, Van der Ploeg n'insiste pas assez sur les pistes possibles permettant de transcender cette conceptualisation stérile d'une dichotomie entre culture monolithique de la rationalité et de la modernité scientifique d'un côté et cultures indigènes « traditionnelles », défensives, peu innovantes et épistémologiquement refermées sur elles-mêmes, de l'autre. Les savoirs profanes qu'il décrit sont complexes, réflexifs, dynamiques et innovants, nourris tout à la fois d'aspects matériels, empiriques et théoriques. Ces savoirs sont tournés vers l'expérimentation et flexibles, non dogmatiques et ouverts. Quels qu'en soient les qualités ou les défauts, ils sont épistémologiquement vivants et substantiels.

Ils sont chargés de modèles culturels implicites, d'une conception du sujet humain, de l'action et de la responsabilité (tout autant, comme je l'ai souligné plus haut, que le savoir scientifique). Il est difficile de retrouver, dans ce type de culture du savoir non expert, la manière dont Giddens décrit implicitement les savoirs profanes en termes de vide épistémologique, privatisé et défensif, pas plus d'ailleurs qu'on ne retrouve la vision, certes plus généreuse, mais toujours dépendante de l'expertise, avancée par Beck.

Pour transcender cette vision d'un « grand partage », il faut prendre en compte le fait que la science moderne, comme tout type de savoir, est largement de nature culturelle. Il faut aussi garder à l'esprit le fait que celle-ci dissimule ses propres indéterminations fondamentales en construisant subtilement et tacitement les instruments culturels et institutionnels de sa propre légitimation. Les concepts latouriens²⁷ d'hybridation et de purification permettent d'avancer dans ce sens. La science pense culturellement les catégories naturelles, et les réseaux scientifico-techniques se construisent au moyen d'une riche hybridation hétérogène des catégories du naturel, de l'humain et du fabriqué. Mais ce produit humain est nettoyé de son contenu humain et défini comme naturel, au détriment de l'orientation du monde social et des notions de responsabilité et d'action. Ces deux processus se développent de

•••• (27) LATOUR (B.), 1992, *op. cit.*

manière concomitante. Il est difficile d'accorder du crédit à l'idée basique d'une transformation temporelle, de la tradition à la modernité, ou de la modernité à la post-modernité. Au contraire, il faut se livrer à un examen plus ouvert des voies par lesquelles la responsabilité humaine en matière de connaissance naturelle pourrait servir à stabiliser les relations humaines sans en même temps entraîner dans son sillage les extrêmes de l'aliénation, de l'exclusion et de l'inféxibilité. Cela ne pourra se faire sans un réexamen des idées reçues quant à la nature des savoirs scientifiques et profanes. (...)

CONCLUSIONS

(...) On touche là précisément aux questions épistémiques que la modernité contribue à poser et qui tournent autour de la constitution et de l'étendue de la science moderne, entendue comme culture. Le débat sur l'environnement et le risque autour duquel la politique moderne s'est construite est intimement lié à la large crise de légitimité de l'économie moderne, des institutions scientifico-techniques et politiques et à la recherche de nouvelles formes légitimes d'autorité et d'ordre social. Il semble de ce point de vue qu'une nouvelle forme d'ordre politique, qu'une vision globale en même

temps qu'ancrée localement, doive émerger - ou peut-être même émerge - dans laquelle la question des relations entre le savoir universel et les valeurs humaines deviendrait vitale. En recherchant des formes moins aliénantes et plus légitimes de savoir commun, mais aussi une forme d'autorité supérieure à l'incohérence et au désordre présents, de nouvelles normes définissant ce qui doit être considéré comme valide en terme de savoir devraient naître. L'engagement nécessaire et légitime des publiques dans ce processus devrait les impliquer automatiquement dans les négociations, qu'elles soient directes ou indirectes, des contenus intellectuels de ces nouveaux universaux. On peut s'attendre à ce que ces universaux jouissent de légitimité et demeurent durables, dans le contexte d'un souci moral et politique de nous penser comme citoyens globaux, avec les responsabilités et les liens, les interconnections et les dépendances que cela entraîne. Le goût romantique pour les identités et les savoirs locaux ne constitue pas une alternative aux universaux d'une modernité inhumaine et aliénante, mais bien plutôt une source d'inspiration pour trouver des conceptions collectives qui permettent de se doter d'universaux qui ne reposent pas sur la mise à l'écart de leur fondement humain et de la notion de responsabilité.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Francis CHATEAURAYNAUD, Didier TORYN

Les sombres précurseurs.

Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque

Paris, EHESS, 1999, 476 p.

Au moment où les acteurs publics s'interrogent sur la manière de reconfigurer la prise en charge des nouvelles alertes sanitaires, où se multiplient les cellules de crise, les organismes de veille sanitaire et les «réseaux de surveillance», on lira avec grand intérêt l'ouvrage de Francis Chateauraynaud et Didier Torny, issu d'une recherche menée entre 1995 et 1998 dans le cadre notamment du programme «Risques collectifs et situations de crises» du CNRS.

«*Quels sont les critères qui permettent aux responsables de la Santé publique de prendre au sérieux des inquiétudes ou des alertes ? Comment se fait-il qu'un dossier comme celui de l'amianté, aussi fortement constitué dans les années soixante-dix, ait été «oublié» pendant près de quinze ans ? Par quel processus un sanglier «radioactif» est-il rapproché d'une famille des Vosges contaminée après l'ingestion de champignons ? Pourquoi l'hypothèse de contamination des sols par les «prions» n'a-t-elle pas été retenue malgré l'existence d'articles scientifiques démontrant leur persistance dans un tel milieu ?»¹*

Autant de questions auxquelles tentent de répondre les auteurs de ce livre en s'intéressant à l'émergence d'une nouvelle figure sociologique : celle du lanceur d'alerte. Entre les deux formes limites de l'appel au secours et de la prophétie de malheur, l'annonce d'un danger suit un parcours qui peut être plus ou moins long : il s'agit en conséquence pour les auteurs de «prendre au sérieux les processus par lesquels des alertes se constituent, à l'intérieur ou à l'extérieur de réseaux institutionnels, et parviennent, ou non, à provoquer des débats ou des polémiques, accélérer des décisions ou des réformes, modifier des dispositifs.»²

Alors qu'en matière de risques collectifs, les analyses classiques opposent souvent la logique de l'expertise scientifique à celle de la décision politique, l'entrée par les lanceurs d'alerte permet d'opérer avant tout une relecture pragmatique de la sociologie du risque : contre une approche en termes de «représentation sociale du risque» qui tend trop rapidement à distinguer les catégories de l'expertise de celles du «sens commun», l'approche pragmatique permet de réévaluer les expériences sensibles, le rôle de l'attention et de la vigilance, c'est-à-dire l'apprentissage continu et quotidien de techniques, de savoirs, d'expériences, d'événements en vertu desquels les personnes ont des prises sur leur

•••• (1) *Les sombres précurseurs*, p.16.

(2) *op. cit.*, p.13.

environnement et peuvent les communiquer.

Cette étude des processus d'alerte, « *des plus diffus aux plus institutionnalisés, conduit à une sociologie de l'État, et plus précisément des formes de présence de l'État dans les situations de vie quotidienne* » et permet la description de nouveaux modes de passage du local au global, d'autant plus qu'elle s'attache aussi à « *des annonces émanant de personnages ou de groupes non officiels, dotés d'une faible légitimité, ou provenant de personnes liées à des instances autorisées, mais qui, se dégageant de leur rôle officiel, lancent un avertissement à titre individuel et selon des procédures inhabituelles* »³.

La multiplication des affaires, de Tchernobyl à l'amiante, de la crise de la vache folle à la transfusion sanguine, etc., s'est accompagnée d'une montée en puissance de l'alerte dans l'espace public, de l'émergence de lanceurs d'alertes professionnels et de formes inédites de vigilance collective. C'est aussi ce changement de configuration globale que s'emploient à décrire les auteurs.

La force de la démonstration repose sur la comparaison de trois dossiers déployés de manière très détaillée : l'amiante, les sources radioactives et les maladies à prion.

La première partie de l'ouvrage présente les modèles théoriques sur lesquels va pouvoir ensuite prendre appui la description des dossiers. Le modèle de départ est construit à partir d'une approche pragmatique de l'alerte : comment rendre compte des conditions d'acceptabilité d'une alerte, c'est-à-dire des contraintes que doit surmonter le lanceur d'alerte pour s'assurer que cette dernière soit entendue ? Quelles sont les conditions de réussite d'un message d'alerte

puisque « *dès lors qu'elle ne provient pas d'un système automatique, une alarme suppose un travail pour faire tenir ensemble des éléments a priori hétérogènes : des indices ou des traces, des données statistiques ou des témoignages, des séries de précédents ou des arguments convaincants* »⁴ ? La comparaison des trois dossiers fait ainsi apparaître des variations considérables dans les dispositifs de preuve et d'expertise susceptibles d'arrêter les controverses ou de réduire les inquiétudes (par exemple, l'absence de caractère tangible du danger dans le cas du nucléaire rend ce dossier tout à fait spécifique) ; dans les formes de modalisation du temps (quel est le temps que se donnent les protagonistes et quel est le temps qui leur est offert ?) ; dans les modes de diffusion de la catastrophe (localisée sur un territoire ou distribuée dans des réseaux), de mise en circulation de l'alerte (de la rumeur à la déclaration officielle) ou de sa publication (entre le confinement et la mobilisation générale) ; dans la création de dispositifs (la cellule de crise ou la commission d'enquête relevant de logiques différentes), etc.

Le modèle de transformation déploie, quant à lui, l'ensemble des configurations potentiellement traversées par un processus d'alerte et se décline autour de sept grands régimes : la vigilance, l'alerte, la controverse, la polémique, l'affaire, la crise et la normalisation. Ce modèle adopte non plus le point de vue du lanceur d'alerte mais celui de la réception ou du traitement du signal : par quelles configurations l'alerte va-t-elle surgir et transiter ?

Le troisième niveau théorique prend en compte la dimension diachronique des dossiers en mettant à jour la loi des séries : le jeu des différentes configurations engendre

•••• (3) *op. cit.*, p.14.

(4) *op. cit.*, p.16.

des précédents et des séries que convoquent à leur tour les acteurs.

À partir de ces grilles d'analyse, on peut ensuite entrer armé dans la description fine des dossiers. Pour l'amiante, il s'agit avant tout de reprendre de manière historique la perte d'efficacité des alertes en France au cours des années quatre-vingt et de comprendre comment un dossier a pu traverser une ou plusieurs périodes muettes (c'est-à-dire sans sortie publique d'alertes), alors qu'il était déjà fortement constitué dans les années soixante-dix, qu'il existait des victimes reconnues, que des affaires avaient vu le jour aux États-Unis, et qu'une tendance générale à l'interdiction de l'amiante se dégageait au niveau mondial.

Les dossiers du nucléaire et des maladies à «prions» constituent, de ce point de vue, les deux figures idéal-typiques opposées à partir desquelles on pourra ordonner d'autres dossiers. Dans le cas du nucléaire, on trouve à l'origine une structuration verticale de l'information, du pouvoir, de la décision, où le travail de construction d'alertes est parti de l'extérieur, de personnes cherchant des appuis du côté des riverains, des populations, des médecins, des journalistes. Dans le cas des «prions», l'univers est d'emblée décrit comme horizontal puisque le problème de la transmission relève d'une logique de diffusion en réseau, à partir d'une configuration initiale formée par le marché européen. L'amiante apparaît bien ainsi comme une figure intermédiaire : l'expertise du dossier y est en effet dans un premier temps très concentrée ; à la phase de mobilisation anti-amiante dans les années soixante-dix succède une phase de gestion paritaire du dossier dans le cadre du *Comité permanent amiante* qui garde le contrôle sur les dispositifs d'alerte et d'expertise ; à partir du

milieu des années quatre-vingt-dix, se dessine alors une nouvelle configuration, plus ouverte, caractérisée par une dissémination des signaux d'alertes, qui marque le basculement dans l'horizontalité et dans la logique de dénonciation d'un *lobby*.

Ces analyses permettent de mettre à jour deux grands modèles d'anticipation d'alertes futures par un État devant faire face à une situation d'incertitude croissante : «*un modèle de prévision qui suppose de définir complètement les procédures et les dispositifs en supprimant les sources d'incertitudes exogènes ; un modèle de vigilance qui assume la variation et l'incertitude.*»⁵ Suite à l'entrée en crise des grands modèles de prévision fondés sur la centralisation des capacités d'expertise, c'est évidemment vers le second que se tournent les auteurs. Surtout, la vigilance, à l'inverse du principe de précaution, ne préjuge pas des compétences nécessaires à l'évaluation des conséquences d'une action et permet ainsi, en matière de risques collectifs, d'abolir les frontières entre expert et profane.

■ Jane RASMUSSEN

CRAP - IEP de Rennes

Ulrich BECK

World Risk Society

Cambridge, Polity Press, septembre 1999, 184 p.

World Risk Society est le nouveau livre de l'un des théoriciens du social le plus reconnu de ces dernières années. Avant de préciser le contenu du nouveau *World Risk Society*, il faut rappeler au lecteur que la lecture de *Risk Society* paru en 1986 en allemand et en 1992 en anglais¹ a pu surprendre à plus d'un titre. C'est d'abord l'ampleur de l'entreprise sociologique qui a pu

•••• (5) *op. cit.*, p.416.

(1) *Risk Society. Towards a New Modernity*, Londres, Sage Publications, 1992 (régulièrement réédité depuis).

émerveiller ou interroger. Le chercheur ou le néophyte a pu s'intéresser à cet ouvrage par mode ou par curiosité sociologique en croyant y trouver une nouvelle approche de sociologie criminelle à destination des techniciens de ce champ. Sa surprise aura été grande de tomber sur une entreprise intellectuelle aussi vaste et ambitieuse. Ce n'est ni plus ni moins qu'une nouvelle théorie des sociétés modernes que se propose d'échauffer Beck, en reprenant les traces laissées par d'illustres noms comme Max Weber, ou plus récemment Jürgen Habermas ou Anthony Giddens. Ulrich Beck s'inscrit ainsi dans cette démarche intellectuelle allemande et dans la tradition des grandes philosophies germaniques, poursuivant comme objectif la construction d'une pensée qui veut faire système. Ce n'est nullement un hasard de voir Beck se référer à Niklas Luhmann, sociologue allemand disparu en 1998, dont l'œuvre resta longtemps éotérique du fait principalement de son étendue et de son abstraction. On a pu éprouver le même malaise à la lecture des écrits de Beck. Sa théorie de la société du risque peut, en effet, rebuter par sa prétention à l'omnicompétence, et par le nécessaire apprentissage sociologique et philosophique qu'elle requiert pour la saisir. On sait que la sociologie se méfie depuis les années soixante-dix de ces grandes théories systémiques et des grandes machines d'explication du social. La théorie sociologique retrouve pourtant depuis le milieu des années quatre-vingt un certain droit au chapitre par l'introduction des savoirs sur la complexité ou les théories des sciences (Edgar Morin en est le principal référent en France). Pourtant, jamais une œuvre n'aura été aussi commentée depuis quelques années² : Beck se trouve actuellement au centre de tous les

espaces de discussion intellectuels en Europe voire dans le monde (même si son œuvre reste relativement confidentielle en France alors que c'est l'auteur allemand qui a vendu le plus de livres en sciences humaines depuis Habermas).

Rappelons (très rapidement) l'idée sur laquelle repose la théorie de Beck : la nouvelle modernité (*«late modernity»*, Beck ne voulant pas utiliser le terme de post-modernité) ou la modernité réflexive, décrivant des sociétés dans lesquelles les risques sont politiquement réflexifs en ce qu'ils questionnent les institutions et l'incertitude à laquelle elles sont désormais confrontées, prendrait la suite d'une première modernité marquée par l'essor des sociétés industrielles et encadrées par des formes de gouvernement (société industrielle et État-Providence) et des structurations sociales (société de classes sociales et possibilités d'ascension) relativement définies et stables. Cette première modernité pouvait être caractérisée par sa conscience de la maîtrise des choses et de la nature. Dans la modernité avancée des sociétés occidentales, cette production du bien commun à laquelle prétendaient les institutions doit maintenant affronter les développements technologiques et la création de multiples instruments de régulation de la production sociale de risques. On assiste donc au passage d'une logique de distribution du bien commun à une logique de distribution du risque. Là où le développement technico-économique était conçu comme une aide à la maîtrise des environnements, le développement de ces techniques devient problème en lui-même. Le concept de risque est donc directement lié à celui de modernité réflexive, le risque devant être défini comme un chemin systématique de négociation avec les hasards (en

•••• (2) Il n'est pas un article du présent numéro consacré au concept de risque qui ne fasse référence en bien ou en mal à la théorie de Beck.

tant que conséquences indésirables et potentielles du développement technologique) et les insécurités induites et introduites par la modernisation elle-même. Les risques, contrairement à la vieille notion de danger extérieur, sont la conséquence de la force menaçante de la modernisation qui n'est qu'une globalisation de l'incertitude).

Dans cette généalogie, plus qu'une nouvelle tentative théorique aboutie, *World Risk Society* est avant tout une collection d'articles produits par le sociologue allemand après 1992 publiés dans diverses revues³.

Le livre se décompose en 7 chapitres.

Le premier est une introduction au concept de « *Cosmopolitan Manifesto* » grâce auquel Beck tente de contourner une critique de son modèle de société du risque. Pour ses contradicteurs, la seconde modernité (et non post-modernité que l'auteur refuse d'employer) repérable par une nouvelle forme d'organisation sociale en rupture avec les idées de contrôle, de certitude et de sécurité de la première modernité, n'est applicable qu'aux sociétés occidentales capitalistes et non aux sociétés émergentes du tiers-monde pour lesquelles ce concept est in transposable. Réfutant la critique d'euro-

péocentrisme, Beck (en rajoutant *World à Risk Society*), soutient que les sociétés non-occidentales doivent affronter les mêmes défis mais dans des temporalités différentes et avec leurs perceptions culturelles propres. L'augmentation de la vitesse, de l'intensité des processus d'interdépendances transnationales et les discours sur la globalisation politique et sociale incluent tous les pays dans cette seconde modernité mais avec des intensités différentes qu'il faut étudier en prenant en compte les modèles culturels. Il reste alors à pointer les contradictions et les effets pervers des dérégulations économiques et sociales en inventant de nouvelles formes de contrôle. L'idée clé de ce manifeste cosmopolite (pied de né au manifeste communiste du XIX^e siècle) est l'invention d'une nouvelle dialectique entre global et local (« gloocal ») trouvant une expression politique qui dépasse le cadre national. C'est dans le travail des structures transnationales et des mouvements de mobilisation que l'on trouve des formes expérimentales d'expression et d'organisation d'un sens commun cosmopolite.

Le deuxième chapitre (*World Risk Society as Cosmopolitan Society ?*) prend pour

- (3) « The Cosmopolitan Manifesto », version revue et augmentée, première édition anglaise in *The New Statesman*, 20 March 1998.
- « World Risk Society as Cosmopolitan Society? Ecological Questions in a Framework of Manufactured Uncertainties », version revue, première édition en langue allemande, Beck (U.), in *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, n°36, Umweltsoziologie ; traduction de Ulrich Beck et première édition en anglais in *Theory, Culture & Society*, 1996, vol. 13 (4) , Sage.
- 'From Industrial Society to Risk Society.- Questions of Survival, Social Structure and Ecological Enlightenment', version revue, première édition en allemand par Bundeszentrale für Politische Bildung, 1990 ; traduction en anglais par Mark Ritter et première édition in *Theory, Culture & Society*, 1992, vol.9, Sage.
- « Risk Society and the Welfare State», édition originale en allemand : «Risikogesellschaft und Vorsorgestaat - Zwischenbilanz einer Diskussion» in EWALD (François), *Der Vorsorgestaat*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main, 1993. Traduction anglaise de Martin Chalmers in LASH (S.), SZERSZYNKI (B.) and WYNNE (B.) (eds), 1996, *Risk, Environment and Modernity: Towards a New Ecology*, Sage.
- «Subpolitics- Ecology and the Disintegration of Institutional Power», version revue, première édition en anglais in *Organization and Environment*, 1997, vol. 10 (1) Sage Publications.
- Knowledge or Unawareness? Two Perspectives on 'Reflexive Modernization'*, version revue et augmentée, première édition originale en allemand, 'Wissen oder Nicht-Wissen', in BECK (U.), GIDDENS (A.) and LASH (S.), 1996, *Reflexive Modernisierung*, Suhrkamp, 1996 ; traduction anglaise par Mark Ritter, première édition in *Democracy without Enemies*, chap 7 : 'Misunderstanding Reflexivity. The Controversy on Reflexive Modernization', Polity Press, 1997.
- 'Risk Society Revisited. Theory, Politics, Critiques and Research Programmes', in ADAM (B.), BECK (U) and VAN LOON (J.) (eds), 1999, *Repositioning Risk*, Sage.

objet la question écologique pour soutenir la thèse de l'émergence d'une société cosmopolite aux modes nouveaux d'organisation et de délibération. Beck prend l'exemple de la mobilisation de Greenpeace en 1995 contre la reprise des essais nucléaires par la France au large de la Nouvelle Zélande et décrit, avec cet exemple, les ressorts d'une mobilisation collective supranationale perçue comme illégitime par les États. Passant outre ces interdictions, ce mouvement va créer un espace de délibération qui mettra au pied du mur les formes de décision statiques que sont devenues le parlementarisme au travers desquelles les non-experts n'ont aucun droit d'ingérence dans les affaires publiques. Ceci est l'exemple d'une concrétisation d'une forme de globalisation de l'espace public par le bas qui contrairement à la globalisation par le haut (traits supranationaux) réinstaurent les politiques directes outrepassant les vieilles formes de représentation politique.

Le troisième chapitre (*From Industrial Society to Risk Society*) revient largement sur les thématiques du second chapitre en insistant plutôt sur le flou et la complexité du passage d'une société industrielle à une société du risque. Les vieux affrontements structurant les relations inter-étatiques (avec la chute du mur de Berlin, les États occidentaux sont devenus des États sans ennemis) sont annulés laissant une domination quasi monopolistique du pouvoir technico-économique dans les sociétés contemporaines. Pour Beck, il reste à aménager politiquement ces incertitudes sachant que la société industrielle a laissé comme héritage une démocratie tronquée dans laquelle les questions des changements technologiques et des choix de société ont été largement accaparées par un pouvoir technico-politique autonomisé. Il faut, selon Beck, ne pas tomber dans l'alarmisme en observant cette

transition d'une société régulée par la certitude et la délégation du pouvoir à une société incertaine et marquée par un fatalisme technologique. La démocratie se doit d'inventer de nouvelles formes de gouvernabilité en faisant appel à des techniques d'évaluation, de redevabilité des pouvoirs, d'une division des pouvoirs entre producteurs et évaluateurs des effets des politiques menées et de leurs conséquences potentielles. Dans ce cadre, les principes posés et expérimentés par les mouvements écologistes dans les espaces politiques européens (nationaux et supra-nationaux, en Allemagne notamment) peuvent réorienter l'ensemble des systèmes de décision et réorganiser les rapports entre monde scientifique et espace public.

Le quatrième chapitre aborde la question de la reconstruction du concept d'État-Providence mis en cause par la société du risque. Beck discute ici les thèses de François Ewald sur la société assurantielle. Rappelons trop rapidement que François Ewald a travaillé sur les lois sociales produites à la fin du XIX^e siècle en France. De ces travaux, il montre que tout l'imaginaire politique de cette époque a fonctionné sur cette vision partagée d'une meilleure répartition des dommages face aux accidents, ce principe ayant largement été appliqué à l'ensemble des secteurs de la vie sociale. Pour Beck, si la modernisation est comprise comme un processus d'innovation qui devient autonome, on doit accepter que cette modernité décrite par le concept d'État-providence a vieilli. À preuve, l'évolution et la fin de la modernité industrielle et l'émergence d'une nouvelle modernité représentée par la société du risque. Cette nouvelle phase décrit le développement d'une société dans laquelle les risques sociaux, politiques et individuels échappent au contrôle même perfectionné et adapté opéré par les institutions préventives de la

société industrielle et assurantielle que décrit Ewald. Ainsi, dans cette société du risque les conflits nés de la distribution inégalitaire des dommages (*bads*) de ces risques viennent interférer dans la distribution des biens (emplois, sécurité sociale) qui constituait la logique de la société industrielle. Alors que les sociétés pré-industrielles étaient des sociétés de catastrophe naturelle, elles sont devenues des sociétés de risque calculé dans la course à l'industrialisation : elles ont constamment recherché à améliorer leurs systèmes de protection sociale contre les risques technologiques au moyen de l'outil de l'assurance qui permettait de prévoir tout risque potentiel de crise. La société du risque vient bousculer ces principes de rationalité et de contrôle potentiel des effets des dommages.

Le chapitre 5 aborde la question des sub-politiques et de la désintégration des pouvoirs institutionnels. Pour Beck, les formes classiques de gouvernement en œuvre dans le cadre de l'État-Nation (négociations informelles d'intérêts particuliers par des acteurs publics et privés qui acceptent les règles formelles de la politique ce qui s'apparente à une vision néo-corporatiste de l'État) sont mises en danger. Même si les vieilles formes de délibération et de direction des affaires communes sont loin de disparaître, ne cessant de se réactualiser, elles gardent les mêmes principes d'action : la monopolisation des délibérations et du processus de décision par une élite. Ceci étant acté, sa thèse consiste à dire qu'il existe de nouvelles opportunités dans de multiples champs de voir se construire des formes alternatives de décision politique. Il s'agit alors de repenser les outils de gouvernement en créant des organisations ouvertes. Les cas récents d'encéphalopathie spongiforme bovine survenus en Europe ont montré que les anciennes méthodes d'estimation des risques sont

débordées par des formes incontrôlées et incontrôlables de mobilisations sociales de non-experts. Elles sont les préfigurations de nouveaux arrangements institutionnels, nouveaux espaces de négociation et de régulation des ambivalences des dommages de la société du risque.

Reste la question de savoir qui participe à ces nouveaux forums de discussion entre experts et non experts (chapitre 6 : *knowledge or Unawareness ?*). S'ensuit dans ce chapitre dense une discussion très approfondie sur la définition de la frontière et de l'articulation entre savoir et profane à partir d'auteurs comme Giddens, Lash, Wildavsky, Schutz, Luckmann, spécialistes des questions sociologiques de la compétence, du savoir et des rationalités dans les situations d'interactions quotidiennes et de constructions de savoirs communs sur les risques. Il faut lire les pages 121-130 pour voir comment Beck réutilise les résultats de ces recherches pour construire la trame de son concept de « profane ». Il invoque dans un premier temps la théorie de la falsification des savoirs experts de Wildavsky. Ce dernier a étudié le travail de filtres opéré par les médias sur des recherches dans le domaine de la santé publique et des questions environnementales. L'objectif de Wildavsky était de repérer les pratiques de restitution en montrant que les médias, en diffusant les recherches scientifiques, ne se contentaient pas de faire état des principaux résultats mais les traduisaient (en les falsifiant) en insistant délibérément sur leur dimension de menace et non sur leur contenu méthodologique. Or, pour Wildavsky, la frontière entre savoir rationnel et profane est claire : elle est définie par la rationalité experte. Le profane est alors défini en opposition comme une série de distorsions du savoir expert opérées par des traducteurs qui créent une autre rationalité non fondée sur

des résultats tangibles et discutables. Les médias délivrent ainsi une sorte de demi-savoir non expliqué qui finit, à force de conviction de la part des non spécialistes, par devenir une vérité, d'où des conflits de rationalités indépassables. Il s'agirait alors de construire des formes de savoirs non contestables mais aussi et surtout de repérer des moyens appropriés et non dénaturants de transmission de ces savoirs afin de contribuer à la construction d'un débat clair. Le problème se situe donc non pas entre savoir et profane mais entre savoir et manque de savoir (*lack of knowledge*)

À ce niveau de la démonstration, Beck est conscient des travers de cette approche en terme de modernité linéaire (il s'agirait de concevoir des formes d'échange entre savoirs experts et profanes qui n'entraînent pas les évolutions nécessaires et la prise en compte des effets indésirables du développement) et désapprouve la dogmatisation d'un savoir expert exempt de tout reproche à laquelle succomberait Wildavsky, à savoir d'une expertise d'en haut, objectivement construite selon des procédures codifiées, qui serait mal traduite par le bas, la société, qui se contenterait des reconstructions médiatiques (en ce sens, Wildavsky et d'autres ferait une attribution unilatérale de l'erreur, seulement imputable aux récepteurs, ce qui ne va pas dans le sens de tous les travaux sur l'histoire des sciences par exemple). Pour Beck, cette dogmatisation d'un savoir expert ne doit pas correspondre à une dogmatisation inversée de l'anti-expertise à laquelle succomberait de nombreux mouvements sociaux qui, par objectifs politiques, refuseraient systématiquement la contreverse pour s'installer dans une méfiance organisée de tout savoir scientifique. Pour dépasser ce blocage, il convoque des sociologues comme Schutz, Luckmann et Zaner qui distinguent plusieurs types de savoir profane et envisage ce dernier

non pas comme un défaut de savoir des choses mais comme un savoir potentiel qui demande à développer quotidiennement. Réutilisant ces approches, Beck (en critiquant au passage Giddens) prend en compte l'existence d'une pluralité de rationalités d'agents aux statuts très différents. Il s'agit alors d'étudier les formes de diffusion de ces différents types de savoirs plus ou moins profanes qui participent à la discontinuité de la modernisation réflexive qu'il entreprend de décrire. Il le fait en opposition à une modernisation linéaire dans laquelle la savoir rationnel proviendrait du haut et devrait être bien traduite par le bas, la légitimité des institutions reposant en large partie sur la confiance et non sur le savoir rationnel.

Il faut, selon lui, questionner les fondations du savoir expert comme un ensemble de savoirs plus ou moins profanes disséminés dans différents forums de débat qui s'organisent à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des institutions en place ; en précisant toutefois, qu'il n'existe aucune garantie que la démocratisation des circuits de décision soit forcément synonyme de bonnes solutions. Mais, l'avantage réside en ce que les acteurs ont diagnostiqué ensemble les risques et qu'ils ont une responsabilité collective. Il n'y a donc aucune corrélation entre niveau de savoir profane et niveau d'expertise : les deux sont à prendre en compte comme des rationalités qu'il faut concilier. Opérationnellement, il s'agit de savoir comment les mêler et comment les experts de l'ordre social vont coopérer avec ceux qui ne veulent pas savoir ou qui ne savent ce qu'ils veulent savoir.

Le chapitre 7 (*Risk Society Revisited : Theory, Politics, Critiques and Research Programmes*) revient sur plusieurs incompréhensions et critiques qui ont suivi la parution de *Risk Society* notamment celles qui le classaient comme réaliste en opposition au

courant constructiviste des sciences sociales. Pour Beck, le sociologue ne doit pas être prisonnier de telle ou telle théorie sociologique mais se donner un but global et utiliser de manière appropriée telle ou telle théorie en fonction des hypothèses à valider ou réfuter. En ce sens, il se qualifie de « pragmatique ». Ensuite, Beck évoque trois points : un approfondissement de la notion de « risques », le jeu des définitions des risques dans la définition du pouvoir et enfin les perspectives empiriques d'une théorie des risques. Sur le premier point, Beck dégagé huit caractères spécifiques de la notion de (*world*) risk (*society*) (p. 146). Dans le deuxième, il revient sur la seconde série de critiques qui lui ont été faites. Certains lui ont reproché le fait que son germanocentrisme et son appartenance au parti des verts allemands aurait conditionné sa vision des choses, mettant ainsi en cause la transposition du concept de société du risque à d'autres contextes. Beck reconnaît que ses affiliations culturelles ont joué un grand rôle dans son travail théorique mais renvoie aux critiques leurs propres appartenances et se défend en plaçant la question environnementale au cœur du fonctionnement des institutions modernes. Pour lui, il est nécessaire d'introduire le concept d'« irresponsabilité organisée » pour caractériser le paradoxe suivant : les dégradations environnementales seraient de plus en plus nombreuses alors que les gouvernements ne cesseraient de mettre en place des régulations juridiques pour les contrer. Il faut alors insister sur les relations de définition (p. 149) qui incluent les règles spécifiques (analogues au concept marxien de relations de production) et la capacité qu'ont les institutions à identifier les risques dans un contexte particulier. Ces relations sont des cadres d'action légaux, épistémologiques, culturels de l'action publique. Cela reviendrait dans l'étude d'un

champ particulier à se poser quatre questions : qui est habilité à définir le danger d'une politique, ses risques ? Quel type de savoir sur les causes, les dimensions du phénomène, les acteurs sont mobilisés ? Quel est le niveau de savoir suffisant pour que le diagnostic soit accepté ? Qui décide des compensations éventuelles de dommages qui surviendraient et qui contrôle leur attribution ? Quelle est alors la place du sujet politique dans cette société des risques ? Beck rejoint ici les analyses de Bruno Latour pour qui les problèmes sociaux sont des quasi-objets. Pour Beck, les hasards sont des conséquences potentielles, des quasi-objets qui sont produits par les contradictions des sociétés modernes. Il use de la métaphore de l'« explosivité sociale du hasard » pour expliquer les effets politisés des risques. Ainsi, les hasards pris au sens de quasi-objets produits et construits sont des acteurs incontrôlables qui déstabilisent les institutions. En ce sens, ils peuvent devenir objet de controverse lorsque un groupe social s'en empare et en fait un débat public de société. La mise sur agenda est potentielle et dépend des possibilités de savoirs et d'organisation de groupes citoyens. Dans le troisième et dernier point, il offre à la discussion des thèmes possibles d'extension de sa théorie, par exemple, la nécessité de produire des études sur la reconstruction sociale des définitions des risques dans des aires culturelles différentes, la clarification des questions de relations de définition et d'irresponsabilités collectives dans différentes politiques.

Au total, *World Risk Society* constitue un approfondissement de plusieurs concepts clés contenus dans *Risk Society*, invitation à explorer les différents mondes sociaux à la lumière de cette nouvelle approche de la société des risques. C'est surtout un outil incomparable d'analyse des transformations des gouvernements et des mobilisations

publiques dans la perspective de régulation des incertitudes produits par les sociétés contemporaines. La sociologie, la science politique trouveront un échappatoire aux impasses théoriques sur l'évolution de l'action publique par l'étude de ces nouveaux forums hybrides, de leur impact sur la productivité démocratique (pour reprendre des expressions de Pierre Laseoumes), et verront mieux comment s'opère la répartition/ajustement du savoir profane et du savoir expert redéfinis à la lumière d'une modernité réflexive.

■ Jérôme FERRET

Chargé de recherche à l'*INHESJ*

Philippe ROBERT

Le citoyen, le crime et l'État
Paris-Genève, Droz, 1999, 311 p.

Cet ouvrage constitue une synthèse de la réflexion décennale de l'auteur dans le domaine de la sociologie du crime en France. Son autorité intellectuelle sur la question ne fait pas de doute, acquise depuis trente ans au sein d'un laboratoire du CNRS, le CESDIP, et d'un réseau de spécialistes européens, le GERN. Ses domaines de prédilection sont plus spécifiquement l'histoire du contrôle social (l'auteur ne se revendique pas historien de formation, mais «*recourant au matériel historiographique pour conduire ses analyses*» p.19), la sociologie du traitement judiciaire des infractions pénales et des victimes individuelles. Bardé d'un impressionnant appareillage bibliographique de 526 références, quoique moins de dix auteurs suffisent à étayer l'essentiel de ses démonstrations, il argumente largement en dehors de ses domaines d'élection. Nous sommes en présence d'un véritable ouvrage de référence, magistral état de problématisation du

champ en cette fin de siècle qui fera l'admiration d'étudiants néophytes ayant besoin de le découvrir en s'économisant beaucoup de lectures. Pour qui s'attendrait en revanche à lire un essai original balisant d'audacieuses pistes sur les nouvelles modalités du contrôle social du «crime» et des «violences» de demain, la déception sera peut-être au rendez-vous.

C'est que pour dérypter ce que nous vivons actuellement, l'auteur invite surtout à se doter d'une solide chronologie des différents événements pour résister aux tentations de l'amalgame et aux solutions toutes faites. L'intention en est tout à fait louable, même si certains aspects de la démonstration n'emportent pas toujours l'adhésion. En résumant les grandes lignes du propos, on pointera quelques faiblesses moins par esprit de critique que par souci constructif.

D'abord, le constat banal d'un fait massif : l'envolée de «*prédatations furtives*» démarlée depuis quarante ans. Sous cette terminologie de «prédations», entendons diverses attaques contre des biens semi-durables, ce qui évite d'avoir à entrer dans la controverse au sujet du contenu des «incivilités». Sous l'adjectif «*furtives*», des auteurs inconnus. On notera comme une nouveauté dans le texte que le «*repli de leur élucidation précède le début de l'expansion des prédatations*». Or, s'il s'agit d'élucidation policière, ce point capital ne nous semble pas vraiment documenté puisque la possibilité de comparer le rapport taux de plainte/taux d'élucidation ne remonte guère à plus de vingt-cinq ans.

Ensuite, l'affaiblissement de la réponse étatique, et singulièrement de l'institution policière (plutôt que de la gendarmerie qui résisterait mieux pour un certain nombre de raisons peu assurées) irait de pair avec l'affaiblissement des contrôles communautaires informels et formels au sujet des prédatations,

la montée inexorable de l'anonymat les facilitant amplement. Il est dommage que l'auteur se soit interdit de trancher dans la trilogie répertoriée des éléments facilitateurs ou inhibiteurs du passage à l'acte de leurs auteurs de sorte qu'on ne sait trop ce qui de «l'intérêt», de «l'occasion» ou des «défaillances du rapport à la norme» serait le facteur le plus explicatif des dérèglements d'aujourd'hui. Il se contente de pousser la logique du cercle vicieux dans ses conséquences ultimes : l'anonymat pousse à la plainte contre X des victimes ne se résolvant pas à ce statut ; ce faisant, cela rend difficile la prise en charge publique du problème et provoque une démotivation générale de la police publique. Sur ce dernier point, l'argument aurait peut-être mérité plus de mesure, car s'il n'est nullement invraisemblable, il ressort, selon nous, plus d'un jugement de valeur que d'un constat véritablement validé par la recherche.

Enfin, le sentiment d'insécurité se voit promu comme une conséquence probable mais non inéluctable du fameux «phénomène de ciseau» (lié à la croissance de la plainte des particuliers et à la faiblesse de leur élucidation publique). À ce sujet, la pensée de Philippe Robert a évolué puisque ledit phénomène était érigé au rang de cause unique du sentiment d'insécurité dans les années quatre vingt, thèse que des objections théoriques doublées d'une meilleure périodisation des différents phénomènes ne permettent plus de soutenir aujourd'hui avec autant d'assurance.

En dehors de ce socle analytique très serré, l'auteur passe en revue les politiques de prévention et/ou de répression censées faire face à ces phénomènes depuis vingt ans. Après bien d'autres, le diagnostic est on ne peut plus sévère : échec patent de la politique de la Ville, succès à la marge de la politique judiciaire dite de la troisième

voie ; échec relatif des politiques de sécurité de l'Intérieur. Sur ce point, l'argument a sans doute quelque chose d'un peu prématuré tant qu'on ne dispose pas d'une véritable littérature évaluative des dispositifs initiés depuis 1997 ou que l'on ignore les effets de l'inventivité des nouveaux partenariats déployés sur le terrain. On soupçonne d'ailleurs une légère complaisance à rapporter un jugement particulièrement hostile au sujet des CLS (p. 203 : un «*diagnostic policier pour une thérapie policière à l'initiative des préfets, de certains maires, de quelques procureurs...*»). Quant à la vision de l'émergence d'un «néo-prolétariat» de la sécurité dans les banlieues, elle aurait sans doute mérité plus de développements prospectifs que cet heureux mot d'auteur.

Sur la longue durée, face à l'envolée des prédations, les pouvoirs publics «ne savaient pas ce qu'ils faisaient car ils avaient la tête ailleurs» (ils auraient lâché prise durant la guerre d'Algérie, puis lors de la crise de 68, avant de se ressaisir à l'occasion du rapport Peyrefitte). Mais au moment où ils voulaient reprendre le taureau par les cornes, il était trop tard pour contrebalancer de façon efficace les effets d'un mauvais pli demi-séculaire : «ils ne savent plus comment faire». Ainsi l'État serait-il aujourd'hui en panne face aux attentes des citoyens.

Il en va un peu de même du lecteur citoyen, frustré de ne pas trouver dans le texte de solutions à la mesure du défi auquel serait confronté l'État, «le plus précieux de nos biens collectifs» (p. 258), considérant qu'il n'y aurait pour les particuliers pas vraiment de salut dans les ressources du marché de la protection, et vu que l'âge d'or de la prévention de la délinquance juvénile par la remise des chenapans (*sic*) dans le circuit du travail serait bel et bien révolu.

Robert Castel, une référence de prédilection, avait envisagé, il y a quatre ans, les possibles voies de pérennisation de la société salariale au terme de sa belle chronique historique. Philippe Robert peine de son côté à dépeindre la «remise en ordre d'un État de sécurité déréglé»^{1a} qu'il appelle pourtant de ses vœux. Il est certain que les solutions ne sont pas faciles à trouver lorsqu'on adhère en grande partie à son diagnostic sur la longue durée. Mais justement, si nécessité de remise en ordre il y a, il n'est pas sûr qu'on ait besoin de souscrire à l'hypothèse d'un «État de sécurité réglé» au XIX^e siècle ayant commencé à se «dérégler» un siècle plus tard. Du reste, cette curieuse métaphore homéostatique n'est peut-être qu'une commode rationalisation *a posteriori* destinée à faire oublier la sévérité des jugements sur l'échec des politiques publiques de prévention et de sécurité et la mésestimation de la gravité des «bouffées de violence» ou des «atteintes aux personnes» dans certains quartiers de banlieues.

Ces quelques réserves détectables au fil d'une lecture de bout en bout passionnante n'enlèvent évidemment rien aux éloges que l'on doit prodiguer à la rigueur pédagogique du sociologue. C'est pourquoi on recommandera chaudement à tout lecteur exigeant, attentif aux questions de sécurité, le devoir de se ressourcer à ce solide ouvrage de vulgarisation scientifique comme il en éclôt rarement.

■ Frédéric OCQUETEAU

IHESI - GAPP/CNRS

David Rusk

Inside Game. Outside Game. Winning Strategies

for Saving Urban America

Washington, Brookings Institution Press, 1999,

384 p.

David Rusk, de l'autre côté de l'Atlantique, apporte un éclairage utile aux débats français sur la ville et sur la politique de la ville. Son analyse et son propos recoupent en bien des points les constatations et les controverses hexagonales^{1b}. Ancien maire d'Albuquerque (1977-1981), Rusk est aujourd'hui un observateur et un consultant apprécié et influent. Déjà auteur de deux ouvrages et de nombreux articles dans le *New York Times* et le *Washington Post*, il intervient comme conseil auprès des municipalités et des États américains, et compte désormais parmi les spécialistes reconnus des questions d'étalement urbain et de concentration géographique des problèmes sociaux. Ses théories et propositions sont assises sur une expérience de haut niveau et sur l'analyse approfondie d'environ 500 grandes villes. Il s'est ainsi construit une base de données extrêmement riche (qui fait certainement un des intérêts de son livre) à partir des résultats des recensements sur les quarante dernières années.

Rusk considère que les deux problèmes de base, qui ont façonné les aires métropolitaines américaines, sont l'étalement urbain et la question raciale, ces deux facteurs étant interdépendants. Il constate que la périurbanisation est désormais devenue la norme. Alors que les Américains continuent à fuire leurs villes, l'extension et l'étalement urbains apparaissent sans limite. Les riches et les classes moyennes s'installent dans les

•••• (1a) Signalons en ce sens, l'intéressant, quoiqu'à beaucoup d'égards très contestable, cri d'alarme d'un journaliste qui demande à l'État une reprise en main globale de la situation au sujet des trois insécurités liées au chômage, aux retraites et aux violences urbaines : COHEN (Ph.), 1999, *Protéger ou disparaître, les élites face à la montée des insécurités*, Paris, Gallimard.

(1b) Pour une synthèse comparative récente, cf. Rusk (D.), 1999, «Quand la ville se défait», *Esprit*, n°11.

péphériques, tandis que les pauvres et les minorités restent dans des centres-villes dégradés. En 1954, 84 millions de personnes vivaient dans 168 zones métropolitaines, traditionnellement composées de leur centre et de leur périphérie proche. Ces zones couvraient 300 000 km². La ville-centre prédominait et seulement 40 % de la population de ces régions vivaient dans les banlieues. Dans les années quatre-vingt-dix, cette répartition s'est inversée. Ces 168 zones couvrent désormais plus de 500 000 km² (presque la superficie métropolitaine française). Elles réunissent plus de 160 millions d'habitants, mais seulement un tiers d'entre eux vivent dans les centres-villes. Dans les ghettos noirs et les barrios hispaniques qui s'y trouvent la pauvreté et la criminalité, à la différence de ce qui se passe dans les autres quartiers, ne baissent pas. Au total, sur ce vaste territoire, ce sont près de 10 000 instances territoriales (villes, États ou comtés) qui gèrent l'action publique. L'étalement urbain, accompagné d'une relative dualisation des territoires, est un problème majeur pour ces régions.

Fusion et annexion sont les outils traditionnels de l'expansion municipale. Cependant, notamment dans le nord-est des États-Unis, les villes ont fini au cours du XX^e siècle par atteindre leurs limites avec des frontières administratives claires. Il s'ensuit, selon Rusk, l'apparition de quelques régions composées de villes «inélastiques». Dans les autres régions, des villes «élastiques» continuent leur étalement. Cette extension urbaine s'accompagne d'une désertion des centres. On y observe, en outre, une concurrence féroce entre des villes, des populations et des intérêts fragmentés. Si on repère des niveaux d'inégalité et de ségrégation moindres dans les villes élastiques, ces niveaux restent préoccupants dans les deux cas.

Rusk insiste très fortement, à partir de sa théorie de l'élasticité (une combinaison de densité et de capacité de mobilité), sur les différences de performance entre les systèmes urbains. Prenant en considération le cas de plus de 500 municipalités, il distingue précisément les villes «élastiques» des autres. Vers 1990, le revenu moyen des habitants des centres-villes de villes inélastiques correspondait à 66 % du revenu moyen des habitants des périphéries de ces villes. Dans les villes élastiques, ce rapport était de 91 %. Dans les villes inélastiques, les Noirs sont plus ségrégués que dans les régions de villes élastiques. Sur une échelle qui va de 0 (intégration complète) à 100 (ségrégation totale), les villes inélastiques sont à 73, les autres à 53. Malgré ces avantages relatifs, Rusk considère que les centres-villes des régions les plus élastiques ne peuvent espérer aujourd'hui maintenir leur rôle traditionnel de quasi gouvernement régional, contrôlant le développement métropolitain.

Le livre évalue les efforts de revitalisation urbaine et propose de nouvelles stratégies régionales. Rusk souligne que, durant les trois dernières décennies, le gouvernement fédéral a ciblé les zones les plus pauvres dans une succession d'initiatives et de politiques de lutte contre la pauvreté. Il observe un engagement toujours plus poussé des équipes municipales pour concentrer leurs ressources et leurs programmes sur les quartiers en difficulté. Cependant ces quartiers continuent à connaître des difficultés croissantes. Selon Rusk, se concentrer sur des programmes spécifiques, dont l'objectif est seulement d'améliorer les conditions de vie dans ces quartiers sensibles, est une stratégie perdante. Ce qu'il appelle le «*inside game*» (jeu intérieur) a des résultats bien inférieurs à ce qu'il baptise le «*outside game*» (jeu extérieur). En fait, il plaide pour

une approche combinée reposant sur un équilibre entre les politiques générales et les politiques spéciales². Il s'agit de conserver des programmes spécifiques tout en les inscrivant dans des plans génériques de grande ampleur visant, à travers des stratégies régionales, à dépasser les disparités fiscales et la concentration de la pauvreté qui vont grandissant, tout en maîtrisant l'étalement urbain.

Rusk avance que la «politique urbaine» ne peut plus se limiter à des mesures réservées à quelques quartiers situés dans les centres-villes. Il repère des «petites boîtes», des villes et des quartiers plutôt isolés, riches ou pauvres, qu'il s'agit d'intégrer dans de plus «grandes boîtes», des échelles régionales assurant une cohérence fiscale, sociale et urbaine. En un mot, Rusk veut faire de la région urbaine une réalité. Au cœur de ses prescriptions se trouvent trois stratégies «extérieures», qui doivent être développées à l'échelle régionale : une planification foncière, une organisation permettant une distribution équitable des logements, une répartition équilibrée des ressources fiscales.

Rusk considère que le rôle des États est extrêmement important là où les régions sont particulièrement fragmentées entre diverses villes en compétition. Il invite à la mise en œuvre de «nouvelles règles du jeu» et au retour des États pour encadrer le développement économique et pour répartir les charges de la lutte contre les inégalités. Rusk appelle en fait à une planification urbaine plus forte et plus large, en ce qui concerne les transports, le foncier, le logement, l'urbanisme, la solidarité urbaine. Il imagine même que des instances régionales de concertation, sous l'égide des États, puis-

sent à terme devenir des assemblées démocratiquement élues, reconfigurant ainsi totalement le système politico-administratif local américain. Son objectif n'est pas de voir disparaître la mosaïque d'institutions qui maillent le territoire américain, mais de leur donner un peu plus de cohérence.

Malgré un certain lyrisme dans le ton et une propension à la glorification personnelle de ses idées, le livre de Rusk est intéressant à un triple titre : dans le détail des expériences qu'il présente et évalue, dans le tableau statistique général qu'il propose, dans l'originalité du raisonnement qu'il développe. On y retrouvera de fortes similitudes avec de récents rapports sur la politique de la ville en France, notamment celui du maire d'Orléans, Jean-Pierre Sueur³. Les observations, propositions et hésitations françaises sur les niveaux «pertinents» de l'intervention publique et sur les stratégies de renouvellement urbain ne constituent pas, on le voit avec Rusk, une exception.

■ Julien DAMON

Université de Paris IV

Xavier Crettiez

La question corse

Bruxelles, Complexe, 1999, 262 p.

La frénésie récente de publications consacrées à ce qu'il est désormais convenu - dans tous les sens du terme - d'appeler le «problème corse», loin d'offrir une grille de lecture cohérente du sujet, n'en finit plus de charger de contresens un thème dont l'analyse mériterait plus de rigueur.

Avec l'ouvrage de Xavier Crettiez la «Question corse» est enfin abordée de manière lucide et dépassionnée. Passée au

•••• (2) Rusk rejoue en ce sens les analyses et propositions célèbres du sociologue William Julius Wilson. Pour une formulation récente de ces positions, cf. WILSON (William J.), *The Bridge Over the Racial Divide. Rising Inequality and Coalition Politics*, Berkeley, University of California Press, 1999.

(3) SUEUR (J.P.), 1998, *Demain la ville*, Paris, La Documentation française.

tamis d'un matériel sociologique abondant et d'une rigoureuse étude de terrain, elle ne tarde pas à apparaître dans toute sa complexité, détachée des clichés réducteurs et purgée de la somme affective qu'y investissent généralement ses commentateurs les plus prolixes, qu'ils soient journalistes, magistrats ou hommes politiques.

C'est là le premier mérite de l'auteur. Il y en a d'autres.

En premier lieu, celui de réussir là où beaucoup avant lui ont échoué, en parvenant à dresser un tableau intelligible et synthétique de l'histoire du nationalisme corse. En une vingtaine de pages mêlant étroitement l'analyse sociologique et la narration proprement historique, Xavier Crettiez achève de manière inédite le panorama complet d'une histoire chaotique et sort indemne du récit des scissions et affrontements fraticides qui en fragmentent le déroulement.

C'est ensuite à une étude serrée de la violence mise en œuvre par les mouvements clandestins en Corse que s'attache l'auteur. Constatant le refus des organisations clandestines d'affronter ouvertement l'État, il rétablit la triple réalité d'une violence «mesurée», «ciblée» et «située», vécue avant tout comme une prise de parole non institutionnelle au cœur d'une scène publique dont l'accès reste verrouillé par les formations politiques traditionnelles, le fameux «clan» insulaire. Le rituel de la conférence de presse, au cours duquel des groupes de clandestins lourdement armés signent leur acte de naissance ou s'auto-disloquent, apparaît dans ce contexte comme la manifestation la plus évidente de cette concurrence pour la légitimité de la parole nationaliste, et atteste la rivalité mimétique qui oppose mouvements clandestins et État. La plongée au cœur de l'appareil clandestin aide le lecteur à saisir cette «dimension ins-

trumentale de la violence, perçue comme une ressource politique parmi d'autres», caractéristique inédite parmi les mouvements nationalitaires violents d'Europe occidentale : fortement décentralisée et privée d'une véritable chaîne de commandement, l'organisation clandestine laisse de ce fait une large manœuvre à des militants totalement intégrés dans le tissu social local, rendant ainsi moralement impossible toute violence indiscriminée et aveugle. Partant de ce constat, l'auteur dégage la relation de cause à effet entre faible niveau de clandestinité effective et faiblesse corrélative du niveau de violence physique, donnée incontournable d'une action des organisations clandestines corses qui, à cet égard, apparaît bien sous la forme d'une «politique violente» et non d'une véritable violence politique. Le tragique assassinat du Préfet Érignac, perpétré à Ajaccio, le 6 février 1998, vient confirmer l'analyse dans les faits : pour la première fois, un groupe véritablement clandestin pratique une violence physique en s'attaquant à une cible pensée, le plus haut représentant de l'État dans l'île. On s'écarte ainsi du schéma traditionnel d'une violence clandestine largement «théâtralisée», mais on reste cependant dans le registre d'une violence localisée, dont l'enjeu est moins d'affronter l'État que de tenter de coaliser autour de son clan les militants exclus d'un nationalisme considéré comme dévoyé.

Autre élément décisif de l'étude, l'analyse du discours clandestin ; elle illustre la carence de références idéologiques situantes dans le discours indépendantiste en Corse. Établissant un parallèle avec les organisations «sœurs» irlandaises, basques ou kurdes, X. Crettiez montre la singularité d'un mouvement au faible «enracinement intellectuel», dont la rhétorique s'éloigne considérablement des cadres

«révolutionnaires» habituels des revendications identitaires violentes. Ici, rien - et surtout pas le corps doctrinal très faible - ne vient marquer idéologiquement un discours qui reste ancré dans un communautarisme teinté de préoccupations écologiques où l'histoire de la Corse en partie mythifiée sert de principale ressource à une revendication peu claire, fluctuante et faiblement structurée.

L'auteur s'attache enfin à souligner l'effacement progressif de la frontière entre violence politique et criminalité de droit commun, même s'il refuse l'usage stigmatisant et incomplet du terme «mafia» pour désigner la coalition affairiste et claniste en Corse. La lisibilité d'une action clandestine par définition souterraine devient alors totalement opaque et il relève de la gageure de délimiter avec certitude la ligne qui sépare intérêts purement «politiques» et appétits privés, comme en témoigne la recrudescence d'attentats visant des «cibles» économiques telles que les établissements bancaires ou hôteliers.

Si l'actualité montre la validité de l'étude menée par X. Crettiez, peut-être pourra-t-on lui reprocher cependant son choix d'appliquer un cadre d'analyse rigoureux à la question du sentiment d'identité comme fondement de la revendication nationalitaire corse. Le sujet, on le comprend, relève du domaine de l'affectif et il semble doux qu'on puisse l'aborder en des termes uniquement sociologiques. À cet égard, faire valoir le lien économique de dépendance ou la forte étatisation de l'île pour disqualifier d'emblée non seulement la validité, mais aussi l'existence même d'une revendication identitaire nous paraît relever d'une vue résolument mécaniciste du problème.

Rendre par un tel biais le «Nationalisme impensable», pour reprendre le titre du cha-

pitre consacré à la question, c'est, semble-t-il, confondre sentiment d'identité et volonté d'indépendance, celle-ci ne traduisant pourtant pas nécessairement celu-là. Comment expliquer, sinon, la permanence de la représentation institutionnelle des nationalistes corses au sein des instances régionales, alors même que la revendication indépendantiste n'apparaît que très récemment de manière claire ?

L'outil sociologique peut venir à l'appui d'une analyse serrée des faits, mais en aucun cas sonder valablement les cœurs. Mais peut-être est-ce là le rôle désenchanter du sociologue que de mener la vie dure au mythe nationaliste.

Cette réserve faite, il faut bien convenir que «la Question corse» reste à ce jour un ouvrage de référence pour qui souhaite aborder le sujet en s'écartant des sentiers balisés de l'analyse journalistique. La rigueur et l'à-propos des commentaires de Xavier Crettiez, la vue de l'intérieur qu'il offre du monde clandestin corse dissipent enfin les brumes qui cernaient récemment encore la «Question corse».

■ Antoine ALBERTINI

Université Paris II

Association PÉNOMBRE

Petit abécédaire de l'usage des nombres dans le

débat public et les médias

(préface de Philippe Meyer)

Paris, La Découverte, 1999, 226 p.

Un réseau de joyeux spécialistes ou praticiens des statistiques (démographes, sociologues, fonctionnaires, journalistes, magistrats, enseignants) est en train, depuis six ans, d'accomplir un remarquable travail de pédagogie en direction des hommes politiques, des journalistes et des citoyens. L'objectif est double : dénoncer comment la

religion des chiffres dans le débat public conduit à des utilisations abusives, des manipulations naïves ou carrément frauduleuses ; montrer comment, sous couvert de vouloir vulgariser tels ou tels résultats quantifiés de telle ou telle recherche avec les meilleures intentions du monde, on leur fait souvent dire ce que l'on a envie d'entendre, plutôt que de tourner prudemment sept fois sa langue méthodologique dans sa bouche avant d'asséner sa vérité. Si l'Association, un tantinet justicière, dénonce beaucoup, plus souvent d'ailleurs sur le mode de l'ironie amusée qu'en argumentant par le ridicule (extension à son absolu de la logique argumentative de l'épinglé sur son propre terrain), elle construit tout autant. Elle explique en effet ce qu'il aurait fallu dire, ce qu'il était possible de dire, comment il fallait interpréter une statistique pour être plus proche d'une certaine vérité, à savoir un faisceau de vraisemblances convergentes, la vérité absolue n'étant pas de ce bas-monde comme chacun sait. Les cibles principales de la vigilance de *Pénombre* sont les médias télévisuels ou radiophoniques, et surtout écrits. *Le Monde* et *Libération* font les frais de son attention scrupuleuse. Ces quotidiens sont en effet surépinglés par rapport aux autres supports, ce que l'on peut interpréter de deux façons. Hypothèse 1 : ou bien ils sont particulièrement prédisposés à succomber à ces travers. Hypothèse 2 : ou bien la pédagogie

animant *Pénombre* vise-t-elle à éduquer les journalistes de ces quotidiens afin d'apprendre à aiguiser la vigilance de leur lectorat, ce qui expliquerait le ciblage et une explication en forme de « qui aime bien châtie bien ». À chacun de choisir son explication, ou de proposer une troisième hypothèse.

Pénombre (peine-nombre) publie depuis 1993 une lettre d'information trimestrielle dont les éditions *La Découverte* ont eu la bonne idée d'offrir un florilège des seize premiers numéros. La lecture en est particulièrement aisée, avec un système de repères permettant de flâner et de butiner autour de quatre-vingt-dix notices classées alphabétiquement par thématiques, par erreurs ou manipulations. Parmi bien des entrées, les domaines les plus couverts concernent les chiffres de la délinquance, de l'immigration, de la santé, de la toxicomanie. On évoquera pour mémoire, et parmi de nombreuses autres perles, le savoureux « théorème de Demonque » à propos de l'usage des statistiques policières : « *sur une courte période, les statistiques de la délinquance varient en proportion inverse de la popularité du ministre de l'Intérieur auprès des agents chargés du collationnement des données qui les fondent* ».

De quoi donner le ton de cet ouvrage salutaire et ravir d'abord son préfacier, un célèbre chroniqueur matutinal qui s'en moque comme de l'an 2000.

■ Frédéric OCQUETEAU

IHESI - GAPP/CNRS

COLLOQUES ET RENCONTRES

Violences urbaines et délinquance juvénile

Paris, 26 novembre 1999.

Organisé par l'Institut des hautes études sur la justice, en collaboration avec la revue *Esprit* et *Le Monde*, ce colloque¹ a réuni universitaires, chercheurs et membres des milieux associatifs autour du thème Violences urbaines et délinquance juvénile à l'École nationale de la magistrature les 26 et 27 novembre 1999.

S'interrogeant sur la notion de violences urbaines, H. LaGrange² a souligné la nécessité de différencier la violence de la délinquance juvénile en général et mis en évidence les évolutions qui se sont produites en matière de délinquance depuis la décennie soixante-dix.

Depuis une vingtaine d'années en effet, on assiste à la fois à une baisse de la délinquance acquisitive (contre les biens) et une hausse de la délinquance expressive (incivilités). Parallèlement à l'essor du business, des racketts et des règlements de compte, on observe le développement d'une socialisation délinquante dans certains espaces et une ethnicisation de la violence. Alors que dans les années d'après guerre, les violences étaient commises dans l'anonymat, la situation actuelle est caractérisée par une violence interpersonnelle. On constate également

une augmentation des violences sexuelles, et en particulier des viols, commis par des mineurs sur d'autres mineurs. Prenant le contre-pied des explications qui font de la violence la manifestation et/ou la conséquence de la crise du lien social, le chercheur insiste sur la notion d'interconnaissance, révélatrice, selon lui, de l'hyper densification ou de l'hyper lien social : la violence aurait renforcé les relations interpersonnelles.

Concernant les évolutions de l'action collective violente, le sociologue relève que la décennie quatre-vingt a été traversée par un double mouvement. La poursuite de la délinquance acquisitive s'est assortie de l'exacerbation d'une violence racisante, liée à des facteurs économiques et sociaux. Les émeutes ont à voir avec la déception et le désengagement politique de certaines fractions de la population (immigrée en particulier).

Parallèlement à ce phénomène, la délinquance acquisitive, le business organisé et les violences interpersonnelles se sont accrues. De 1991 à 1998, l'augmentation du nombre de quartiers touchés par des affrontements entre des « jeunes » et la police s'est accompagnée d'une multiplication des violences ou des atteintes à caractère non institutionnel. De sorte que si les atteintes aux

•••• (1) Ce compte rendu se limitera aux interventions qui nous ont paru les plus marquantes sur le plan analytique (H. LaGrange, D. Lapeyronnie, F. Khosrokavar). La publication des actes de ces journées devrait être prévue pour l'année 2000.

personnes connaissent une hausse, les violences anti-institutionnelles ont quant à elles baissé.

À côté de la dimension explosive des émeutes, H. LaGrange a insisté sur trois aspects : la dimension implosive exprimée par l'effondrement des sociétés sur elles-mêmes et la recrudescence des violences contre les personnes ; la privatisation et l'enfermement de la violence dans des quartiers, avec un bouclage de la violence sur elle-même ; une dépolitisation de la violence. La situation est en fait ambivalente. Malgré des éclats, parfois spectaculaires, de violence, le trait dominant réside, d'un côté, dans la recrudescence d'une violence qui se replie sur elle-même, tandis qu'on observe, de l'autre, une intégration accrue des populations maghrébines, d'où émerge une production culturelle (langage, culture, mode, etc.). Loin d'être à l'extérieur de notre modernité culturelle, les «jeunes» en question occupent au contraire une place centrale. Cette ambivalence se traduit de même par une pluralité de représentations, avec un phénomène de repli (attachement et identité liée à la cité) et une aspiration à aller ailleurs (dans les centres-villes).

Le chercheur s'interroge enfin sur les conditions ou les facteurs du passage à la violence. Comment expliquer ce changement de registre ? D'une part, il est des domaines et des périodes où la violence ne passe pas ; d'autre part, le recours à la violence ne revêt pas la même signification, selon que l'on a affaire à des groupes (qui se constituent d'abord par la violence) ou des individus (où les relations ne se constituent pas de prime abord par la violence). Il existe à cet égard plusieurs paradigmes explicatifs. R. Girard, par exemple, associe le développement de la violence à une perte du

sens du sacré et de l'interdit. Ce modèle ne prend toute sa pertinence qu'en s'historisant, la question étant de savoir pourquoi ces processus d'intériorisation fonctionnent moins bien de nos jours. La faiblesse de cette analyse réside néanmoins dans l'idée d'une violence préexistante, latente, toujours prête à éclater. Un autre courant de pensée met l'accent sur la notion de frustration, les émeutiers ayant le sentiment que la société fait peu de cas de leurs projets, qu'elle relégué, dévalorise, voire nie, des catégories spécifiques d'individus.

Au cours de ces dernières années, on a également vu s'opérer un changement de registre sur le problème du racisme et de l'immigration. Cette sortie de l'agenda politique irait de pair avec un «processus de sécession» engagé dans les années quatre-vingt, accéléré dans les années quatre-vingt-dix. Étant donné l'absence d'interface entre groupes et individus séparés, certaines minorités se trouvent dépourvues de représentation politique.

D. Lapeyronnie³ fait porter sa réflexion sur la nature du phénomène et la pertinence du questionnement aujourd'hui (nature, facteurs de la violence).

Contrairement à une explication axée sur le vide, l'absence de rapport à l'autre et la déstructuration sociale des acteurs, il souligne que la violence est au fondement de la vie sociale des quartiers où elle se produit. Elle est un facteur structurant, la désocialisation conduisant à l'apathie, comme en témoignent les études réalisées sur le chômage. Pour être délinquants, les individus doivent être intégrés (existence de mécanismes sociaux d'intégration pour ne pas être appréhendés par les agences de contrôle, nécessité d'une socialisation particulière). L'enchaînement violence-désorganisation-

•••• (2) Chercheur au CNRS.

(3) Professeur à l'Université de Bordeaux II.

violence-répression procède d'un raisonnement tautologique. À l'instar d'H. LaGrange, D. Lapeyronnie défend l'idée que la violence suppose un hyper lien social : elle revêt une fonction sécurisante, participe à la construction du monde social et à sa stabilisation. Il n'existe pas de fonctionnement pathologique d'une partie de la société, mais des rapports sociaux qui lient les individus de la périphérie à ceux du centre (à travers un processus triangulaire par lequel X est en relation avec Y sous les yeux de Z).

Alors que le filtre culturel qui séparait les ouvriers des classes moyennes, les rendait hostiles à la consommation de masse, perçue comme menace à leur identité, l'hyper intégration sociale de la population violente des quartiers populaires s'exprime à travers l'hyper conformisme dans les projections sociales que les adolescents se font d'eux-mêmes, de leur rapport aux valeurs, au monde de la consommation (omniprésence de la référence à l'argent). Le paradoxe réside dans l'opposition entre des relations qui se font dans le regard social et le travail de dénégation de cette stratégie pour l'intégration : les «jeunes» adhèrent aux valeurs dominantes et affichent leur proximité avec les classes moyennes tout en le niant. La violence est à la fois une mise à distance, avec des stratégies de distinction et de micro catégorisation (racisme).

La cité est un monde atomisé, désorganisé, où la survie de chacun est centrale et communautaire en même temps. Le rapport à l'autre n'est pas stable comme dans les classes moyennes, mais toujours soumis au regard extérieur. Ces populations se sentent toujours obligées de se dégager de l'autre pour exister comme individus particuliers, d'où la déssubjectivation, la réification d'autrui par son renvoi à l'informé, au magma.

Toutefois, le monde des quartiers n'est pas un monde à reconquérir, hors de toutes normes, de toute loi. Les institutions sont présentes dans la vie quotidienne des individus (dépendance aux institutions sociales). Ceux-ci se situent dans des trajectoires de mobilité sociale et évaluent les obstacles. Les institutions sont considérées comme nécessaires, dans la mesure où elles règlent les inégalités sociales préexistantes en procurant des chances d'accéder à la mobilité sociale, de réaliser ses potentialités. En même temps, elles sont perçues de manière négative, comme des obstacles à la réalisation de soi.

Face à cette situation, plusieurs types de comportement sont possibles. Des rapports de clientélisme purs, où la violence devient une ressource essentielle : elle est instrumentalisée dans la relation des acteurs aux institutions. D'où un fossé grandissant entre une fraction de la population et les institutions. Simultanément, la légitimité des normes sociales diffusées par ces dernières tend à s'affaiblir. D'un côté, l'école, par exemple, est perçue comme capable de fournir une relative égalité des chances ; de l'autre, elle est incapable d'intégrer les individus socialement. En outre, ceux qui ne réussissent pas se sentent indignés, mais ne veulent pas perdre la face. Il en résulte le déploiement de stratégies rationnelles de sortie du jeu par l'usage de la violence. Il existe une inadéquation entre une dépendance accrue aux institutions et une baisse de leur légitimité. Ce hiatus entraîne le développement d'une culture anti-institutionnelle. On assiste donc à un double phénomène, où les acteurs aspirent à la consommation tout en ayant le sentiment d'être refoulés par les institutions.

D. Lapeyronnie pointe également l'importance du vide politique, de la privation de langage politique. Pour les populations des

quartiers populaires, l'espace public est monopolisé par les classes moyennes (des travailleurs sociaux, des enseignants «blancs», qui ne vivent pas dans le quartier, mais le centre). De sorte que les normes qu'elles véhiculent sont perçues comme arbitraires. Paradoxalement, on observe une perméabilité au discours extérieur, au discours politique. Ces populations ont intérieorisé une vision politique d'elles-mêmes, définie par la distance à la norme, à la participation. Mais elles se sentent symboliquement effacées d'un univers auquel elles n'accèdent pas. Cependant, il convient de ne pas donner à cette violence une signification politique, au sens où les individus qui ne sont pas reconnus politiquement le vivent dans l'autodestruction et deviennent agressifs.

La question n'est donc pas de réintégrer des individus qui le sont déjà et/ou de leur imposer des normes qu'ils ont déjà intériorisées, mais plutôt de s'interroger sur la manière de donner une légitimité à une norme commune, partagée. Démocratique, la réponse implique la nécessité de donner à ces groupes l'impression de participer à l'élaboration de la norme, de les reconnaître en tant que citoyens.

F. Khosrokhavar⁴ fait porter sa présentation sur les acteurs de la violence et souligne le caractère problématique des réponses apportées au problème.

Les adolescents se disent victimes plus qu'agents de la violence, à la fois de la violence exercée contre eux par d'autres jeunes du quartier et du regard stigmatisant de la «société» qui les perçoit comme des «voyous». Il existe un clivage entre eux (qui sont assimilés aux acteurs de la violence) et ceux de la cité qui travaillent. Le rapport à la société se décline différemment, de

manière sexuée. Alors que les filles introduisent une graduation de la société, les garçons perçoivent celle-ci comme un bloc monolithique et trouvent dans la violence un exutoire à leur amertume. Ce sentiment de confinement géographique, d'absence de perspectives d'avenir et d'exclusion s'accompagne pourtant d'une intégration culturelle forte.

Avec l'accentuation des inégalités sociales, on peut se demander pourquoi ces «jeunes» ne sont pas plus violents. Plusieurs raisons sont évoquées (possibilités de sorties par la culturalisation de la violence, individuelle, néo-communautaire). Outre que la violence n'est pas omniprésente, les acteurs ne sont pas soudés. La culturalisation de la haine (sur le plan musical, théâtral, sportif, etc.) constitue de surcroît un facteur de désamorçage partiel. Elle montre que tout n'est pas fermé, bloqué, qu'il est possible de donner du sens à son expérience. À côté des sorties individuelles, les sorties néo-communautaires permettent une reconstruction de l'identité des acteurs *via* la construction de groupes (associations). On constate donc une configuration ambivalente caractérisée d'un côté, par la fermeture et la construction d'un quant-à-soi dans une sorte d'enclave et de l'autre, l'intégration des acteurs dans ces groupes. Cette insertion peut renvoyer à une recherche de légitimation de leur déviance par le religieux et des stratégies d'instrumentalisation de celui-ci.

Le chercheur récuse certains discours sur la violence. Il conteste en premier lieu la relation de cause à effet entre violence et déstructuration sociale. La violence n'est pas plus généralisée qu'elle n'est un signe d'anomie, cette dernière étant antinomique avec la notion d'activité et de violence. Il met en question l'articulation vio-

••• (4) Chercheur au CADIS (EHESS).

(5) En 1997.

lence/absence d'intériorisation des normes (exclusion) à la lumière des émeutes de Strasbourg⁵, où la plupart des émeutiers étaient issus des classes moyennes/supérieures. Outre l'absence de lien univoque entre violence et exclusion, il pointe la dimension festive des incidents, trop souvent négligée. Sur le rapport violence/ethnicisation, il met l'emphase sur les phénomènes de rééthnicisation et de combinaison de diverses formes d'ethnicisation. Sur l'articulation violence/dépolitisation, il observe un phénomène plus général de dépolitisation des sociétés post-modernes et des problèmes qui lui sont associés. En effet, le fait politique a perdu la centralité qu'il avait dans les années soixante et soixante-dix, où l'État « définissait le citoyen ». Néanmoins, cette perte de centralité politique n'est pas nécessairement productrice de violence. Malgré l'accroissement des disparités sociales, cette dernière n'est pas une violence de classe ; elle est relativement bien contrôlée. Finalement, F. Khosrokhavar soulève le problème de savoir comment, dans des sociétés où les distances se creusent, parvenir à reconstruire le lien social entre des segments de la population qui s'ignorent ou tendent à s'ignorer, afin d'éviter la relégation de certains espaces et la formation de ghettos.

O. Mongin⁶ retient de ces interventions l'idée que la violence permettait autrefois de réguler des conflits de classe traditionnels et de générer une conflictualité politique. Il s'interroge sur le cours des démocraties, la ville ayant une propension croissante au morcellement. S'il n'y a pas de crise du lien social, si les émeutiers ne sont pas des « désaffiliés », des anomiques, qu'est-ce que cette hyper intégration qui n'intègre

plus au sens classique ? S'agit-il d'une violence générée par les institutions ou de violences contre les institutions ? Sur l'antagonisme masculin/féminin, la violence contemporaine ne serait-elle pas la manifestation et/ou la conséquence de la crise de la virilité qui affecte les sociétés post-industrielles ? Par ailleurs, les représentations de la violence varient selon que les acteurs vivent dans des espaces relégués ou pas. Dans le premier cas, il en résulte souvent une recrudescence du sentiment d'insécurité. Or, si le sentiment d'insécurité s'ancre dans des réalités, il est aussi lié à des fantasmes et à l'imaginaire des individus. Dans son dernier ouvrage, P. Robert⁷ montre comment l'anonymat favorise la prédateur. Les victimes sont enclines à porter plainte. Or, l'anonymat rend difficile le travail d'élucidation des auteurs de ces préddations. Dans cette perspective, comment parler de violences interpersonnelles ? La crise de l'avenir, du corps masculin et du travail constituent-ils des phénomènes structurels, dont on doit tirer les conséquences au plan politique ? Que peut-on faire contre une logique sécessionniste qui dérive du repli communautaire, de la construction d'un entre-soi, d'où est exclue toute forme de conflictualité politique ?

H. Lagrange avoue ses divergences avec P. Robert sur le problème du sentiment d'insécurité. Il note un changement en matière de politiques publiques, notamment le passage d'un mouvement d'éviction de la victime, puis de recentrage autour de celle-ci. Concernant les préddations, on a assisté à la fois à une recrudescence de la délinquance prédatrice anonyme et du sentiment d'insécurité. Mais ces violences, surtout dans les quartiers démunis, sont plus interperson-

•••• (6) Directeur de la revue *Esprit*.

(7) ROBERT (P.), *Le citoyen, le crime et l'Etat*, Paris, Genève, Droz, 1999.

On trouvera par ailleurs un compte-rendu de cet ouvrage en rubrique notes bibliographiques (NDLR)

nelles, moins anonymes, que dans les quartiers plus aisés. Le sociologue s'accorde en revanche avec l'idée d'une évolution vers une société fragmentée, d'une sécession sans guerre, où la solidarité n'est pas associée à la coexistence dans un même espace. Sur la question du rapport violence/construction d'une identité sexuée, il constate une relation entre l'hésitation identitaire des hommes, la fragilité de l'identité masculine à l'adolescence. L'identité est à la fois ce qui singularise et relie à un groupe. Elle réfère à la recherche simultanée, mais non contradictoire, d'une identité d'appartenance. Elle est déclinée en politique sur le mode du droit à l'égalité pour tous et la reconnaissance de la différence et de la spécificité de certains groupes.

À l'inverse, D. Lapeyronnie résiste à l'image de la segmentation ou de la sécession. Il fait remarquer que les distances sociales n'étaient pas moins marquées dans la France d'après guerre, même s'il s'agissait d'une fragmentation verticale. Il n'y a pas sécession, mais multiplication des références (avec, par exemple, une intégration économique forte et culturelle faible). Sur le problème des violences institutionnelles, interpersonnelles, l'enseignant émet l'hypothèse d'une particularité française, selon laquelle les individus qui incarnent des institutions (travailleurs sociaux, professeurs) seraient plus victimes d'agressions (où l'auteur connaît la victime) que dans d'autres pays.

La discussion dérive ensuite sur le terme multiculturalisme, sous-jacent dans les discours. Les cités ne sont pas des ghettos. Les acteurs participent à la consommation. Ce serait moins le multiculturalisme qui constituerait un danger pour l'intégration qu'une

homogénéisation par le marché ou la consommation.

Sur la question de l'immigration, on relève un phénomène d'ethnicisation des problèmes sociaux et le développement de rationalités excluantes par les institutions. Dans les quartiers populaires, l'État est perçu comme un obstacle à la mobilité des individus et au développement de soi. Le rapport des catégories populaires à l'État, aux institutions de contrôle est difficile. Comment, dans ces conditions, redonner de la légitimité aux interventions de la police et de la justice, plutôt que de procéder à un renforcement des normes ?

Ce colloque a incontestablement permis de renouveler la pensée sur les explications possibles des violences urbaines. La principale d'entre elles réside dans un renversement de perspective : il faudrait voir la genèse des émeutes comme la conséquence, non plus d'un affaiblissement, mais plutôt d'une hyper densification du lien social. Une leçon à méditer...

■ Julie LE QUANG SANG

Chargée de recherches à l'IHESI

La sécurité dans tous ses médias

Paris, 5 juillet 1999

Organisé à Paris par le Forum français de la sécurité urbaine, le 5 juillet 1999, ce colloque a été l'occasion de prolonger une réflexion antérieure entre divers acteurs (élus, journalistes, sociologues, magistrats, etc.) sur la sécurité et la politique de la ville. Il était sous-tendu par deux questions : le phénomène récurrent d'émeutes urbaines¹ auquel on a assisté au cours de ces dernières années serait-il lié à un effet supposé amplificateur des médias ? Ces

••• (1) En raison du caractère inégal des débats et de l'intérêt pour nous de centrer l'attention sur les passages qui nous ont semblé les plus riches, le compte rendu se limitera uniquement à certains développements. Les actes ont fait l'objet d'une publication.

explosions de violence ne seraient-elles pas révélatrices d'un dysfonctionnement, d'insuffisances ou d'erreurs en matière de communication ?

François Madgalena² relata les « événements » de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), du 17 décembre 1997, et tenta d'en apporter une explication à la lumière des évolutions qu'aurait subies la ville depuis le XIX^e siècle. Ville prospère au XIX^e siècle, cité ouvrière au XIX^e, Dammarie-les-Lys aurait connu une période de déclin à partir de la fin des années soixante, avec la fuite des emplois et des habitants et le remplacement des cités ouvrières par une ZUP de 3000 logements sociaux (1969-1974). Depuis la décennie quatre-vingt, la ville aurait fait l'objet de nombreux plans de développement et serait aujourd'hui en cours de diagnostic. Si les tensions avaient toujours été latentes, des actes de destruction par le feu en 1996 (incendies de voitures, de containers, de parkings) et deux graves tentatives d'incendies auraient provoqué une inquiétude plus forte de la part des habitants et des pouvoirs publics, ainsi que des manifestations publiques non violentes. En 1997, l'annonce par les radios et télévisions du décès d'un adolescent sur un barrage de police près de Fontainebleau aurait donné lieu à un embrasement de la ville en soirée, suivi de trois nuits d'émeutes, plus organisées, et d'affrontements entre des jeunes, la police et les pompiers. Un décalage se serait fait jour entre d'un côté, un traitement médiatique national caractérisé par un enchaînement d'informations et une dramatisation, et de l'autre, un besoin de recueillement et de restauration du lien social au niveau local. La médiatisation constituerait un frein au

développement de la ville, dans la mesure où les médias nationaux contribueraient à sa stigmatisation et les médias régionaux à figer les représentations plus qu'à les comprendre.

Driss Abjali³ poursuivit cet éclairage à travers un rappel des émeutes de Strasbourg en 1995. Il rappela que Strasbourg était une ville opulente, jeune, traversée par une forte problématique identitaire avec des scores importants du Front national, suréquipée sur le plan policier. L'année 1995 aurait été marquée par une rupture médiatique et sémantique. En effet, les médias auraient largement fait état des incendies de voitures, alors que les premières remonterait à 1988. Quant aux incendies de la Saint-Sylvestre, ils existeraient depuis 1990. Par ailleurs, on aurait assisté, au cours de la décennie 1980-1990, au passage d'un discours plutôt juridique sur la délinquance et la criminalité à un autre, plus politique, sur les « violences urbaines ». Les émeutes de Strasbourg auraient été favorisées par la conjonction de trois facteurs : un environnement propice (attentats de Saint-Michel en juillet 1995, mise en place du plan Vigipirate, arrestation de l'auteur présumé⁴ à l'automne 1995), un élément déclencheur (des rumeurs ayant fait suite à un accident, qui aurait résulté d'une course-poursuite entre les « terroristes » et la police), un élément amplificateur (les médias écrits et audiovisuels). Ces troubles se seraient inscrits dans une logique de surenchère, les jeunes tendant à multiplier les incendies de voitures, en raison de l'effet incitatrice de la caméra et de la situation particulière de la ville (ils savent que leurs actions seront peut-être relayées par les journalistes chargés de couvrir des institutions européennes).

•••• (2) Chargé de mission auprès du Conseil communal de la prévention de la délinquance (Dammarie-les-Lys).

(3) Chargé de mission sur les violences urbaines (Strasbourg).

(4) En référence à « l'affaire » Khaled Kelkal.

Christophe Collinet⁵ mit l'accent sur les règles déontologiques de la profession (information, vérification de l'information, multiplication des sources, exhaustivité) tout en reconnaissant les contraintes structurelles qui pèsent sur le métier, les professionnels étant tiraillés entre des lignes rédactionnelles particulières, auxquelles s'ajouteraient les exigences de la hiérarchie, en l'occurrence un minimum d'informations (inventaire, décompte de voitures brûlées) et du sensationnel. En outre, le format et le rythme de l'information ne se prêteraient pas au traitement des «violences urbaines», du fait du lignage, de la nécessité de gérer l'urgence et du mépris qui s'attacheraient au traitement de ces violences.

S'opposant à cet angélisme, certains soulevèrent, au cours de la discussion, le problème central de la compatibilité d'une logique journalistique spécifique et d'une logique économique avec des enjeux particuliers (commerciaux, politiques, etc.), tandis que d'autres insistèrent sur la construction de la réalité sociale par les médias.

Contribuant à cette réflexion collective sur l'image et le nombre ainsi que leur utilisation, Pierre Tournier⁶ illustra, à travers trois anecdotes, la nécessité de développer une éthique de la construction du nombre et de sa diffusion dans la société, les nombres pouvant être des instruments de connaissance, des masques de l'ignorance ou, pire encore, des messagers du mensonge. Le statisticien termina son intervention en ouvrant une série de questions allant en ce sens : ce que l'on veut mesurer est-il mesurable ? Les concepts de mesure sont-ils

clairs ? Les données sont-elles exactes (conditions de production des données) ? La précision de la mesure est-elle justifiée ? A-t-on des ordres de grandeur pour établir des comparaisons qui donnent sens ? Y-a-t-il des incidences des effets de structure ? Remarque-t-on des biais dûs à l'observation d'un champ partiel ? Peut-on tirer des conclusions qui ne seraient pas étayées par des chiffres ? Que sait-on des conditions de publication de ces données (contextualisation politique) ?

Laurent Huberson⁷ préféra insister sur le journalisme comme profession hétérogène et différenciée (télévision, radio, presse écrite ; presses locale, régionale, nationale), aux supports variés et inégalement considérés (primat de la presse écrite et de la radio sur la télévision), aux lignes éditoriales diversifiées et aux logiques professionnelles très spécifiques d'un support à l'autre (différences de temporalités, particularité des techniques, etc.). Il souligna l'existence d'une contradiction entre sécurité et télévision, alors même que ce thème n'aurait cessé de faire l'objet d'une large médiatisation depuis une quinzaine d'années. Cette surmédiatisation aurait été amplifiée par la multiplication des chaînes privées et serait liée à plusieurs facteurs : la nécessité de produire une information de proximité, l'explosion de la petite délinquance et le renouveau des thèmes de reportages. Le succès de l'information régionale et du journal télévisé de 13h sur TF1 reposeraient sur la production d'informations obéissant à une proximité géographique (traiter des préoccupations géographiquement proches des

••• (5) Journaliste à *la Voix du Nord* : COLLINET (C.), *L'autodafé des quartiers. Quand les banlieues flambent*, Paris, Imago, 1999.

(6) Ingénieur de recherches au Centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), membre de l'association Pénombre ; TOURNIER (P.) et alii, 1998, «La statistique judiciaire ; son histoire et ses usages scientifiques», *Déviance et Société*, XXII, 2 ; Pénombre, 1999, *Chiffres en folie*, Paris, La Découverte.

(7) Journaliste à M6 ; HUBERSON (L.), 1993, «Logique de la sécurité, logiques de l'information», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°12, p. 47-55.

gens), intellectuelle (simplification du message) et du quotidien (petite délinquance, plutôt que grandes affaires judiciaires par exemple). Alors qu'auparavant, le thème de la sécurité aurait été dévalorisé dans les rédactions, l'explosion de la petite délinquance et l'intérêt de choisir des sujets de proximité auraient engendré un renouveau des sujets de magazines de reportage. Aujourd'hui, toute discussion sur l'insécurité comporterait une dimension médiatique, notamment avec l'éclosion des chaînes régionales, des agences de presse d'images spécialisées, etc. La sécurité serait un objet prégnant de l'information mais aussi de la fiction, les meilleures audiences étant remportées par des séries caractérisées par un réalisme de proximité. La distinction qui aurait existé naguère entre l'information (journaliste), la communication (acteurs institutionnels) et la fiction (distraction) se serait évanouie pour faire place à un nouveau genre télévisuel centré sur les *reality shows*, l'information-divertissement et le bidonnage⁸. La médiatisation de la sécurité ne ferait que commencer, les tendances récentes laissant à penser que l'on s'acheminerait vers une médiatisation acerue de ces problèmes, avec le risque qu'un tel phénomène n'obscurcisse plus qu'il n'éclaire le débat.

Denis Salas⁹ apporta quelques remarques sur les rapports entre justice et médias. Il pointa le caractère long du temps judiciaire

et l'existence de tensions au sein de l'institution judiciaire entre des impératifs d'efficacité, de résultats et de visibilité, dûs à des attentes démocratiques fortes et d'autre part, la nécessité d'écouter les victimes pour mieux réparer le préjudice subi. Il souligna la nécessité de contourner quatre pièges : celui de l'image pour l'image et de l'État séducteur (stratégies d'affichage médiatique) ; celui de l'urgence qui ferait fi de la vérification des informations et placerait l'institution judiciaire dans un entonnoir sécuritaire ; celui de la méfiance des institutions les unes par rapport aux autres ; celui de la démagogie avec l'instrumentation de l'opinion publique et des sondages pour guider l'action publique. Denis Salas distingua trois cercles concentriques - qui constituaient autant de publics ou de cibles du politique - en matière de communication : le cercle du partenariat, des acteurs de la vie publique, de l'opinion et des médias.

Entre l'enseignement des médias comme instruments de l'épanouissement de la liberté ou des libertés publiques et le procès de la presse comme attentatoire aux libertés individuelles et au droit à l'image, ce colloque a su trouver un ton qui change des discussions habituelles. On n'a certes pas toujours échappé à la tentation d'un certain angélisme. Ce fut précisément le mérite de certains d'avoir exprimé prudence et réserve par rapport à un discours qui demande toujours à être interrogé, analysé et approfondi.

■ Julie LE QUANG SANG

Chargée de recherches à l'IHESI

•••• (8) Les reconstitutions n'y sont plus assumées en tant que reconstitutions, de sorte que le téléspectateur est enclin à penser que les images coïncident avec la « réalité ».

(9) École nationale de la magistrature (ENM).

A B S T R A C T S

WHY AND FOR WHOM IS A RISK AN ACCEPTABLE RISK : THE REPRESENTATION OF RISK AND SOCIAL INEQUALITY

Patrick PERETTI-WATEL

This article aims to reorientate the question of the acceptability of risk within the framework of a discussion based on the representation of risk. Now that the management of risk wishes to function in a concerted fashion, it implies that more has to be known about how the public conceives of risk, and in particular why they deem some to be acceptable and others not. However, these representations and thus the acceptability of risk are far from being uniform insofar as they express social inequality.

VARIOUS FORMS OF TECHNICAL DEMOCRACY

Michel CALLON

What is the role of the non-specialist in the construction and circulation of scientific knowledge ? The writer posits three models. In the model of public instruction, scientific knowled-

ge confronts the irrational beliefs of a public that needs to be educated. In public debate, laymen are often asked to give their point of view and communicate their experiences. When knowledge is a joint endeavour, laymen participate directly in the creation of knowledge that affects them and on which their well-being and identity often depend. Each model is valid in its own specific domain. The article suggests that the third model is becoming more common, thereby providing a solution to the public's lack of confidence in «experts».

THE SOCIAL ACCEPTABILITY OF RISK

COMMUNICATION

Michalis LIANOS

Public concern for environmental, technical, social or health hazards has led to an analysis of contemporary capitalist societies as 'societies at risk'. Although these analyses are precise in their representation of the importance given to risk, they do not explain the social causes of the phenomenon.

This article casts a critical eye and attempts to explain how essential it is to discuss the social function of 'risk' and to understand it in terms of social analysis rather than think of it in terms of an object.

GREATER PUBLIC DEBATE AND GREATER EXPERTISE

Pierre LASCOUMES

Recent controversies demonstrate the problems that are posed when scientific uncertainty, the divergent strategies of interested parties and a high degree of social unrest come together. This article considers such situations not as an anomie but as a learning process. This effect makes it possible to deal with complex situations politically when scientific expertise and traditional political institutions are insufficient. New forms of pluralistic expertise are today being put to the test even if the measures of validity are still to be detailed.

TECHNOCRATIC GOVERNANCE BY CONSULTATION ?

THE FIRST CITIZENS CONFERENCE IN FRANCE

Claire MARRIS, Pierre-Benoît JOLY

France is often regarded as the typical example of technocratic governance, where decisions about science and technology are made by a political and engineering elite, without public consultation. Yet in 1998 a Citizens' Conference was held in France, based on the model of Consensus Conferences developed in Denmark to encourage public participation in

technology assessment.

This paper will argue that although this event signalled a turning point in the relationship between French institutions and the public with regard to science and technology issues, the implementation of the conference clearly reflected traditional top-down characteristics of French technocracy.

RISK MANAGEMENT AND CRISES : FEEDBACK

PROCEDURES

Claude GILBERT, Isabelle BOURDEAUX

Beyond the specific nature and diversity of the sectors concerned, it is possible to take an inventory of procedures and features of feedback procedures within those organisations that carry them out and isolate a set of technical, human and organisational constants which improve or limit the development and effectiveness of such procedures.

If this need for knowledge and reflexivity is becoming more frequent in optimizing risk management, it nevertheless encounters many hurdles linked to the organisations themselves, public action and legal liability.

TRACEABILITY AS A TECHNIQUE IN THE

GOVERNMENT OF MEN AND THINGS

Didier TORY

Developments in communication and socio-technical networks transmit a quantity of parasites which have become unmanageable within the traditional framework of a territorial

system of quarantine by geographical sector. In the face of this complexity, it is up to the authorities to develop new tools enabling them to trace these movements in a way that is both more accurate and demanding. Ultimately, the question may be asked whether this model can be extended to other domains than the management of collective risks and its effects on the reigning socio-political order? And what then will be the role of the public at large?

THE BATON-BASED CIVILISATION :

BIRTH OF THE CRS

Cédric MOREAU DE BELLAING

At the time of its creation in 1944, the state security police (crs) were intended to offset the lack of a French police force at the end of the war. Set up in haste, the crs was given a secondary role and did not cover any specifically defined territory. After a long period of streamlining and standardisation, the crs intervened in the events of 1947, a veritable baptism of fire, which conferred on them an administrative and statutory status : the maintenance of public order. The events of 1948 confirmed this role

and further reinforced the institutional status of the crs within the policing structure and an end to its previous auxiliary role.

MENTAL MODELS OF TERRORISM

Xavier CRETTIEZ

The impossible task of defining terrorism leads politicians and experts to question the use of a term that both know to be sensitive. With strong accusatorial connotations, the use of the word says almost as much about those who use it as those who are stigmatised by it. This article outlines the major conceptual approaches towards a definition of terrorism. From the more questionable (the psychological approach) to the most debated (the deconstructionist approach), these analyses leave us wanting more.

As if the term itself, like those to whom it applies, could only finish up by evading any questioning. Some accept this failure in order to make it the architecture of their thought. Others, ourselves included, strive to give terrorism, at least in its aspect of confrontation, an acceptable definition.

ONT CONTRIBUÉ

Yannick BARTHE est doctorant au Centre de sociologie de l'innovation (Csi - École des mines). Il prépare actuellement une thèse sur la gestion des déchets radioactifs

Adresse : Barthe@csi.ensmp.fr

Michel CALLON est ingénieur des mines. Il est professeur de sociologie à l'École des mines de Paris. Après avoir contribué au développement de la sociologie des sciences et des techniques, ainsi qu'à la socio-économie de l'innovation, il s'est tourné vers l'anthropologie des marchés. Il effectue actuellement des recherches sur l'émergence et le rôle des associations de malades. Il a récemment publié : *The Laws of the Markets*, 1998, Oxford, Blackwell et, en collaboration avec Vololona Rabeharisoa, *Le pouvoir des malades*, 1999, Presses de l'École des mines de Paris.

Adresse : callon@paris.ensmp.fr

Xavier CRETTIEZ est maître de conférences en sciences politiques à l'université Paris II. Il est l'auteur d'une thèse de doctorat sur la violence politique en Corse et au Pays Basque espagnol, soutenue en décembre 1998 à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. Sur ce sujet, il a déjà publié : *La question Corse*, Bruxelles, ed. Complexe,

1999 ainsi que, en collaboration avec Jérôme Ferret, *Le séparatisme en Europe occidentale* (dir.), Paris, IHESI/La documentation française, 1999.

Adresse : Xavier.crettiez@wanadoo.fr

Claude GILBERT est directeur de recherche au CNRS (CERAT-IEP de Grenoble), politologue, responsable depuis 1994 du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise du CNRS. Il anime à travers ce programme un réseau de chercheurs et des séminaires. De 1997 à 1999, il a notamment réalisé avec Isabelle Bourdeaux une opération structurante de recherche sur le thème « Procédures de retour d'expérience, d'apprentissage et de vigilances organisationnels » visant, à travers une centaine d'entretiens à faire un état des lieux en la matière. Cette opération a été couplée avec la tenue de six séances d'un séminaire intitulé « Retours d'expérience, apprentissage et vigilances organisationnels. Approches croisées » entre mars 1998 et juin 1999.

Adresse : Claude.gilbert@upmf-grenoble.fr

Pierre-Benoît JOLY est ingénieur agricole et docteur en économie. Il est actuellement directeur de recherche à l'INRA et s'est spécialisé en économie et en sociologie de l'innovation et des risques. Il participe aux travaux du Collectif sur les Risques, la Décision et l'Expertise (CRIDE) et coordonne notamment un programme de recherche européen sur les débats publics et les expériences d'évaluation participative (ADAPTA). Il a publié deux ouvrages sur ce sujet : *Les biotechnologies*, La Découverte, 1988 et *Les artifices du vivant*, Paris, Économica/INRA, 1993, ainsi que de nombreux articles dans les revues françaises ou internationales. Il intervient régulièrement comme conseiller auprès d'organismes français (ministère de l'Agriculture, secrétariat d'État chargé de la consommation, etc.) et internationaux (Commission européenne, UNIDO, UNEP, etc.).

Adresse : Joly@crisv1.univ-pau.fr

Pierre LASCOUMES est chercheur, directeur de recherche au CNRS, juriste et sociologue, spécialisé dans les politiques de l'environnement. Il a publié notamment sur ce sujet : *L'éco-pouvoir*, 1994, Paris, La Découverte.

Adresse : Lascoume@gapp.ens-cachan.fr

Michalis LIANOS dirige le Centre for Empirically Informed Theory de l'Université de Portsmouth en Grande Bretagne. Il est aussi l'auteur du projet Uncertainty and Insecurity in Europe qui commence en avril 2000 et inclut la France. Il travaille actuellement sur les questions de la maîtrise et de la substitution de la socialité spontanée par des environnements institutionnels, et sur la conscience d'insécurité que cette transition génère.

Adresse : michalis.lianos@port.ac.uk

Claire MARRIS est, depuis 1998, chercheur au C3ED. Après une formation en biologie moléculaire (PhD, 1990) et en sociologie des sciences (MSc, 1992), elle travaille depuis 1992, en France et au Royaume-Uni, sur l'analyse et la gestion des risques environnementaux, la perception des risques par le public et les procédures participatives pour l'évaluation des risques et des technologies.

Adresse : Cmarris@worldnet.fr.

Cédric MOREAU DE BELLAING est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un DEA d'Histoire du XX^e siècle et actuellement inscrit en DEA de Sociologie Politique à l'IEP de Paris.

Adresse : 30 Bld du Lac, 95880 Enghien les Bains.

Patrick PERETTI-WATEL est agrégé en sciences sociales, docteur en sociologie et statisticien. Membre du Laboratoire de sociologie qualitative (CREST-INSEE) ; il est actuellement détaché à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Il a consacré sa thèse à l'étude des représentations du risque.

Adresse : OFDT, 105 rue Lafayette, 75010 Paris
e-mail : Frbec@ofdt.fr

Didier TORYN, ingénieur, termine actuellement une thèse de sociologie à l'EHESS sur le thème du futur en biomédecine. Il est coauteur (avec Francis Chateauraynaud) de : *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, 1999, Paris, éditions de l'EHESS.

Adresse : Torny@msh-paris.fr

Brian WYNNE est professeur de Science Studies et directeur de recherche du Centre pour l'étude sur l'évolution des comportements à l'université de Lancaster. Il est l'auteur de nombreuses contributions dans le domaine de la sociologie des sciences, plus particulièrement à propos du risque et de sa réception sociale. Il est l'auteur de : *Rationality and Ritual*, British Society for the History of science, 1982 et coéditeur de *Misunderstanding Science*, Cambridge University Press, 1995

Adresse : b.wynne@lancaster.ac.uk

INDEX DES AUTEURS

271

ALVAREZ Josefina

Violences intra-familiales : des réponses juridiques et judiciaires duales
N°35, p. 111-131

BRODEUR Jean-Paul

Prévention et activités policières au Canada et au Québec
N°37, p. 161-181

CALLON Michel

Des différentes formes de démocratie technique
N°38, p. 37-54

CARTIER BRESSON Jean

Causes et conséquences de la délinquance financière « grise » : le cas de la corruption
N°36, p. 63-89

CHALOM Maurice

Repères : La police communautaire de Peel à Goldstein. Détours et détournements
N°37, p. 215-244

CHARLOT Bernard

Entretien : A l'ombre des grands frères. De quelques stéréotypes sur les jeunes et l'intégration
N°35, p. 169-184

CORPART Isabelle

Vers l'égalité juridique dans la famille ?
N°35, p. 47-58

CRETTIEZ Xavier

Notes et études : Les modèles conceptuels d'apprehension du terrorisme
N°38, p. 199-217

CSONKA Peter

Délinquance économique et coopération internationale : un bilan réaliste
N°36, p. 143-153

DÉCHAUX Jean-Hugues

Les deux faces de l'individualisme familial
N°35, p. 11-32

DELEPIERE Jean-Claude

Stratégies de la criminalité économique et financière de lutte contre le blanchiment
N°36, p. 41-54

ERBÈS Jean-Marc

Entretien : Aux origines de l'institut
N°37, p. 7-15

FAGET Jacques, WYVEKENS Anne

Bilan de la recherche sur le crime et la justice en France de 1990 à 1998
N°37, p. 87-116

- FALCONI Ana-Maria
Pour une construction socio-judiciaire des violences aux enfants
 N°35, p. 133-153
- FAVAREL-GARRIGUES Gilles
Chronique internationale : éléments pour une compréhension de l'évolution des délinquances économiques et financières en Russie
 N°36, p. 177-186
- GIFO-LEVASSEUR Anne-Marie, BLIN Anne-VÉRONIQUE
Violences conjugales : une sociologie des recours
 N°35, p. 75-89
- GIOVACCHINI Laurence
La corruption. Techniques préventives et aide à la détection
 N°36, p. 91-99
- GLEIZAL Jean-Jacques
Recherche et action dans le champ de la police et de la sécurité
 N°37, p. 73-86
- GODENZI Alberto, DE PUY Jacqueline
La prévention primaire des violences dans la famille. Un bilan des connaissances
 N°35, p. 59-73
- GODIVEAU YVES
Du blanchiment d'argent à l'économie criminelle, un point de vue policier
 N°36, p. 55-62
- IHESI
Index de la recherche - IHESI - 1989-1999
 N°37, p. 245-277
- JOXE Pierre
Entretien : La demande de sécurité intérieure
 N°37, p. 45-54
- KNIBIEHLER Yvonne
L'intégration des jeunes dans la société. Une perspective historique
 N°35, p. 33-46
- LASCOUMES Pierre
Régulations professionnelles au-delà ou en deçà du droit
 N°36, p. 109-119
- LASCOUMES Pierre
Les fondamentaux de la sécurité : la délinquance en col blanc est-elle criminelle ? présentation du texte d'Edwin Sutherland
 N°36, p. 187-209
- LASCOUMES Pierre
Productivité des controverses et renouveau de l'expertise
 N°38, p. 75-95
- LASSERRE Virginie
Chronique internationale : l'autorité parentale aux États-Unis. Vers une politique participative ?
 N°35, p. 199-211
- LE DOUSSAL Roger
NOTES ET ÉTUDES : La déontologie dans la police nationale : quelles perspectives ?
 N°35, p. 185-198
- LIANOS Michalis
Point de vue sur l'acceptabilité sociale du discours sur le risque
 N°38, p. 55-73
- LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis
Jalons pour une histoire de la recherche française. Sur les institutions et les pratiques policières
 N°37, p. 55-71
- MAILLARD (DE) JEAN
Point de vue : l'appel de Genève, trois ans après
 N°36, p. 9-20

- MANACORDA Stefano**
Pour un corpus juris. Perspectives d'unification du droit pénal des affaires en Europe
 N°36, p. 155-176
- MARRIS Claire, JOLY Pierre-Benoît**
La gouvernance technocratique par consultation ? Interrogation sur la première conférence de citoyens en France
 N°38, p. 97-124
- MONJARDET Dominique**
Réinventer la police urbaine
 N°37, p. 117-133
- MOREAU DE BELLAING Cédric**
Notes et études : Une civilisation de la matraque ? Naissance et institutionnalisation des CRS
 N°38, p. 185-197
- MUXEL Anne**
Entretien : l'arbitrage de l'affectif
 N°35, p. 155-168
- OCQUETEAU Frédéric**
Les anciens auditeurs, juges de l'IHESI
 N°37, p. 17-43
- OMD (Organisation mondiale des douanes)**
Les administrations douanières et la lutte contre la fraude
 N°36, p. 121-129
- PERETTI-WATEL Patrick**
Représentations du risque et inégalités sociales : Pourquoi et pour qui un risque est-il acceptable ?
 N°38, p. 9-35
- PEYROU Jean-Bernard**
Tracfin : bilan et perspectives
 N°36, p. 101-107
- QUELOZ Nicolas**
A-t-on encore des raisons de distinguer criminalités économique et organisée ?
 N°36, p. 21-39
- RÉMY Pierre-Louis**
Point de vue :
 N°35, p. 7-10
- RENAUDIE Olivier**
Repères : Police nationale, syndicalisme et alternances politiques
 N°37, p. 183-213
- SANSONETTI Riccardo**
La coopération internationale dans la surveillance des marchés financiers : l'exemple des recommandations du GAFI
 N°36, p. 131-141
- SIMULA Pierre**
Offre de sécurité et forces publiques régaliennes
 N°37, p. 135-159
- SUTHERLAND EDWIN**
Les fondamentaux de la sécurité : la délinquance en col blanc est-elle criminelle ?
introduit par Pierre LASCOUMES
 N°36, p. 187-209
- TORNY Didier**
La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses
 N°38, p. 157-183
- VIAUX Jean-Luc, TREMBLAY-LEVEAU Hélène**
Enfants de moins de trois ans et personnalité : Les conséquences de la maltraitance
 N°35, p. 91-109
- WYNNE Brian**
Les fondamentaux de la sécurité : Une approche réflexive du partage entre savoir expert et savoir profane
introduit par Yannick BARTHE
 N°38, p. 219-237

INDEX DES NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

CRETTIEZ Xavier
La question Corse
Bruxelles, Complexe, 1999, 262 p.
N°38, p.250-252

Par Antoine Albertini

DRAY Dominique
Victimes en souffrance, une ethnographie de l'agression à Aulnay sous Bois
Paris, LGDJ, 1999, 328 p.
N°36, p. 217-218

par Frédéric Ocquetaeu

275

Association Pénombre
Petit abécédaire de l'usage des nombres dans le débat public et les médias
Paris, La Découverte, 1999, 226 p.
N°38, p. 252-253
Par Frédéric Ocquetaeu

BÉCHILLON (de) Denis
Qu'est-ce qu'une règle de droit ?
Paris, Odile Jacob, 1997, 302 p.
N°35, p. 224-228
par Frédéric Ocquetaeu

BECK Ulrich
World Risk Society
Cambridge, Polity Press, septembre 1999,
184 p.
N°38, p. 239-246
Par Jérôme Ferret

CHATEAURAYNAUD Francis, TORYN Didier
Les sombres précurseurs Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque
Paris, EHESS, 1999, 476 p.
N°38, p. 237-239
Par Jane Rasmussen

FABRE Guilhem
Les prospérités du crime. Trafic de stupéfiants, blanchiment et crises financières dans l'après-guerre froide
Paris, éditions de l'Aube, 1999
N°36, p. 211-216
par Gilles Favarel-Garrigues

KARMEN A. (dir.)
Crime and Justice in New York City 1998-1999
John Jay College of Criminal Justice, City University of New York, The MacGraw-Hill Companies, Primis Custom Publishing, New York, 1998, 254 p.
N°35, p.215-218
par François Dieu

LAZEGA Emmanuel
Réseaux sociaux et structures relationnelles
Paris, PUF, Que sais-je ?, n°3399, 1998
N°35, p. 220-224
par Jean-Paul Grémy

LEISTER Norman
Enquête sur les services secrets
Montréal, les éditions de l'homme, 378 p.
N°35, p. 229
par Jean-Louis Loubet del Bayle

LUPO Salvatore

Histoire de la mafia des origines à nos jours

Paris, Flammarion, 1999

N°36, p.211-216

par Gilles Favarel-Garrigues

ROBERT Philippe

Le citoyen, le crime et l'État

Paris-Genève, Droz, 1999, 311 p.

N°38, p. 246-248

Par Frédéric Ocqueteau

ROBERT Philippe, SOUBIRAN-PAILLET Francine,

VAN DE KERCHOVE Michel (dir.)

Normes, normes juridiques, normes pénales ; pour une sociologie des frontières

Paris, L'Harmattan, 1997 (t1, 353 p. ; t2, 255 p.)

N°35, p. 224-228

par Frédéric Ocqueteau

RUSK David

Inside Game. Outside Game. Winning

Strategies for Saving Urban America

Washington, Brookings Institution Press, 1999, 384 p.

N°38, p. 248-250

Par Julien Damon

SERCEAU Michel (dir.)

L'enfer des mafias

Panoramiques, n°39, premier trimestre 1999

N°36, p.211-216

par Gilles Favarel-Garrigues

SKOGAN WESLEY G., HARTNETT Susan M.

Community Policing Chicago Style

New York, Oxford University Press, 1997,

258 p.

N°35, p. 213-215

par Julien Damon

SOMMIER Isabelle

Les mafias

Paris, Montchrestien, coll.clefs/politique, 1998

N°36, p.211-216

par Gilles Favarel-Garrigues

WIEVIORKA Michel (dir.)

Violence en France

Paris, Seuil, 1999, 345 p.

N°35, p. 218-220

par Frédéric Ocqueteau